Mandats d'arrêt contre des employés des Postes

par Léopold LIZOTTE

Une trentaine de mandats d'arrêt sont présentement en voie de rédaction au greffe du nouveau palais de justice en marge des troubles qui sévissent présentement dans les services de la poste à Montréal.

A midi, aucun de ces mandats qui sont dirigés contre autant d'employés de la compagnie G. Lapalme n'avait toutefois encore été assermenté par les officiers de la police fédérale qui sont en charge d'une vaste enquête sur les multiples incidents qui se sont produits ces derniers jours dans divers quartiers de la métropole.

Enfin, c'est depuis hier après-midi que les premières démarches ont été entreprises pour amener l'arrestation de ce nombre important de camionneurs qui auraient utilisé les moyens les plus divers ces derniers jours pour entraver le service du courrier.

Hier après-midi, on le sait, trois premiers employés de la compagnie G. Lapalme ont comparu devant le juge Rhéal Brunet sous cette accusation précise, à savoir, d'entraver la distribution du courrier et ont été libérés sous des dépôts de $200 chacun en attendant leur enquête.

Selon la rumeur, il se pourrait que ces trois individus soient à nouveau ramenés en cour sous une accusation qui serait à la fois différente et collective.

De toute façon, à midi, 30 dossiers avaient bel et bien été

Voir MANDAT en page 6

● *Le conflit des Postes prend une dimension nationale.*

— page 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, mercredi 18 février 1970, 86e année, no 41, 104 pages, 8 cahiers ★★★ 10¢

Nixon expose sa doctrine pour la décennie 1970

Les Etats-Unis renoncent au rôle de "gendarme du monde"

Téléphoto PC

WASHINGTON (AFP) — Dans une initiative "presidentielle" sans precedent, le chef d'Etat américain a présenté hier un message sur "l'état du monde" vu dans l'optique des Etats-Unis.

Document de 119 pages, ce message formule la politique étrangère des Etats-Unis pour les années 1970. Cette politique que les observateurs qualifient déjà de "doctrine Nixon" est fondée sur les axiomes suivants :

● l'ère de la guerre froide est révolue après un quart de siècle de confrontation entre deux philosophies.

● l'ère des grandes négociations avec un monde communiste qui a perdu son caractère monolithique s'ouvre maintenant dans des conditions relativement favorables.

Le document souligne que le monde a connu durant ces dernières années une révolution technologique dans le domaine des armements nucleaires qui appelle aujourd'hui des negociations d'egal à égal dans le but de freiner une spirale dangereuse et d'éviter une troisième guerre mondiale.

M. Nixon veut mettre fin à la tradition "interventionniste" des gouvernements americains précédents.

Aussi bien en Asie, en Europe, en Afrique qu'en Amérique latine, la "doctrine Nixon" prévoit que les Etats-Unis continuent à participer à la défense et au développement économique de leurs alliés et amis mais qu'ils renoncent, par contre, à "concevoir tous les plans, mettre au point tous les programmes, exécuter toutes les décisions et assurer l'ensemble des programmes de défense de tel ou tel pays du monde libre.

Fini le rôle de "gendarme du monde"

L'Amérique n'offrira son assistance qu'en cas de nécessité majeure et si elle considere que cette aide est conforme à ses propres intérêts. En fait, l'actuelle administration renonce à "mettre les poitrines de ses GI" au service d'un pays qui se defend contre la subversion. Elle ne s'ingérera plus désormais dans les affaires d'autrui.

Son rôle de "gendarme du monde" est à tout jamais terminé.

Ceci ne signifie cependant pas le repli à l'intérieur de la "forteresse Amérique". Les Etats-Unis demeurent prêts à accorder à leurs amis un soutien financier et logistique et, bien entendu, à leur fournir une ombrelle nucléaire en cas de menace directe de la part d'une puissance détentrice d'un arsenal atomique.

Dans le préambule de son "monumental" message, le président Nixon définit sa version de la paix mondiale: une paix qui doit être basée sur la cooperation, la force, la volonté de négocier et la protection des intérêts nationaux. Ce sont là, dit-il, des conditions indispensables au règlement des querelles internationales.

Voir ETATS-UNIS en page 6

● *Les droits de tirage, la monnaie internationale*

— page 80

● *La doctrine Nixon pour la décennie 70*

— page 100

Le président Nixon

Bertrand réunit ses ministres pour étudier le refus d'Ottawa

par Claude BEAUCHAMP

envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Rentrant à Québec "profondément déçu" de la conference fédérale-provinciale des premiers ministres, le chef du gouvernement québécois M. Jean-Jacques Bertrand, saisira, aujourd'hui, le conseil des ministres de l'étude "des mesures qu'il faut maintenant prendre à la suite du refus opposé par Ottawa à toutes nos demandes fiscales".

C'est un homme fatigué et tendu que les journalistes ont réussi à rejoindre dans le couloir qui relie au Château Laurier l'ancienne gare désaffectée, tranformée depuis 1967 en "Maison du Centenaire" et où se tiennent maintenant toutes les réunions fédérales-provinciales importantes.

M. Bertrand avait en effet quitté precipitemment, avec toute sa délégation, la salle de conférence et seuls quelques journalistes l'ont vu enfiler le corridor.

L'homme politique paraissait effectivement très déçu et on aurait dit qu'il a espéré jusqu'à la dernière minute, en dépit des refus répétés depuis un an à cette même demande, fléchir l'attitude fédérale en ce qui concerne les $200 millions provenant de la taxe imposée par Ottawa depuis le 1er janvier 1969.

La conférence des premiers ministres, la première depuis 1965 qui ne portait pas spécifiquement sur des questions d'ordre constitutionnel, a dé-

Voir BERTRAND en page 6

● *Autres informations sur la conférence*

— pages 2 et 53

Bertrand "profondément déçu"

Assailli par les journalistes à l'issue de la conférence fédérale-provinciale de deux jours qui s'est terminée, hier, à Ottawa, M. Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec, a déclaré qu'il était "profondément déçu" de ce que le gouvernement fédéral ait refusé de lui remettre les $200 millions que les citoyens de la province ont versés au plan Medicare sans en avoir retiré les bénéfices.

Sommaire

Annonces classées / 84 à 87, 90 à 100
Arts et Spectacles / 29 à 31
Bandes dessinées / 78
Cinéma / 30
Décès, naissances, etc. / 101
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 85
Finance / 80 à 83
Horoscope / 44
Informations étrangères / 89
Informations nationales / 2
Les secrets de polichinelle / 40
Loisirs et récréation / 78
Mots croisés / 85
"Mot-mystère" / 78
Radio et télévision / 34
Science / 34
Sports / 69 à 74
Tribunaux / 57 et 60
Vie féminine / 37 à 44
Vie mondaine / 38
Votre médecin / 42

Bourassa a vu Michaud et rencontre Wagner

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les brebis égarées (MM. Yves Michaud et Claude Wagner) vont-elles bientôt rentrer au bercail ?

C'est du moins la question que l'on peut se poser au moment où le nouveau chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, multiplie les rencontres en vue de restituer à la bergerie libérale son antique intégrité.

Hier, M. Bourassa rencontrait à son bureau du Parlement le député de Gouin, M. Michaud. Il semble que, dans le cas de ce député qui a quitté le caucus libéral à l'occasion des débats sur le bill 63, il ne reste qu'à fixer les modalités de la réintégration. Lors d'un caucus tenu la semaine der-

Voir BOURASSA en page 6

spec

DEMAIN

● *Geneviève Bujold : "Je ferai ce qu'il faut pour l'avoir, cet Oscar".*

● *La France a permis à Jean-Pierre Ferland de découvrir l'Amérique.*

● *Le succès ramène Céline Lomez à l'école.*

AUJOURD'HUI

● Construction : situation grave — *page 80*

● Massacre à Fort Bragg — *page 3*

● Laberge : la culture, c'est du luxe — *page 80*

● La Ronde sous la neige — *page 77*

● Les Expos à l'entraînement en Floride — *page 70*

● Hockey-Canada fait peau neuve — *page 73*

Ottawa s'apprête à abolir le Conseil des ports nationaux

OTTAWA, (PC) — Le ministère fédéral des Transports a décidé d'abolir le Conseil des ports nationaux et de confier la responsabilité des divers ports à la section maritime qui sera créée dans le cadre d'une réorganisation majeure du ministère. Toutefois, des organismes locaux semi-autonomes pourront être formés pour voir à l'administration au jour le jour des plus grands ports comme celui de Montréal.

Le ministre, M. Don Jamieson, a annoncé cette décision alors que le juge Smith, qui a enquêté sur l'activité criminelle dans les ports du Saint-Laurent, vient de recommander la disparition du Conseil des ports nationaux. Cette mesure devra toutefois être sanctionnée par les Communes.

La réorganisation en profondeur du ministère des Transports comprend en outre la création de secteurs distincts pour le transport maritime, le transport aérien, le transport terrestre et le transport arctique.

Par ailleurs, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, créée il y a 10 ans, sera aussi intégrée à la section de l'administration maritime.

L'administration arctique coordonnera tous les services de transport du Nord qui relèvent actuellement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et une agence de développement des transports sera créée.

M. Jamieson a défini ainsi les objecganisation lors d'une conférence de presse, à Ottawa, a dit qu'elle débutera immédiatement.

Il a admis que l'actuelle structure des transports n'est pas bien organisée, étant donné qu'elle ne réunit pas d'une manière efficace les aspects de réglementation, mise au point et exploitation.

"Elle n'établit pas de relation suffisamment cohérente entre les travaux du gouvernement fédéral en matière de transport et les autres programmes du gouvernement. De plus, a-t-il dit, elle ne constitue pas un moyen direct de réaliser les objectifs généraux du gouvernement."

M. Jameison a défini ainsi les objectifs du ministère en matière de transport:

1) Faire en sorte que la politique nationale des transports exerce une influence et réponde aux objectifs et aux programmes des secteurs publics et privés.

2) Fournir à tous les modes de transport, moyennant le paiement des frais, quand c'est approprié, par les usagers ou autres bénéficiaires, les services relatifs aux voies, installations de gare et véhicules: services qui ne

Voir PORTS en page 6

meteo

Moins froid aujourd'hui. Vents du sud de 20 milles avec rafales. Demain, température de saison.

Max. 35°, Min. 25° ● Détails en page 6

Hôpital Bellechasse : enquête du Collège des médecins — *page 3*

Une autre bonne idée de
Mark Ten
Une occasion de partager votre bonheur avec les autres.

la presse

MONTREAL, MERCREDI 18 FEVRIER 1970 — 86e ANNEE — No 41 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 /3

Enquête du Collège des médecins à l'hôpital Bellechasse

par Claire DUTRISAC

Le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec va entreprendre incessamment une enquête à l'hôpital Bellechasse. Le Collège se prévaut de l'article 61 de la loi médicale qui lui donne un droit de regard sur l'acte médical, dans les hôpitaux comme dans le cabinet privé du médecin, en ce qui a trait à "la déontologie médicale, la discipline de ses membres ou l'honneur et la dignité de la profession".

Le Dr Yves Leboeuf, attaché au Collège, sera chargé de cette enquête et il pourra s'adjoindre des assistants. Rappelons qu'à la fin du mois dernier, LA PRESSE publiait une série d'articles où elle exposait les conditions étranges qui prévalent dans cet hôpital privé.

A la suite de cette série d'articles, les médecins de Bellechasse, au cours d'une conférence de presse donnée le 31 janvier, confirmaient par la voix du président exécutif élu du Conseil des médecins, les allégations de LA PRESSE et réclamaient eux-mêmes une enquête publique.

Pas de réponse, des délégués

Le ministère n'a pas donné suite à cette demande mais il a délégué trois représentants: le ministre d'Etat à la Santé, le Dr Roch Boivin, Me Gilles Corbeil et Me Bruno Meloche, afin de "négocier" une entente qui aurait dû mettre fin à cette situation irrégulière.

Après quinze heures d'affilée de "discussions", et ce hors la présence de leur conseiller juridique, le comité exécutif était amené à signer deux communiqués de presse. Dans l'un, le président, le Dr Gilles Paquin, affirmait qu'il n'avait jamais mis en cause l'intégrité des administrateurs. Dans le second, les parties en cause, les médecins d'une part et l'Administration d'autre part, faisaient état d'une entente.

On n'a jamais su la teneur de cette entente qui, sauf erreur, ne fut que verbale. Cependant, des rumeurs couraient voulant que les médecins ne soient pas satisfaits de "l'entente" et encore moins de la façon dont les choses se sont déroulées.

Aussi, au cours d'une assemblée du Conseil, le 13 février dernier, les médecins donnaient mandat à leur comité exécutif ainsi qu'à leur conseiller juridique, Me Roger David, de poursuivre ses démarches afin de régler vraiment le litige et de crever cet abcès. Le Collège enquêtera donc sur la pratique médicale à l'hôpital Bellechasse.

Restent les aspects administratifs qui sont loin d'être négligeables et qui intéressent le contribuable au plus haut point. Soulignons que l'hôpital Bellechasse est un hôpital privé, à but lucratif. Contrairement aux hôpitaux publics, Bellechasse garde la totalité de l'argent perçu pour les chambres privées et semi-privées; les hôpitaux publics doivent en remettre 40 pour cent au Service de l'Assurance-hospitalisation. En principe, tous les revenus d'un hôpital sont déduits du budget autorisé par le SAH. Le contrôle de ces revenus, dans un hôpital privé, est extrêmement difficile. Bellechasse est le seul hôpital privé qui jouisse d'un per diem (coût moyen d'exploitation par jour versé par l'Assurance-hospitalisation) aussi élevé que $41.05.

Ce montant, $41.05, s'applique à l'exercice financier de 1970.

Si on le compare à celui d'un hôpital public à peu près du même calibre, l'hôpital Saint-Michel par exemple, on a la surprise d'apprendre que cette dernière institution publique recevait, en 1969, un per diem de $38.85. Ce montant a dû augmenter pour 1970.

Cependant, le ministère ne semble pas du tout vouloir d'une enquête publique.

Le capitaine Jeffrey MacDonald, 26 ans, sa femme Colette, enceinte de 6 mois, 26 ans, et leurs deux fillettes, Kimberley, 8 ans (à droite) et Kirsten Jean, 2 ans, ont été poignardés dans leur appartement de Fort Bragg, en Caroline du Nord. Seul le jeune médecin a survécu au massacre.

Téléphoto UPI

Massacre d'une famille ressemblant à celui dont furent victimes Sharon Tate et ses amis

FORT BRAGG, N.C. (UPI-AFP-PA) — Le capitaine Jeffrey MacDonnald, 26 ans, un jeune médecin de l'armée américaine, a raconté hier à la police comment trois hommes et une femme qui tenait une chandelle, ont poignardé à mort, tôt mardi matin, sa femme, enceinte de 6 mois, et ses deux fillettes, dans leur appartement, à la base de Fort Bragg, en Caroline du Nord. Il a lui-même été blessé au bras, à la poitrine et à l'estomac, mais a survécu au massacre.

C'est de l'hôpital militaire de Womack où il a été transporté que le capitaine MacDonald, médecin spécialisé dans les narcotiques, a raconté les circonstances dans lesquelles sa femme Colette, 26 ans, ses deux filles, Kimberley, 8 ans et Kristen Jean, 2 ans, ont été assassinées et lui-même blessé.

Le jeune médecin a déposé qu'il s'était endormi en lisant, sur le divan du salon. Vers 4 h. du matin, il a soudainement été réveillé par un cri qui provenait de sa chambre. Arrivé dans la chambre, plongée dans une demi-obscurité, quelqu'un s'est rué sur lui et l'a poignardé et battu.

Saignant abondamment, le Dr MacDonald a pu se rendre jusqu'au téléphone et communiquer avec la téléphoniste de Fayetteville et lui marmonner : "J'ai besoin de la police militaire et d'une ambulance. J'ai été poignardé". La téléphoniste a dû lui demander son adresse. Il s'est par après dirigé vers sa chambre et s'est écroulé près de sa femme.

Dans sa déposition, il a précisé que les assassins étaient au nombre de quatre: deux Blancs, un Noir et une Blanche qui tenait une chandelle. Elle criait: "Le LSD (Acid) est formidable ! Tuez les porcs ! " La fille, a dit le Dr MacDonald, était blonde, portait un chapeau mou et des bottes boueuses. L'un des Noirs portait un veston avec des galons de sergent de l'armée.

En arrivant sur les lieux du massacre, les policiers ont trouvé la porte d'entrée verrouillée et celle d'en arrière, ouverte. Ils ont retrouvé les corps des deux fillettes dans une chambre où il n'y avait aucune trace de lutte, et ceux des parents, dans leur chambre. Tout indiquait que là, il y avait eu bataille. Le mot "porcs" avait été griffonné avec du sang sur la tête du lit. Près de la porte arrière, se trouvaient deux armes ensanglantées, un couteau et un pic à glace, ainsi qu'un morceau de bois de 18" de long, par 2" d'épaisseur. Des empreintes de pied faites dans le sang, couvraient les planchers, un peu partout.

Rien n'indique pour le moment qu'il y a eu torture ou viol sur l'une ou l'autre des victimes.

D'après la police, l'attaque a duré à peine 5 minutes. Ce qui laisse supposer que les tueurs connaissaient les lieux. Ils auraient été, présume-t-elle, pendant un "voyage LSD".

Le colonel Robert J. Kriwanek, de la base de Fort Bragg, a déclaré qu'en qualité de spécialiste en narcotiques, le Dr MacDonald avait affaire à des gens qui ont des problèmes au sujet de la drogue. Il a plusieurs malades qui en sont victimes.

Le col. Kriwanek a par ailleurs précisé que les problèmes soulevés par l'usage des narcotiques aux quartiers généraux de Fort Bragg étaient devenus critiques, que les autorités militaires et civiles avaient cru bon de former récemment une escouade conjointe pour les enrayer.

Il a tenu à ajouter que le Dr MacDonald, qui est respecté de tout son entourage, n'est nullement suspect.

Trois hommes et une femme ont été questionnés hier et ont été relâchés. Une enquête serrée sera d'autre part menée auprès des malades du Dr MacDonald.

Par ailleurs, en arrivant sur les lieux les policiers ont été frappés par la similitude de ce massacre avec celui dont ont été victimes l'actrice Sharon Tate et ses amis, le 8 août dernier, à Los Angeles. Comme on le sait, cinq accusés subiront sous peu leur procès dans ces cas.

Toutefois, aucun indice ne permet de supposer qu'un rite a été mis en pratique au cours des assassinats de Fort Bragg.

Police: un seul numéro de téléphone pour toute l'île?

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Il sera peut-être possible, dans un avenir prochain, de téléphoner à n'importe quel corps policier de l'île de Montréal en composant un même numéro.

Ce projet, sur lequel se penche depuis quelques jours le nouveau conseil de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, permettrait une action plus rapide et partant plus efficace. Selon les membres du conseil, une centrale téléphonique recevrait tous les appels et les transmettrait où ils doivent être reçus.

De plus, si l'intégration des forces policières de l'île de Montréal est réalisée tel que prévu, il se pourrait que la même formule soit appliquée à toute la région métropolitaine.

La centralisation des appels à tous les corps policiers de l'île de Montréal aiderait non seulement les policiers, mais surtout le public. Ce numéro serait affiché dans tous les endroits publics et serait facile à retenir.

Il pourrait également que les citoyens n'aient plus à déposer dix cents dans une boite téléphonique pour alerter la police. Ils n'auraient tout simplement qu'à composer le numéro.

Selon le juge Coderre, président du conseil de la sécurité, il faudra à l'avenir que tous les policiers subissent le même entrainement (physique et maniement des armes).

Un ordinateur permettant un échange de renseignements, en l'espace de quelques minutes, entre tous les corps policiers américains et canadiens, est sur le point d'être mis en place.

Un autre objectif du conseil de la sécurité est de faire en sorte que tous les individus ayant obtenu leur liberté conditionnelle puissent obtenir du travail n'importe où sur des recommandations du service des libérations conditionnelles.

Le travail immédiat du conseil de sécurité est l'évaluation des immeubles abritant tous les services de police de l'île de Montréal et la préparation du budget.

Pour mieux se familiariser avec le travail policier, le juge Coderre a lui-même décidé de participer à certaines séances d'entrainement des policiers à l'école de la police de Montréal, rue Viau.

Une importante réunion groupant les quatre membres du conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal et leurs conseillers juridiques doit avoir lieu demain.

Certaines réformes seraient en vigueur dès le début du mois d'avril.

Un règlement de compte?

La section des enquêtes criminelles de la police de Montréal tente d'élucider un meurtre perpétré la nuit dernière, dans une maison située au 1447, rue Moreau, dans l'est de la métropole.

Un jeune homme de 20 à 25 ans, libéré sous caution dernièrement, a été trouvé sans vie, dans son lit, le corps troué de deux balles qui se sont logées, l'une dans la tête, et l'autre dans la région du coeur.

Le sergent-détective André Charette n'écarte pas la possibilité d'un règlement de compte.

Les coups de feu auraient été tirés durant la nuit et personne dans le voisinage ne semble les avoir entendus. Les policiers ont découvert le corps vers 8 h. ce matin, après avoir reçu un appel téléphonique.

Les balles proviendraient d'un revolver de petit calibre.

Nouveau débrayage des médecins résidents jeudi?

par Pierre VENNAT

● Les médecins résidents du Québec débraieront probablement de nouveau jeudi soir et refuseront, à compter de vendredi, à nouveau, de faire la garde le soir et les fins de semaine.

● Par ailleurs, le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a convoqué pour vendredi les représentants du Collège des médecins, de l'Association des hôpitaux et des quatre facultés de médecine du Québec pour discuter des implications du nouveau statut du médecin résident et des internes, adopté conjointement par les résidents internes et les médecins, vendredi dernier.

C'est le Dr. Georges-Etienne Cartier, président de la Fédération des résidents et internes qui a déclaré que les médecins songeaient à nouveau à faire la grève, hier soir, après que la reprise des négociations entre les résidents et l'Association des hôpitaux ainsi que le gouvernement provincial, eurent abouti à une impasse.

Quant à la réunion de vendredi, à Québec, elle a été convoquée, somme toute, parce que le gouvernement refuse la définition du nouveau statut des médecins résidents ou du moins voudraient y faire d'importants "ajoutés".

Selon l'Association des hôpitaux et le gouvernement, cette nouvelle définition peut avoir des implications sur le système de distribution de soins à l'intérieur d'un hôpital, sur le rôle et le statut des résidents et des internes au sein de l'équipe médicale et c'est devant ces implications possibles que le ministre de la Santé a convoqué la réunion de vendredi à laquelle, jusqu'ici, les résidents, eux, n'ont pas été convoqués.

On se souviendra que vendredi dernier, les résidents avaient consenti à reprendre les gardes, à la condition qu'on leur fasse une offre monétaire raisonnable. Les résidents avaient alors réussi à s'entendre avec le Collège des médecins et les facultés de Médecine sur la définition de leur statut, un des points alors en litige aux négociations.

Mais il avaient menacé de débrayer à nouveau si on ne leur faisait pas d'offres monétaires raisonnables.

Les résidents ont été convoqués hier après-midi pour des négociations qui ont débuté avec une demi-heure de retard.

Malheureusement, aucune offre salariale n'a été faite.

Les négociations se sont donc rompues là-dessus et bien qu'une autre séance soit prévue pour mardi prochain, le Dr Cartier, persuadé qu'on ne le leur fera pas plus, mardi prochain, une offre raisonnable, a déclaré que jeudi des réunions auront lieu à Québec et à Montréal et que l'on demandera alors aux membres, qui selon lui accepteront, de refuser de faire les gardes, tant et aussi longtemps qu'une offre monétaire raisonnable ne leur aura été faite.

Quant aux syndicats, CEQ, CSN, FTQ, qui s'inquiéteraient d'une entente entre médecins, le Dr Cartier a déclaré qu'il ne s'agissait que d'un malentendu et qu'il se fait fort d'expliquer aux porte-paroles syndicaux que les résidents sont vraiment des syndiqués, "face à un patron" et qu'il n'y a aucun noir complot pour bloquer l'assurance-maladie dans l'entente sur le statut qu'ils ont conclue avec le Collège des médecins-chirurgiens.

Les cols bleus prendront connaissance des dernières offres de Montréal samedi

par André BEAUVAIS

C'est samedi que les quelque 7,000 employés manuels de la Ville de Montréal prendront connaissance des offres finales de Montréal; ils décideront alors d'accepter ces nouvelles conditions de travail ou tout simplement de les rejeter ce qui entraînera un arrêt de travail qui prendra effet à minuit et une minute, dimanche matin.

Les séances de conciliation ont repris lundi et doivent se poursuivre toute la semaine, à moins que les dirigeants syndicaux jugent acceptables des offres qui pourraient être faites d'ici samedi. M. Roger Lampron, président du Local 301 de l'Union canadienne des employés des services publics, représente les travailleurs à ces séances de conciliation qui se déroulent en présence de M. Yvon Dansereau du bureau de la conciliation du ministère du Travail.

M. René Gravel, directeur du personnel de la Ville de Montréal, M. Gérard Perron, son adjoint, et M. Marcel Crépeau, préposé aux relations de travail, au service du personnel, négocient au nom de la Ville.

Du côté syndical, la priorité va à la sécurité d'emploi. Contre les 4,800 employés manuels permanents, il y en a plus de 2,500 qui ne sont qu'auxiliaires, c'est-à-dire qui effectuent un travail saisonnier. Actuellement, un employé auxiliaire doit travailler pendant 175 jours sans arrêt pour avoir droit à sa permanence.

Ces auxiliaires qui sont appelés à travailler sur le déblaiement de la neige ou encore sur des travaux divers à compter du printemps jusqu'à l'automne peuvent gagner, en général, entre $2,000 et $4,000 selon le nombre de mois qu'ils travailleront pour la Ville.

Quelques points inscrits à la nouvelle convention suggérée par la partie syndicale ont trait à la Communauté urbaine de Montréal. Les cols bleus de la métropole veulent s'assurer d'une sécurité entière, de ce côté-là, s'ils devaient être appelés à travailler pour le compte de ce nouvel organisme régional.

Au chapitre des salaires, les employés manuels demandent des augmentations, selon les 18 catégories d'employés, allant de 35 cents à 53 cents l'heure pour l'année 1970. La Ville de son côte offre une augmentation maximum de 47 cents à être accordée en 1970 et 1971.

C'est un volumineux dossier qu'étudient actuellement les participants à ces séances de conciliation, et il semble bien que tous aient à lutter contre la montre.

Dimanche, le 8 février, les employés manuels de la métropole réunis en assemblée générale au centre Maisonneuve ont adopté une résolution qui ne laisse aucun doute sur leurs intentions, si les offres de la Ville ne font pas leur bonheur.

Ils se sont dits prêts à déclencher un arrêt de travail, à minuit et une minute, dimanche, "si les offres ne sont pas acceptables".

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
Régulièrement $34.95
2 PAIRES SPECIAL $18.95
1 PAIRE POUR LA TOILETTE
1 PAIRE POUR LE TRAVAIL
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
STATIONNEMENT GRATUIT
PHARMACIE MONTREAL
Jean P. DUQUET L.Ph.
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

POUR VOS REUNIONS, RECEPTIONS ET BANQUETS
PEGROID VOUS OFFRE
SANDWICHES PREPARÉS DE MAIN DE MAÎTRE
• TRIANGLES
• ROUES A FUSEAUX
• RUBANS DOUBLES
ETC.
GARNIS DE
• TRANCHES DE JAMBON
• DINDE
• SALADE DE POULET
• SALADE D'OEUFS
Nous livrons partout à Montréal
PEGROID'S LTD.
Fraîcheur et qualité font notre renommée
4075, Saint-Denis
48 sandwiches cocktails, c'est suffisant pour 6 à 8 personnes : $3.25
844-3901

LIQUIDATION
La CORTINA "G.T"
FORD SPORT ANGLAISE
seulement $2,200.
plus transport et préparation $50
AUTO FLAMBANT NEUVE
Votre vendeur de confiance du centre de Montréal
Lanthier & Lalonde AUTOMOBILE INC
4411, AVENUE PAPINEAU près Mont-Royal 526-4411

Complétez votre toilette printanière avec un soulier
La Vallée

Modèle en nouveau cuir verni froissé, noir, champagne ou cognac. Nouveau talon confortable, nouvelle forme élégante. ....
$20.95
Pointures et largeur courantes
A deux pas de la sortie du métro Jean-Talon ou Mont-Royal
Louis Deslauriers Ltée
M. Giroux et Fils Inc.
6914, rue Saint-Hubert — 1500 est, rue Mont-Royal
4029 est, rue Ontario

Le conflit des Postes à Montréal prend une dimension nationale

par Pierre VENNAT

Loin se de régler, le conflit des Postes dans la région metropolitaine est en voie de devenir un conflit à l'échelle nationale

Les évenements se sont multipliés ces dernières heures, et en voici les grandes lignes

Le ministre des Postes, M. Eric Kierans, dans une lettre déposée aux Communes hier après-midi et destinée au secretaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Raymond Parent, a affirmé :

A moins que les services ne reviennent à la normale immédiatement, nous n'aurons d'autre choix que celui de révoquer le contrat de G. Lapalme Inc. L'intérêt du public, en particulier celui de la population de Montréal, exigerait un tel geste."

Les menaces de M. Eric Kierans contre le Syndicat national des employés du transport postal (CSN), n'ont pas porté fruit.

Menaces de perdre immédiatement leur emploi s'ils n'effectuent pas leur travail dans l'ordre, les chauffeurs de G. Lapalme Inc., ne se sont pas laissé impressionner et ce matin, quatre camions, chargés de courrier pour le Dépôt Gagnon, la station postale Saint-Laurent et celles de Westmount et Youville, ont été chargés par leurs chauffeurs et le camion abandonné, verrouillé, devant le bureau de postes où on s'efforçait ce matin de trouver un moyen de les deverrouiller et de charger dans d'autres camions leur chargement.

Les autres stations postales ont toutes été desservies à temps, mais il semble bien que les quatre citées plus haut auront dû se passer, à temps pour la livraison postale d'aujourd'hui, de tout chargement.

Malgré tout, c'était toujours G. Lapalme Inc., qui était en charge du courrier ce matin et on ignorait toujours quand le ministre mettra sa menace à exécution, s'il le fait.

La Federation des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux se sont mis d'accord sur la constitution d'un front commun des syndicats impliqués dans le conflit des postes à Montréal. La première reunion de ce front commun, à laquelle assisteront MM. Marcel Pepin, président de la CSN, et Louis Laberge, président de la FTQ, aura lieu vendredi.

M. Robert Stanfield a exigé un débat d'urgence, qui aura peut-être lieu aujourd'hui, pour resoudre le problème.

Le président de l'Union des postiers, M. William Houle, a déclaré que si jamais M. Kierans avait l'intention de mettre à exécution sa menace de transférer à Toronto le centre de distribution du courrier international, ce n'est pas à 450 syndiqués qu'il aura affaire, "mais à un conflit en trois dimensions".

Pas de Société de la Couronne

Le ministre affirme clairement qu'il n'est pas possible de mettre sur pied une Société de la Couronne uniquement pour les chauffeurs de Montréal, et qu'il n'est pas non plus possible de nommer un administrateur des postes pour surveiller les opérations à Montréal.

M. Marcel Pepin, président de la CSN, a déclaré pour sa part que "si M. Kierans est prêt à mettre 450 employés dans la rue sans égard à leurs droits acquis, et sans égard à la diminution du service qui en découlera inévitablement, c'est qu'il existe sûrement de très puissants intérêts cachés derrière lui. Ce sont des intérêts d'argent sans aucun doute, car les intérêts d'argent ne respectent jamais les hommes".

Quant au président de la Federation des travailleurs du Quebec, M. Louis Laberge, il a rappelé au ministre Kierans, lors de sa causerie d'hier midi devant la Chambre de commerce de Montréal, qu'il n'est plus président de la Bourse "et qu'il ne traite plus avec des dollars ou avec des bouts de papiers, mais bien avec des êtres humains qui ont droit d'être traités comme tels."

D'autre part, au sujet de la déclaration de M. Houle qui demandait au ministre des Postes de "mettre la pédale douce", M. Hector Cormier, maitre de poste de Montréal, a déclaré que "nous ne nous proposons pas de raper le bureau de poste de Montréal de la liste des centres de distribution. Toutefois, à cause de la période d'urgence actuelle, il est devenu nécessaire comme mesure entièrement temporaire d'éviter d'expédier sur Montréal le courrier adressé pour livraison à l'est et à l'ouest de Montréal".

Aux Communes

A Ottawa, les trois partis d'opposition s'en sont violemment pris à M. Kierans qu'ils tiennent responsable de la situation.

ETATS-UNIS

SUITE DE LA PAGE 1

L'Europe

Ces conditions d'une paix mondiale, Nixon les juge évidemment necessaires à la paix "européenne". Et c'est sur ce continent que la "doctrine Nixon" semble avoir les plus fortes chances de succès et qu'elle rencontre le moins de difficultés.

Amérique latine

"La, précise le document, nous cherchons à consolider les relations spéciales que nous entretenons avec nos républiques soeurs grâce à un nouveau programme d'action pour le progrès dans le cadre duquel toutes les voix pourront se faire entendre sans qu'aucune d'elle ne soit prédominante".

Asie

"Notre coopération avec les nations d'Asie prendra de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que ces nations coopèrent entre elles et accélèrent le développement d'institutions régionales".

Vietnam

"Nous recherchons un règlement équitable qui soit acceptable tant aux Américains qu'à tous ceux qui participent à cette guerre. Nous sommes en train d'aider les Sud-Vietnamiens à assurer leur propre défense. A mesure que le Sud-Vietnam se renforcera, l'autre camp, nous l'espérons, se rendra bientôt compte qu'il est de son intérêt de participer à la négociation d'une paix juste".

Moyen-Orient

"Nous continuerons d'oeuvrer avec d'autres afin de jeter les bases d'un accord dans le cadre duquel les parties en cause pourront régler des problèmes délicats et complexes." M. Nixon souligne cependant qu'un règlement entraînera c'est évident, des sacrifices et de la retenue de part et d'autre.

Afrique

Les liens historiques du continent noir avec tant de citoyens américains expliquent l'importance de l'aide des USA aux nations en voie de développement. Cette aide se poursuivra et, ajoute M. Nixon, "nous sommes prêts à les aider à développer l'immense potentiel que représente ce continent".

Dans le domaine de l'économie mondiale, la politique étrangère américaine favorisera l'afflux de capitaux et de biens entre les nations.

Enfin, le message présidentiel préconise la formulation d'une nouvelle forme de coopération internationale, révision devenue indispensable, quand l'on constate "les progrès sans précédents accomplis dans les domaines de la science et de la technologie, l'explosion démographique et les moyens de communications modernes.

Le président Nixon engage son administration à continuer de soutenir financièrement les Nations unies, symbole de cette coopération internationale.

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE 1

nière, les députés libéraux auraient accepté en principe que M. Michaud redevienne membre du caucus "à condition qu'il en fasse publiquement la demande".

Quant à M. Wagner, dont les intentions demeurent encore très obscures, il doit se rendre aujourd'hui à Québec pour rencontrer lui aussi M. Bourassa.

Rejoint hier à son étude légale de Montréal, M. Wagner a refusé de donner quelque indication que ce soit sur son avenir politique. Il a toutefois qualifié de "spéculations" les articles de journaux soutenant qu'il pourrait bientôt quitter la vie politique.

On n'a révélé par ailleurs ni l'heure ni l'endroit où le député de Verdun, qui semble assez bien remis maintenant de sa défaite au dernier congrès libéral, rencontrera son ex-adversaire et nouveau chef de l'Opposition libérale, M. Robert Bourassa. Il est cependant possible que la décision définitive de M. Wagner (de demeurer ou non dans le Parti libéral), soit communiquée dès aujourd'hui aux courriéristes parlementaires.

Selon certains députés libéraux rencontrés ces jours derniers au Parlement, M. Wagner aurait toutefois bel et bien décidé de demeurer aux côtés de M. Bourassa.

Le cas Michaud

Selon certaines sources, il semble d'autre part que M. Michaud ait d'ores et déja decidé de demander sa reintégration au sein du caucus des députés libéraux. Il ferait cette demande publiquement à l'Assemblée nationale, en soulevant une question de privilège, demande qui serait immédiatement exaucée par le chef de l'Opposition libérale.

On sait que M. Bourassa a déja reçu, il y a environ deux semaines, le rapport de la commission juridique du PLQ qui devait statuer sur le cas Michaud.

PORTS

SUITE DE LA PAGE 1

peuvent ou ne doivent pas être offerts par les secteurs privés ou publics.

3) Equilibrer les conséquences économiques, techniques et sociales découlant des changements dans la capacité ou dans l'usage des services de transport et faire en sorte que des normes économiquement viables en ce qui concerne les voies, les installations de gare, les véhicules et le personnel soient fixées et maintenues.

4) Encourager de façon continue et mettre en oeuvre les initiatives ou projets susceptibles d'assurer les services de transport qui répondent adéquatement aux besoins nationaux.

Le ministre a précisé que les changements projetés se fondent sur des études approfondies commencées l'an dernier à son ministère et a dit qu'ils avaient été mis au point au cours des trois derniers mois au sein du gouvernement.

MANDAT

SUITE DE LA PAGE 1

"ouverts" en correctionnelle sur cette affaire qui se détériore d'heure en heure.

Le secrétaire général de la CSN, Raymond Parent, a déclaré que sa centrale ne désirait faire aucun commentaire pour le moment.

BERTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

hute lundi sur une mise en garde, sur une menace brandie par le chef du gouvernement québécois.

Il semble bien que, cette fois, Québec soit acculé à mettre en pratique ses menaces car il a exercé tous ses moyens de pression, y compris la prière ("nous avons absolument besoin de ces $200 millions, a dit, lundi, M. Bertrand"), et Ottawa n'a laissé aucun espoir.

Quelles sont ces mesures

Mais M. Bertrand s'est fait très avare de commentaires et a refusé une fois de plus de préciser la menace qu'il avait faite dès l'ouverture de la conférence, à savoir que son gouvernement prendra "très bientôt les mesures qui s'imposent."

"Très bientôt" ne devait pas être aujourd'hui cependant, selon ce que le premier ministre a répondu, hier, aux questions des journalistes qui l'ont accompagné jusqu'à l'ascenseur de l'hôtel où il logeait.

"Le gouvernement fédéral, a dit M. Bertrand, a refusé par la voix de son premier ministre Pierre Elliott Trudeau notre demande de transfert direct ou indirect de cette somme de $200 millions. Nous verrons quelles mesures nous allons prendre."

"Aucune décision ne sera prise ici, a-t-il lancé aux journalistes qui le pressaient de question. Ça regarde le Québec seul et c'est au conseil des ministres que ça se discutera."

Le premier ministre a précisé qu'il n'vaurait pas de décision d'annoncer aujourd'hui et a laissé entendre qu'il n'y aurait pas de décision d'annoncée prise avant le retour du ministre des Finances, M. Mario Beaulieu.

M. Beaulieu a quitté Ottawa, hier, en direction de Londres où il est allé négocier un autre emprunt du gouvernement du Québec sur le marché européen. Boudé par le marché canadien et ayant utilisé tout son pouvoir d'emprunt sur le marché américain, le Québec fait de plus en plus appel aux sources de financement européennes.

On ne sait pas au juste quand reviendra M. Beaulieu.

Rien de changé . . . pour le moment

Les observateurs politiques se perdent toujours en conjectures sur le sens des mesures que le gouvernement de l'Union nationale s'apprête à prendre.

Certains lui prêtent encore l'intention d'imposer la double taxation dans le but de forcer le retrait du gouvernement fédéral.

Cependant, le ton énigmatique, sans doute volontairement énigmatique de M. Bertrand quand les journalistes lui ont demandé si ses projets électoraux pourraient être modifiés à la suite des résultats négatifs de la conférence, a redonné vie à l'hypothèse d'élections hâtives.

"Le projet des assises générales de l'UN pour avril n'est pas changé à l'heure actuelle, a-t-il répondu à une question précise. A l'heure actuelle, devait-il insister."

Il n'est pas question non plus que le gouvernement québécois reporte à plus tard la mise en application au Québec de l'assurance-santé. "Ce sera une des premières lois à être soumises aux députés à l'ouverture de la session, a précisé M. Bertrand."

Le chef du gouvernement québécois, pour la première fois hier, a confessé qu'il commençait à douter de l'utilité des conférences fédérales-provinciales de ce genre.

"L'inutilité de telles conférences en ce qui concerne la fiscalité, a dit M. Bertrand, me paraît maintenant évidente même si sous certains autres aspects elles peuvent encore avoir une certaine utilité."

M. Bertrand a déploré une fois de plus ce qu'il a appelé "l'attitude rigide" d'Ottawa.

"Même si toutes les provinces sont d'accord pour réclamer la réouverture des accords fiscaux actuels entre Ottawa et les provinces, le gouvernement fédéral n'en tient pas compte, a-t-il affirmé."

"Je connais les raisons derrière lesquelles Ottawa se retranche pour nous refuser le transfert du $200 millions qui pourtant sont tirés de la poche des Québécois, a repris M. Bertrand. Mais je ne puis les accepter.

"On a beau nous dire qu'Ottawa conserve son surplus budgétaire pour lutter contre l'inflation mais il reste que la taxe dite de progrès social est une prime déguisée pour payer l'assurance-santé. Or ces $200 millions perçus au Québec depuis janvier 1969 appartiennent aux Québécois puisqu'ils n'ont eu aucun service additionnel en retour."

le TEMPS qu'il fera

Maximum aujourd'hui : 35°
Minimum la nuit prochaine : 25°

Prévisions officielles établies par le bureau météorologique de Montréal :

Région de Témiscamingue, région des Laurentides, Ottawa et région, Montréal et région, Cantons de l'Est, Ville de Québec et région : Quelques nuages ce soir et demain, devenant ensuite nuageux avec quelques averses ou rafales de neige locales plus tard aujourd'hui ou en soirée. Doux aujourd'hui. Le ciel se dégagera la nuit prochaine, jeudi généralement clair avec des températures de saison. Vents légers devenant sud de 20 milles avec rafales cet après-midi se changeant en vents du nord-ouest de 20 milles avec rafales cette nuit et jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Témiscamingue 30 et 15 ; Sainte-Agathe 30 et 20 ; Ottawa 35 et 20 ; Montréal et Sherbrooke 35 et 25 ; ville de Québec 30 et 20.

Fête : office férial

ISOLANT
MOUSSE SYNTHETIQUE AU RENDEMENT EFFICACE
1" x 4' x 8' $2.09

ENCORE NOUS...

FAUX PLANCHER
PANNEAU AGGLOMERE HAUTE DENSITE
EXTRA SPECIAL — UNE SEMAINE SEULEMENT
MAC MILLAN La marque canadienne de qualité
5/8" 4' x 8' K3 $4.25

PANNEAUX PRÉFINIS
Sur planche de bois — Rainure en "V", 4' x 8'
Acajou classique $2.99 ch.
Acajou africain $2.99 ch.
Corail $3.99 ch.
Mandarin doré $3.99 ch.
Immense choix en montre sur le plancher pour toutes les bourses
GRATUIT : 1 boîte de clous de couleur assortie avec achat de 10 panneaux et plus.

PEINTURE
EMAIL, SEMI-LUSTRE, MAT.
3 GAL. $10.00
GRATUIT : ensemble 1 auget et 1 rouleau avec tout achat de 3 gallons et plus.

TUILES A PLAFOND
garanties lavables — Finies vinyle
CHOIX DE 3 COULEURS
4' x 4'
— Blanc pur — Galaxie — Travertine $2.85

PARQUETERIE
CHENE RUSTIQUE
REG. 30¢ p.c.
SPECIAL
3/8" 19" x 19" sur treillis de coton .23 p.c.

BIBLIOTHEQUE
PRE-ASSEMBLEE
CADEAU PRATIQUE
72" de long, 60" de haut, 12" de profondeur. Montants en chêne pouvant être peints, teints ou huilés.
Etagère en bois naturel pressé. Prend la peinture, le flecto, etc . . . $19.95

TUILES A PLANCHER
1ère QUALITE
12" x 12" VINYLE AMIANTE .15

CEDRE AROMATIQUE
40' POUR GARDE-ROBE
une protection à vie contre l'action destructive des mites. $11.95

EPINETTE
1x2 .02 p.l.
1x3 .03 p.l.
2x3 .05 p.l.
2x4 .07 p.l.

PIN BLANC
1x6 .12 p.l.
1x8 .16 p.l.
1x10 .18 p.l.
1x12 .19 p.l.

BOIS D'EBENISTERIE
4' x 8' x 11/16" TIAMA
Pour la finition de cabinet de cuisine — Grand luxe à prix modique — $10.99

DES SPECIAUX ! Nous en avons toujours, même s'ils ne sont pas annoncés. Venez nous visiter !

WOODHAVEN
CASH AND CARRY
MATERIAUX de CONSTRUCTION
CHARGEX
TRADERS HOMEPLAN PLAN FONCIER
4630 Ch. CHAMBLY, St-Hubert - 676-0347 - 861-8125
près du terrain d'aviation
HEURES D'AFFAIRES : LUNDI à MERCREDI 8.30 a.m. à 6 p.m. — JEUDI et VENDREDI 8.30 a.m. à 9 p.m. — SAMEDI 8.30 a.m. à 5 p.m.

ECONOMISEZ SUR TOUS NOS AUTRES PRODUITS.
Gyproc, laine, ciment, clôture, cèdre, tuiles à plancher, arborite, moulures, ferronnerie, teintures, peinture, aspenite, bibliothèque, portes intérieures, tuiles à plafond, miroirs, portes de douche, coupe-froid, bardeaux, fibre de verre, tiges, colle, etc. . . .

DIRECTION MONTREAL
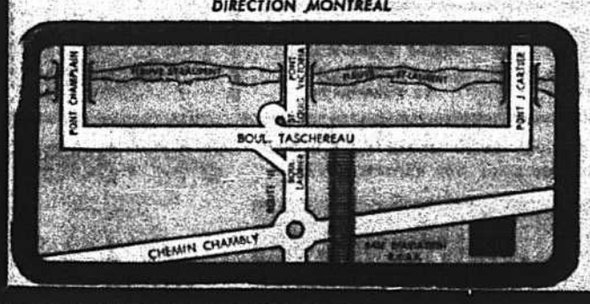

•Financement sur les lieux 1er paiement : juin 1970
• Livraison disponible
• Stationnement gratuit
• Menuisiers compétents
• Estimation gratuite

DIRECTION LOUIS-H. LAFONTAINE
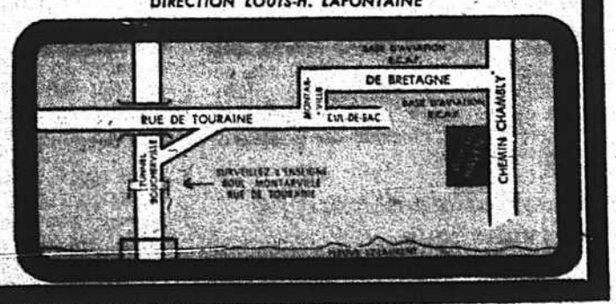

STEINBERG

Nos prix miracles SONT PERMANENTS !

pm ALIMENTS EN CONSERVE

POINTES D'ASPERGES DE FANTAISIE ORCHARD KING BTE 12 OZ 49¢

MAIS EN GRAINS ENTIERS DE FANTAISIE ORCHARD KING BTE 7 OZ 13¢

POIS ASSORTIS DE CHOIX ORCHARD KING BTE 19 OZ 22¢

COMPOTE AUX POMMES DE FANTAISIE, SCOTIAN GOLD BTE 19 OZ 22¢

CERISES ROUGES DE CHOIX ORCHARD KING BTE 14 OZ 28¢

JUS DE LEGUMES V-8 BTE 48 OZ 42¢

JUS DE RAISINS WELCH BTE 32 OZ 39¢

pm CONDIMENTS

KETCHUP AUX TOMATES HEINZ BOUT. 20 OZ 38¢

KETCHUP STEINBERG BOUT. 20 OZ 33¢

GARNITURE A SALADE STEINBERG POT 32 OZ 55¢

GARNITURE A SALADE MIRACLE WHIP POT 32 OZ 64¢

pm PRODUITS DOMESTIQUES PRODUITS EN PAPIER

EAU DE JAVEL CONCENTREE STEINBERG BOUT. 128 OZ 54¢

ADOUCISSEUR DE TISSUS STEINBERG CRUCHE 64 OZ 59¢

CIRE A PLANCHER LIQUIDE STEINBERG BTE 32 OZ 98¢

TAMPONS A RECURER S. O. S. POT DE 10 25¢

PAPIER DE TOILETTE ELEGANT, ASSORTI POT DE 8 97¢

PAPIER-MOUCHOIR ASSORTI, ELEGANT BTE DE 400 34¢

SERVIETTES EN PAPIER VEDETTE, STEINBERG POT DE 500 99¢

pm ALIMENTS CONGELÉS

POMMES DE TERRE JULIENNES, CONGELEES, CARNATION SAC 2 LB 42¢

RONDELLES D'OIGNONS FRITS, CONGELEES, LEO D'OR POT 1 LB 59¢

FISH & CHIPS A LA MORUE, CONGELE, HIGHLINER POT 8 OZ 25¢

JUS D'ORANGE CONCENTRE, CONGELE, ORCHARD KING BTE 6¼ OZ 21¢

POIS CONGELES DE FANTAISIE, STEINBERG SAC 2 LB 59¢

pm ALIMENTS VARIÉS

LAIT EVAPORE STEINBERG BTE 16 OZ 16¢

FEVES AU LARD CUITES AU FOUR, LIBBY BTE 14 OZ 23¢

PIZZA ORDINAIRE CHEF BOY-AR-DEE POT 15½ OZ 63¢
AU PEPPERONI, 17 OZ 87¢
A LA SAUCISSE, 17 OZ 75¢

FARINE ROBIN HOOD (SAC 10 LB $1.12) SAC 7 LB 81¢

SIROP DE TABLE HABITANT POT 32 OZ 46¢

SPAGHETTI A LA VIANDE CATELLI BTE 14 OZ 37¢

RIZ CONVERTI UNCLE BENS (POT 42 OZ 89¢) POT 14 OZ 33¢

LAIT EN POUDRE INSTANTANE CARNATION POT 3 LB $1.35

MIEL KRAFT LIQUIDE OU BATTU POT 24 OZ 67¢

FEVES AU LARD LIBBY BTE 19 OZ 29¢

POUDING ASSORTI NESTLE BTE 15½ OZ 28¢

DREAM WHIP POT 2 OZ 31¢

DEJEUNER INSTANTANE MINUTE ASSORTI POT 9 OZ 76¢

LA COMPARAISON LE PROUVE !

Mme Gidéon a déboursé $60.26 pour sa commande chez Steinberg, et exactement $69.01 pour des articles analogues chez un concurrent, économisant ainsi

$8.75 (12.6%)

Mme J. Gidéon
2425, de la Sorbonne
St-Laurent

N'est-ce pas la preuve que vous économisez vraiment chez Steinberg?

ACHAT BONI

BEURRE LOTBINIERE
PTQ 1 LB 65¢

pm POUR TARTINER

CONFITURE STEINBERG PURE, FRAISES ou FRAMBOISES POT 9 OZ 38¢

MARMELADE GOOD MORNING POT 24 OZ 53¢

GELEE DE POMMES OKA POT 24 OZ 48¢

CONFITURE AUX FRAISES KRAFT POT 9 OZ 44¢

ACHAT BONI TRANCHE STEINBERG 11¢ DE RABAIS

PAIN AUX RAISINS
2 PAINS 12 OZ 35¢

ROULE STEINBERG AU CHOCOLAT OU A L'ANANAS ACHAT BONI CH. 29¢

BRIOCHES STEINBERG ERABLE ET NOIX POT DE 12 39¢

TARTE AU SUCRE STEINBERG, 14¢ DE RABAIS 18 OZ 8" CH. 35¢

TARTES AUX FRUITS POMMES, CERISES, PECHES, RAISINS 24 OZ 8" CH. 49¢

PETITS PAINS AU LAIT STEINBERG POT DE 8 45¢

BEIGNES AU SUCRE STEINBERG POT DE 12 29¢

pm ARTICLES DIVERS

ENCYCLOPEDIE UNIVERSELLE
ILLUSTREE
VOLUME No 4 $1.99

SACS A DECHETS STEINBERG, 1.5 MM., AVEC ATTACHES POT DE 10 46¢

COUTEAUX DE CUISINE (ORD. 99¢) 3 POUR 63¢

PAILLASSON DANS UN SAC EN POLY CH. $1.59

SACS A DECHETS EN POLY, POUR LA CUISINE POT DE 15 33¢

BAS-CULOTTES CHORINE PETITS, MOYENS, GRANDS CH. 99¢

pm TOUS LES JOURS

BIFTECK DE RONDE
DESOSSE, TRANCHE ENTIERE
OU
ROTI DE CROUPE
COUPE SILVERSIDE
MARQUE ROUGE
LA LB $1.09

ROTI DE PALETTE COUPE ORDINAIRE, MARQUE ROUGE LA LB 69¢

ROTI DE COTES CROISEES MARQUE ROUGE LA LB 89¢

ROTI DE COTES 5e, 6e, 7e COTES, MARQUE ROUGE LA LB $1.09

pm TOUS LES JOURS

LONGES DE PORC

BOUT DES COTES	BOUT DU FILET
LA LB 59¢	LA LB 69¢

POIDS MOYEN 3¼ LB

JAMBON FUME ENTIEREMENT CUIT, PRET A MANGER UN BOUT OU L'AUTRE LA LB 83¢

BACON TRANCHE SANS COUENNE STEINBERG POT 1 LB 89¢

SAUCISSES FUMEES SANS PEAU STEINBERG POT 1 LB 55¢

ACHATS BONIS DE LA SEMAINE

POULET
2 à 3 LB, EMP. SOUS VIDE
CANADA CATEGORIE "A"
LA LB 35¢

CUISSES OU POITRINES DE POULET LA LB 59¢

AILES OU FOIES DE POULET LA LB 33¢

CHAPON EMP. SOUS VIDE CANADA CATEGORIE "A" LA LB 49¢

pm TOUS LES JOURS

BOEUF HACHE
MAIGRE, FRAIS
LA LB 59¢
PALERON, HACHE, MAIGRE, FRAIS LB 69¢

PATE DE DINDE FRAIS, STEINBERG POT 12 OZ 35¢

TRANCHES DE FLETAN COHOE, DE CHOIX LA LB 99¢

FRITURES DE POISSON BLUE WATER, ACHAT BONI POT 10 OZ 55¢

pm PRODUITS DE BEAUTE - HYGIÈNE

FIXATIF A CHEVEUX SUAVE, ORD. ET FERME BTE 10 OZ 67¢

SHAMPOOING SUAVE ASSORTI BOUT. 12 OZ 67¢

COMPRIMES INSTANTINE BOUT. DE 50 79¢

PATE DENTIFRICE STRIPE (ORD. 65¢) TUBE GEANT 51¢

FORTIFIANT MENNEN POUR LA PEAU BTE 4½ OZ 75¢

GANTS PLAYTEX PETITS, MOYENS, GRANDS LA PAIRE 87¢

CREME POUR CHEVEUX PROTEIN 29, LIQUIDE (EN CREME TUBE 3 OZ 97¢) BOUT. 4 OZ 89¢

pm PRODUITS POPULAIRES

JUS DE TOMATES DE FANTAISIE, BRIGHT BTE 19 OZ 17¢

CAFE MOULU CHASE & SANDBORN SAC 1 LB 95¢

FLOCON DE MAIS KELLOGG POT 16 OZ 42¢

ALIMENTS TAMISES ASSORTIS, POUR BEBES, HEINZ POT 4¾ OZ 14¢

DETERSIF FAB AVEC BORAX (ADDITIF BIO-AD POUR LA LESSIVE, 15¢ DE RABAIS FORMAT GEANT 82¢ BTE FAM. $1.55

CIRE A PLANCHER LIQUIDE, FUTURE BOUT. 27 OZ $1.45

NETTOYEUR A TAPIS GLORY, EN AEROSOL BTE 24 OZ $1.59

PETITES ET GROSSES VARIETE PREMIUM

BANANES DORES ET MURES LA LB 13¢

POMMES McINTOCH MODIFIEES, DU QUEBEC ATMOSPHERE CONTROLEE SAC POLY 5 LB 59¢

LAITUE ICEBERG DE CALIFORNIE, GROSSEUR 24 CH. 26¢

ECHALOTES DE CALIFORNIE, GROS PAQUETS CH. 10¢

POMMES DE TERRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK CATEGORIE CANADA No 1 SAC 10 LB 38¢

RADIS DE FLORIDE SAC CELLO 6 OZ CH. 10¢

EPINARDS IMPORTES LAVES ET COUPES SAC 10 OZ 28¢

BROCOLI DU TEXAS GROSSEUR 18 LE PQT 39¢

BAS TOUS LES JOURS

FROMAGE EN TRANCHE
STEINBERG, ORD.
PQT 8 OZ 32¢

BAS TOUS LES JOURS

BONBONS ASSORTIS
STEINBERG
SAC CELLO 1 LB 39¢

BAS TOUS LES JOURS

TOMATES ENTIERES
DE CHOIX, ORCHARD KING
BTE 28 OZ 29¢

ACHAT BONI

Epargne additionnelle rendue possible grâce aux achats faits en grandes quantités et aux remises temporaires des manufacturiers

NOTRE GARANTIE DE PROTECTION DES prix miracles

Nous maintiendrons nos PRIX MIRACLES EN ALIMENTATION et ne les modifierons que si le coût de production change.

Conflit sur la répartition du coût d'une usine d'épuration

Les représentants de la municipalité de Pierrefonds et ceux de la municipalité de Dollard-des-Ormeaux ont soumis à la Régie des eaux, hier, leur preuve respective afin de permettre à la Régie de déterminer la part qui sera payée par la ville de Dollard-des-Ormeaux pour l'usine d'épuration de Pierrefonds qui dessert les deux municipalités.

Si les parties ont presque abouti à un accord sur les coûts de construction, leur financement et les coûts d'exploitation, la proportion de ces coûts à être payée par chacun a été très contestée.

La ville de Pierrefonds préconise une méthode qui consiste à baser la répartition des coûts sur les territoires desservis ou qui le seront dans un avenir très court.

Quant à la municipalité de Dollard-des-Ormeaux, elle préfère une répartition suivant le volume de l'eau usée.

Chaque ville, selon sa méthode, arrive à des pourcentages de répartition différents.

L'enquête sur Anjou

Une commission aurait été versée à la suite d'une vente "sous pression"

par Florian BERNARD

Même si le propriétaire de l'ancien Maple Golf & Country, de la Montée Saint-Léonard, avait formellement averti par lettre M. Ernest Crépeault qu'il ne désirait verser aucune commission à un agent immobilier, il a quand même remis deux chèques d'un montant total de $187,000 aux Immeubles Crépeault Ltée et à Ernest Crépeault Inc.

Interrogé par les procureurs Jacques Bellemare et Jean Filiatreault, M. Paul A. Fournier a déclaré qu'il ne voulait pas vendre son terrain de golf pour un prix moindre de $1 le pied carré. De plus, il ne désirait faire affaires avec aucun agent immobilier.

Pourtant, en avril 1965, M. Fournier a vendu son golf pour 84 cents et quart le pied carré et a versé $187,000 en commission aux compagnies immobilières de M. Ernest Crepeault.

Qu'est-ce-qui a bien pu motiver ce changement d'attitude de la part de M. Fournier? A cette question, il repond sans embages qu'il a vendu sous certaines pressions. Lesquelles?

Primo, M. Crépeault l'a convoqué à son bureau. L'urbaniste Charles-Edouard Campeau s'y trouvait. On lui a offert de vendre le golf à 66 cents le pied carré. M. Fournier a refusé net.

Secondo, M. Crépeault a envoyé une lettre à M. Fournier. Cette lettre contenait une offre d'achat à 66 cents le pied carré de même qu'un chèque de $100,000 en acompte de Camclair. Nouveau refus de M. Fournier. Il répond lui-même à M. Crépeault et l'informe qu'il ne veut pas vendre. Il ajoute qu'il ne désire verser aucune commission à un agent. Par la même occasion, M. Fournier retourne le chèque de $100,000.

Tertio, ville d'Anjou envoie un avis d'expropriation à M. Fournier. Cette expropriation aura pour conséquence de "couper son terrain en deux" ...

"Disons que cet avis d'expropriation a fait une pression pour me décider à vendre", devait indiquer le témoin.

Puis, les choses devaient se précipiter. Une nouvelle offre est faite à M. Fournier. Cette fois, on se dit prêt à payer 80 cents le pied carré. Cependant, comme M. Fournier refuse de verser une commission à Ernest Crépeault Inc., il demande que le prix soit porté à 84 cents et quart le pied carré, de façon à ce que la commission soit comprise dans le prix global. C'est un autre agent d'immeuble, M. Bernard Lamarre, qui accomplit le gros du travail et dirige les tractations, toujours selon le témoignage de M. Fournier. La vente est conclue au Club Saint-Denis, aux petites heures du matin. M. Crépeault n'y est pas.

Le 26 avril 1965, à la demande de M. Crépeault, deux chèques de commission sont faits; l'un au montant de $62,389 et l'autre au montant de $124,779. Ils sont libellés au nom des Immeubles Crépeault Ltée et Ernest Crépeault Inc.

Ces deux chèques sont déposés à la commission, endossés par M. Crépeault, au nom des deux compagnies citées.

C'est à la suite de l'explication de ce long processus de vente que M. Fournier devait déclarer, à la suite de questions posées par Mes Filiatreault et Bellemare, que "dans son esprit, M. Ernest Crépeault était le maire d'Anjou".

Il devait ajouter: "Je savais que Crépeault était le maire de l'endroit et que tout devait passer par lui."

C'est le juge André Surprenant qui posa la dernière question au témoin: "Vous achetiez votre paix en payant 5 p. 100 à Crépeault?"

Réponse du témoin: "C'est un peu ça...".

Dief dénonce les marxistes

TORONTO (PC) — L'ex-premier ministre John Diefenbaker a déclaré que le Canada devrait poursuivre les groupes marxistes-léninistes qui sont partisans d'un renversement du gouvernement canadien.

S'adressant à 1,500 personnes réunies pour célébrer l'anniversaire de la déclaration d'indépendance de la Lithuanie, M. Diefenbaker a déclaré: "Je suis inquiet de l'impunité dont jouissent ces groupes qui veulent détruire notre pays par la révolution."

Le député de Prince-Albert a souligné qu'il voudrait que des poursuites judiciaires soient intentées contre "ceux qui, profitant des traditions de liberté des canadiens, oeuvrent pour la destruction de ce pays."

Il a prétendu que des révolutionnaires se préparent à allumer une insurrection, au Québec, dans deux ans environ.

Que FAITES-VOUS cette fin de semaine?

Filez Chez Alex Sherman's Centres Musique et économisez sur les Spéciaux DE FIN DE SEMAINE!

ROLLING STONES LET IT BLEED Rég. $6.29 $3.91

BOB DYLAN NASHVILLE SKYLINE Rég. $6.29 $3.91

JANIS JOPLIN KOZMIC BLUES Rég. $6.29 $3.91

Alex Sherman's Centres Musique

- 1385 ouest, Ste-Catherine 842-5842
- Les Galeries d'Anjou 353-5420
- Vibrations
- 1449 Mansfield 845-9218
- Plaza Alexis Nihon 933-2759
- Plaza Côte-des-Neiges ... 735-4191

OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI SOIR

GASTON CLERMONT, prop.
273-7711

Clermont DE LA PLAZA

POUR LE BONHEUR DES NOUVEAUX MARIÉS

LA MAISON DE CONFIANCE DES CANADIENS POUR QUALITÉ—SERVICE—ÉCONOMIE

UNE SEULE ADRESSE: 6255, rue ST-HUBERT, MTL

VOICI UN NOUVEL ENSEMBLE POUR MEUBLER 3 PIÈCES QUI VIENT S'AJOUTER À NOTRE COLLECTION DÉJÀ FAMEUSE

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER, 6 pièces

Comprend une commode triple de 72" de long avec deux miroirs hauts, une commode haute à 5 tiroirs et deux tables de nuit. La tête de lit mesure 80" de large.

MOBILIER DE SALLE À MANGER, 5 pièces

La table peut être allongée et sa finition est riche et facile à entretenir. Les quatre chaises ont le siège et le dossier rembourrés et recouverts d'un tissu fleuri.

MOBILIER DE VIVOIR, 2 pièces

Canapé à quatre places rembourré de caoutchouc mousse et fauteuil de même fabrication. Le tissu, à motif espagnol du meilleur goût, est du velours coupé rouge e noir.

13 MORCEAUX

$995

Choix de plus de 100-ensembles dans une grande variété de styles

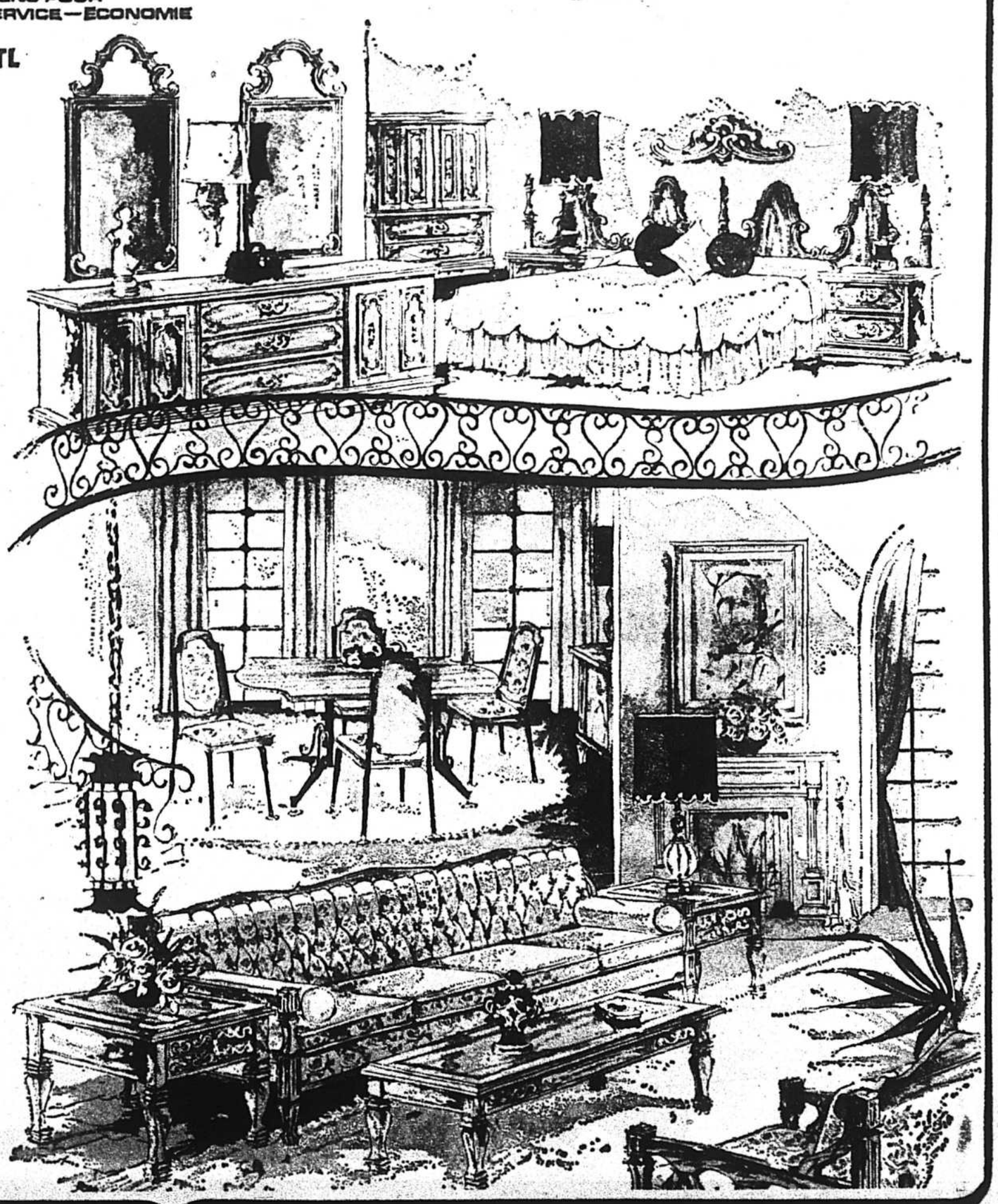

UNE SEULE ADRESSE

6255 RUE ST-HUBERT TÉL.: 273-7711

GASTON CLERMONT, PROPRIÉTAIRE

AU NORD DE BELLECHASSE STATIONNEMENT GRATUIT À CÔTÉ ET À L'ARRIÈRE DU MAGASIN

AUBAINE TRANSCANADIENNE EATON *

Le bas prix et la précision de l'image vous séduiront! Ce télécouleur VIKING Eaton de 19" est conçu pour offrir une meilleure performance et un service excellent!

Aubaine Transcanadienne Eaton

519.00

20.00 par mois

- transformateur d'alimentation et châssis filé main conçus dans le but de vous donner une image vivante pour plusieurs années à venir.
- allumage-éclair; en un rien de temps vous obtenez l'image et le son désirés.
- grille I.F. 3 stades pour une image claire et bien en place.
- syntonisateur haute fidélité VHF et "solid state" UHF permet une sélection complète de canaux.
- indicateur de canaux illuminé pour VHF et UHF.
- contrôle de la fidélité des couleurs; ce qui donne une couleur plus naturelle encore, vous pouvez "foncer" ou "adoucir" les teintes à votre goût.
- contrôle automatique vous donne une image précise, même lorsque vous passez d'un canal à un autre.
- antenne bipole pour une réception locale à son meilleur.
- syntonisateur automatique très sensible... lorsqu'on presse ce bouton, le contrôle est immobilisé retenant le signal et prévenant tout ballottement de l'image... en tirant le bouton il se transforme en syntonisateur manuel (VHF seulement).
- modèle-table de style contemporain à meuble en metal à fini similinoyer; d'environ 25" x 18" x 18" de hauteur.
- modele E9T2619CU.

Support pour téléviseur de 19"; monté sur roulettes, fini noyer et chrome. Modele R415. **Spécial 17.95**

GARANTIE:

Le télécouleur Viking Eaton a une garantie de un an (deux ans sur la lampe-écran) de garantie globale sur les pièces contre tout défaut de matériau à compter de la date d'achat. Après 3 mois, la main-d'oeuvre sera facturée au prix courant. En plus, le client originel aura droit à une lampe-écran de rechange à prix progressif lequel sera basé sur le nombre de mois en usage et cela pour une période de six ans à partir de la date d'achat.

* Une aubaine transcanadienne EATON est une assurance-qualité: c'est l'effort le plus sincère qu'EATON puisse faire, au début de son deuxième centenaire, pour vous assurer économie et satisfaction. Une quantité importante de marchandises a été achetée en vue de satisfaire les besoins de nos clients d'un littoral à l'autre.

Admirez ce télécouleur VIKING Eaton de 25"... présenté dans un ravissant meuble console. Syntonisateur automatique précis, indicateur de canaux illuminé, contrôle de la tonalité. À bas prix intéressant!

Aubaine Transcanadienne Eaton

649.00

25.00 par mois

Notez donc les importantes caractéristiques de ce télécouleur:

- Contrôle de la fidélité des couleurs; ce qui donne une couleur plus naturelle; vous pouvez "foncer" ou "adoucir" les teintes à votre goût.
- Contrôle des couleurs et teintes; s'adapte aux tons chair et souligne l'intensité des couleurs.
- Syntonisateur automatique précis... les meilleures couleurs et tonalité sont électroniquement "immobilisées" ce qui élimine les réajustements fréquents lorsque vous passez d'un canal à un autre.
- Indicateur de canaux illuminé; gros numéros bien illuminés et visibles à distance.
- Contrôle de la tonalité... ce qui vous permet de choisir le ton de voix qui vous plait.
- Allumage-éclair; il suffit de 6 secondes pour obtenir une image précise et nette et un son riche et naturel.
- Transformateur d'alimentation... souligne les détails de fond tout en soulignant l'intensité des couleurs et des formes.
- "Equilibreur des couleurs"; des teintes plus réalistes parce que automatiquement et individuellement équilibrées.
- Amplificateur I.F. 3 étapes... d'une sensibilité exceptionnelle; vous obtenez ainsi une image claire et précise.
- Interrupteur-couleur automatique qui élimine les taches-couleur; vous obtenez ainsi une meilleure image en "noir et blanc".
- Circuit d'intensité des couleurs qui vous assure une intensité harmonieuse des teintes lorsque vous passez d'un canal à un autre.
- Syntonisateur de précision VHF et syntonisateur "solid state" UHF... pour capter tous les canaux.
- Meuble travaillé main de luxe en placage noyer et en beaux bois durs choisis; d'environ 33½" x 18½" x 32½" de hauteur.
- Modèle A9C36225CU.

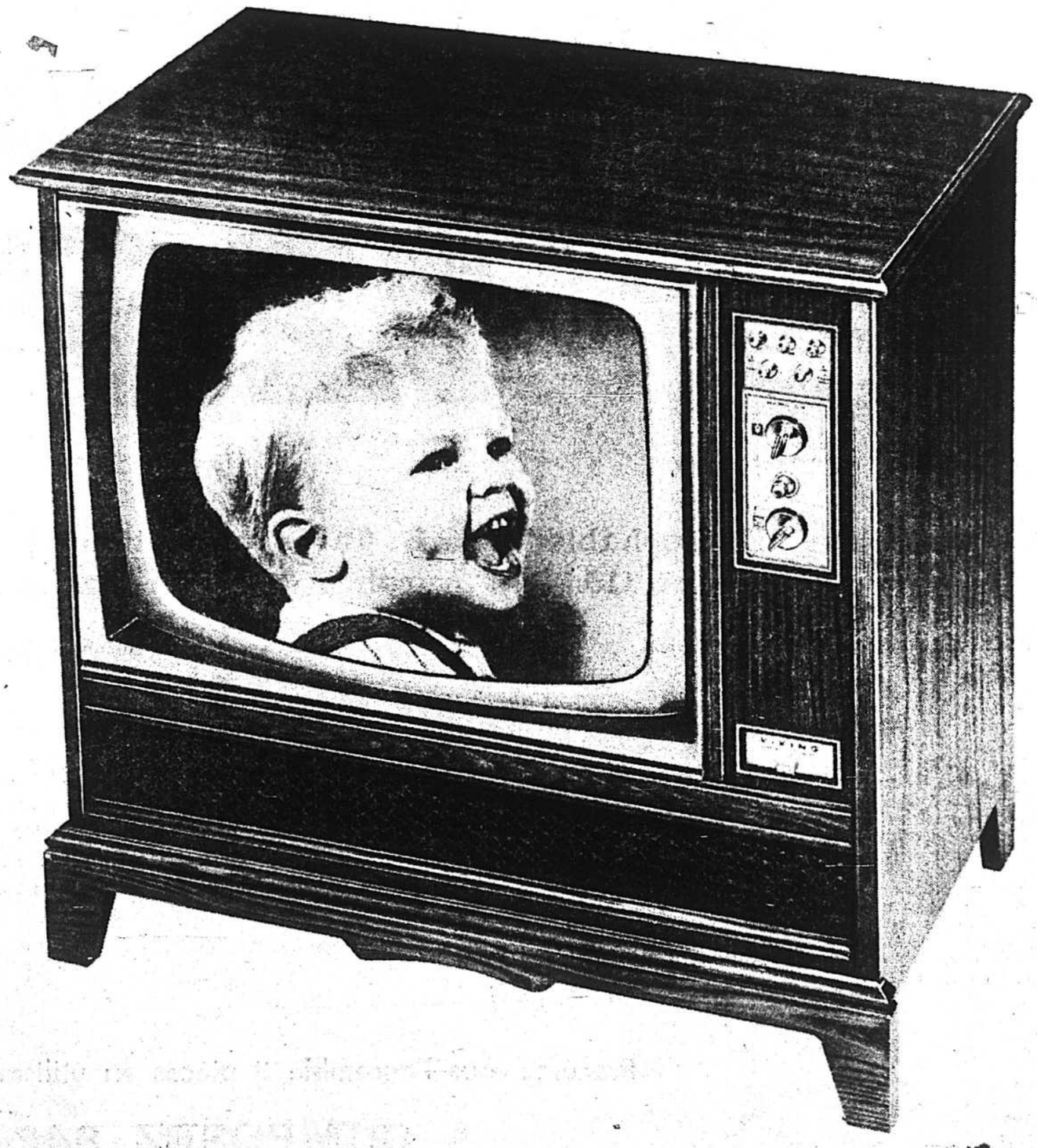

EATON en ville (cinquième étage)
Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 260

EATON

Un compte EATON comble vos désirs aujourd'hui même

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H, — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 A 21 H, — SAMEDI DE 9 H A 17 H. — LE STANDARD OUVRE A 8 H 30, 842-9211

vente FOYERAMA EATON

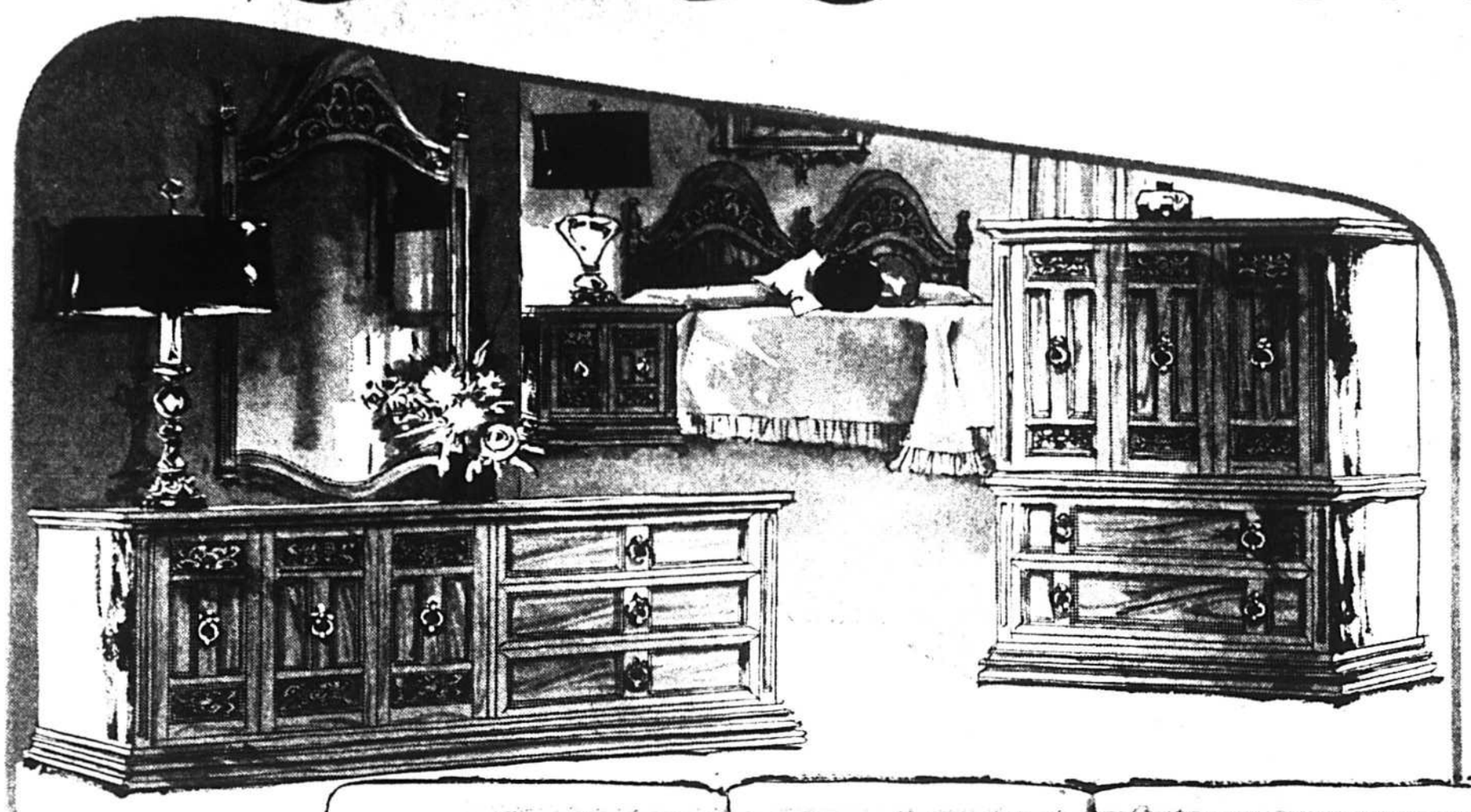

Mobilier "Vilas" style espagnol

Spécial **499.00** mobilier 3 pièces
19.00 par mois

"Espanola" de Vilas, c'est un peu du soleil de la Méditerranée dans votre chambre à coucher à un prix-budget. Motif d'une grâce chaude et vibrante. Ebénisterie érable massif placage et fini chêne luisant. Incrustations moulées anti-écornure et anti-choc. Le mobilier comprend : miroir vertical 28½" x 49" ; commode triple 64" ; chiffonnier 38½" et tête de lit, 60".

Table de chevet 27¾" — Spécial 69.00 en sus

EATON en ville (septième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 270.

Achetez mieux... achetez avec votre compte Eaton

Elégant duo sofa-fauteuil

A. De Singer, nouveau mobilier moderne. Avec bras, appuis en carré. Epais coussin-siège en mousse. — Capitonnage de qualité supérieure à revêtement "Dacron" bicolore nuance gingembre, bronze ou menthe. Sofa 86". Coussins de canapé compris.

Spécial mobilier 2 pièces **399.95** 16.00 par mois

Duo Singer sofa-fauteuil

B. Revêtement en épais velours "Orlon". Comporte siège à boutons et bord arrière à ressort, siège et dossier rembourrés mousse, roulettes devant et accoudoirs coussinés. Vous avez un choix de teintes décoratives: ton or, vert, mandarine, rouge ou bleu. Sofa 83".

Spécial mobilier 2 pièces **319.95** 18.00 par mois

Tables d'appoints Kaufmann

C. Table cocktail 54" — Spécial **87.95** 7.00 par mois

D. Table à tiroir 27" — Spécial **79.95** 7.00 par mois

Le "Cambray Group" très imposant dans sa nouvelle allure orientale "Militaire". Modèle contemporain superbe. Placage noyer fini clair Cambray rehaussé de finitions métalliques laitonnées. Fini protecteur "Armour Guard".

Non représenté :

Table de bout hexagonale 24" — **124.95**

Table-tiroir de bout 24" — **104.95**

Duo sofa-fauteuil Singer

E. Sofa et fauteuil d'influence espagnole. Bel effet du vinyle grenu épais de teinte moderne; noir, bourgogne ou "bittersweet". Monture bois en noyer. Dossier et siège à boutons.

Spécial **299.95** 17.00 par mois

Non représenté :

Fauteuil pivotant assorti — Spécial **124.95** 9.00 par mois

Pivotant à dossier bas

F. Base en acier luisant avec dossier et siège à boutons. Revêtement tissu bicolore. Coloré de teinte vert mousse, bleu paon, mandarine ou poivre. Bien étudié pour le confort et la détente.

Spécial **89.95** 7.00 par mois

Pivotant à dossier élevé

G. Fabrication soignée avec siège rembourré mousse et dossier profond en forme. Volant dans le bas. Un bon fauteuil confortable en matelassé bicolore blanc avec ton or, vert avec rouille ou vert avec vermouth au choix.

Spécial **139.95** 9.00 par mois

Pas de commandes téléphoniques ni postales s.v.p.

EATON en ville (septième étage). Rayon 470

Certains de ces meubles sont aussi en montre à Ville d'Anjou et Pointe-Claire.

Pas de commandes téléphoniques ni postales s.v.p.

EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON : LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H, — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 A 21 H, — SAMEDI DE 9 H A 17 H. — LE STANDARD OUVRE A 8 H 30, 842-9211

photo Jean Goupil, LA PRESSE

Réception au Club portugais

Plusieurs personnalités assistaient, en fin de semaine, à l'inauguration du centre du Club Portugais, rue Mont-Royal. Dans les locaux fraichement aménagés, quelques centaines de personnes de la colonie portugaise de Montréal s'étaient donné rendez-vous. Danses folkloriques, buffet et petit bal se sont déroulés dans une atmosphère détendue : on remarquait de nombreux enfants qui avaient obtenu la permission de 11 heures ! Ils côtoyaient le consul du Portugal, le Dr Gaspar Da Sylva, M. Gérard Charness, délégué du maire de Montréal, Mme Rita Cadieux, du Secrétariat d'Etat, et plusieurs autres invités de marque. Sur notre photo, M. Ernest Pallacio-Morin, du ministère des Affaires culturelles, s'entretient avec Mlle M. David, à gauche, M. Edouardo Fernandes, président du Club et Mlle Dulce Reis.

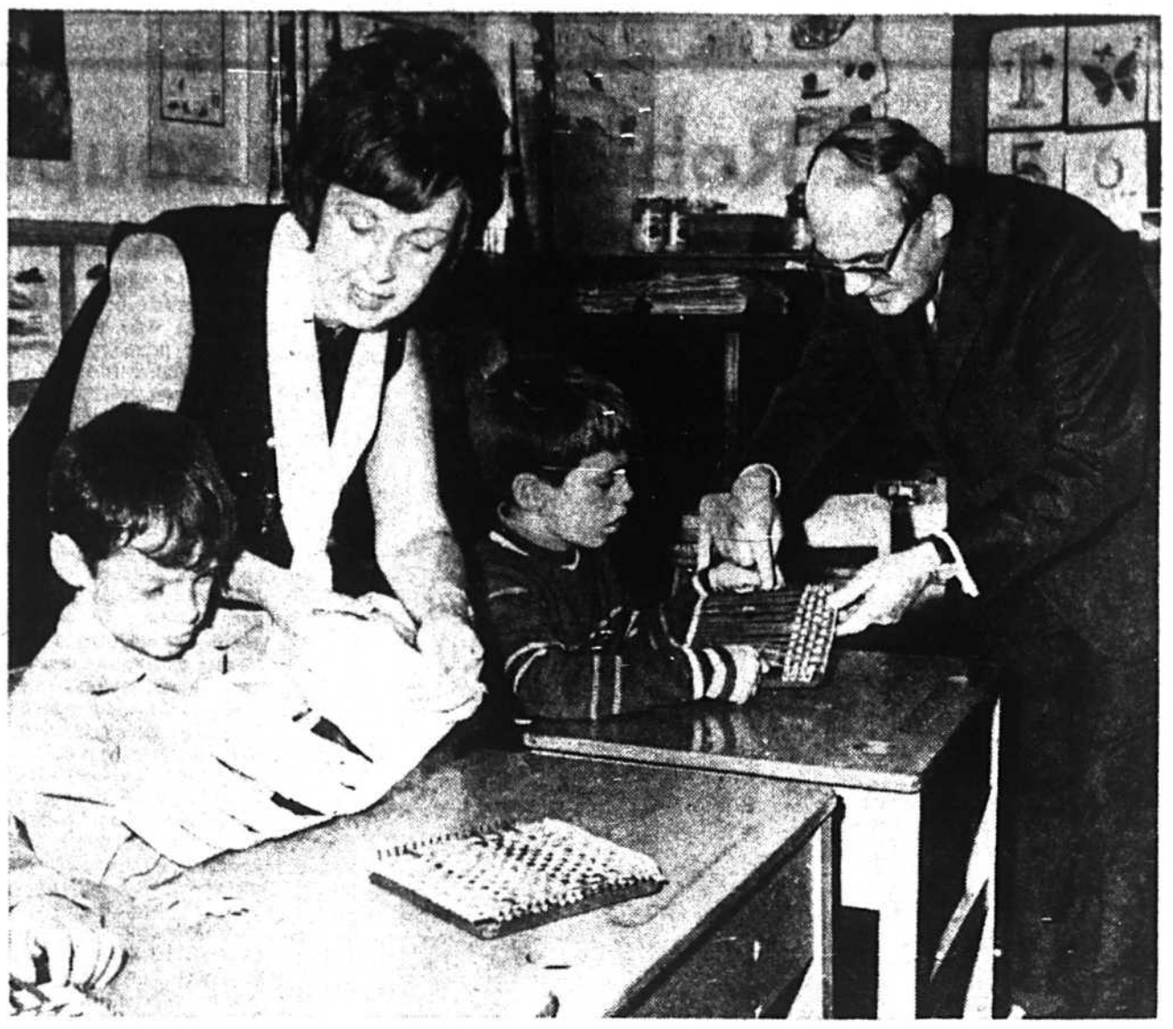

photo Real Saint-Jean, LA PRESSE

Une visite instructive

Les Dames auxiliaires de l'Ecole François-Michelle pour déficients mentaux visitaient hier l'école qu'elles patronnent et assistaient à une démonstration d'expression corporelle donnée par les grandes filles. Bien que de formation récente, l'association des Dames auxiliaires compte déjà près de deux cents membres, et l'enthousiasme règne en leurs rangs. Sur la photo prise au cours de la visite des classes, on aperçoit Mme Louis Desmarais, présidente, et M. Camille Caron, directeur général de l'école. Le président du conseil d'administration, M. Gustave Gauthier, a également rencontré les dames.

à Noter

A la Société des écrivains canadiens

Tous les membres de la section de Montréal de la Société des écrivains canadiens sont cordialement invités à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra demain, à 17 h 30, au Club Renaissance, 427 est rue Sherbrooke. Il y aura cocktail à l'issue de cette réunion. Le président général de la S.E.C.M., M. Jean Ménard, présidera cette importante assemblée.

Dîner-concert hommage à Wilfrid Pelletier

Tous les invités qui assisteront au diner-concert organisé par les Festivals de Musique du Québec en hommage à Wilfrid Pelletier demain soir à l'hôtel Ritz Carlton sont priés de prendre leur place avant huit heures c'est-à-dire avant l'entrée du gouverneur général et de Madame Michener qui ont accepté la présidence d'honneur de ce diner. Assisteront également à cette soirée de gala, son hon. le maire de Montréal et Madame Jean Drapeau, M. et Madame Ernest Palascio-Morin, M. et Madame Aimé Laplante, M. et Madame Roland Leduc, M. et Madame Claude Lorange, M. et Madame Jean Deslauriers, M. et Madame Marcel Inkel, M. et Madame Allan Bronfman, Me et Madame Georges C. Lachance et plusieurs autres.

VENTE !

APRÈS INVENTAIRE

FEVRIER EST TOUJOURS
LE MEILLEUR MOIS DE L'ANNEE
POUR L'ACHAT D'UNE

FOURRURE

Desjardins

Nos prix sont si bas que nous vous invitons avec insistance à la comparaison

C'EST VOTRE CHANCE D'OBTENIR LE MAXIMUM DE QUALITE AU PRIX MINIMUM

Vous pouvez aussi profiter de notre PLAN MISE DE CÔTÉ pour les mêmes aubaines

MÊMES RÉDUCTIONS SPECTACULAIRES À NOTRE BOUTIQUE DE CHAPEAUX DE FOURRURE

CHEZ Desjardins CIE LTÉE

325 est, BOUL. DORCHESTER — 861-8331

en cas de gerçures utilisez savlon* CRÈME MÉDICAMENTEUSE pour la peau

L'infection des gerçures aux mains et à la figure pose un problème l'hiver • utilisez la crème médicamenteuse Savlon au parfum agréable • elle renferme un agent bactéricide, le cétrimide • Savlon est une crème blanc laiteux, non-graisseuse • ayez-en toujours un tube sous la main surtout en hiver • en vente dans les pharmacies seulement.

Le choix de l'équipe de ski nationale.

*Marque déposée

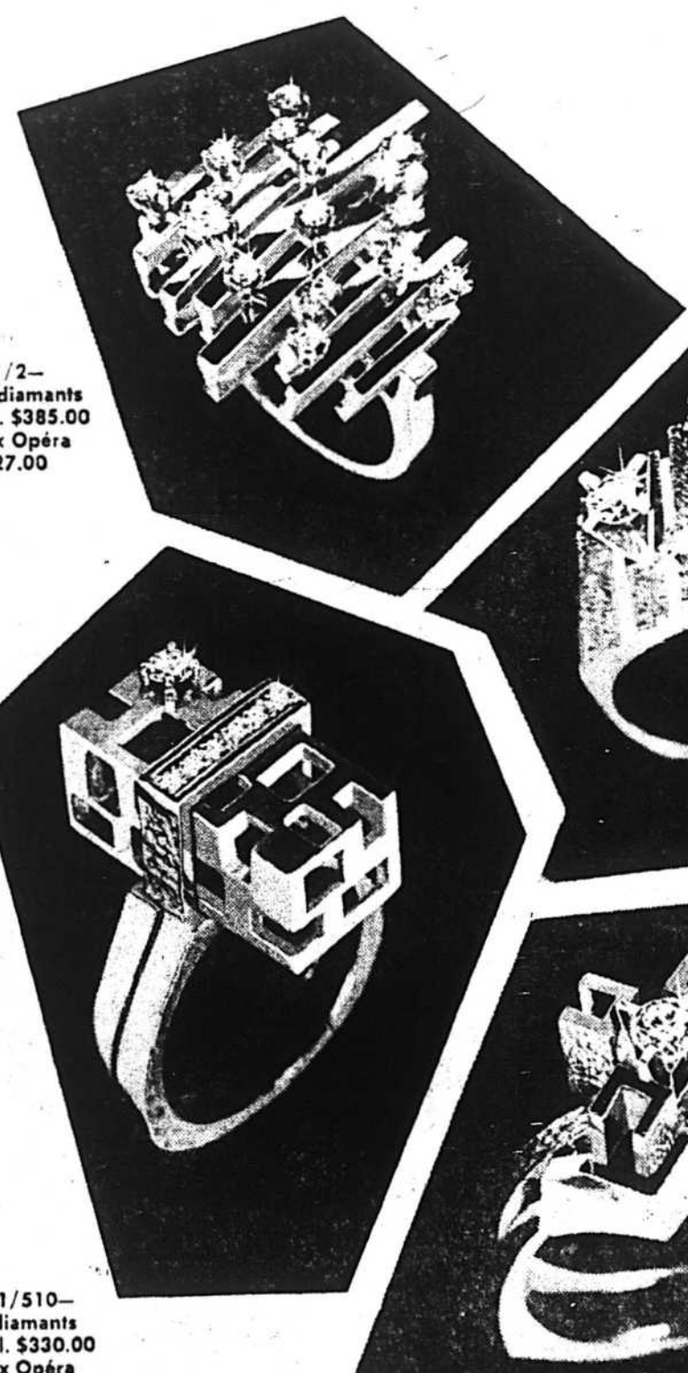

ASSURANCE GRATUITE !
CERTIFICAT DE GARANTIE !
LIVRE DE LA MARIÉE
INSPECTION ET NETTOYAGE GRATUITS

171/2—
15 diamants
Val. $385.00
Prix Opéra
$327.00

171/8—
6 diamants
Val. $300.00
Prix Opéra
$255.00

171/510—
7 diamants
Val. $330.00
Prix Opéra
$280.00

171/619—
1 diamant
Val. $206.00
Prix Opéra
$175.00

Jeunes... Audacieuses... Hardies...
Sculptées à l'image de votre amour...
À la fois intrépides et tendres.

Venez découvrir dans la collection Opéra le diamant qui, par l'éclat de sa taille et la vivacité de ses feux, ressemblera le mieux à votre rêve de bonheur.

Pleine valeur originale allouée sur l'échange d'une bague à diamant Opéra d'une plus grande valeur.

À qualité égale... Opéra vous fait épargner davantage.

LES JOAILLIERS OPÉRA

130 est, rue Liège — 900 ouest, rue Ste-Catherine — 6982 Plaza St-Hubert

aussi à Joliette, St-Jérôme et St-Eustache.

Les Postes: 3 employés de Lapalme en cour

Le ralentissement postal qui paralyse la région métropolitaine depuis quelques jours a eu ses échos en Correctionnelle hier, quand trois employés de la compagnie G. Lapalme ont été accusés d'avoir retardé la livraison du courrier.

Les trois accusés sont Claude Lavigne, 29 ans, Roger Girouard, 24 ans, et Charles Belleville, 29 ans, se seraient attaqué à un camion postal le 9 février en y enfonçant le pare-brise et en tailladant les pneus, retardant de ce fait, la livraison du courrier.

L'incident serait survenu à l'angle des rues University et Saint-Antoine, peu de temps après que les trois hommes eurent quitté une assemblée syndicale au siège social de la CSN, rue Saint-Denis. Le procureur chef du ministère fédéral de la Justice, Me Louis-Philippe Landry, a d'ailleurs révélé que les trois hommes avaient été interceptés alors qu'ils se trouvaient dans une voiture appartenant à la CSN.

Le représentant du ministère public a aussi fait savoir que les accusés étaient passibles d'une peine de trois ans de pénitencier. Il a cependant précisé qu'il n'était nullement question pour le ministère fédéral de la Justice de s'immiscer dans le conflit syndical opposant les syndiqués au ministère des Postes, mais a souligné que le ministère public ne tolérerait pas qu'on retarde la livraison du courrier.

Les trois accusés qui étaient représentés par Me Roland Blais ont pu obtenir des dépôts en argent de $200 chacun, en dépit du fait que Me Landry ait fait valoir qu'il craignait la récidive.

La villa de Lana Turner cambriolée

LOS ANGELES (PA) — Des cambrioleurs se sont introduits dans la villa de Lana Turner, à Bel-Air, en banlieue de Los Angeles, en l'absence de l'actrice.

Ils ont fait un choix de ses plus précieux bijoux, selon la police.

Suspect maîtrisé avec énergie!

Un suspect a été traité à l'hôpital Sainte-Marie, peu après 3 heures ce matin, après avoir été neutralisé "énergiquement" par les clients du Café Campus, situé au 3315, rue Queen Mary, et deux présumés complices ont réussi à s'enfuir avec une somme de $800.

Tout a commencé à 3 h. 10, quand deux individus armés d'un révolver et d'une carabine à canon coupé ont fait irruption dans le restaurant, ordonnant aux clients de se coucher par terre. Deux des clients ont même été frappés à la tête à coups de crosse de revolver.

Les bandits ont pris la fuite à pied avec $200 contenus dans le tiroir-caisse et une somme de $800, tenue cachée sous le comptoir. Ils ont abandonné leur présumé complice qui les attendait au volant d'une auto quand ils ont vu que des clients le rouaient de coups à la tête.

Le juge Guérin: les foyers de violence se situent chez ceux qui monopolisent l'information

QUEBEC (PCI) — Le juge Guy Guérin, de la Cour des sessions de la paix de Montréal, a déclaré, mardi soir, devant les membres de l'Association nationale des secrétaires, section Québec, que les foyers de violence se situent précisément chez ceux qui monopolisent l'information.

"Que va faire notre démocratie si, demain, je ne puis plus faire passer mon message parce que la presse, la radio et la télévision, pour une bonne part, sont contrôlées par un petit groupe d'hommes?", s'est demandé le conférencier.

Le juge Guérin, ancien président de Radio-Québec, a dit que le monopole de l'information qui se généralise partout dans le monde, devait "nous inquiéter grandement et nous inciter à manifester à notre façon, de manière à indiquer notre vigilance."

Il a noté que les droits de l'homme devraient faire partie intégrante d'une constitution qui les consacrerait, tant au point de vue fédéral que provincial.

Selon lui, pour ce faire, il faudrait apporter des amendements à la constitution comme l'ont fait la Saskatchewan, la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario.

"A l'ère de la civilisation avancée, a dit le juge, nous voyons encore des tentatives d'intrusion de l'Etat dans la vie de l'individu et ce dernier a droit de requérir que les autorités mettent un frein à cette intrusion."

A son avis, il y a encore des droits à conquérir dans la province de Québec, comme ailleurs.

Un mois de prison pour n'avoir pas voulu marcher...

Deux jeunes hommes de Saint-Jean qui ne semblent pas reconnaître les vertus de la marche à pied, ont écopé d'un mois de prison chacun hier après avoir reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir volé une automobile pour retourner à leur domicile.

Oeuvres québécoises à Osaka

Le Musée des Beaux-Arts enverra deux oeuvres de peintres québécois à l'Exposition universelle et internationale d'Osaka, au Japon.

"Les Grandes personnes", de Jean-Paul Lemieux, et "Trilobe", de Jacques de Tonnancour, seront exposés dans le pavillon du Québec de l'Expo 70.

La toile de Lemieux mesure 39 pouces sur 52. Elle a été peinte en 1960 et offerte au Musée l'année suivante par M. Marc Trudeau. "Le Trilobe" de Tonnancour est une huile et collage sur toile. De 48 pouces carrés, elle date de 1966. Le Comité féminin du Musée en a fait don à l'institution en 1967.

FIEZ-VOUS A CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

IMPORTED SWITZERLAND

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redusibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Articles ménagers de "Westinghouse"

Simpsons
EN VILLE
FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
LES GALERIES D'ANJOU

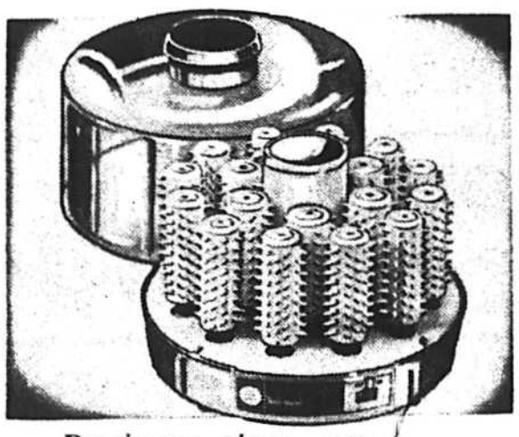

Rouleaux chauffants

Rabais 6.96! • Modèle compact avec lampe indicatrice. • Avec 18 rouleaux 3 grosseurs différentes. • Rangement pour les épingles et le cordon. • Base ton or et couvercle transparent.
Rég. 26.95 Ch. **19.99**

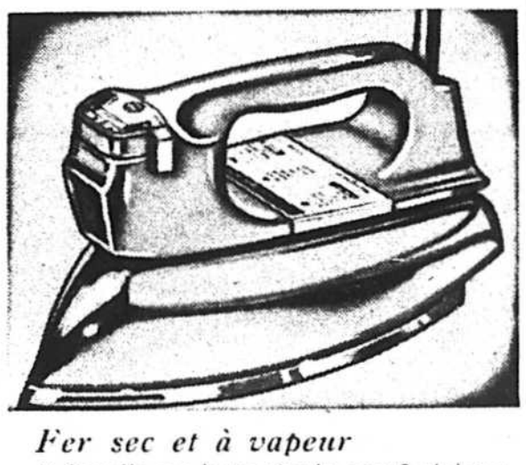

Fer sec et à vapeur

• Contrôle par levier simple avec 2 réglages pour tissus au repassage permanent. • Poignée agrippante. • Semelle 21 orifices. Choix de ton blanc ou ton or.
Ch. **13.95**

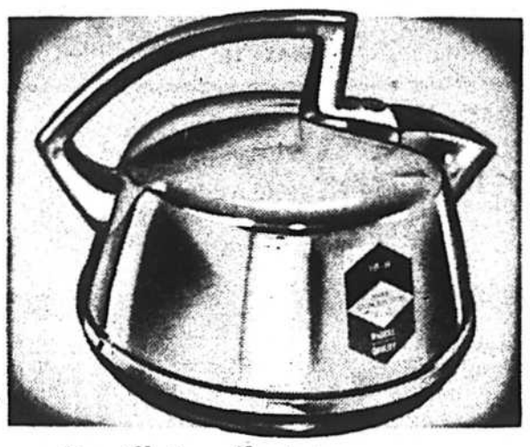

Bouilloire électrique

• Construction acier inoxydable. • Bec verseur qui ne dégoutte pas. • Poignée bakélite blanche. • Coupe-circuit automatique. • Capacité 2 pintes. • Cordon tenant de 4 pieds. Ch. **10.95**

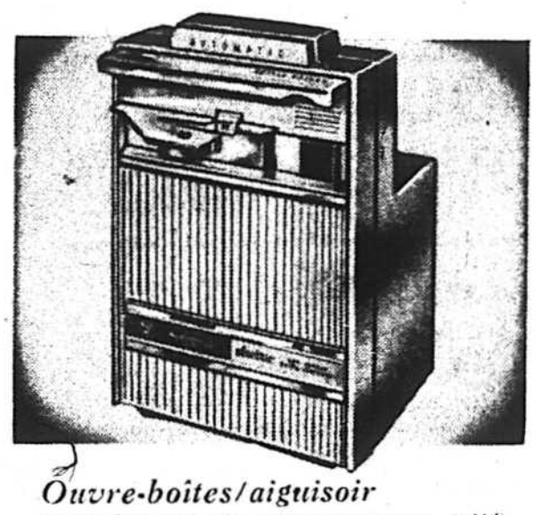

Ouvre-boîtes/aiguisoir

Rabais $4! • S'arrête automatiquement. • Mécanisme aiguiseur maintenant le couteau à l'angle favorable. • Aiguise en quelques secondes. **Rég. 23.95** **19.95**

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Articles ménagers (755), au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou

Rabais 14%! Balai Bissell Custom Gemini de réputation nationale

Pour un balayage rapide et efficace sur tapis et parquets c'est le balai Gemini Custom de Bissell qu'il vous faut.

• Il est léger, nettoie bien et n'a pas de cordon ennuyeux.
• 2 brosses placées à angles réglables pour tapis ou parquet.
• Se glisse près des plinthes, sous les meubles.
• 2 grands attrape-poussière se vidant par levier.

Rég. $21 ch. **17.99**

• Offert à prix spécial aux 3 magasins Simpsons.

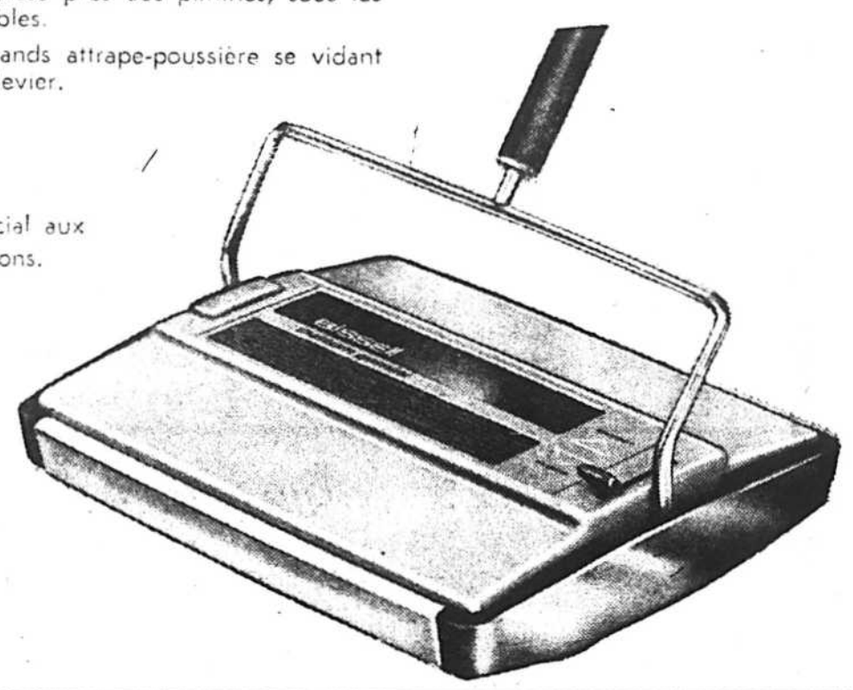

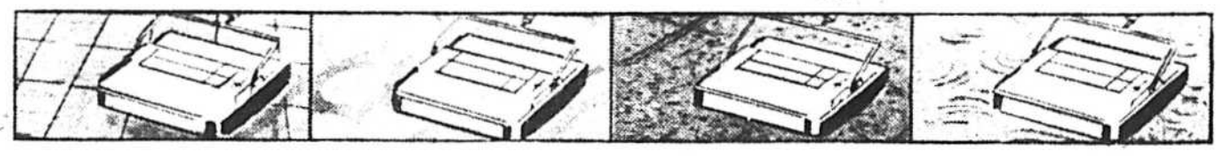

S'utilise sur toutes les surfaces

• *Carreaux* • *Patio* • *Liège* • *Linoléum*

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Aspirateurs (748) au quatrième. Aussi à Fairview et Anjou.

Rabais $60! Machine à coudre portative de "White"

Rég. 164.95 ch. **104.95** Mens. $9

La machine idéale pour une multitude de raisons ... et vous économisez $60!

• Une machine à coudre "White" portative point zig-zag.
• Elle fait les boutonnières, coud les boutons, fait les coutures surjetées
• Elle pose les monogrammes et les appliqués
• Machine à point droit avec marche arrière • Eclairage incorporé
• Service gratuit de un an • Mécanisme garanti pour 20 ans

Instructions gratuites sur le fonctionnement de la machine à coudre aux 3 magasins, sur rendez-vous seulement

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Machines à coudre "White" (728), au quatrième. Aussi à Fairview et Anjou

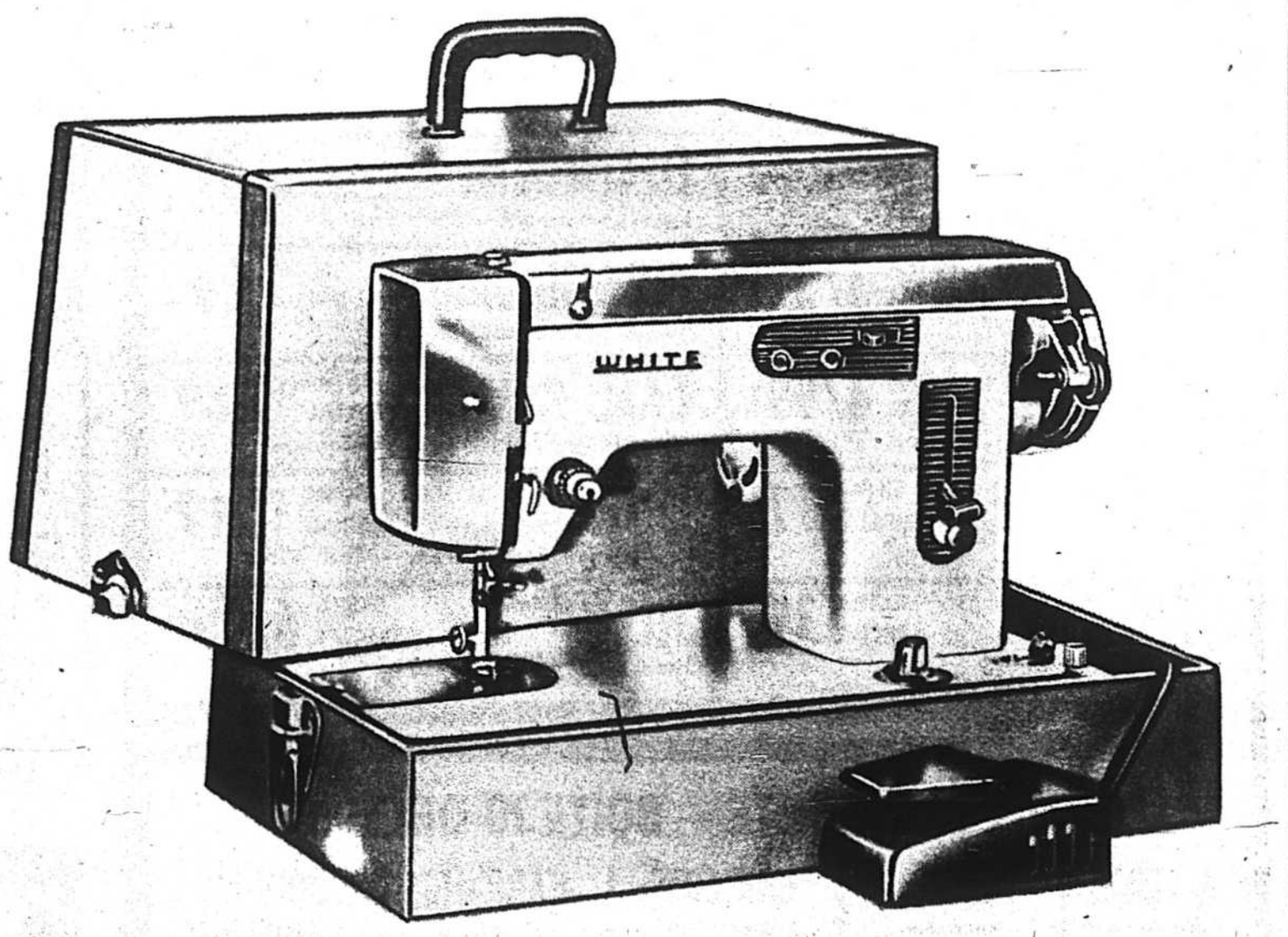

HEURES D'AFFAIRES: Lundi, mardi et mercredi en ville de 9 h à 17 h 30 Fairview et Anjou 9 h 30 à 18 h | Les 3 magasins ouverts jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21 h Samedi de 9 h à 17 h

Service téléphonique ouvert Jeudi et vendredi: 8 h 30 à 21 h Du lundi au mercredi: 8 h 30 à 18 h Samedi de 9 h à 17 h **COMPOSEZ 842-7221**

Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa

L'objectif de cette conférence

OTTAWA — Dans la salle de presse de la conférence des premiers ministres, hier après-midi, on trouvait beaucoup de différences d'opinions quant au jugement provisoire à porter sur les travaux de la conférence. Certains les considérant avec beaucoup de scepticisme, d'autres avec pessimisme ou avec un optimisme modéré.

A la vérité, il se trouvait des justifications pour chacune de ces façons de voir les choses:

• Les sceptiques et les cyniques voyaient dans le départ précipité de M. Bertrand non pas une colère authentique, mais le fruit d'une stratégie élaborée depuis quelques jours, et qui laisse croire que malgre la force de ses revendications, Québec savait bien qu'il n'obtiendrait rien à la conférence.

• Les pessimistes avaient aussi de quoi se mettre sous la dent : la fin de non-recevoir du premier ministre aux provinces qui, en s'appuyant sur les conclusions du comité du régime fiscal, demandaient un transfert de ressources sans accroître la part du secteur public dans le produit national brut.

• Les optimistes eux se rabattaient sur l'accord portant sur la lutte à l'inflation et sur la satisfaction qu'avant même la conférence de presse de M. Trudeau les fonctionnaires fédéraux affichaient.

Entre ces options, quelqu'un mentionna qu'il existait peut-être un moyen terme: une vision très étroitement politique des choses qui permettrait de constater que la plupart des participants avaient des raisons d'être contents:

• Le gouvernement fédéral, parce que sa lutte à l'inflation a l'air de progresser.

• Les provinces de l'Ouest parce qu'enfin le gouvernement fédéral leur a permis d'exprimer les griefs des cultivateurs et des hommes d'affaires de la région et de recevoir au moins des réponses provisoires à leurs interrogations.

• Le gouvernement Bertrand parce qu'il y a des compensations politiques pour l'échec partiel qu'il a essuyé au sujet de ses revendications financières.

• L'ensemble des provinces, d'une part parce que la lutte à l'inflation paraît s'engager sur des voies plus efficaces et d'autre part parce que sur un plan tout à fait différent, la publication du rapport du comité du régime fiscal renforce leur position devant l'ensemble de l'opinion publique.

Au fond, l'appréciation qu'on fait des résultats de ces conférences dépend largement des différences d'accent que l'on met sur les travaux ou de celles que font les hommes politiques eux-mêmes.

Les exemples de ces différences d'accent ne manquent pas.

• Tandis que le Québec aborde la pollution en s'attaquant au projet fédéral par le biais de la constitution, la Colombie-Britannique met l'accent sur les question financières et la Saskatchewan n'y voit qu'une nouvelle façon de dépenser dans l'est du pays au détriment de l'ouest de nouvelles sommes considérables.

• Tandis que les provinces mettent l'accent sur les déficits considérables qu'elles vont encourir dans les années qui viennent, selon le document du comité du régine fiscal, M. Trudeau rappelle de son côté que parmi celles qui sont désignées comme devant encourir ces déficits cette année, certaines ont déjà mentionné qu'elles allaient équilibrer leur budget.

• Tandis que les provinces insistent sur la croissance plus rapide de leurs dépenses dans les années qui viennent — relativement à celles du fédéral — M. Trudeau fait mine d'écart et ne parle que de la responsabilité du fédéral à l'égard de la stabilisation économique.

• M. Robarts a tendance à parler de l'inflation au passé; M. Trudeau en parle au présent et met en garde contre des conclusions hâtives.

Tout cela en réalité, est affaire de nuances. Et si les journalistes ont beaucoup de talent pour les grossir, la tâche des hommes politiques — et généralement ils s'en acquittent à merveille — est de les atténuer, surtout s'il faut publier un communiqué conjoint.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'optimisme de M. Trudeau.

Il paraissait authentique au cours de sa conférence de presse. L'homme était sûr de lui, clair, déterminé; il semblait avoir beaucoup de choses à dire et n'a pas hésité une seule fois dans les réponses qu'il a fournies aux journalistes.

Les hauts fonctionnaires du fédéral avaient la même attitude. Ils invoquaient l'entente sur la lutte à l'inflation. L'attitude des gouvernements au sujet de la pollution, une attitude qu'ils disent beaucoup plus conciliante que les premiers ministres le laissent entendre dans leurs déclarations à la presse.

Il ne faut pas s'étonner non plus de la mauvaise humeur de M. Bertrand: qu'elle soit feinte ou réelle, elle parait justifiable si on se place dans sa position.

Bref, tout bien considéré, on est tenté, après cette conférence, de conclure que ce qui importe en dernière analyse ce n'est pas le jugement objectif que portent sur ces réunions des spécialistes des rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces.

L'important, c'est bien plutôt ce qu'en pensent les hommes politiques eux-mêmes, auxquels on ne peut nier le droit de prendre leurs rêves pour des réalités. S'ils sont pessimistes, comme ceux du Québec, leurs actions futures en seront colorées. S'ils sont optimistes, et ce paraît être le cas de plusieurs participants, ils n'en seront que mieux disposés pour reprendre la discussion constitutionnelle.

Et c'était l'objectif ultime de cette conférence.

Quand elle reprendra et que le Québec devra à nouveau faire face à l'attitude rigoureuse de M. Trudeau, on a l'impression que M. Bertrand ou un éventuel successeur n'auront d'autre choix pour progresser dans leurs revendications, que d'afficher au départ, en même temps qu'une stratégie modifiée, une attitude plus tolérante, plus positive et plus claire à l'égard non pas du gouvernement fédéral mais du fédéralisme lui-même.

Les provinces et Ottawa face à face

La pollution : une priorité nationale

OTTAWA (PC) — Les problèmes de poliution ont été l'objet d'une attention toute spéciale à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, hier, et le désastre du pétrolier "Arrow" au large de la Nouvelle-Ecosse en a souligné l'importance.

Le premier ministre Louis Robichaud, du Nouveau-Brunswick, a signalé qu'une priorité nationale doit être accordée à un programme d'urgence pour faire face à de tels désastres de pollution à l'avenir.

"Avec l'avènement des super-pétroliers et l'augmentation accrue des produits pétroliers, nous devons être prêts à protéger les pêcheries et la faune", a dit M. Robichaud.

Le premier ministre G. E. Smith, de la Nouvelle-Ecosse, a dit que le désastre de l'"Arrow" "démontre clairement les problèmes spéciaux des provinces riveraines". Il a demandé au gouvernement fédéral d'accorder la plus haute priorité au contrôle de la pollution des eaux et d'activer la recherche sur le sujet en collaboration avec les provinces.

"Nous ne pouvons nous permettre un autre désastre du genre de celui de l'"Arrow" sur la rive nord de l'île du Prince-Edouard," a dit le premier ministre Alex Campbell, de cette île-province.

Coût de la pollution

Cette île comprend une série des plus belles plages d'eau salée du Canada et est un endroit touristique extrêmement populaire. M. Campbell a réclamé des lois plus sévères régissant les mouvements de tels navires.

Le premier ministre Smith s'est dit d'avis qu'une somme d'au moins $50,000,000 a été dépensée ou engagée par la Nouvelle-Ecosse au cours des cinq dernières années dans le domaine de la pollution domestique. Une somme d'au moins $150,000,000 sera nécessaire ainsi qu'une autre de $50,000,000 pour combattre la pollution industrielle.

L'Ontario: gel des taxes et un budget équilibré

OTTAWA (PC) — Le premier ministre John Robarts, de l'Ontario, a exprimé, hier, sa satisfaction quant aux progrès réalisés à la conférence fédérale-provinciale, sur les conditions économiques et la pollution, mais s'inquiète de la politique fiscale fédérale qui pourrait freiner les perspectives commerciales de la province.

M. Robarts, qui était arrivé dimanche à Ottawa, visiblement agacé par les allusions que des mesures anti-inflationnaires visaient l'Ontario comme source majeure de la hausse des prix au Canada, était cependant détendu et souriant mardi après-midi quand il a dit aux journalistes qu'il entrevoit "aucune difficulté" dans la coopération avec d'autres gouvernements relativement à la politique de contrôle aussi bien de l'inflation que de la pollution.

Toutefois, la poursuite de la politique fédérale monétaire et fiscale, qui selon l'Ontario a ralenti son développement économique et provoque du chômage, inquiète le premier ministre ontarien.

Le crédit limité disponible au développement industriel et commercial qui, selon M. Robarts, est une partie de la politique fiscale fédérale, pourrait continuer de porter atteinte sérieusement à l'économie provinciale, a-t-il déclaré aux journalistes.

Limiter le crédit

Une proposition de M. Robarts de limiter le crédit aux consommateurs afin que l'argent puisse être investi dans le développement industriel a "été retenue pour plus ample discussion étant donné sa complexité", a ajouté le premier ministre.

Par ailleurs, l'Ontario accepte les propositions de la commission fédérale sur les prix et les revenus, visant à mettre en vigueur des restrictions sur les dépenses privées et publiques.

Pour sa part, l'Ontario va geler les taxes provinciales, évitera d'emprunter et équilibrera son budget de 1970-71.

Il n'y aura aucune hausse du coût des services gouvernementaux et des permis, et une pression sera exercée sur les commissions scolaires et les conseils municipaux pour qu'ils emboîtent le pas.

La province tentera également de persuader les groupements professionnels d'accepter de restreindre volontairement les prix comme l'ont fait les hommes d'affaires, et exercer la pression necessaire pour s'assurer que le monde des affaires saura tenir sa parole, a dit M. Robarts.

D'autre part, le refus d'Ottawa d'accorder aux provinces des sources de revenus supplementaires pourrait forcer l'Ontario à se retirer des programmes à frais partagés, et à réclamer l'équivalent en contributions fédérales au comptant, a précisé M. Robarts.

M. Robarts a souligné que la réaction fédérale au rapport de la commission de la structure de la taxation démontrant les revenus et dépenses projetés par tous les gouvernements jusqu'en 1972, laisse entendre qu'Ottawa "n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit" au sujet du déséquilibre qui accable les provinces.

"L'inflation est l'affaire de tout le monde", a ajouté M. Robarts. "Il faut faire comprendre au public d'abandonner l'idée que la hausse des prix est inévitable."

Ce n'est que quand le coût de l'assurance-santé et des hôpitaux a été signalé que M. Robarts a hésité à dire si les augmentations pourraient être freinées.

M. Robarts a évité toute allusion à l'attitude des syndicats en ce qui a trait à la contrainte volontaire relativement aux demandes salariales.

L'Ouest demande à Ottawa d'aider ses agriculteurs

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a demandé, hier, au gouvernement fédéral de mettre plus de fonds à la disposition des agriculteurs du Manitoba, faute de quoi, le gouvernement provincial s'en chargerait lui-même.

Dans un discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale, M. Schreyer a accusé le gouvernement fédéral d'être la cause de l'instabilité chronique dont souffre l'agriculture dans les Prairies. Ottawa, a-t-il dit, pourrait aider les agriculteurs à réduire l'acréage du blé et à l'ajuster aux besoins de la consommation.

De l'avis du premier ministre neo-democrate du Manitoba, une intervention immédiate et énergique est nécessaire si l'on veut éviter que la crise financière dont souffre l'agriculture de l'Ouest n'affecte l'économie nationale.

Téléphoto PC

Aide aux régions défavorisées

M. Ed Schreyer, premier ministre du Manitoba, a insisté auprès du gouvernement fédéral, au cours de la conférence fédérale-provinciale, pour qu'il aide les régions défavorisées.

Téléphoto PC

Un appui général

Le Dr John Young, président de la commission sur les prix et les revenus, portant sous le bras une serviette décorée du fleurdelisé, s'entretient avec M. Charles MacNaughton, trésorier de l'Ontario. Le Dr John Young venait d'obtenir l'appui général des délégués à la conférence fédérale-provinciale, sur ses recommandations pour combattre l'inflation.

Un "sentiment de joie" chez Ross Thatcher

OTTAWA (PC) — Les premiers ministres des Prairies ont rallié la sympathie et l'appui de leurs homologues des autres provinces, hier, alors qu'ils ont formulé leurs doléances auprès du gouvernement fédéral.

Si Ottawa ne leur a pas promis l'aide financière qu'ils réclamaient, il leur a toutefois fait part d'une prévision des ventes de blé pour le prochain trimestre, que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, a qualifiée de réconfortante.

A l'issue de la conférence fédérale-provinciale de deux jours, les trois se sont 'dits satisfaits des résultats obtenus et M. Thatcher a affirmé que c'était la première conférence qu'il quittait avec un "sentiment de joie".

Les quatre premiers ministres de l'Ouest se sont mis d'accord pour appuyer les recommandations fédérales visant à juguler l'inflation, et ont donné leur appui, du moins en principe, au projet de loi fédéral sur les ressources hydrauliques du Canada. Chacun a toutefois exprimé certaines réserves.

Les trois chefs de l'Ouest ont fait part, hier, de leurs problèmes quant à la vente du blé. Ils ont demandé au Fédéral de faire des efforts pour vendre plus de blé, et pour convaincre les fermiers d'en cultiver moins.

M. Thatcher a suggéré en particulier la création d'un groupe de vendeurs chargés des ventes de blé outre-mer, dans le but de donner un regain de vie à l'économie des Prairies.

Il a suggéré par ailleurs que les fermiers devraient être mieux payés pour le blé consommé au Canada, et cela par l'entremise d'une hausse du prix du pain.

Téléphoto PC

Satisfait des résultats

M. Harry Strom, premier ministre de l'Alberta, et les trois autres premiers ministres des provinces de l'Ouest se sont mis d'accord pour appuyer les recommandations fédérales visant à juguler l'inflation.

C'est une victoire pour la Commission des prix

par Marcel PEPIN

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Accord général au chapitre de l'inflation, demi-succès au chapitre de la pollution et désillusion du Québec au chapitre du partage fiscal, tel pourrait être le bilan squelettique de la conférence fédérale-provinciale qui se terminait, hier soir, dans la capitale fédérale.

Le grand gagnant de la conférence est sans doute la Commission des prix et des revenus dont le président M. John Young exprimait sa satisfaction dans les termes les plus généreux à la suite de la décision des premiers ministres provinciaux d'accorder leur appui au programme de retenue volontaire prêché par la Commission.

De son côté, le premier ministre Trudeau a félicité les provinces de leur esprit de collaboration, qualifié la rencontre de grand succès et noté que cette conférence avait la preuve que le Canada était un réservoir de bonne volonté. Ce succès prouve que le pays a les ressources nécessaires pour s'attaquer à des problèmes difficiles et les résoudre, confiait-il aux journalistes à l'issue de la conférence.

Pourtant, quelques instants auparavant, le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, avait fait part de sa déception avant de s'envoler vers la capitale provinciale.

M. Bertrand a encore une fois demandé le rapatriement au Québec du produit de la taxe de progrès social, soit la somme de $200 millions, demande qui fut écartée par M. Trudeau. "Le premier ministre du Québec ne s'attendait pas à une autre réponse", a commenté M. Trudeau qui a ajouté: "En répétant cette requête, M. Bertrand n'avait qu'un but, s'acquitter de son mandat", et le premier ministre a ajouté: "Je ne crois pas sérieusement que M. Bertrand fasse des élections sur ce thème".

Dans les autres délégations, pour des raisons diverses, l'atmosphère était à la satisfaction.

L'effet psychologique du succès mis à part, quel est le bilan des deux jours de discussions.

D'abord, il y eut cette entente sur l'appui à accorder au programme de contrainte volontaire. Cet appui est censé se traduire par une compression des dépenses des gouvernements, un contrôle des loyers, le maintien à leur niveau actuel des honoraires professionnels et l'application par les provinces de sanctions contre les sociétés commerciales qui passeraient outre au code de bonne conduite arrêté par la Commission des prix, en coopération avec le milieu des affaires.

Ensuite, il y eut cet accord unanime des provinces pour reconnaître que la lutte à la pollution nécessite l'engagement de tous les gouvernements, chacun dans sa sphère et qu'une coordination des efforts est éminemment souhaitable.

Par contre au chapitre du partage fiscal, le premier ministre Trudeau a vite mis fin à l'espoir des provinces de récupérer une partie du surplus fédéral et des recettes fédérales.

Il est clair, a déclaré M. Trudeau, que l'ensemble des dépenses publiques augmentent plus rapidement que les recettes.

Il n'y a que deux solutions — réduire les dépenses ou augmenter les taxes.

Les provinces ont accepté d'examiner en compagnie des spécialistes fédéraux les meilleurs moyens pour réduire la hausse du coût des programmes à frais partagés surtout dans le domaine de la santé.

M. Trudeau a cependant établi bien clairement qu'il n'avait pas l'intention de percevoir des taxes pour les remettre aux provinces afin qu'elles puissent diminuer leurs déficits. Chaque gouvernement doit prendre la responsabilité de lever les impôts qui correspondent à ses dépenses, a-t-il dit.

Il a toutefois laissé planer une possibilité de réajuster le partage actuel des recettes lorsque l'inflation sera sous contrôle et après que les effets de la réforme fiscale envisagée par Ottawa dans le Livre blanc auront été évalués dans l'avenir immédiat. Cependant tout transfert net des ressources aux provinces est écarté.

Programmes conjoints

Le président du conseil du Trésor, M. Charles Drury, entreprendra une tournée des capitales provinciales pour mettre au point une formule de contrôle de la hausse des coûts des programmes à frais partagés.

Agriculture

Les provinces de l'Ouest ont réclamé l'aide fédérale pour relancer l'économie des Prairies durement touchée par l'accumulation de millions de boisseaux de blé invendus.

M. Trudeau a expliqué aux premiers ministres de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba que le gouvernement fédéral faisait tout en son possible pour découvrir de nouveaux débouchés sur le marché mondial mais qu'il ne pouvait pas en inventer si la situation se détériore, a précisé le premier ministre.

Chômage

Tout au long de la conférence, les chefs de gouvernements provinciaux ont exprimé la crainte que les politiques fiscales et monétaires du gouvernement fédéral entraînent plus de chômage.

C'est une façon malicieuse d'interpréter le programme anti-inflationniste d'Ottawa, a déclaré M. Trudeau, en ajoutant que la politique d'austérité budgétaire du gouvernement central avait précisément pour but d'éviter l'accroissement du chômage en protégeant la position concurrentielle des produits canadiens sur les marchés mondiaux.

Au chapitre de la pollution, ni Ottawa ni les provinces n'ont entièrement gagné.

Ottawa a maintenu sa décision d'exercer sa juridiction en cette matière et d'aller de l'avant avec le projet de loi canadien sur les eaux sans accepter de la modifier en réduisant les pouvoirs qu'accorde cette loi au gouvernement fédéral.

Par contre, les provinces ont obtenu l'assurance que le projet de loi à l'étude en comité aux Communes ne sera pas ramené devant la Chambre avant que les provinces aient été individuellement consultées sur son contenu et avant que des ententes ne soient intervenues.

SPÉCIAL

ARCTIC POWER

DETERSIF A L'EAU FROIDE
25¢ DE RABAIS

Format familial **$1.64**

SPÉCIAL

JAVEL CONCENTRE

LIQUIDE MIX-O

Cruche 128 oz **57¢**

SPÉCIAL

CEREALE SUCREE

CAPTAIN CRUNCH
LES ENFANTS EN RAFFOLENT

Pqt 11½ oz **51¢**

SPÉCIAL

VIANDES

POUR BEBES HEINZ
TAMISEES — ASSORTIES

Pqt 3½ oz **29¢**

DOMINION

CHAQUE JOUR AU DOMINION

C'EST SURTOUT À CAUSE DE LA VIANDE!

Dindes catégorie "A"

PRETES POUR LE FOUR — EMPAQUETEES A VIDE

JEUNES 6 A 9 LB
BAS PRIX **45¢** LB

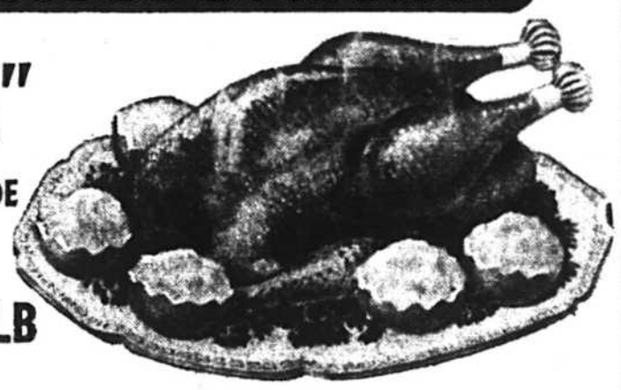

BIFTECK DE RONDE DESOSSE OU
ROTI DE CROUPE 'SILVERSIDE' BOEUF DE MARQUE ROUGE — **$1.09** lb

ROTI DE PALETTE TENDON DORSAL ENLEVE — **69¢** lb

ROTI POT-AU-FEU ROULE, DESOSSE — **89¢** lb

POULETS CATEGORIE "A" FRAIS — 2-3 LB — PRETS A CUIRE — **39¢** lb

CUISSES OU POITRINES DE POULETS PRETES A FRIRE — **59¢** lb

BACON A DEJEUNER SANS COUENNE LEGRADE Pqt 1 lb — **89¢**

COTELETTES D'AGNEAU DANS L'EPAULE AGNEAU IMPORTE — **49¢** lb

TOURTIERES QUALITE RENOMMEE TAILLEFER 16 oz chacune — **79¢**

CRETONS SAVOUREUX TAILLEFER Cont. 10 oz — **69¢**

PATE AU POULET — BIFTECK ROGNONS, TOURTIERE TAILLEFER 6 OZ CHACUN Les 3 pour — **99¢**

SALADE DE CHOU Pot 16 oz DELICIEUSE TAILLEFER — **47¢**

BOUDIN TAILLEFER VENDU A LA LIVRE — **49¢** lb

TETE FROMAGEE Cont. 10 oz SAVOUREUSE TAILLEFER — **49¢**

SAUCISSES FUMEES HAUTE QUALITE DOMINION Pqt 1 lb — **59¢**

UNE QUALITÉ DE TOUTE CONFIANCE!

DINER MACARONI KRAFT
AVEC FROMAGE SPECIAL! 3 pqts 7¼ oz — **49¢**

CONFITURES PURE AUX FRAMBOISES KRAFT Pot 24 oz — **89¢**

JUS DE TOMATES PLUS 10 LEGUMES AYLMER Boite 19 oz — **21¢**

THON BLANC CLOVER LEAF Boite 7 oz — **55¢**

CONFITURES ASSORTIES MARQUETTE — AVEC PECTINE 4 pots 9 oz — **89¢**

HANDI WRAP PROTEGE VOS ALIMENTS Pqt géant 200' — **69¢**

ENLEVE-TACHES BIO-AD — 15¢ DE RABAIS Pqt 23 oz — **82¢**

NETTOYEUR LIQUIDE AJAX — 8¢ DE RABAIS Cont. 32 oz — **95¢**

NETTOYEUR DUTCH POUR NETTOYER LA MAISON — 6¢ DE RABAIS 2 btes 14 oz — **45¢**

BREUVAGES GRAND PRIX AUCUN DEPOT NI RETOUR carton 6 bout. 10 oz — **49¢**

FRAIS CUIT CHAQUE JOUR...
Le Fournil

GATEAU ETAGE AUX ANANAS
UN DELICIEUX DESSERT
CHACUN SEULEMENT **69¢**

BRIOCHES DANOISES AU BEURRE — VRAIMENT BONNES — 6 POUR **45¢**

BARRES aux FRUITS COMME MAMAN SAIT LES FAIRE — PQT DE 16 — **45¢**

960 ch. Herron, Dorval — 6825 Côte-des-Neiges
4265 est, Jean-Talon — 875 Labelle, Chomedey
7200, boul. Taschereau, Brossard — 10350, Lajeunesse
1255, Shevchenko, LaSalle — Galeries d'Anjou
5634 est, boul. Henri-Bourassa
17095, ch. Ste-Marie, Kirkland

SPÉCIAUX CETTE SÉMAINE!

BEURRE CARNATION CANADA 1ère CATEGORIE — DE FABRIQUE — lb **67¢**

LAIT EVAPORE CARNATION Bte 16 oz — **17¢**

CATSUP AUX TOMATES AYLMER 2 bout. 11 oz — **47¢**

LEGUMES DE FANTAISIE DEL MONTE 7 btes 10 oz — **$1**

GUIMAUVES MINIATURES BLANCHES, KRAFT Pqt 10 oz — **31¢**

SAUMON SOCKEYE CLOVER LEAF Bte 7¾ oz — **61¢**

MACARONI COUPE OU SPAGHETTI FIN CREAMETTE Paquet 7 oz — **10¢**

GARNITURE A TARTE SANS CUISSON ROBIN HOOD Pqt 11 oz — **57¢**

ECONOMISEZ SUR ARTICLES POUR LA MAISON!

PAPIER TOILETTE BUDGET
BAS PRIX SPECIAL! Pqt 6 roul. — **69¢**

SHAMPOOING LANDER'S Bout. 17 oz — **66¢**

TISSUS FACIAUX FACELLE ROYALE — BLANC, ROSE, JAUNE Paquet 200 — 2 plis — **35¢**

DENTIFRICE FACT PRIX NORMAL $1.19 — FORMAT FAMILIAL Notre prix — **87¢**

RINCE-BOUCHE LISTERINE PRIX NORMAL $1.39 — 12 oz. fl. Notre prix — **91¢**

PASTILLES LISTERINE PRIX NORMAL 89¢ Notre prix — **71¢**

SPÉCIAL

DINERS
CORDON BLEU
BOULETTES DE VIANDE, BOEUF BOURGUIGNON, POULET DANS SAUCE AU BEURRE
Bte 21 oz **63¢**

2e GRANDE SEMAINE!
FESTIVAL
TOUTES NATIONS
NOUVEAU! DIFFERENT!
A VOTRE AMICAL DOMINION
6855 chemin Côte-des-Neiges

SPÉCIAL

ENCYCLOPEDIE
UNIVERSELLE ILLUSTREE
EN 21 VOLUMES
VOL 1 SEULEMENT **49¢**
VOLUMES 2, 3 ET 4 CH. **$1.99**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi, le 21 février aux marchés Dominion de l'Ile de Montréal, St-Lambert, Brossard, Boucherville, Ile des Soeurs, Repentigny, Joliette, Beloeil, St-Jean, St-Vincent-de-Paul Duvernay et Chomedey dans Laval, St-Eustache, St-Jérôme, Lachute, Ste-Adèle et Ste-Agathe.

MAGASINEZ EN TOUTE CONFIANCE! Toutes les viandes et produits de viandes vendus au Dominion, frais, congelés ou traités, sont INSPECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT!

DOMINION
DOMINION STORES LIMITED

les tribunaux

Tombée aux mains des Devil's Disciples, une adolescente déclare avoir été violée à la ronde, volée et brutalisée

par Léopold LIZOTTE

Une jeune fille, aujourd'hui âgée de 18 ans, qui était "t o m b é e" momentanément dans le groupe des Devil's Disciples, après avoir quitté le domicile de ses parents à 15 ans, a raconté devant un jury des Assises, hier après-midi comment elle avait payé chèrement cette brève incursion dans un milieu qu'elle avait cru fascinant, à l'époque.

Au procès pour vol, viol, conspiration et assaut avec lésions corporelles qu'ont commencé de subir, devant le juge Roger Ouimet, Jacques "Coco" Mercier, son épouse Huguette, L u c Desmarais, Yvan Thibault et Gilles Forget, la fort jolie brunette a relaté qu'avant sa terrible aventure du 12 mars dernier, elle avait cohabité avec les Mercier pendant un mois et demi.

C'était à l'époque des Fêtes, en décembre et janvier.

Puis, apparemment dégoûtée de ce qui se passait dans ce milieu, où l'on consommait incidemment toutes les drogues imaginables, elle a dit avoir quitté le groupe de façon définitive, avec l'intention très nette de refaire sa vie d'une autre façon. Et ailleurs.

Interrogée par le procureur de la Couronne, Me Gérard Girouard, la jeune fille soutient toutefois que c'est le 12 mars que, pour la première fois après son départ, elle revit des membres des Devil's.

Elle travaillait alors au restaurant Pierre et Paul, angle des rues Rachel et Iberville.

Dans la soirée, selon ses dires, Forget était venu une première fois, seul, à ce restaurant, puis avec un autre jeune homme pour lui demander de partir avec eux.

Pour seule explication, ils lui auraient alors dit: "L'Américain te veut".

Mais elle avait catégoriquement refusé.

Frappée, brulée, piquée

En quittant son travail, un peu avant 4h du matin, toutefois, et alors qu'elle traversait l'intersection Rachel - Frontenac pour monter dans un taxi, les deux mêmes individus l'interpelèrent, et la firent monter au deuxième étage d'une maison de r a p p o r t, dans le voisinage.

Là, onla fit asseoir, en attendant . . . les autres.

Peu après, une demi-douzaine de jeunes gens et trois jeunes femmes étaient dans la place, et, "Coco", après lui avoir dit un furtif "bonsoir", lui ordonnait de se déshabiller.

Et pour ponctuer son ordre, il retirait la grosse ceinture de l'un de ses compagnons et lui en assénait un coup sur la tête.

"Je savais d'avance, de dire la jeune fille, que je ne p o u v a i s rien faire, étant donné leurs habitudes, et, à ce moment-là, je sus encore mieux ce qui m'attendait si je refusais d'obéir à un seul de leurs désirs."

Et elle raconte alors comment, pendant cinq heures d'affilée, on la soumit à toutes les avanies possibles, pour la forcer à se plier aux exigences de tous et de ... chacune des trois autres femmes présentes.

On lui brûla le dos et la poitrine avec des mégots de cigarettes, on multiplia les coups de ceinture, les coups de pied et les coups de poing, et on lui planta même des aiguilles dans les pieds pour l'amener à toutes les complaisances, si l'on peut dire.

Puis avant que la bande ne se sépare, on renversa son sac-à-main sur le parquet, et chacun y prit l'article de son choix.

Tout y passa.

Les treize dollars qu'elle avait gagnés dans la soirée précédente, s e s cigarettes, son briquet, ses verres fumés, etc.

Avant de partir, pour sa part, Mercier vint la rejoindre dans la salle de bain et lui dit:

"J'avais décidé de te vendre"

"J'avais décidé de te vendre, mais j'ai réfléchi et je veux profiter de toi auparavant. D'ici lundi, tu continueras à travailler chez Pierre et Paul, mais dès lundi, tu vas te trouver du travail comme danseuse."

Il l'aurait, par ailleurs, mise en garde contre toute velléité de raconter à la police ce qui venait de se passer, et l'un de ses compagnons lui déclara qu'elle serait tout simplement "enterré" si elle disait quoi que ce soit.

A son arrivée à son domicile, toutefois, elle raconta tout à l'amie chez qui elle demeurait, et, deux jours plus tard, le père de cette dernière l'amenait à tout déclarer aux autorités policières.

Mercier qui, au début de l'instruction, était défendu par Me Pierre Cloutier, se défend maintenant seul, Me Cloutier ayant trouvé i n t o l é r a b l e d'être appelé à chaque moment près du box des prévenus pour se faire suggérer des questions aux témoins.

Un juré ayant lui-même remarqué que ce va-et-vient était suprêmement agaçant, le juge Ouimet fit rapidement droit à la requête de Me Cloutier de se retirer du dossier de "Coco", tout en restant en défense pour l'épouse de ce dernier et un autre prévenu.

Avant la fin de la séance d'après-midi, toutefois, l'accusé avait déjà trouvé que les objections à ses questions venaient rapidement, et fort nombreuses.

Le tribunal lui fit alors remarquer que c'était la rançon d'une telle tentative de se défendre seul, lorsqu'on ne connaît pas et la loi et le droit.

Mais le prévenu qui a déjà tout un dossier de dressé devant lui, et qui prend force notes, depuis hier matin, rétorqua qu'il était dès maintenant prêt à payer le prix de cette rançon.

RECHERCHEZ CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

Quatre inculpés reçoivent des verdicts différents dans une même cause de viol

Un incident sans précédent s'est produit en deuxième division des Assises criminelles, hier après-midi, l o r s q u ' u n jury que présidait le juge Guy Mathieu a rendu quatre verdicts différents contre quatre jeunes gens qui étaient tous accusés d'un même crime: un viol.

Le plus étonnant de tout, cependant, c'est qu'aucun des prévenus n'a été trouvé coupable de ce délit, mais bien d'accusations réduites ou totalement différentes.

Qu'on en juge.

Raymond Guérin, apparemment le principal protagoniste de cette affaire qui s'était déroulé boulevard Pie-IX, a été déclaré coupable de... tentative de viol.

Donat Guay, qui avait succédé au prévenu dans les "assauts" contre la jeune victime, a pour sa part été déclaré coupable d'attentat à la pudeur.

René B o u c h a r d, qui lui avait donné un coup de pied bien appliqué lorsqu'elle avait résisté à ses avances, a pour sa part été déclaré coupable de voies de faits.

Finalement, Yvon Chaput, qui avait assisté comme simple spectateur aux efforts des autres, a été tout simplement acquitté.

Dans tous les cas, le procureur de la Couronne, Me Paul-Emile Lejours, avait évidemment réclamé un verdict de viol, de par le jeu de la non intervention, équivalant à de la complicité, même chez ceux qui n'avaient pas effectivement commis le délit que l'on qualifie généralement de substantif.

Pour la défense, Me Auguste Choquette, qui représentait tous les prévenus, avait longuement argumenté pour soutenir que le viol, dans les circonstances où il avait été commis, était tout simplement une impossibilité.

Incidemment, le p r o c è s s'est terminé en fin d'après-midi, après un mois et deux jours d'instruction, instruction qui avait par ailleurs été marquée d'une visite effectuée sur les lieux par les jurés, les juges, les accusés, leurs procureurs et les divers officiers de cour.

C'était également la première fois qu'un tel déplacement avait lieu dans une cause de cette nature, évidemment.

Le juge Fabien libère Chartrand et Gravel

par Daniel MARSOLAIS

Réginald "R e g g i e" Chartrand et Laurier Gravel, tous deux accusés d'avoir participé à une émeute dans la soirée du 10 septembre dernier à Saint-Léonard, ont été libérés, hier, des accusations portées contre eux par le juge en chef André Fabien parce que la Couronne n'était pas prête à procéder.

Le fondateur des Chevaliers de l'Indépendance et le bras droit de Raymond Lemieux faisaient face à trois chefs d'accusation différents, soit: d'avoir p a r t i c i p é à une émeute; d'avoir omis de se disperser après la proclamation de la loi de l'émeute; et d'avoir entravé un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.

Reggie Chartrand en était à sa quatorzième présence en cour en rapport avec cette affaire, soit depuis le 16 septembre, et l'enquête préliminaire n'avait pas encore débuté.

Raymond Lemieux, président de la Ligue pour l'intégration scolaire, avait été libéré plus tôt, la semaine dernière, ayant fait face à des accusation similaires au cours de son enquête devant le juge Jacques Anctil.

Le président de la LIS avait aussi été libéré des trois accusations de sédition portées contre lui par la police de Saint-Léonard.

Ce matin, toutefois, le juge René Drouin, de la Cour des sessions de la paix, a émis de nouvelles sommations de comparaître à l'endroit de Laurier Gravel et Raymond Lemieux.

Ces sommations comportent substantiellement les mêmes accusations que celles dont les deux prévenus viennent d'être libérés et elles ont été émises à la demande de la police de Saint-Léonard, encore une fois.

Hier, à l'ouverture de l'enquête des deux accusés, le p r o c u r e u r de la ville de Saint-Léonard, Me Claude Simard, a déclaré qu'il n'avait pas de témoins à faire entendre et a ajouté qu'il n'était pas prêt à procéder.

Le juge Fabien, devant qui avait finalement rebondi l'affaire, a rappelé au procureur de la municipalité qu'il avait é t é entendu, conjointement par la Couronne et la défense, que l'instruction devait débuter le 17 février et qu'une s a l l e d'audience avait été mise à la disposition des deux parties pour e n t e n d r e la cause.

"A moins d'une raison majeure" a dit le juge en chef, "je vais être obligé de libérer les accusés".

Me Simard a renchéri en disant qu'il avait fait quarante enquêtes relativement à cette affaire et qu'il avait l'intention de porter des accusations conjointes sous toutes les charges.

Pour sa part, Me Auguste Choquette, procureur de Réginald Chartrand et procureur "ad hoc" de Laurier Gravel, a déclaré qu'il était dans l'obligation de rejeter le blâme de la situation sur les épaules de la poursuite. Il a rappelé que "Reggie" Chartrand s'était lui-même livré à la police le 16 septembre 1969 et que, depuis ce temps, il s'était promené environ quatorze fois d'une cour à l'autre sans que son enquête préliminaire ne démarre une fois pour toutes. Il a aussi relaté l'obstruction systématique f a i t e par la poursuite en certaines occasions, alors qu'il était prêt à renoncer à l'enquête préliminaire.

"La façon dont s'est comportée la poursuite dans cette affaire", a dit Me Choquette, "est une caricature de la Justice". Et, il a poursuivi en demandant que le juge Fabien demande au ministère de la Justice de retirer les accusations portées contre ses clients.

Le juge en chef, après avoir entendu les deux procureurs, a fait savoir à l'avocat de la défense qu'il ne ferait pas une telle demande auprès du ministère parce qu'il ne lui appartient pas de le faire, mais il s'est quand même rendu à la demande de Me Choquette en libérant les deux accusés.

Tout indique cependant que la p o u r s u i t e, portera les mêmes accusations contre Réginald Chartrand, L a u r i e r Gravel, et Raymond Lemieux, mais, cette fois, dans un dossier conjoint.

L'affaire de Saint-Léonard: Guy D'Arcy est envoyé à son procès aux Assises

Le directeur de la station radiophonique montréalaise CKLM, M. Guy D'Arcy, a été envoyé à son procès aux prochains termes des Assises, hier, par le juge Paul Hurteau de la Cour des Sessions de la paix de Montréal.

M. D'Arcy est accusé d'avoir refusé d'obtempérer à un ordre de la cour transmis au moyen d'un mandat de perquisition et aussi d'avoir entravé le travail d'un agent de police dans l'exercice de ses fonctions, en faisant obstruction à une saisie légale.

On se souviendra que le 17 septembre dernier, deux policiers porteurs d'un mandat de perquisition s'étaient amenés à la station radiophonique afin de se faire remettre des bandes sonores enregistrées à l'occasion des incidents de Saint-Léonard, une semaine plus tôt.

Le jour précédant cette visite de la police, soit le 16 septembre, les mêmes policiers auraient obtenu la promesse que les documents sonores en question seraient copiés et remis à qui de droit.

Toutefois, le lendemain, M. D'Arcy, qui répondait toujours aux policiers, leur aurait dit qu'il ne pouvait leur remettre les bandes sonores puisqu'une loi fédérale l'en e m p ê c h a i t. Et, il aurait ajouté que les dits documents avaient été remis, le matin même, au Conseil canadien de la radio et de la télévision (CCRT).

Par la même o c c a s i o n, alors que de nombreux journalistes étaient présents dans les locaux de la station radiophonique, M. D'Arcy aurait déclaré qu'il ne se plierait pas à l'ordre de la Cour, et ce, même de force, parce que selon lui cette façon de procéder créait un dangereux précédent. Il aurait même ajouté à cette occasion qu'il s'élevait contre ces "méthodes de Gestapo" et qu'il refusait de devenir l'instrument d'un régime de terreur.

Hier, le juge Hurteau, qui a cité le prévenu à son procès, a repoussé du même souffle la requête de M. D'Arcy visant à faire rejeter l'accusation qui pèse contre lui.

Sir George Williams : 41 témoins entendus au procès des dix étudiants noirs

Le procès des dix étudiants noirs accusés de conspiration dans la mise à sac du centre d'informatique de l'université Sir George Williams tire à sa fin.

En effet, une importante étape a été franchie hier, lorsque le procureur spécial de la Couronne, Me Fred Kaufmann, a fait savoir que sa preuve était close. Ceci près d'un mois après l'ouverture du procès qui s'est instruit le 19 janvier dernier.

Au total, 41 témoins ont été entendus, dont de nombreux policiers de Montréal appelés à se rendre sur les lieux de l'occupation, qui s'est terminée le 12 février 1969.

Hier, la poursuite a terminé sa preuve en faisant voir aux membres du jury un film tourné sur ruban magnétoscopique, au cours de l'occupation du centre d'informatique par les étudiants.

Le juge Kenneth Mackay qui préside l'instruction des dix étudiants originaires de Trinidad-Tobago a accordé un délai d'un jour aux procureurs de la défense pour leur permettre d'aiguiser l e u r s lames. Dès jeudi matin, Mes Robert L e m i e u x, Juanita Westmoreland et B e r n a r d Mergler devront jeter les dés et tout laisse deviner qu'ils présenteront une motion de v e r d i c t dirigé, demandant l'acquittement de l e u r s clients.

Si cette requête est rejetée, ils devront alors faire option, c'est-à-dire présenter ou non une défense.

SEMINAIRE DE LA SAINTE-TRINITE
(Institution privée dirigée par les Pères Trinitaires)
COURS SECONDAIRE
(OPTION CLASSIQUE)
PENSIONNAT — EXTERNAT
(GARÇONS SEULEMENT)
EXAMENS D'ADMISSION
à 2.30 heures p.m.
les dimanches 22 février,
8 mars, 5 avril
POUR RENSEIGNEMENTS:
Séminaire Sainte-Trinité
Saint-Bruno
Co. Verchères
Tél.: 653-2409 - 653-4765

CKAC
Du lundi au vendredi
écoutez
Les informations
de
11h00 et 15h00
Un hommage de
HYDRO-QUEBEC

À CKAC
HIER EST LOIN ET AUJOURD'HUI C'EST DÉJA DEMAIN

la presse
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

PUBLICITÉ
Grandes annonces : 874-7259
Grandes annonces : 874-7235
Carrières et professions : 874-7245
Annonces encadrées : 874-7246
Annonces classées : 874-7111
PROMOTION
Service de la promotion : 874-7100 / 874-7294
TIRAGE
Livraison à domicile : 874-6911
8 a.m. à 8 p.m. du lundi au vendredi
8 a.m. à 5 p.m. le samedi
COMPTABILITÉ
Grandes annonces : 874-6892
Annonces classées : 874-6900

PERSONNEL
Jour, soir, samedi, Service du personnel : 874-7383
dimanche : 874-7272
Communications
Relations publiques 874-6800
RÉDACTION
le jour du lundi au vendredi
Pupitre : 874-7061
Sports : 874-7008
Spec Télé-Presse : 874-7029
Finance : 874-7016
Arts et lettres : 874-7014
Vie féminine : 874-7023
Nuit (en tout temps) : 874-7061

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

IGA
ÉPARGNEZ AVEC LES MARQUES IGA
LIQUEURS DOUCES 5 BOUT. 30 OZ 1.00
IGA — SAVEURS VARIEES, BOUT. NON RETOURNABLES
CATSUP IGA BAS PRIX 2 BOUT. 11 OZ 43¢
APPRET A SALADES IGA POT 16 OZ 35¢
BAS PRIX
JUS RECONSTITUÉS IGA BTE 48 OZ 43¢
MELANGES, ORANGE, PAMPLEMOUSSE
PECHES EN DEMIES IGA DE CHOIX BTE 19 OZ 39¢
COCKTAIL DE FRUITS IGA BOITE 28 OZ 49¢
DE CHOIX — BAS PRIX
TOMATES DE CHOIX 3 BTES 28 OZ 1.00
IGA — BAS PRIX
PAPIER CIRÉ IGA ROUL. 100 PIEDS 39¢
BAS PRIX
SPECIAUX AYLMER
POIS VERTS NON CLASSÉS — BLE D'INDE CRÈME
FÈVES JAUNES COUPÉES — FÈVES VERTES COUPÉES
POIS ET CAROTTES
DE FANTAISIE AYLMER 7 btes 10 oz 1.00
COCTAIL DE FRUITS AYLMER FANTAISIE BAS PRIX 2 BOITES 14 OZ 67¢
FÈVES VERTES ENTIÈRES FANTAISIE BLUE LAKE AYLMER 2 BOITES 14 OZ 57¢
FÈVES JAUNES ASSAISONNÉES AYLMER FANTAISIE 2 BOITES 14 OZ 53¢
SPÉCIAUX PRODUITS DE BEAUTÉ ET SANTÉ
RINCE-BOUCHE LAVORIS BAS PRIX FORMAT 8 ONCES 79¢
FIXATIF ALBERTO VO-5 BAS PRIX FORMAT 8¼ OZ 1.59
LAMES DE RASOIR GILLETTE ACIER INOXYDABLE RABAIS 39¢ 15 LAMES 1.29
DÉSODORISANT RIGHT GUARD GILLETTE FORMAT 6 ONCES 1.39
SPÉCIAUX PRODUITS CONGELÉS
PÂTÉS À LA VIANDE YORK CONGELES EPARGNEZ 10¢ 3 PATES 8 OZ 79¢
GÂTEAU CHOCOLAT SARA LEE CONGELÉ EPARGNEZ 10¢ 14 OZ 69¢
FRAISES CONGELÉES FRASER VALE EPARGNEZ 10¢ PAQUET 15 OZ 49¢
BÂTONNETS D'AIGLEFIN CONGELES — BLUE WATER EPARGNEZ 17¢ 3 PQTS 8 OZ 1.00
HUILE VÉGÉTALE MONARCH BAS PRIX FORMAT 128 oz 2.49
POUDINGS VARIÉS ROYAL SAVEURS VARIEES RABAIS 4¢ — BAS PRIX 2 PQTS REG. 29¢
SACS DE THÉ TENDER LEAF BAS PRIX PAQUET 60 SACS 83¢
DÉTERSIF ARCTIC POWER POUR LA LESSIVE RABAIS 25¢ KING SIGE 1.64
EAU DE JAVELLE PARISIENNE BAS PRIX FORMAT 128 OZ 55¢
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — RIZ FRIT DAINTY INSTANTANÉ — ORDINAIRE — BOEUF POULET TOMATES — BOITES 12 ONCES 41¢ — Valable jusqu'au 21 février 1970
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — EAU MINÉRALE NATURELLE CAMILLE FORMAT 32 ONCES 49¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT POT DE 9 OU 24 OZ — GELÉE DE POMMES OKA — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT POT 24 OZ — MIEL LIQUIDE OU CRÈMEUX KRAFT — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — SAUCE ESTA HOT CHICKEN 2 BOITES 14 OZ 43¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — POULET ESTA DÉSOSSÉ POT 7 ONCES 67¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — SPAGHETTI HEINZ PRET A SERVIR 2 BOITES 19 OZ 53¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — BETTERAVES TRANCHÉES LIBBY 2 BOITES 19 OZ 47¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — FARINE ROBIN HOOD INSTANTANEE 5 LIVRES SAC 75¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — MARGARINE MONARCH RABAIS 4¢ 2 PQTS 1 LB (QUARTIERS) 69¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT PAQUET 2 ROUL. — ESSUIE-TOUT SCOTT COULEURS VARIEES OU DÉCORATIFS — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT L'UN OU L'AUTRE — PAPIER REYNOLDS ALUMINIUM RABAIS 3¢ — 12" LARGE ROULEAU 25 PIEDS 12" LARGE — ROUL. 150' — Val. jusqu'au 21 fév. 70
50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — NETTOYEUR À FOURS JIFOAM FORMAT 7 ONCES 98¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — SAVON DE BEAUTÉ COLGATE 3 PAINS BAIN 37¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — GAINES BURGERS BOEUF, POULET ou FOIE PAQUET 36 ONCES 95¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT 2 BOITES RÉG. NOURRITURE POUR CHIENS SOCIETY MORCEAUX BOEUF FOIE RAGOUT BOEUF OU MORCEAUX POULET — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT L'UN OU L'AUTRE BISCUITS CHRISTIE FIGUES NEWTON PAQUET 1 LIVRE OU BISCUITS GRAHAM PAQUET 13½ ONCES — Val. jusqu'au 21 fév. 70

La sécheresse en Australie et le gel en URSS signifieront des ventes accrues de blé canadien

LONDRES (PC) — La sécheresse en Australie et le gel en Union soviétique signifieront vraisemblablement des ventes accrues de blé canadien à la Grande-Bretagne cette année, a dit mardi un porte-parole du ministère de l'Agriculture.

Le Canada est considéré comme le plus important producteur de blé du monde, blé de haute qualité dont se sert la Grande-Bretagne pour mélanger avec d'autres variétés dans la fabrication du pain. Cependant, des modifications dans les procédés de meunerie britanniques ont rendu plus facile l'utilisation de blé dur de qualité inférieure pour fins de mélange.

L'an dernier, pendant la vive concurrence qui s'est manifestée chez les exportateurs pour accaparer des marchés, la Grande-Bretagne a obtenu de grandes quantités de blé dur australien et du blé soviétique "South Kazakhstan" à des prix inférieurs à ceux du blé canadien No 2 Manitoba.

La Grande-Bretagne a donc importé quelque 30,000,000 de boisseaux de l'Australie et environ 15,000,000 de boisseaux de l'URSS, y compris le South Kazakhstan et autres qualités inférieures.

A l'époque, les importations du Canada, fournisseur traditionnel, avaient fléchi à environ 58,000,000 de boisseaux par rapport à 65,000,000 de boisseaux l'année précédente.

Baisse

Les autorités britanniques mettent en doute cette baisse, en précisant que le blé canadien importé de Rotterdam n'apparaissait pas dans les chiffres officiels comme venus du Canada.

Cependant, les autorités britanniques et canadiennes sont d'accord pour préciser qu'il y a eu effectivement baisse. Les autorités canadiennes ont été inquiétées par la concurrence russe, l'URSS n'étant pas membre de l'Accord international sur le blé, ce qui lui permet de demander le prix qui lui convient. Elles s'inquiètent également du prix du blé dur australien, d'une qualité relativement nouvelle, non comprise dans l'échelle des prix au moment de la signature de l'entente internationale.

Le porte-parole du ministère britannique de l'Agriculture dit qu'étant donné les difficultés de récolte en Australie et en URSS la quantité de blé dans ces deux pays a diminué. Il s'est dit d'avis que les meuneries britanniques importeront plus de blé No 2 Manitoba du Canada.

Quand M. Otto Lang, ministre responsable du Conseil canadien du blé, s'est rendu à Londres il y a deux semaines, il a dit aux journalistes qu'il espérait voir les prix revenir graduellement au niveau convenu.

Les autorités britanniques et canadiennes à Londres disent que les importateurs se plaignent constamment des prix et voudraient les voir baisser dans le but d'augmenter leurs propres profits. La baisse des prix canadiens pourrait stimuler la partie canadienne du marché britannique, mais provoquerait probablement une nouvelle guerre de prix par d'autres exportateurs dont le résultat serait une lutte de grand style pour les marchés et la disparition de la stabilité dans ces marchés.

Mont-Royal: les autorités scolaires rencontreront M. Jean-Guy Cardinal

Le président de la Commission scolaire catholique de Ville Mont-Royal, M. Jean Charbonneau, a annoncé hier soir que les commissaires rencontreront mercredi prochain le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, afin de tenter de trouver une solution au problème de la polyvalente française de la municipalité.

Lundi soir, le conseil municipal a voté contre une requête de la Commission scolaire, qui demandait une portion de 60,000 pieds carrés du terrain du parc Mohawk, afin d'y construire un complexe polyvalent qui servirait, en dehors des heures de cours, de centre culturel communautaire. M. Charbonneau a émis l'hypothèse que cette rencontre entre la Commission scolaire et le ministre, qui aura lieu à Québec, pourrait entrainer une aide gouvernementale à la construction de l'école.

De toute façon, les parents ont vertement fait savoir à leurs commissaires qu'ils n'avaient pas été assez fermes vis-à-vis du conseil municipal. Le président de la Commission scolaire, de son côté, a rejeté une partie de la responsabilité sur le maire Reginald Dawson, qui a permis la reprise du vote, tard dans la soirée, alors que les conseillers avaient déjà voté en faveur du renvoi pour étude.

Réunion du conseil de la Communauté urbaine le 24 février

La prochaine réunion du conseil de la Communauté urbaine de Montréal se tiendra le mardi 24 février, à 20 heures, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal.

L'ordre du jour de cette réunion sera fixé demain au cours d'une séance du comité exécutif de la Communauté urbaine.

M. Lucien Saulnier, président exécutif de la Communauté urbaine, a fait part de ces précisions à l'issue d'une réunion de plus de cinq heures des membres du comité exécutif de la Communauté urbaine.

Une vingtaine de points étaient à l'ordre du jour de cette réunion et, selon M. Saulnier, elle s'est déroulée dans le "meilleur esprit souhaitable et imaginable". Même le choix de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, vivement rejeté voici quelques semaines, a été accepté en quelques minutes. Il ne s'agit toutefois que d'une acceptation provisoire.

En effet, c'est lors de la prochaine assemblée du conseil que le choix définitif doit être fait.

Parmi les autres points qui constitueront l'ordre du jour de cette assemblée du conseil de la Communauté urbaine de Montréal et qui seront définitivement fixés durant la réunion du comité exécutif de jeudi, il y a notamment un projet pour fixer les règlements de gouverne et de régie interne du conseil et du comité exécutif, ainsi qu'un projet de règlement pour fixer les procédures d'emprunt.

Projet d'épuration des eaux dans la région de Sainte-Thérèse

Le ministère des Affaires municipales et la Régie des eaux ont accordé, à la firme d'ingénieurs conseil Leroux et Leroux et Associés, un contrat de $90,000 pour la préparation d'un plan directeur en vue de l'épuration des eaux usées du versant nord de la rivière des Mille-Iles.

Depuis le mois de décembre, les ingénieurs conseil travaillent à reconstituer, à partir de plans parcellaires existants, un plan général des réseaux d'égouts actuels des municipalités de Sainte-Thérèse Ouest, Sainte-Thérèse, Blainville, Rosemère, Bois-des-Filion, Lorraine, Saint-Louis-de-Terrebonne et Terrebonne.

En outre, ils devront préparer un plan topographique pour l'ensemble de la région et procéder à une étude sommaire de la population, en plus de délimiter les grandes zones d'utilisation probable du territoire.

La firme Leroux et Leroux devra, par ailleurs, effectuer le jaugeage du débit et la mesure des eaux usées à chacun des émissaires municipaux, ainsi que des analyses quantitatives et qualitatives des rejets industriels susceptibles d'être déversés dans le réseau régional.

Les signataires du contrat devront présenter, à la Régie des eaux, un rapport mensuel de leurs activités. Le rapport final devra être soumis, au plus tard, le 1er octobre 1970.

Les ingénieurs conseil auront également à étudier de façon comparative les possibilités suivantes:

- construire un collecteur et une usine d'épuration;
- construire les usines et les collecteurs nécessaires, mais cette fois en tenant compte de l'orientation actuelle des divers réseaux et du regroupement évident des municipalités;
- construire les réseaux collecteurs et les postes d'épuration régionaux en vue de desservir en tout ou en partie le territoire désigné en tenant compte de la topographie générale, des différents facteurs locaux et de l'économie qui peut être réalisée selon les différents projets.

Le contrat précise que les ingénieurs-conseils devront fournir une estimation approximative pour chacune des possibilités étudiées et chacune des étapes de la réalisation.

Woodhouse PRIX IMBATTABLES
APRES INVENTAIRE
TOUT DOIT SE VENDRE

VOYEZ CES SPÉCIAUX POUR LE DIVERTISSEMENT AU FOYER DÈS MAINTENANT ET ÉPARGNEZ

4 SEULEMENT! T.V. PORTATIF, 12" Ord. 139.95 $127.
Syntonisateurs VHF et UHF. De marque A.G.S.

6 SEULEMENT! TÉLÉVISEUR, 20" Ord. 219.95 $177.
Modèle portatif. Syntonisateurs VHF et UHF.

3 SEULEMENT! TÉLÉVISEUR, 23" Ord. 269.95 $217.
Cabinet console, noyer. VHF seulement.

1 SEULEMENT! TÉLÉ-COULEUR, 25" SPÉCIAL $497.
De marque Westinghouse, modèle console. VHF seulement.

2 SEULEMENT! TÉLÉ-COULEUR, 25" Ord. 849.95 $727.
Modèle "Low-boy". De marque Fleetwood.

3 SEULEMENT! Radio-phono, stéréo Ord. 189.95 $157.
AM/FM. Table BSR. Cabinet plaqué noyer.

4 SEULEMENT! Stéréo modulaire Ord. 279.95 $247.
AM/FM. Table Garrard. 6 haut-parleurs.

2 SEULEMENT! Stéréo modulaire Ord. 119.95 $97.
2 haut-parleurs, table tournante et amplificateur.

3 SEULEMENT! Radio de table Ord. 34.95 $27.
Transistorisé, 2 haut-parleurs.

PLUSIEURS AUTRES GRANDS SPÉCIAUX NON ANNONCÉS!

MEUBLES DIVERS
BAHUTS DÉCORATIFS Longueur 60". Portes coulissantes. Fini noyer. Ord. 54.95 39.95
TABLES DE TÉLÉPHONE Surface en verre, siège vinyle. Choix de couleurs. Ord. 14.95 10.95
BIBLIOTHÈQUES Porte coulissante en verre. Tablette ajustable. Fini noyer. Ord. 49.95 39.95
TABLES ÉTAGÈRES OU À CAFÉ À votre choix! Style provincial français. Similimarbre. Fini bois de rose. Ord. 42.95 — Ch. 29.95
24 seulement! BIBLIOTHÈQUES UTILITAIRES Commodes et décoratives. Placage fini noyer. Ord. 9.95 6.95

MOBILIERS de SALLE à DINER
1 SEULEMENT! STYLE ESPAGNOL 7 MORCEAUX Ord. $789 639.00
Buffet, vaisselier à portes vitrées, table, 3 chaises, un fauteuil.
1 SEULEMENT! STYLE MODERNE 7 MORCEAUX Ord. $549 369.00
Buffet long de 58", vaisselier, table extensible, 4 chaises.
1 SEULEMENT! MOBILIER de SALLE à DINER, 7 MCX Ord. 879.95 599.95
Table ronde, diamètre: 42", buffet, 4 chaises, un fauteuil.
1 SEULEMENT! STYLE PROVINCIAL FRANÇAIS, 5 MCX Ord. 329.95 219.95
Table ovale extensible jusqu'à 66", 3 chaises et un fauteuil.
1 SEULEMENT! STYLE MODERNE 7 MORCEAUX Ord. 729.95 499.95
Buffet long de 62", vaisselier, table extensible, et 4 chaises.
1 SEULEMENT! DUNCAN FYFE 8 MORCEAUX Ord. 1039.95 769.95
Buffet, table, 42" x 62", 4 chaises et deux fauteuils.

MOBILIERS DE SALON
6 SEULEMENT! STYLE CONTEMPORAIN, 2 MCX. Dossiers à rainures rembourrés de mousse et munis de ressorts. Recouvrement: tissu taslan 2 tons. Ord. 359.95 249.95
2 SEULEMENT! INFLUENCE ESPAGNOLE, 2 MCX. Sofa et fauteuil munis d'un panneau frontal en chêne massif. Recouverts d'un velours importé 2 tons. Ord. 499.95 369.95
1 SEULEMENT! MOBILIER MODERNE, 2 MCX. Hauts dossiers pourvus de coussins attachés. Sofa et fauteuil recouverts d'un brocart de soie durable. Ord. 269.95 189.95
2 SEULEMENT! STYLE PROVINCIAL FRANÇAIS, 2 MCX. Moulures du dossier realisées à la main. Bois de rose poli à la main. Recouvrement: brocart de soie olive ou beige. Ord. 329.95 229.95
2 SEULEMENT! STYLE PROVINCIAL FRANÇAIS, 2 MCX. Sofa doté de 4 coussins réversibles. Bordure du dossier et ailerons en noyer. Tissu brocart de soie. Ord. 389.95 269.95
1 SEULEMENT! D'INSPIRATION ESPAGNOLE, 2 MCX. Hauts dossiers, 4 coussins de caoutchouc-mousse. 2 coussins cylindriques. Taslan à motifs, rouge/vert. Ord. 449.95 299.95
1 SEULEMENT! MOBILIER À ENCOIGNURE, 3 MCX. Long sofa à 2 coussins, un demi-sofa et une table de coin. Recouvrement: tissu à motif floral et velours rouge. Ord. 589.95 399.95
1 SEULEMENT! STYLE CONTEMPORAIN, 2 MCX. Sofa à 3 cousins et fauteuil. Coussins piqués. Joli volant au bas. Brocart de soie olive et turquoise. Ord. 499.95 369.95

AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE
1 SEULEMENT! PROVINCIAL FRANÇAIS Comprenant un bureau triple long de 72", avec miroir, une commode à 5 tiroirs, un lit à panneaux larges de 60" et 2 tables de nuit. Bois de rose. Ord. $1,299 899.95
1 SEULEMENT! MOBILIER ESPAGNOL Deux bureaux triples longs de 72" surmontés de 2 miroirs jumelés, commode-armoire, tête de lit large de 108" et 2 tables de nuit. Chêne. Ord. $1,199 699.95
3 SEULEMENT! MOBILIERS ESPAGNOLS 5 morceaux. Bureau triple avec 2 miroirs jumelés, commode-armoire, tête de lit large de 108" et 2 tables de nuit. Chêne. Ord. $1,089 649.95
1 SEULEMENT! MOBILIER ESPAGNOL Bureau triple surmonté d'un miroir vertical, commode à 5 tiroirs, grande tête de lit large de 108", 2 tables de nuit. Chêne. Ord. 829.95 529.95
1 SEULEMENT! MOBILIER CONTEMPORAIN Bureau triple surmonté d'un grand miroir, commode-armoire, tête de lit large de 60" et 2 tables de nuit. Ord. $899 499.95
2 SEULEMENT! MOBILIERS DE 3 MCX. De style espagnol. Bureau triple large de 72", commode-armoire, lit à panneaux larges de 54". En noyer. Ord. $559 369.95
1 SEULEMENT! MOBILIER MODERNE Comprenant 3 morceaux. Bureau triple, 72", surmonté d'un miroir, spacieuse commode et lit à panneaux, 54". Placage de noyer. Ord. 359.95 $229
1 SEULEMENT! MOBILIER 3 MCX. De style espagnol. Bureau triple, avec miroir, commode munie de 5 tiroirs, tête de lit large de 60". Fini chêne. Ord. 359.95 249.95
5 SEULEMENT! MOBILIERS 3 MCX. De style moderne. Bureau triple, grande commode et lit à panneaux. Ord. 189.95 149.95

Woodhouse
LE PLUS GRAND DÉTAILLANT D'AMEUBLEMENT AU CANADA
ÉTABLI EN 1911.

915 est, rue Ste-Catherine
Face à la Pharmacie Montréal — Stationnement municipal à l'arrière
Tél.: 845-9261

Un fameux début de saison

Le pilote et entraineur Gilles Filion connait un début de saison assez exceptionnel, à Blue Bonnets, cette année. Il a gagné 13 des 48 courses auxquelles il a pris part et il a terminé 28 fois au nombre des trois premiers. Seul Benoit Côté, qui a participé à 30 courses de plus, a gagné plus que Filion en bourse depuis la reprise du trot et amble à BB.

Gilles Filion garde jalousement ses secrets

par André TRUDELLE

Tous les frères Filion s'occupent de courses sous harnais. Pourtant, l'un d'entre eux, l'aîné, a rallié tardivement leurs rangs. Il s'agit de Gilles.

Ce dernier aimait bien les chevaux, comme son père Edmond, comme ses sept frères. Mais il avait commencé à sa 17e année à s'intéresser au camionnage. Son commerce se portait bien, Gilles était propriétaire de deux camions. Puis, en 1959, ce fut la catastrophe : un grave accident. Amputation de la jambe gauche, sous le genoux. Prothèse. Rééducation physique.

Alors âgé de 26 ans, père d'une famille de 5 enfants dont le plus jeune, Marquis, était encore aux couches, Gilles n'a pas eu le temps de s'appitoyer sur son sort ou de songer au découragement. Quelques mois pour se remettre au cours desquels il pensa à imiter ses frères, à gagner sa vie sur un sulky. Les années ont prouvé qu'il avait vu juste. Gilles est propriétaire de six chevaux, il compte en acheter deux autres prochainement.

"J'aimerais faire l'ecquisition d'un bon trotteur et d'un bon ambleur, je suis prêt à payer jusqu'à $10,000 par tête", dit Gilles. "Avec deux chevaux de plus dans mon écurie, je pense que je pourrais connaitre une bonne année."

Si l'on se base sur les résultats de janvier et février, Gilles connaitra sûrement une bonne année. Il a conservé la meilleur moyenne gagnante au cours du mois de janvier, remportant ainsi les honneurs du trophée O'Keefe pour le premier mois de l'année 70. En 17 départs, Gilles avait terminé 13 fois au nombre des trois premiers, pour une excellente moyenne de .490. Il avait gagné 5 courses en janvier, il en a gagné 8 autres depuis le début du présent mois.

"Quel est ton secret ?" Gilles ne répond pas. "Je suis toujours chanceux au début d'une nouvelle saison", finit-il par admettre avec un sourire malicieux. "Mais je n'ai pas le stock voulu pour que ça dure."

Gilles possède vraisemblablement un secret. Un truc pour entrainer pendant l'hiver. Car l'habileté sur le sulky, il l'a d'instinct, comme ses frères, Hervé et Henri en particulier.

L'an passé, en 1969, Gilles a participé à 199 courses. Sa fiche de 49-33-30 lui a valu l'excellente moyenne de .407. Hervé a conservé une moyenne de .397 en 1,520 courses, Henri, une moyenne de .340 en 333 courses et Doris, une moyenne de .424 en 144 courses.

Mais, bien malin celui qui fera révéler à Gilles son secret.

Il a entrainé ses chevaux à Buckingham, où il demeure, plus souvent qu'autrement sur les chemins publics. Il les a entrainés d'une façon telle que, le temps des courses arrivé, ses chevaux sont en meilleure forme que ceux de ses concurrents.

Il y a deux ou trois ans, pourtant, Gilles a voulu abandonner les courses. Rien ne fonctionnait plus. Il avait perdu plusieurs de ses chevaux, il ne parvenait pas à gagner régulièrement. Il songea sérieusement à abandonner. Mais pour faire quoi ?

Aujourd'hui, il ne regrette pas sa décision. Certes, le monde des courses est un monde bien à part puisque les revenus annuels sont basés sur le résultat des courses. Mais à celui qui travaille consciencieusement, le succès vient immanquablement.

En dépit de son infirmité, Gilles se sent bien à l'aise sur un sulky. Cependant, pendant l'été, avec les chaleurs, il ressent un certain malaise. Il marche plus difficilement. Sa jambe le fait souffrir.

Les chevaux qui lui appartiennent, présentement, sont Urrall, Harwood Wira, Extra, Dream Pilot et Sharp Express qui sont inscrits régulièrement en courses ces temps-ci. Le sixième, le trotteur Rumlee, sera prêt d'ici peu. Gilles conduit également les chevaux de son frère Hervé, quand celui-ci est dans l'impossibilité de venir à Montréal pour les piloter.

C'est un homme discret, réservé, qui donne parfois l'impression d'être taciturne, replié sur lui-même. Sur un sulky il est bien différent. Il connait son métier. Ne mène pas une seule course de la même façon.

"Je commets aussi des erreurs, admet-il. J'en ai commis une, dimanche dernier, avec Bye Bye Surprise que je pilotais pour la première fois. Je croyais que Andy's Son cherchait à régler son mille et j'ai attaqué trop tôt. Mais je pense bien que dans le moment, Abbe Lar, qui a gagné, est le meilleur ambleur sur le terrain, à Blue Bonnets."

Ce soir, Gilles pilotera vraisemblablement trois chevaux: Sharp Express, dans la troisième, Bede, dans la cinquième, et Mountain Pride N dans la neuvième, la course principale. Mountain Pride N a remporté la victoire à son dernier départ, contre le même peloton, mais le handicapeur croit que Brave Lad pourra le battre cette fois-ci.

L'OPERATION VERITE!
C'EST POUR MARDI 24 FEVRIER CHEZ
MODEL AUTO
MONTREAL — SALES INC
Elie Galarneau & fils Prop.
6995, ST-LAURENT 272-5761

La revue Bleu et Blanc a été lancée à Blue Bonnets

Dans sa politique d'encouragement envers le sport amateur et avec le concours du sportsmen bien connu Federico Corneli, Blue Bonnets était l'hôte, hier midi, des directeurs et monitrices du club de patinage artistique Les Lames D'Argent et des rédacteurs et commentateurs de Montréal et Laval.

Cette réception de presse avait pour but le lancement de la revue "Bleu et Blanc 70", un spectacle sur glace qui sera présenté par toutes les élèves de l'école et du club Les Lames D'Argent, samedi le 14 mars au Centre Sportif Laval, à compter de 3:00 p.m.

Gilles David, du service des relations publiques à Blue Bonnets et publicitaire du club, a rappelé qu'il s'agirait là de la deuxième présentation de ce mini 'Ice Capades", préparé par la professionnelle Louise Lapointe et son adjoint, André St-Laurent.

Médaille d'or 1966 de l'Association Canadienne, la charmante Louise Lapointe est attachée à l'école de patinage artistique Les Lames D'Argent depuis ses débuts, soit la même année.

L'année dernière, Louise Lapointe avait pris tout le monde par surprise en mettant sur pied un spectacle vraiment de bon goût avec son groupe de plus de cent jeunes demoiselles, auxquelles elle a communiqué son talent.

Le président du club, Jean Dussault, n'a pas hésité à qualifier la prochaine présentation, de revue de "prestige", et a lancé une invitation à venir encourager le réel talent de ces jeunes filles.

Le Club Les Lames D'Argent est une initiative de la Ligue de hockey (de bienfaisance) Sanspression et affilié au service de récréation de Ville de Laval. Depuis 1969, le club est aussi membre de l'Association Canadienne.

Paduano se dit peu surpris par la victoire de Cerdan

NEW YORK (AP et AFP) — Le poids mi-moyen montréalais, Donato Paduano, qui doit affronter Marcel Cerdan le 11 mai, à New-York, a été un des rares à ne pas s'étonner outre mesure du succès du Français sur l'Américain Pablo Lopez, lundi, à Paris.

"Lopez est fort mais il boxe comme un fou et sa défaite par KO ne m'étonne pas. Si je n'avais pas eu la main droite fracturée, au deuxième round contre lui, j'aurais pu espérer le battre avant la limite", a expliqué Paduano, venu à New York pour assister au combat Frazier-Ellis.

En apprenant que le Portoricain avait été toutefois loin de boxer comme à l'habitude, il s'est exclamé : "Alors je ne sais quoi dire, mais la victoire éclair de Cerdan ne m'impressionne pas."

Harry Markson, directeur du Garden, a déclaré que si Cerdan a battu Lopez d'une façon aussi décisive, ce n'est pas Paduano qu'il devrait rencontrer le prochain, mais le champion du monde, Jose Napoles.

"C'est absolument incroyable. Qui aurait cru que Lopez aurait été aussi inexistant alors que nous le savons un homme solide", s'est exclamé Dewey Fragetta, représentant newyorkais du promoteur parisien Charley Michaelis.

Au gymnase de Bobby Gleason, dans le nord de New York, où Lopez s'entraine, l'étonnement était aussi grand. "Ou Cerdan est bigrement bon, ou alors Pablo est monté dans l'arène sur une jambe et les poings liés", commentaient les amis de Lopez.

Chose certaine, la victoire rapide et sans gloire de Cerdan, rapportée en termes peu élogieux par les dépêches d'agences de presse, continue d'intriguer les cercles newyorkais de la boxe. On discerne maintenant dans l'esprit des Américains un étrange et net sentiment qu'une explication autre que le manque d'entrainement soit la cause de l'incroyable contre-performance, après les deux fiascos successifs de Paris-Miranda et Lopez.

Entre-temps, dans la Ville Lumière, Lopez croit que Cerdan surprendra tout le monde par "sa technique et son intelligence".

"Paduano est très bon, mais il ne possède que le sixième de l'intelligence de Cerdan."

Pour sa part, la Fédération française de boxe a décidé de n'accorder l'autorisation aux boxeurs américains de se battre à Paris que s'ils y séjournent au moins une semaine avant leur combat et se soumettent à cerjains examens techniques et médicaux.

ACTUALITÉ-*EXPRESS*

Il faisait bon d'apprendre, samedi dernier, que la jeune skieuse Betsy Clifford venait de remporter le championnat mondial du slalom géant féminin. Pour tous ceux qui évoluent dans ce monde merveilleux qu'est le ski, c'était là une récompense inespérée. Un apport que nous tous, Canadiens, n'étions en droit d'espérer que lors des Jeux olympiques de Sapporo.

Mais en même temps, ce triomphe incontesté et inespéré venait souligner un malaise. Pourquoi notre équipe masculine ne peut-elle pas développer des étoiles internationales au même rythme que l'équipe féminine, qui nous a donné quatre championnes internationales au cours des 15 dernières années soit Lucile Wheeler, Ann Heggtveit, Nancy Greene et Betsy Clifford ? Pourquoi la moisson n'est-elle pas aussi abondante que chez les femmes, où les Judy Crawford, Diane Culver, Kathy Kreiner n'attendent que l'occasion pour placer un pied dans la porte du succès ?

Les insuccès de l'équipe masculine, je parviens difficilement à me les expliquer. Pendant des années, on répétait que l'équipe féminine jouissait d'un entrainement plus intensif en sol européen. C'était une bonne porte de sortie pour expliquer la "débandade" de nos "hommes". Mais l'argument ne tient plus depuis deux saisons, puisque les hommes se rendent en Europe au même moment que les dames.

Il ne s'agit évidemment que d'une opinion. Mais je crois qu'il y a deux raisons. D'abord, l'entraîneur en chef Al Raine est beaucoup moins exigeant pour les hommes qu'il ne l'est pour les dames (vous vous rappelez "l'affaire Gary Matheson"?). Ensuite, je crois que les membres de l'équipe masculine, tout comme nos hockeyeurs des années faciles (lire les années 50), prennent un peu trop ces séjours en Europe comme de véritables pique-niques.

Malgré toutes les idées qu'on me soumettra, je persiste à croire que l'équipe masculine du Canada ne parviendra à percer que le jour où Raine décidera enfin de faire confiance aux jeunes, tout en confiant aux plus vieux le soin de remplir la rubrique "tourisme" de nos journaux. Les vétérans de l'équipe masculine ne méritent pas un meilleur sort.

GUY PINARD

ARLINGTON
SKI-A-THON
VENTE

SKIS HEAD 260
FLAMBANT NEUFS
Modèles '68 – '69
Ord. $150 SKI-A-THON $99.88

FISCHER
NOUVEAUX MODELES 1970
FISCHER — ALU METALLIQUES
Ord. $165.00 SKI-A-THON $99.88

FISCHER SUPERGLASS
Ord. $195.00
SKI-A-THON $139.88

FISCHER SILVERGLASS
SKI-A-THON $54.88

HUMANIC BOTTINES DE SKI
COVERITE-GLASS — Ord. $105.00
SKI-A-THON $79.88

SKIS GASTEIN PRESIDENT
Base Kofix — Carre de plastique
Ord. $40.00 SKI-A-THON $16.88

TYROL BOTTINES
A 5 OU 6 BOUCLES
Ord. jusqu'à $100.00
SKI-A-THON paire $39.98

BOTTES APRES SKI TYROL
CONFECTIONNEES MAIN
Ord. jusqu'à $50.00 SKI-A-THON
$19.88 à $29.88

PANTALONS "WARM UP"
DE MARQUE REPUTEE
Poches, braguette, toutes couleurs
Ord. $30. SKI-A-THON paire $13.88

CHANDAILS DE SKI
100% LAINE
Ord. $30
SKI-A-THON ch. $9.88

PANTALONS DE SKI
PEDIGREE
BRAGUETTE AVANT
Ord. $40 SKI-A-THON ch. $16.88

PANTALONS DE SKI
"OVER-THE-BOOT"
DE MARQUE REPUTEE
Ord. $40 SKI-A-THON ch. $21.88

CHEMISES EN NYLON
CONTRE LE VENT — Ord. $8
SKI-A-THON $3.50

GANTS DE SKI
Ord. $15
SKI-A-THON paire $5.88

BLOUSONS DE SKI, MARQUES CONNUES ET IMPORTES
Pour hommes et femmes — Toutes couleurs — Tous modèles
Ord. jusqu'à $90.00 SKI-A-THON $12.88 à $49.88

ARLINGTON
1235 Ste-Catherine ouest
(Entre de La Montagne et Drummond)
PAS DE COMMANDES PAR TELEPHONE — 842-1115

Woolco

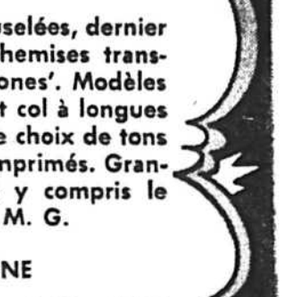

Nouvelles!
Chemises modelées
pour hommes

Choix de chemises fuselées, dernier cri, y compris des chemises transparentes à la 'Tom Jones'. Modèles à manches longues et col à longues pointes dans un vaste choix de tons unis modernes et d'imprimés. Grande variété de tissus y compris le nylon ciré. Tailles P. M. G.

CHACUNE
10.95 à 13.95

POURQUOI ATTENDRE? UTILISEZ VOTRE COMPTE!

KIRKLAND PLAZA ST-CHARLES
LAVAL CENTRE LAVAL
BROSSARD PLACE PORTOBELLO
HEURES D'AFFAIRES: Lundi, mardi, mercredi: 9h a.m. à 6h p.m. jeudi et vendredi: 9h a.m. à 9h p.m. samedi: 9h a.m. à 5h p.m.

CAHIER No 7 / PAGES 77-88 **la presse** BANDES DESSINEES / LOISIRS / FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS

MONTREAL, MERCREDI 18 FEVRIER 1970 — 86e ANNEE — No 41

Malgré la neige, la réouverture de La Ronde se prépare fébrilement; nombreuses nouveautés

Texte :
Lise BLAIS

Photos :
Antoine DESILETS

La Ronde en 1970: un peu plus d'éclat, beaucoup de stationnement et une toute nouvelle section d'attractions pour ceux qui sont friands d'émotions vives !

La Ronde, le secteur le plus rentable de Terre des Hommes, ouvrira ses portes cette année comme l'an passé, quatre semaines avant l'ouverture officielle de l'exposition.

Durant ces week-end de pré-ouverture, il en coûtera comme prix d'admission 75 cents pour les adultes et 50 cents pour les enfants (6 à 17 ans!). Les détenteurs de visas pourront évidemment y accéder gratuitement.

La pré-ouverture du parc d'attractions aura lieu au cours de la fin de semaine de la fête de Dollard, soient les samedi, dimanche et lundi, 16, 17 et 18 mai prochains.

Fait à noter cependant, contrairement aux saisons précédentes le parc d'amusement ne sera pas ouvert le vendredi soir durant cette période.

On ouvrira à compter de midi jusqu'à 2 h. 30 le lendemain matin bien que les manèges cesseront leur activités à minuit.

Plus d'attractions

Le changement majeur qu'on apporte à La Ronde cette annee est l'agrandissement du centre des manèges. Pour ce faire, l'emplacement de l'ancien pavillon de la Jeunesse sera entièrement réaménagé.

Ce coin, un peu en retrait, dissimulé derrière la "colline" du Monde des Petits et encadré du Gyrotron et du poste de police, a pour le moins été négligé l'an dernier.

Cette année, on a décidé de l'intégrer plus complètement au secteur des manèges, en démolissant d'abord un bâtiment d'entretien qui bloquait l'accès puis en y installant cinq nouveaux manèges qui apporteront beaucoup plus d'animation. Cet espace d'une superficie de 65,000 pieds carrés sera également "reverdi", "reboisé", pour en faire un coin plus accueillant et plus divertissant à la fois.

Le Monde des Petits, caché derrière sa colline, sera également redécoré afin de le rendre plus présent à l'intérieur du secteur des manèges.

Pour redonner un peu plus d'éclat à l'ensemble du parc, on apportera n nouveau jeu de couleurs aux kiosques de rafraîchissements, casse-croûte et boutiques puis des effets de lumières qui créeront une ambiance plus carnavalesque.

Le Fort Edmonton et le Village Canadien continueront leurs activités et les habitués des petits bals du samedi soir au "Beergarten", le fameux club bavarois, seront heureux de retrouver l'atmosphère colorée de leur boite favorite.

Enfin, le Jardin des Etoiles, qui s'était transformé en discothèque au cours de 1969, présentera un nouveau programme chaque semaine dans un décor de boite de nuit.

Petits poissons ...

Bien que l'Aquarium de Montréal fasse partie intégrante du parc de La Ronde, son emplacement situé un peu à l'écart ne favorise pas tellement sa popularité.

On se propose bien cette année de lui donner un peu plus de publicité mais il serait souhaitable qu'on fasse davantage pour redorer le blason de cette attraction qui, avec son spectacle des dauphins, est sans contredit une des plus valables de ce secteur de l'exposition de Montréal.

Du côté de la Marina, on ajoutera une piscine à l'usage des villégiateurs. L'an passé, au-delà de 1,000 embarcations de plaisance sont venues séjourner dans le Port Sainte-Hélène. On construira également une rampe d'accès plus facile pour les automobilistes qui voudront aller porter bagages ou provisions à leur bateau.

Stationnement

Terre des Hommes ayant la mauvaise réputation d'être le site privilégié des marcheurs invétérés (!) et le cauchemar des "habitués à être motorisés", les autorités de ce nouveau service municipal ont tenté de voir à ce que cette année, tout le monde y trouve son compte.

A cet effet, La Ronde sera dotée d'un nouveau parc de stationnement de 1,300 places, situé à la pointe de l'île. Avec l'emplacement du Safari qu'on avait déjà transformé en stationnement l'année dernière, il y aura place pour quelque 2,000 voitures sur l'emplacement même du parc d'amusement. Les prix n'ont pas encore été fixés mais on sait qu'il en coûtait $2 l'an dernier pour stationner la journée durant au Safari. On peut donc s'attendre à ce que le tarif soit sensiblement le même cette année alors qu'on se chargera par ailleurs d'assurer le transport des visiteurs à partir des autos-parcs jusqu'à proximité des divertissements. On peut donc s'attendre également à ce que le tarif de $1 après 8 h. du soir soit maintenu.

Le populaire parc d'attractions de Terre des Hommes est donc en train de se refaire une beauté pour la saison 1970. En attendent d'aller tous à La Ronde le mieux à faire est encore de se procurer son passeport et de compter les jours !

Même endormie sous la neige, La Ronde continue d'être un monde féerique.

Le Monde des Petits qui ne manque pas de charme sera redécoré pour la saison 1970 à l'aide de motifs inspirés de la magie de Walt Disney.

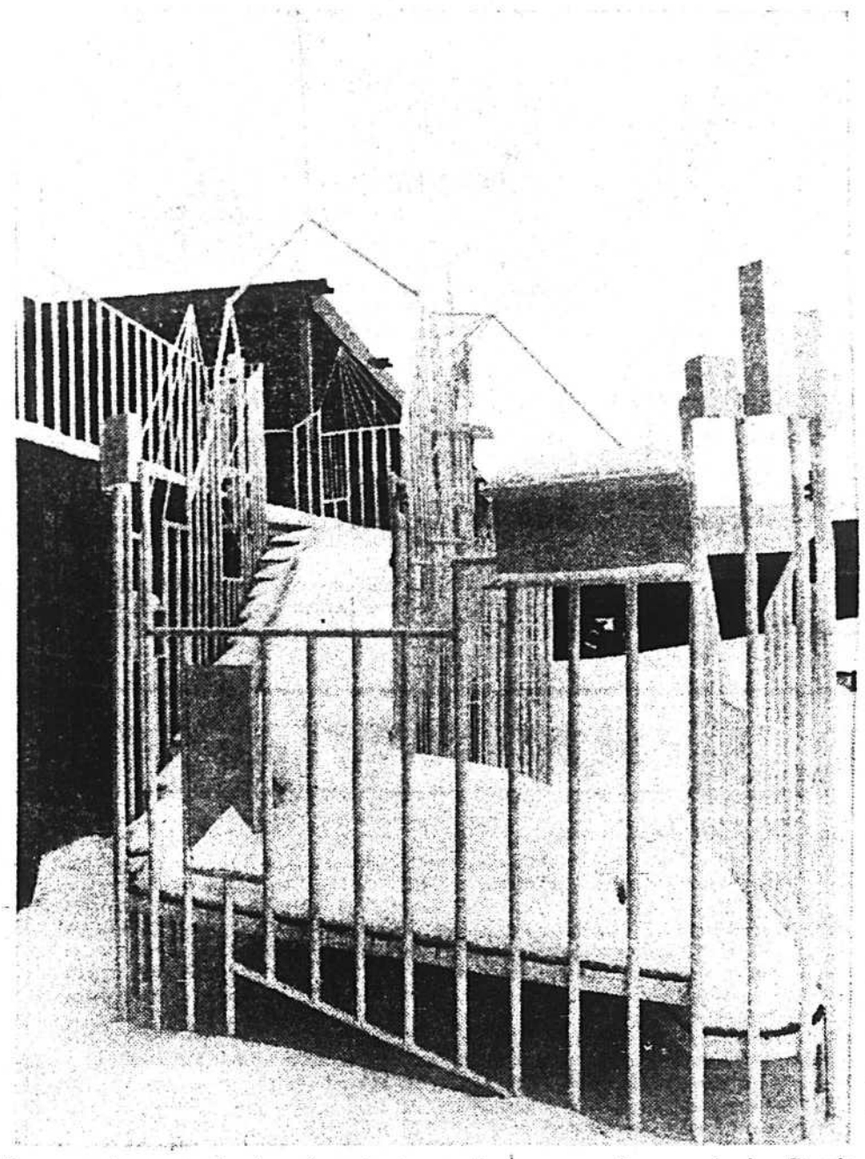

Dans quelques mois à peine, tout ce silence aura disparu de La Ronde.

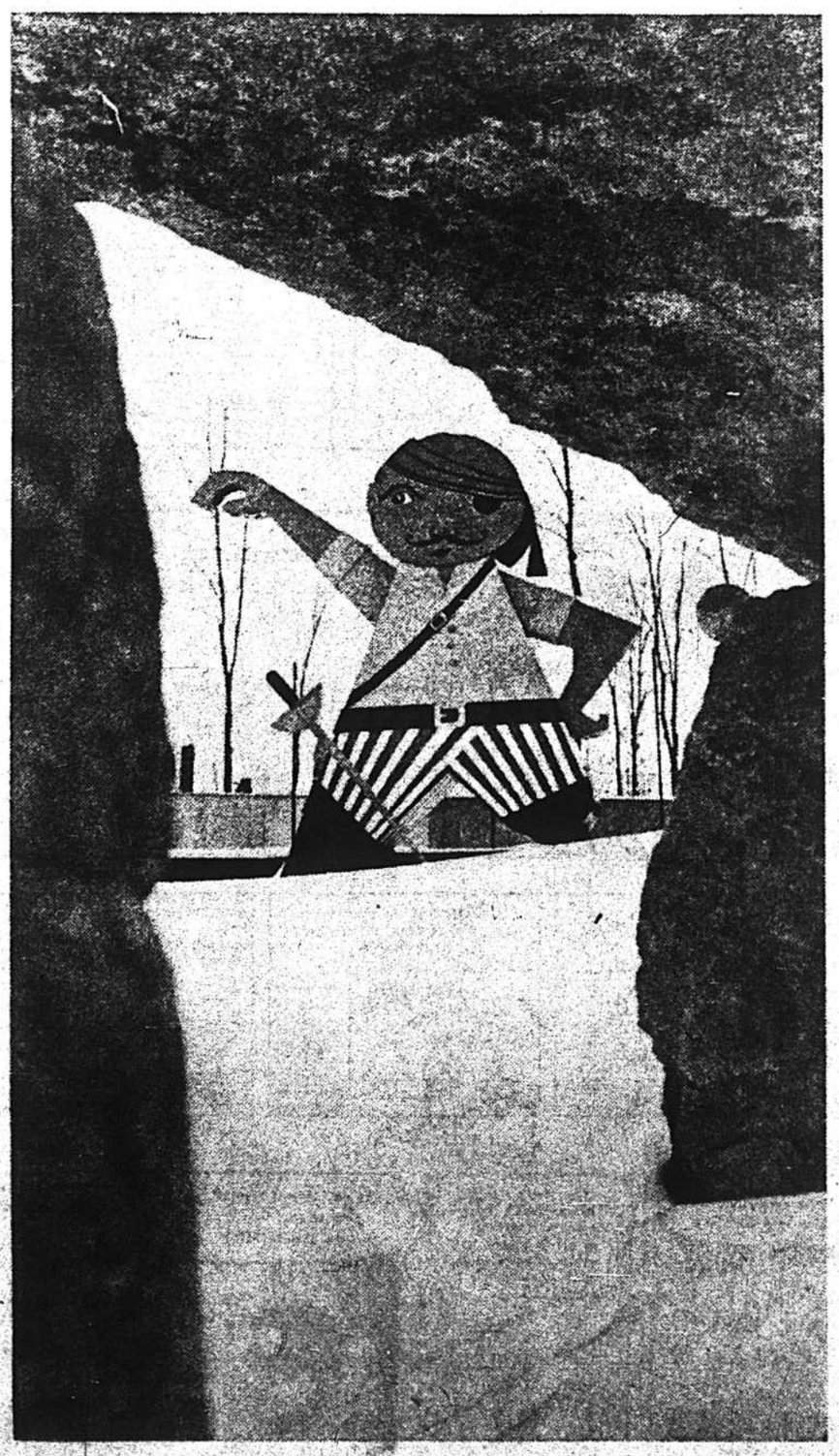

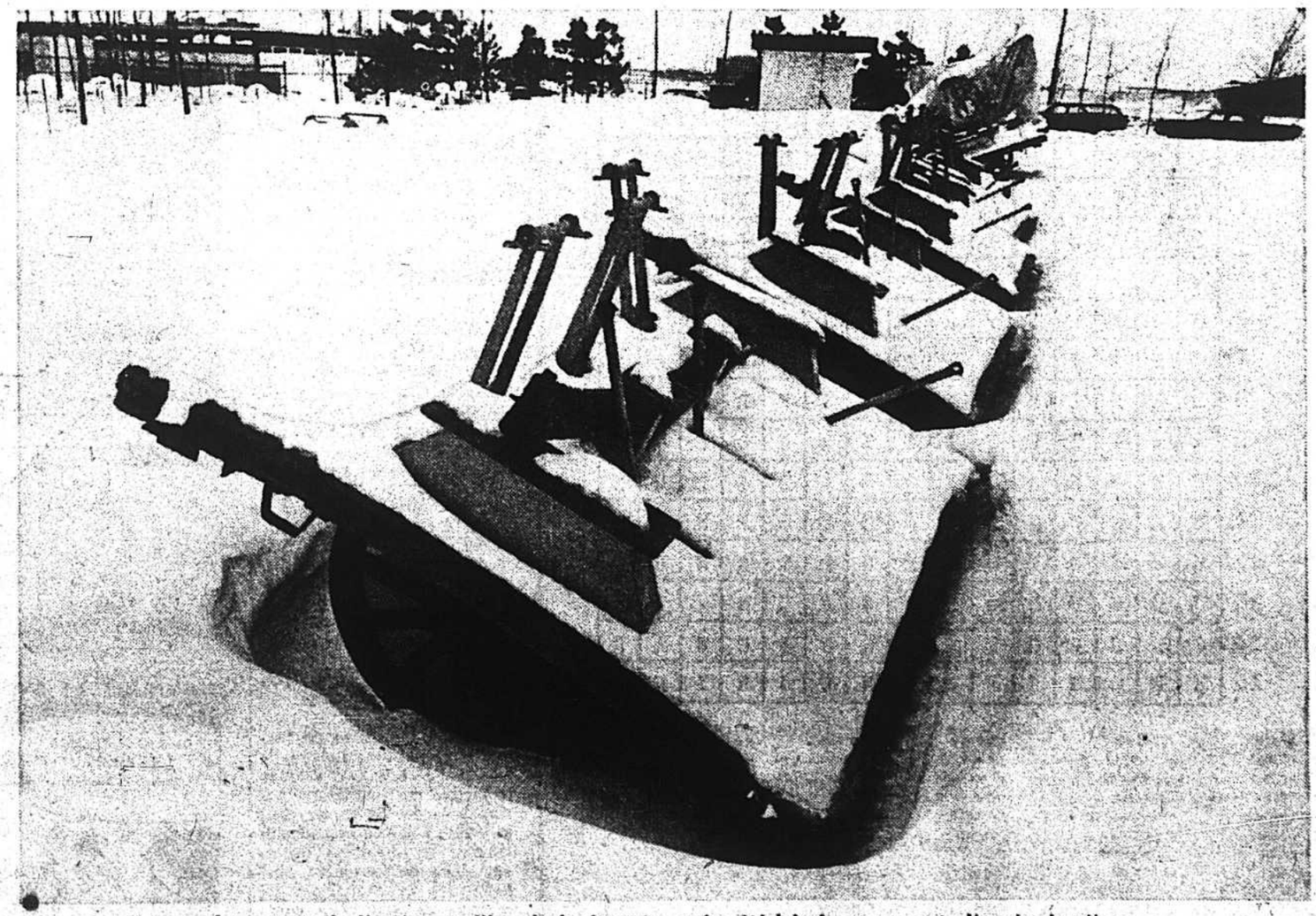

Le secteur de l'ancien pavillon de la Jeunesse qui a été laissé pour compte l'année dernière subira cette année une transformation radicale.

économie & finance

Construction : situation très grave et aucun progrès en vue

— le président de l'ACM

par Rhéal BERCIER

Le président de l'Association de la Construction de Montréal est d'opinion que l'industrie de la construction au Québec, en 1970, s'achemine vers une autre année de piétinement.

"Il n'y a aucun doute que la valeur des travaux de construction à exécuter dans la région de Montréal est très peu élevée et que le nombre d'entreprises qui tentent d'en obtenir une part est important."

De fait, a précisé M. C.E. Parish, s'adressant aux membres de l'organisme, réunis à Montréal à l'occasion de la 72e assemblée annuelle de l'ACM, la situation est si grave "que je me demande comment il peut se faire qu'autant d'entre nous aient pu se permettre d'être ici ce soir.

M. Parish n'a pas tenté d'énumérer les causes de cette situation déplorable, les facteurs déterminants du ralentissement actuel qui caractérise l'industrie de la construction étant trop nombreux.

Immense potentiel

Le président de l'ACM s'est dit cependant convaincu de l'existence dans la région métropolitaine et au Québec d'un immense potentiel économique.

Je suis également assuré, a-t-il enchaîné, que les Québécois et les Canadiens viendront à bout des circonstances qui freinent présentement le progrès "et qu'il y aura relance de notre industrie d'ici peu de temps".

Si, du point de vue économique, l'industrie de la construction connaît présentement une période de stagnation, elle assiste, d'un autre côté, à des développements d'ordre technologique importants.

Cependant, M. Parish ne croit pas que les différentes méthodes avancées aujourd'hui révolutionnent les procédés de construction de façon radicale. "Mais il est probable que les concepteurs et les propriétaires connaissent mieux cette méthode et la disponibilité d'unités préfabriquées devenant plus grande, l'évolution se fasse vers de nouvelles façon de construire".

A ses yeux, il existe d'autres éléments qui tendraient à améliorer les façons traditionnelles de procéder. M. Parish pense, entre autres, à l'uniformisation des codes de construction au niveau de la province, à la construction modulaire, à l'adoption du système métrique et à la création d'une centrale de données sur la construction.

Relations de travail

Parlant, par ailleurs, des relations de travail dans l'industrie de la construction, le conférencier s'est dit d'avis qu'il est devenu essentiel de modifier la loi relative au droit de véto et aux pouvoirs du ministre du Travail.

Alors que de nouvelles négociations débutent, a-t-il dit, nous sommes convaincus que nous possédons les moyens de mettre sur pied un système de relations patronales-ouvrières incomparable pour l'industrie de la construction. "Mais nous sommes également convaincus que le désir de coexister et de travailler ensemble de façon honnête et en toute bonne foi est encore loin d'exister dans nos rangs de façon parfaite".

Il a admis, d'autre part, le voeu que les participants aux négociations qui débutent tiendront compte de l'état inquiétant de l'industrie et de l'économie de la province.

L'industrie québécoise de la construction aurait absolument besoin de vivre dans un climat de relations patronales-ouvrières stable qui ne pourra exister que si les négociations se déroulent dans un climat de bonne foi et si l'entente qui en résulte est équitable pour tous, a conclu le conférencier.

Au terme de l'assemblée annuelle, M. Parish a été réelu président de l'Association de la Construction de Montréal.

Rôle du gouvernement

Par ailleurs, au cours d'un atelier de travail, qui se déroulait également dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'organisme, M. Raymond Dicaire s'est demandé quel rôle le gouvervenent du Québec entendait jouer dans les négociations qui viennent de débuter.

"Sera-t-il pro-patronal ou pro-syndical" Nul ne peut répondre aujourd'hui. La seule chose que nous puissions dire, c'est qu'une grande partie des travaux au Québec sont exécutés pour le compte des ministères du gouvernement provincial ou pour des gouvernements municipaux. C'est pourquoi le gouvernement croit avoir droit de participer aux négociations."

Il s'est dit persuadé, enfin, que le gouvernement du Québec participera de plus en plus activement à l'établissement des conditions de travail dans l'industrie de la construction.

Le bois pourrait un jour être scié au rayon laser

Le rayon laser sera peut-être un jour utilisé dans l'industrie du bois. Il éliminera la sciure qui est une cause de perte. Cette application d'une des plus récentes découvertes scientifiques a été évoquée lors de la 62ème réunion annuelle de l'Association de l'industrie du bois du Canada. Le but de la réunion était l'étude des courants qui pourront toucher cette industrie au cours de 1970.

Répondant à une question, M. Maurice Brisson, de Forano Ltée, a fait remarquer que l'utilisation du laser demande un équipement spécial très coûteux, et une énorme puissance électrique.

Cependant, a dit M. Brisson, "des recherches sont en cours sur l'utilisation du laser dans l'industrie du bois, mais il reste beaucoup à faire pour passer à l'application pratique et au stade de la rentabilité".

Le laser, a expliqué M. Brisson, trouve son application dans les industries compliquées, sophistiquées. L'industrie du bois peut difficilement être cataloguée parmi celles-ci.

Cependant, selon M. Brisson, le laser trouvera un jour son utilisation dans les scieries.

Deux autres conférenciers, M. Delmar Struck, de Robert Morse Co. Ltd., et M. Arwin Weseen, de Can-Car Pacific de Vancouver, une filiale de Hawker Siddeley Canada Ltd., ont entretenu les membres de l'Association de la rentabilité des installations.

Pour M. Struck, une scierie doit, pour être rentable, avoir une capacité de 60,000 pieds planche par équipe pour le bois mou et de 35,000 à 50,000 pieds pour le bois dur. "Quiconque veut faire fonctionner une scierie de façon rentable au-dessous de ces limites doit voler des billots", a déclaré M. Struck.

Il faut compter sur un investissement minimum de $750,000 pour atteindre le minimum de rentabilité. Un délégué a demandé à l'association de se pencher sur le problème de la réduction du coût de production des scieries. Sur la côte du Pacifique, ce coût semble être nettement inférieur à ce qu'il est dans l'Est du Canada.

M. Wessen a suggéré l'utilisation de nouvelles machines qui sont actuellement sur le marché et qui permettent de réaliser des économies de $50,000 par an pour une scierie en raison de la perte moins élevée en sciure.

La perte en sciure représente parfois jusqu'à 25 pour cent de la matière première, la moyenne de perte étant de 11 à 15 pour cent. Les nouvelles machines permettent de réduire le pourcentage de déchet à seulement 3 à 8 pour cent.

Visipak inaugure son annexe de $1 million

par Francine CHAREST

La société Visipak Ltée, une division de "Les industries Glopak Ltée", de Montréal, a inauguré hier une nouvelle section de son usine de fabrication de sacs de polyéthylène et a mis en marche son nouvel appareil d'extraction de pellicule polyéthylénique. La nouvelle section de l'usine et son équipement ont nécessité un investissement de $1 million.

L'extracteur de pellicule capable de produire le polyéthylène à partir de la résine, un des dérivés du pétrole, est l'appareil du genre le plus perfectionné au Canada et a nécessité à lui seul une mise de fonds de quelque $500,000.

Grâce à cette machine qui récupère le polyéthylène à partir d'un jet de 40 pieds de hauteur formé par la résine fondue et soufflée, Visipak marque un nouveau pas vers une intégration verticale de sa production. La compagnie devait auparavant acheter son polyéthylène des fabricants canadiens.

La compagnie prévoit ajouter un autre extracteur à son usine au cours de 1970 et deux autres en 1971. Chaque appareil peut produire entre trois et quatre millions de livres de matériel par année. D'ici deux ou trois ans, cette division de "Les industries Glopak" fabriquera elle-même sa résine à partir des résidus de pétrole.

La nouvelle section de l'usine ne demande qu'une dizaine d'employés supplémentaires à cause de son automatisation poussée mais permettra d'augmenter considérablement le chiffre d'affaires de "Les industries Glopak Ltée", qui compte pour sa part quelque 250 employés dans son usine d'emballage de Saint-Léonard.

La division de Globe Paper Box Co., qui fabrique des boites de carton dans l'autre section du bâtiment, est elle-même très automatisée mais selon un porte-parole de la compagnie elle est appelée à prendre peu d'expansion en regard de celle qui caractérisera la division du polythène.

"La boite de carton est en perte de vitesse depuis près de cinq ans, a-t-il dit. Dans les 10 prochaines années, cette industrie va diminuer de 50 p. 100."

Les emballages transparents connaissent au contraire un essor considérable dû en grande partie à l'emploi de nouveaux sacs dans la distribution du lait. L'an dernier, la production de sacs en polyéthylène a augmenté de 15 p. 100 et on prévoit une hausse similaire en 1970.

"Les industries Glopak Ltée" qui regroupe les deux divisions, a enregistré des ventes de l'ordre de $5.4 millions en 1969 et grâce à leur nouvel équipement perfectionné prévoit atteindre un chiffre d'affaires de $7 millions en 1970.

La compagnie possède une autre usine de fabrication de produits d'emballage à Toronto. L'usine de Montréal vend 60 p. 100 de sa production au Québec, le reste étant distribué entre le marché des Maritimes, une partie de l'Ontario et des Etats-Unis.

Propriété privée appartenant à la famille de M. Benjamin Wainberg, de Montréal, la compagnie s'inscrirait en bourse et émettrait des actions d'ici deux ans.

Shell va lancer à Montréal la pompe libre-service avec prix réduit de 2.4 cents le gallon

Une pompe à essence libre service pourrait bientôt permettre de réduire le prix de l'essence d'environ 2.4 cents le gallon, à Montréal et à Burlington, Ont., a annoncé hier un porte-parole de la compagnie Shell Canada.

Le porte-parole a déclaré qu'on prévoit l'installation de plusieurs pompes libre service dans la région montréalaise, et une à Burlington.

Il a expliqué que la pompe libre service, qui a été conçue en se guidant sur des méthodes mises au point en Suède, est déjà utilisée à Vancouver, et qu'elle s'est avérée "très profitable pour les automobilistes". Une autre pompe doit être installée dans cette ville de l'Ouest canadien.

Le porte-parole de Shell Canada a ajouté que les coûts d'investissement pour les pompes libre service sont de 40 pour cent inférieurs à ceux nécessaires pour la construction des stations-service ordinaires, "et les consommateurs peuvent bénéficier des épargnes".

Il a toutefois souligné que les stations service conventionnelles conserveront toujours leur place.

La seule différence est que "les consommateurs auront le choix entre se faire servir par les préposés aux stations-service ou descendre et se servir eux-mêmes".

Selon Nixon, les droits de tirage sont la "monnaie vraiment internationale"

WASHINGTON (AFP) — "Le rôle de l'or doit diminuer", a affirmé mercredi le président Richard Nixon dans la partie économique de son message sur l'état du monde qui fait par ailleurs une grande place aux problèmes de l'aide au développement.

Abordant pour la première fois dans ce message au Congrès les complexités du système monétaire international, M. Nixon a clairement indiqué que les Etats-Uns étaient partisans de l'extension des droits de tirage spéciaux du F.M.I. qu'il a qualifiés de "monnaie vraiment internationale".

"Il est clair que le rôle relatif de l'or doit diminuer, a-t-il dit. Nos délicats arrangements monétaires ne doivent pas dépendre des fluctuations de la production de l'or et le monde ne devrait pas non plus être obligé de dépendre plus étroitement des dollars provenant du deficit de la balance des paiements des Etats-Unis."

Le président Nixon a souligné que la premiere création de 9.5 milliards de dollars d'or-papier pour les trois prochaines années ne réglait pas définitivement le problème de l'approvisionnement en liquidités monétaires. "La communauté internationale, a-t-il dit, devra prendre des décisions périodiques sur le montant de D.T.S. à créer".

M. Nixon a néanmoins insisté sur la nécessité de ramener les Etats-Unis à un rythme d'expansion économique plus équilibré afin de "maintenir la pleine confiance internationale dans le dollar" dont la stabilité demeure essentielle à la stabilité du système monétaire.

Par ailleurs, M. Nixon a souhaité que les études déja engagées pour un assouplissement des parités entre les monnaies aboutissent prochainement afin que les modifications de taux de change "puissent se produire plus rapidement et en causant moins de perturbations".

Dans le domaine de l'aide au développement, M. Nixon a pratiquement" abandonné l'objectif que tous les pays industrialisés s'étaient fixés de consacrer au moins 1 pour cent de leur produit national brut à l'assistance aux pays pauvres d'ici 1972. "Nous devons nous concentrer sur la realisation de notre objectif réel — un développement effectif — plutôt que sur un niveau arbitraire quelconque de transfert financier", a-t-il dit.

Apparemment, les principaux points de la nouvelle politique américaine de coopération économique que le président a promis de formuler séparément dans un prochain rapport, seront:

1) La réalisation du système de préférences tarifaires promis par tous ls pays industrialisés à tous les pays en voie de développement;

2) La contribution plus large des Etats-Unis aux institutions d'aide multilatérale;

3) L'accroissement du rôle des investissements privés.

Mais, en ce qui concerne les préférences tarifaires, on remarque que M. Nixon a omis toute nouvelle allusion à l'établissement d'un système spécial entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique Latine au cas où la création du système général serait trop difficile à réaliser.

Dans la partie économique de son message de politique étrangère, le président a encore abordé les points suivants:

— La politique commerciale des Etats-Unis dans les années à venir sera fortement influencée par celle de la Communauté Economique Européenne dont le processus d'élargissement est suivi avec attention.

— L'expansion des échanges avec les pays communistes dépend de l'amélioration des relations politiques.

— Les Etats-Unis vont continuer à rechercher l'élimination des obstacles non-tarifaires en particulier dans le domaine des produits agricoles.

Un amour d'épargnant!

BELGRADE (Agence Tanjug) — Un habitant non identifié d'Arandjelovac, ville yougoslave (République de Serbie) est sans aucun doute le plus original des épargnants du monde. Il vient de placer à la Caisse d'Epargne de sa ville 50 dinars ($4 USA) en posant comme condition que cette somme soit bloquée pendant mille ans. L'épargnant en question, qui veut demeurer inconnu, a donné l'ordre qu'à l'expiration de ce délai, 59 p. 100 du montant accumulé soit versé à son héritier "naturel". Il legue généreusement les autres 50 p. 100 à un établissement pour l'instant imaginaire "l'Institut pour la promotion de la multiplication naturelle des hommes".

L'exigence de cet épargnant, qui ne veut à aucun prix révéler son identité, a provoqué une vive émotion à la banque d'Arandjelovac. Il a fallu quatre jours pour qu'elle décide si elle acceptait ce singulier dépôt. Elle a demandé conseil aux autres banques de Yougoslavie et l'issue finale de ce cas extraordinaire a même intéressé quelques banques de l'étranger.

La proposition a fini par être acceptée. Un contrat a été signé avec le citoyen "X", précisant exactement les exigences de l'épargnant et les obligations de la banque. La seule réserve faite par celle-ci est qu'elle ne pouvait donner suite à l'exigence de confirmer si l'héritier était venu au monde "naturellement". Elle lui versera le montant de son épargne même dans le cas où il serait né "artificiellement".

Cette nouvelle a attiré à Arandjelovac une foule de journalistes et de curieux, décidés à découvrir à tout prix l'identité de cet épargnant original. Mais les résultats de cette véritable battue, qui a duré plusieurs jours, sont extrêmement modestes. L'un des reporters les plus ingénieux n'est parvenu qu'à avoir une conversation téléphonique avec l'intéressé.

Le reporter lui ayant demandé pourquoi il haissait tellement l'éprouvette, il a répondu: "Parce que j'aime l'amour. L'éprouvette le tuerait. C'est pourquoi je lègue la seconde moitié de mon épargne à "l'Institut pour la promotion de la multiplication naturelle des hommes".

Comme il n'existe pas d'institut de ce genre, quelqu'un aurait intérêt à en fonder un. Avec "un peu" de patience, après avoir attendu mille ans, il entrerait en possession d'une somme considérable. En effet, les ordinateurs ont calculé que le montant accumulé à ce livret d'épargne à la fin de la période de blocage serait égal à toutes les réserves d'or actuelles du monde.

Une chaîne d'épiceries de l'Ontario aurait haussé ses prix sans raison

TORONTO. (PC) — M. Fred Young ,député néo-démocrate à la législature ontarienne, a accusé la compagnie Loblaw Groceterias, hier, d'avoir augmenté ses prix de la fin de semaine dernière, alors que ces prix "comprenaient pourtant les frais et profits prévus".

Le député de Yorkview a révélé que ces augmentations variaient de un demi-cent la boite de tomates en conserves à quatre cents la livre de beurre d'arachides. Il y a environ 70 articles dont les prix sont majorés, et ce dans 14 villes ontariennes.

Il a laissé entendre que plusieurs marchands détaillants gonflent présentement leurs prix devant la menace d'une "éventuelle intervention gouvernementale, consécutive à la croisade contre l'inflation".

Le député a souligné que cette initiative était contraire aux ententes intervenues, la semaine dernière, à la réunion des chefs d'entreprises, à Ottawa.

"Peut-être, a-t-il dit, que le "brain trust" de Loblaw n'a pas lu les comptesrendus de cette réunion dans les journaux, ou encore ne souscrit-il tout simplement pas à ses conclusion."

NOMINATION A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOME CANADIEN

M. GILLES LAPLANTE

M. Gilles Laplante a été récemment nommé au conseil d'administration de La Compagnie d'Assurance du Home Canadien. M. Laplante est de plus président de Papeterie Lauzier Ltée, directeur des Enveloppes Provinciales Inc., directeur de Quemont Ventures Ltd. et autres compagnies. —

LES INDUSTRIES DOMCO LIMITEE
MONTREAL 133

AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Les Industries Domco Limitée aura lieu au siège social de la compagnie, 2200 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, le vendredi 6 mars 1970 à 11:00 a.m. h.n.e. aux fins suivantes :

1. Recevoir le rapport des administrateurs, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 octobre 1969.
2. Elire les administrateurs.
3. Nommer les vérificateurs pour l'année suivante.
4. Traiter toutes autres affaires qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

Les administrateurs ont fixé au 18 février 1970 la date d'inscription en vue de déterminer les actionnaires ayant droit d'assister et de voter à l'assemblée ci-dessus mentionnée.

Par ordre du Conseil,

Le secrétaire,
A. G. PRYDE

Montréal, le 18 février 1970.

Laberge suggère le transfert du budget des Affaires culturelles à l'Industrie et au Commerce

par Pierre VENNAT

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, lors d'une conférence à bâtons rompus devant la Chambre de commerce de Montréal, a presque lancé l'idée de l'abolition du ministère des Affaires culturelles, dont il aimerait que le budget soit versé au ministere de l'Industrie et du Commerce.

"La culture, je ne suis pas conte ça, mais c'est du luxe. L'ouvrier qui ne gagne que $50 par semaine, il n'a pas d'argent pour aller au théâtre."

contre ça, mais c'est du luxe. affiliés à l'Union des artistes, sont justement membres de la

Précisons que les acteurs, M. Laberge qui a consacré la moitié de sa causerie au conflit des Postes, ne s'est pas gêné pour dire leurs vérités à la poignée de membres de la Chambre de commerce qui s'étaient rendus l'entendre.

Il a notamment déploré le silence des hommes d'affaires sur trop de questions, leur crainte maladive de se prononcer et leur manque d'interlocuteur valable, du moins jusqu'à la création du Conseil du patronat dont il espère qu'il saura rallier à sa cause les quelque 150 associations patronales existant au Québec.

"Je me rappelle avoir fait partie d'un comité qui avait discuté pendant deux ans du remaniement de la Loi de la convention collective. Ça allait bien, "notre affaire", jusqu'au jour où est venu le temps de coucher sur papier les conclusions sur lesquelles nous nous étions tous entendus. Les représentants patronaux, des troisièmes commis de bureau, avaient bien trop peur que leur président puisse savoir qu'ils s'étaient entendus avec des représentants syndicaux pour amender une loi."

M. Laberge a aussi dit que, dans la situation actuelle "je rencontre une association patronale et ils disent une chose. J'en rencontre une autre, ils disent le contraire et ajoutent : surtout ne le dis pas à l'autre".

Culture et économie

Au sujet de la suppression du ministère des Affaires culturelles, M. Laberge a lancé : "Bien sûr, un peuple sans culture ça ne va pas loin, ça ne mérite pas de survivre. Mais un peuple qui n'a pas d'emplois, pas de travailleurs, ne va pas loin non plus".

Et de reprocher aux hommes d'affaires d'être "muets comme des carpes sur des sujets comme ça." Je n'ai jamais, a-t-il lancé, entendu les Chambres de commerce se prononcer là-dessus.

Ce à quoi la personne chargée de le remerciera rétorqué que la semaine prochaine, justement, les présidents des Chambres de commerce du Canada, du Québec et de Montréal seront sur la même tribune, lors du prochain dîner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal, et qu'il ne serait pas impossible, en des termes différents évidemment qu'ils abordent ces questions.

Emprunt de la ville de Québec en euro-dollars

QUEBEC (PC) — Le comité exécutif de la ville de Québec a accepté que la ville emprunte près de $10,000,000 en euro-dollars, et a confié à la firme Bouchard et Leblond, de Montréal, le soin de s'occuper de ces ventes.

Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a précisé que cet emprunt servira notamment à financer la construction de l'usine de filtration, au coût de $3,500,000, ainsi que la réalisation de divers travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie.

Il y a plus de deux mois, la ville de Québec avait exprimé le désir de contracter cet emprunt mais le projet avait été retardé en raison de restrictions que le gouvernement de l'Allemagne de l Ouest avait imposées.

Les obligations seront achetées par des Européens et ne seront en vente ni au Canada ni aux Etats-Unis.

Route trans-sibérienne accordée à SAS

A la suite de pourparlers à Tokyo entre des représentants des gouvernements du Japon, du Danemark, de la Norvège et de la Suède, un accord est intervenu au sujet des nouvelles routes aériennes pour la société Scandinavian Airlines (SAS), et l'International Airline de Japon (JAL).

Un communiqué de la délégation scandinave précise que l'entente "signifie l'élimination d'un obstacle fondamental à l'ouverture d'une nouvelle route aérienne rapide entre la Scandinavie et le Japon via la Sibérie".

D'après la nouvelle entente, le Japon et la Scandinavie seront reliés par une route qui passe par Moscou. L'amendement à l'accord actuel sur les routes aériennes sera confirmé par l'échange de notes diplomatiques.

L'ASSOCIATION DES MINES D'AMIANTE DU QUEBEC

Dr R. J. Merrill

A la suite de l'assemblée annuelle de l'Association des mines d'amiante du Québec, on annonce l'élection du Dr R. J. Merrill comme président de l'Association pour 1970. Le Dr Merrill est président et directeur général de Carey-Canadian Mines Ltd., d'East Broughton, Qué.

Les autres officiers de l'Association sont MM. W. W. Oughtred, président de l'Asbestos Corporation Ltd., vice-président; George Robinson, trésorier, et Paul-A. Filteau, directeur général.

L'Association groupe les sept compagnies productrices d'amiante au Québec.

Les administrateurs de l'AMAQ pour 1970 sont : Le Dr K. V. Lindell, président du conseil de la Canadian Johns-Manville Co. Ltd., M. J. Messel, président, Lake Asbestos of Quebec Ltd., F. P. Smith, président, Bell Asbestos Mines Ltd., R. S. Coleman, vice-président, National Asbestos Mines Ltd., et M. C. Carpenter, de Flintkote Mines Ltd. —

VAN DE WATER-BOYD (EASTERN) LIMITED

M. Frank Raymond

M. E. B. Van de Water, président du conseil d'administration de Van de Water-Boyd (Eastern) Limited, courtiers et produits alimentaires et agents de vente, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Frank Raymond au poste de président de VAN DE WATER-BOYD (EASTERN) LIMITED), entrant en vigueur immédiatement. M. Raymond est au service de la compagnie depuis 1967 et a plus de 20 ans d'expérience dans la vente et le marketing de produits pour épiceries. —

De passage à Toronto, Montréal, Ottawa ou Brockville ?

C'est au Skyline qu'il faut descendre. Dans chacune de ces villes, il y a un hôtel Skyline où l'on vous fera bon accueil. Service efficace : chambres climatisées munies de la télé ; piscines ; divertissements de premier choix et repas de gourmet. Vaste stationnement intérieur. Descendez au Skyline lors de votre prochaine visite à Toronto, Montréal, Ottawa ou Brockville. Pour réserver ou pour obtenir des renseignements, composez 342-2262 (Montréal). Soyez des nôtres bientôt.

Ci-haut, le Skyline d'Ottawa

Les taux d'assurance-auto se sont grandement individualisés

par André CHENIER

Pour diverses raisons, il a été impossible d'établir cette année un tableau général et comparatif des nouveaux taux de l'assurance-automobile au Canada.

L'échantillonnage habituel de conducteurs, de même que les diverses catégories d'assurés et les régions présentant des points de similarité, se sont à tel point diversifiés qu'il n'est plus possible d'avancer un dénominateur commun des taux régionaux ou provinciaux sans, du même coup, fausser l'image nationale et semer la confusion parmi les assurés.

Facteurs d'incertitude

D'autre part, les facteurs d'incertitude se sont révélés beaucoup plus nombreux que d'habitude pour les compagnies d'assurance-automobile. Qu'il suffise de mentionner le mode et le degré de participation du monde des affaires à la lutte contre l'inflation, le Livre blanc fiscal sur la taxation des gains de capitaux, les modalités d'application d'une nouvelle police individuelle (accidents corporels) qui doit entrer en vigueur le 1er avril; la revision du système d'assurance en Colombie-Britannique.

Il en résulte que, si certaines compagnies ont déjà renouvelé des contrats pour janvier et février sur la base des dossiers individuels et des tarifs de 1969, d'autres n'ont pas encore fini de rectifier leurs tarifs. Les similarités de régions ou de zones qui étaient, par le passé, un critère important d'évaluation du risque et des tarifs, jouent moins qu'autrefois et il serait, dès lors, vain d'essayer de tirer des lignes de force communes de données individuelles par ailleurs incomplètes.

Mais s'il est à peu près impossible de fournir des pourcentages ou des taux moyens pour l'ensemble des assurés, ou pour divers groupes d'assurés, le particulier qui n'a pas encore reçu de facture pourra s'estimer chanceux s'il bénéficie d'une baisse de prime, même si son dossier est vierge depuis trois ans.

Facteurs d'augmentation

Tout, en effet, contribue à la possibilité d'une augmentation, et tout particulièrement le coût de la vie constamment à la hausse depuis quelques années.

Le coût moyen des sinistres relevant de l'assurance aux tiers, c'est-à-dire de personnes autres que l'assuré, est présentement de $673 et augmente rapidement, même si le nombre d'accidents impliquant des décès ou des blessures n'a guère fluctué de 1968 à 1969.

L'état statistique de l'industrie de l'assurance-automobile indique que, ces dernières années, le coût moyen des sinistres a augmenté de 28 p. 100 pour les meilleurs conducteurs.

Un des facteurs qui contribuent le plus à augmenter ce coût moyen des sinistres est le coût élevé des pièces de rechange pour les voitures endommagées et, en un an, le nombre d'accidents ayant résulté en dommages matériels a lui-même augmenté sensiblement partout au pays, sauf au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile du Prince-Edouard.

On a relevé l'an dernier 87,961 accidents de ce genre au Québec, comparativement à 79,757 en 1968.

L'industrie de l'assurance-automobile souligne que le coût de cette protection se compare avantageusement au coût d'autres biens ou services pour la période de 1965 à 1969. C'est ainsi que, sur une base de 100 points représentant le coût de la vie en 1965, l'assurance-auto n'a gagné que 11 points jusqu'à l'an dernier, comparativement à 37 points pour des pièces de rechange comme les ailes d'autos, 30 points pour les salaires hebdomadaires, 23 points pour les frais médicaux payés d'avance et 13 points pour l'essence.

L'industrie déplore que les voitures soient de moins en moins résistantes au choc et que des pièces dont le prix est sans cesse plus élevé, ailes, parechocs, etc., n'aient guère plus qu'une valeur d'ornement.

L'indemnisation des tiers

Un autre facteur qui contribuera sûrement à la hausse des primes au Québec est l'instauration, le 1er avril, d'une nouvelle police d'assurance à indemnisation automatique des tiers blessés dans un accident, sans attendre qu'on ait établi la responsabilité légale.

Cette formule s'applique déjà dans les autres provinces depuis janvier 1968 ce qui, en cas d'accident grave, devrait faciliter les choses à tous les Canadiens voyageant au pays mais hors de leur province.

Contrairement au système auquel on a déjà songé en Colombie-Britannique mais qu'on a, par la suite, jugé impraticable, la formule d'indemnisation automatique n'exclut pas toute responsabilité légale et tout recours en justice: elle permet uniquement d'offrir un dédommagement financier immédiat aux tiers blessés dans un accident.

Le système d'indemnisation immédiate, sans responsabilité légale imputable, vient d'être proposé dans l'Etat de New York, où les frais de causes d'accidents sont très élevés. La proposition, formulée par le gouverneur Nelson Rockefeller, suscite toutefois de fortes critiques parmi les compagnies d'assurance et... les avocats, qui représentent plus de 70 p. 100 des députés et sénateurs.

NOMINATION CHEZ E. A. WHITEHEAD, LIMITEE

YVES-R. RACICOT, F.I.A.C., C.d'A.A.

Monsieur M. A. Hogan, directeur du bureau de Montréal de E. A. Whitehead, Limitée, annonce la nomination de Yves-R. Racicot, au poste de représentant délégué.

Monsieur Racicot possede 15 ans d'expérience dans les assurances, il est courtier d'assurances agréé et "Fellow" de l'Institut d'Assurances du Canada.

Cette nomination démontre l'expansion constante de E. A. Whitehead, Limitée, firme de courtiers d'assurances agréés dont le siège social est à Montréal. La firme possède également des bureaux à Toronto, Calgary, Vancouver et Whitehorse dans les territoires du Yukon.

Prix de $10,000 à Ungaretti

NORMAN, Okla. (PA) — Giuseppe Ungaretti, 82 ans, doyen de la poésie italienne, a été choisi comme premier lauréat du prix international de littérature Books Abroad, d'une valeur de $10,000.

Cette récompense, qui couronne l'ensemble des outrages littéraires d'un écrivain, est décernée sous les auspices de Books Abroad, publication trimestrielle de l'Université de l'Oklahoma.

Ungaretti vient de publier "La vie d'un homme", recueil contenant tous ses poèmes. Un certain nombre de ses poèmes avaient été traduits en anglais et publiés sous le titre "Life of a Man", en 1960.

titres au comptoir

	Ventes	Haut	Bas
AGF Special	3400	342	325
Amigo Mines	3000	35	20
Ansil Mns	714	1	1
Aquacare	250	225	225
Asbestos Ind	200	475	475
Baid	500	5	5
Beauport Hold	600	12	12
Bell pfd	600	$45 1/2	45
Cambridge Mng	2000	5	4
Caprive Oil	1900	24	24
Caravan Trail	500	150	150
Charter Ind wt	400	400	400
Chesstar	200	350	350
Clearwater	1000	2	2
Dejour Mns	21000	65	65
Delesseps	500	8	8
Dom Textile	3000	45	45
Expo Gava	500	11	11
FIC SF pfd	1043	275	275
Grey Ind	1700	245	243
Gr Alaska Serv	1000	20	20
Gt Lk Nickel	600	600	600
Hafner Fabrics	125	138	138
Houston Oil wt	300	375	375
Houston Oil	450	350	350
Huntington Rnc	300	500	500
In Place Com	300	125	125
Interprov Dred	9000	2	2
Jacola	500	22	22
Jolly Jumper	200	350	350
La Prevoyance	500	$13	6
Lasalle Mng	16500	39	35
Lon Life 2pp	50	$77	77
Naganta Mng	3500	40	40
Nfld LP 5¼ sp	890	513	513
New Hosco	500	110	110
New Miller	2000	9	9
New Que Mng	4000	51	51
Nordic Ind	500	140	140
North S Uran	1000	25	25
North Tel 5½2	100	$111 1/4	111 1/4
Nouvelle Mng	1500	30	30
Pango Gold	900	200	200
Peoples	600	$17 1/2	17
Provinces	2000	50	50
Radco BM	500	440	440
Revenue Prop	900	145	140
San Judas Moly	1000	135	135
Shawnee	500	20	20
Sheraton Mng	4500	80	75
Sklar Mfg	700	250	250
Spike Pak	400	300	300
Tagami	7500	30	28
Titan Pete	4500	550	550
Tokar	600	295	290
Unigesco B	150	175	175
Universal Mnl	2500	80	65
Valdex Mns Ltd	10650	100	90
West Dup Adr	3000	0.11	0.10
West Que Mn	7755	19	17
Westfield Mn	1700	285	150
Westville Mns	1000	5	6

	Ventes	Haut	Bas	2 h.
White Star Cop	500	1	1	
Wingat	1000	425	425	
Yorbeau Mn	3000	19	19	

cours des obligations

Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
6¼, 1er oct.	1970	99¼	99⅝
5, 1er juil.	1970	98⅝	99¼
6, 1er avril	1971	97⅜	98⅛
4¼, 1er sept.	1972	91½	92
7¼, 1er avril	1972	98½	99
7, 1er avril	1973	96½	97½
8, 1er oct.	1974	99¼	100¼
6¼, 1er dec.	1973	92	94
7¼, 1er avril	1974	96¾	97⅜
5½, 1er oct.	1975	86½	87½
3½, 1er juin	1976	74	75
5½, 1er aout	1980	81	82½
4½, 1er sept.	1983	69¼	70½
5½, 1er mai	1990	68½	70½
5¾, 1er sept.	1992	73½	75½
6½, 1er oct.	1995	80	82
CN, 4, 1er fév.	1981	66	67½
CN, 5½, 15 dec.	1971	95	95½
CN, 5¾, 1er jan.	1985	76	77
CN, 5, 1er oct.	1987	69	70½
Perpetuel		38	41

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
AMFC 8½, 1er nov	1974-89	95¼	96¼
BC, El 6½, 1er avril	1990	73	75
Mani Tel 8, 15 sep.	1974-89	95½	96½
NB Elec 8½, 15 oct	1974-89	95½	96½
NFLD 8½, 2 juin	1974	94	95
NFLD 8¼, 2 juin	1989	94	95
NE 7½, 15 juin	1988	85½	87½
Ont Hydro 9, 1er fev	1975-90	99¾	100¼
I.P.E. 7½, 4 jan.	1988	80¼	82¼
Que Hy 9½, 1er fev	1975-90	99½	100

MUNICIPALITES			
Mont, 1er jan.	1988	73½	75¼
Tor, Met 7¼, 1 mai	1988	80½	82½

INDUSTRIELLES			
Abitibi 7¼	1987	78	80
Bq. N.E.	1987	79	81
Gulf Oil 4½	1989	96½	97
Can Cement 7½	1975	78	80
C.P.S.	1993	AA	AA
C.P. 8¼, nov.	1989	100	100½
Domtar	1987	75	77
GMAC 7	1986	77	79
GMAC 8¼	1974	93½	95
Gulf Oil, 8½, 1 dec	1989	98	98½
Imp. Oils 8½	1989	98½	99
Normda 7½ 1er oct	1978	80	82
Roymor 7½ 1er nov	1973	92	94
Roynat 8, 15 janv	1973	95½	97½
Roynat 9, 15 nov	1979	96	98
		Achat	Vente
Simpsons 5½	1989	100	100½
St Lawrence 5	1989	81	83
Weston G. 6¼	1987	75	77

SERVICES PUBLICS			
Alberta Gas 4¼	1985	68	70
Anglo Tel 4	1961	78	—
Bell Tel 4	1989	91½	95½
Bell Tel 4¼	1991	—	72
Bell Tel 7¼	1977	75	77
Bell Tel 8¼	1992	74	76
Cal Pow 4	1988	80½	82½
Can Ind 4	1972	82	—
Consum Gas 5	1978	76	78
Consum Gas 6¼	1979	80	82
Mard Elec 7¼	1987	81½	—
North C Gas	1989	80	85
Nfld Land p 7¼	1988	81½	—
Q Nat G 7	1960	75	77
North Tel 5¼	1983	69¼	—
Que Tel 7⅛	1989	74¼	—

CONVERTIBLES				
TC Pipeline 4¼	1989	78	80
W Coast, 5½ Ex	1988	79	80

Domtar achète Northwest Wood Preservers

La société des Produits chimiques Domtar Ltée a annoncé hier l'achat de toutes les actions en circulation de la Northwest Wood Preservers Ltd. de Dawson Creek (Colombie-britannique).

M. H. J. Parsneau, directeur général de la division de la préservation du bois, a déclaré que "les installations de sciage, de rabotage et de déchiquetage du bois permettraient à Domtar de diversifier pleinement son programme de transformation des produits forestiers dans le centre-nord de la Colombie-britannique". Il a ajouté que "lorsque les travaux d'agrandissement des installations de la Northwest seront terminés, le nombre des employés à Dawson Creek aura pratiquement doublé".

M. G. F. Moore, qui a mis sur pied et développé la Northwest Wood Preservers Ltd., continuera d'occuper le poste de président et assumera à ce titre la haute direction locale de l'exploitation.

cote des grains

17 FEVRIER 1970

Marche a terme :

WINNIPEG

LIN	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
Mai	2.89½	2.92½	2.89½	2.90½
Juil.	2.88⅝	2.90¼	2.88⅛	2.89⅛
Oct.	2.83¼	2.84¾	2.83⅛	2.83⅝
Nov	—	—	—	2.82
GRAINE COLZA				
Mars	3.18½	3.20	3.17	3.17½
Mai	2.98½	3.01½	2.98½	2.99½
Juil.	2.90½	2.93¾	2.90¼	2.92½
Nov.	2.42¾	2.43½	2.39	2.39
AVOINE				
Mai	74¼	—	—	74¼
Juil.	—	—	—	75
Oct.	—	—	—	75¾
ORGE				
Mai	1.07¼	—	—	1.07¼
Juil.	—	—	—	1.08
Oct.	—	—	—	1.09
SEIGLE				
Mai	1.13¾	1.15	1.13½	1.14¾
Juil.	1.08¼	1.09	1.08⅛	1.09
Oct.	1.10½	1.10¾	1.10½	1.10½

Marche au comptant :

AVOINE : 2 cw 73¼; ex 3 cw 71¼; 3 cw 70; ex 1 four 70; 1 four 68½; 2 four 74½; 2 four 61½; four mélangée 37.

ORGE : 1 et 4 cw 6 rang et 1 cw 2 rang 1.04¼; 2 cw 2 rang et 3 cw 6 rang 1.03¼; 3 cw 2 rang et 1 four 1.01½; 2 four 99½; 3 four 95½.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.10¾; 3 cw 1.05¾; 4 cw 81¾; ergot'e 79¾; survoie 1.10¾.

LIN : 1 cw 2.84½; 2 cw 2.78½; 3 cw 2.50½; survoie 2.84½.

GRAINE COLZA : No 1 Canadienne 3.17½; No 2 Canadienne 3.02½.

CHICAGO

BLE	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
Mars	1.52¼	1.52¾	1.51⅝	1.52
Mai	1.47¼	1.47¾	1.46½	1.47¼
Juil.	1.37⅞	1.38⅛	1.37¼	1.37½
Sep	1.39¼	1.39¼	1.39¼	1.39½
Dec.	1.43¼	1.43⅜	1.43	1.43¼
MAIS				
Mars	1.22	1.22¼	1.21¼	1.21½
Mai	1.23½	1.23½	1.22½	1.22½
Juil.	1.24¼	1.24¼	1.23¼	1.23¼
Sep	1.21¼	1.21¼	1.20¼	1.20¼
Dec	1.17¼	1.17¼	1.16½	1.16½
AVOINE				
Mars	60¼	60¼	59¾	60¼
Mai	63	63	62¼	62¾
Juil.	63¾	63¾	63¼	63½
Sep	64¼	64¼	63¾	63¾
Dec	66	66½	65¾	66½
SEIGLE				
Mars	1.17¼	1.18	1.17½	1.17¾
Mai	1.15½	1.15½	1.15	1.15
Juil.	1.13	1.13½	1.13	1.13½
Sep	1.14	1.14	1.13¼	1.14

FEVES SOYA

Mars	2.54¾	2.55	2.54¾	2.54¾
Mai	2.59¼	2.59¼	2.59¼	2.59¼
Juil.	2.61¾	2.62¼	2.61¾	2.61¾
Aout	2.59¼	2.60	2.59¼	2.59½
Sep	2.53¾	2.53¾	2.53¾	2.53¾
Nov.	2.50	2.50	2.49½	2.49½
Jan.	2.54½	2.54¾	2.54	2.54½

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.9050
Allemagne	D. Mark	.2911
Angleterre	Livre	2.5834
Argentine	Peso	.3114
Australie	Dollar	1.2856
Autriche	Schilling	.0416
Belgique	Franc	.0216
Bresil	Cruzeiro	.2533
Chili	Escudo	.1137
Danemark	Couronne	.1433
Espagne	Peseta	.0156
France	Franc	.1926
Hollande	Florin	.2653
Italie	Lire	.001706
Japon	Yen	.003007
Mexique	Peso	.0860
Etats-Unis	Dollar	1.0000
Norvege	Couronne	.1503
Nouv. Zelande	Dollar	1.2090
Perou	Sol	.0252
Suede	Couronne	.2077
Suisse	Franc	.2397
Tchecoslovaquie	Couronne	.1503
Venezuela	Bolivar	.2395

Marché des bestiaux

(PC) — Le marché de Montréal a été assez actif, hier. La demande était bonne et les prix étaient stables. Les arrivages étaient à peu près les mêmes que la semaine dernière.

Les **arrivages** comprenaient 200 bêtes à cornes, 193 veaux, 18 porcs et aucun ovin.

Les **bouvillons** de bonne qualité se vendaient entre $29.50 et $30.25; ceux de qualité commune $24.

Les **génisses** de bonne qualité valaient $28.

Les **vaches** de bonne qualité rapportaient entre $21.50 et $23, celles de qualité moyenne entre $19.50 et $20.75, les communes entre $18.50 et $19.25, et pour la **charcuterie** et la mise en **conserve** de $17.25 à $17.75.

Les **veaux** de bonne qualité se vendaient entre $42 et $48, ceux de qualité moyenne entre $36 et $40, et ceux de qualité commune entre $25 et $31.

Les prix du **porc** n'ont pas été établis.

Il n'y a pas eu de ventes de **boeufs**.

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA SURVIVANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

Avis est donné par les présentes que l'assemblée générale annuelle des membres de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, aura lieu au siège social de la compagnie, à 1553, rue Girouard, St-Hyacinthe, P.Q., le mercredi 11 mars 1970, à midi.

Saint-Hyacinthe, P.Q.

Gilles Maheu, B.A., LL.B.,
Secrétaire

Au Québec recherchez l'enseigne de la location à son meilleur. Celui qui l'arbore, vous dira :

CHRYSLER LOCATION AUTOS · CAMIONS

Quel que soit le genre d'affaires, nous vous louerons un camion.

C'est notre affaire!

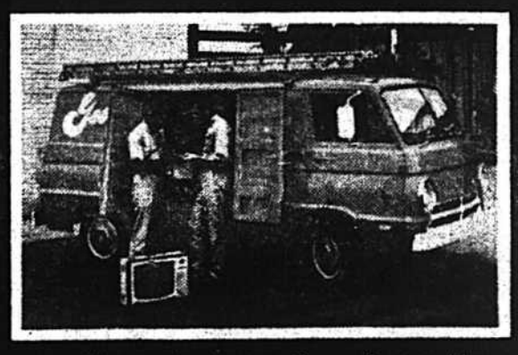

Pour nous, il n'y a pas de différence, que vous conduisiez une wagonnette-casse-croûte sur un chantier de construction ou que vous assuriez le transport de marchandise à travers le pays. Nous pouvons vous faire économiser. Nous pouvons vous permettre de libérer votre capital pour d'autres fins. Nous pouvons alléger vos travaux d'administration. Nous pouvons éliminer vos problèmes d'entretien et vous faire oublier à tout jamais les frais inattendus de réparation.

La location, c'est une bonne affaire pour tout homme d'affaires. Votre garantie: nous sommes des hommes d'affaires!

L'enseigne de la location à son meilleur

MONTREAL
Leaseway Fleet Inc. 5390, boul. Décarie
Modern Motor Sales Limited 1400 oEst, boul. Dorchester
Rosemont Auto Leasing Inc. 2700, rue Masson

LEVIS
Auto Location Tenguay Inc. Rond-point
VERDUN
Woodland Drive Yourself Ltd. 1000, avenue Woodland
VILLE LAVAL
Landry Auto Location Ltée 103, boul. Curé-Labelle

CHRYSLER LOCATION AUTOS · CAMIONS

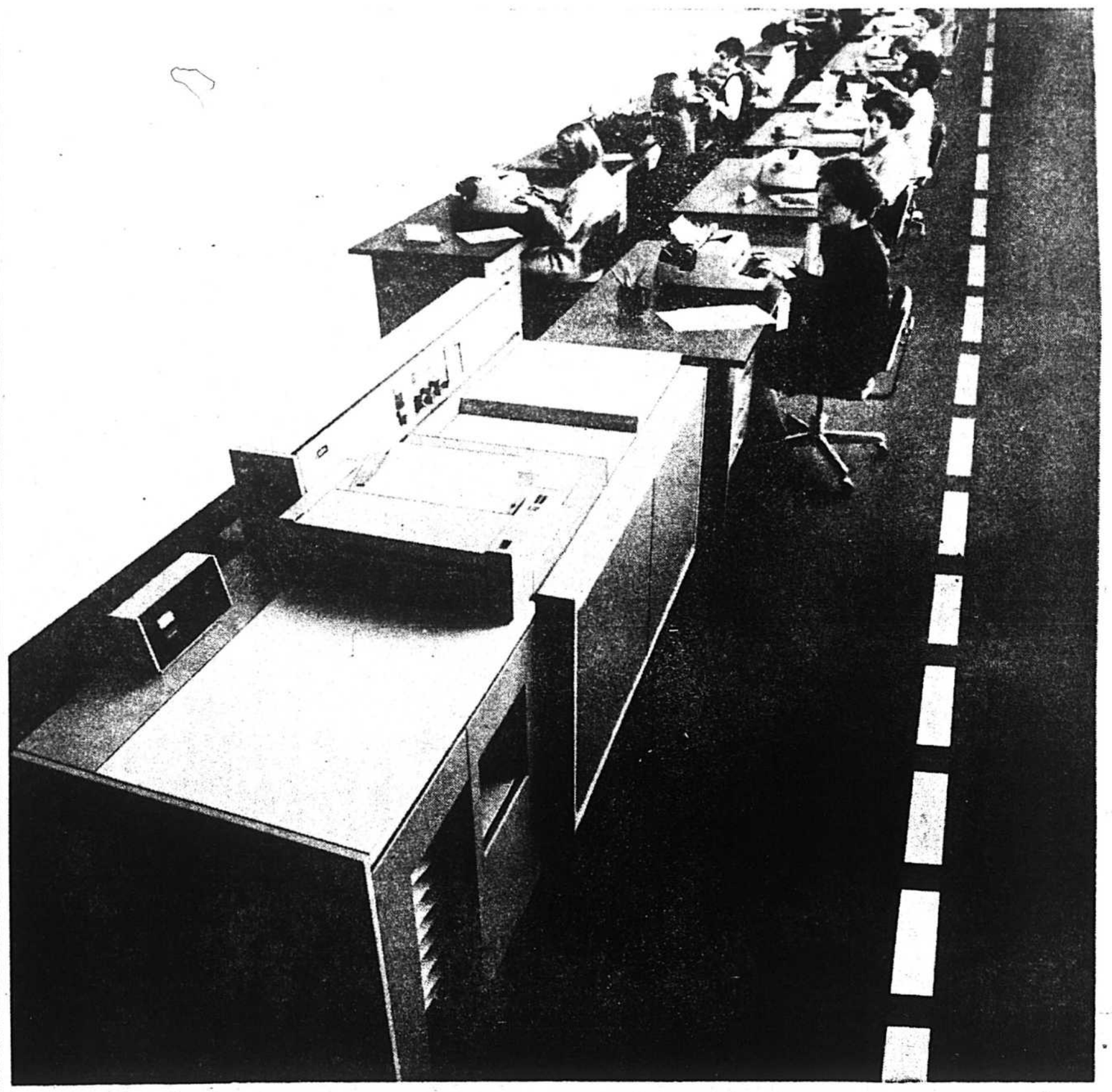

La nouvelle Xerox 3600: une copie à la seconde, même aux heures de pointe.

La polycopie est le moyen le plus rapide et le plus efficace de distribuer un message dans de grands bureaux affairés.

Sauf lorsqu'un copieur surchargé ne peut plus tenir la cadence.

Pour éviter les embouteillages de la polycopie, nous avons mis au point une nouvelle machine qui fonctionne comme un copieur mais aussi rapidement qu'un duplicateur—la Xerox 3600.

Elle donne une impression à la seconde. A cette vitesse, il n'y a pas de tirage assez gros pour bloquer le train-train du bureau.

Avec l'Alimenteur automatique de documents et le Classeur automatique, la 3600 se charge de tout le boulot, sans surveillance.

Même quand "ça bouge" dans vos bureaux, la 3600 peut continuer à activer la circulation.

XEROX DU CANADA LIMITEE

Xerox du Canada Limitée, 65 Overlea Blvd., Toronto 17, Ontario. Xerox est une marque déposée de Xerox Corporation utilisée par Xerox du Canada Limitée en tant que dépositaire autorisé. 3600 est une marque de commerce de Xerox Corporation.

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Akaitcho	600	55	55	55	— 2
Allied Mng	26	69	69	69	
Am Larder	2500	90	89	90	
Ang Ruyn	2700	88	88	88	
Ang U Dev	600	74	74	74	— 1
Area A	100	275	275	275	+ 20
Armore	1000	15½	15½	15½	+ ½
Asoc Porc	1000	34	34	34	— 3
Bankeno	7785	650	640	645	— 10
Bankfield	2000	8	8	8	
Barex	500	44	44	44	+ 1
Bethlm	1238	$19	19	19	
Big Nama	3000	26	26	26	— 1
Black Bay	7500	11½	11½	11½	
Bl Hawk	1000	43	42	43	
Bounty E&	276	12	12	12	
Bral Can F	900	350	350	350	+ 5
Brameda	250	775	770	770	— 5
Brunswk	1200	760	755	755	— 5
Bunker H	1000	12½	12	12	— 2
Cadillac M	1525	12	12	12	
Cam Mine	2163	30½	29	30½	
Camflo	100	305	305	305	+ 5
C Tung	3100	190	180	186	— 2
C Jamiesn	100	160	160	160	+ 4
C Lencourt	9000	24	23	24	
C Malart	1000	40	40	40	
Candore	2500	12	11½	11½	— ½
Casslar	258	$17⅞	17	17	
Cent Pat	900	250	250	250	— 5
Chemaloy	4900	239	236	239	+ 1
Chestrvlle	6000	20½	20½	20½	— ½
Chimo	3000	192	190	190	+ 1
Columb M	6500	75	70	70	— 5
Coniagas	2000	45	45	45	— 2
Con Fardy	100	210	210	210	
C Morisn	8299	300	295	300	
Con Negus	1000	16	16	16	
C Rambler	500	99	99	99	
C Red Pop	6742	12	12	12	
C Rexspar	500	100	100	100	
Conwest	700	$13	12⅞	12⅞	+ ⅜
Coprcorp	1000	44	43	43	+ 2
Cop Fields	1666	163	160	163	
Cop Man	1000	18	18	18	
Coutee	2000	30	30	30	— 1½
Craigmt	500	$12½	12½	12½	
D'Aragon	1000	29	29	29	
Deer Horn	3000	11½	11½	11½	— ½
D'Eldona	3100	79	77	79	+ 1
Denison	120	$38¼	38	38¼	+ ¼
Dicknsn	100	222	222	222	— 3
Dome	1000	$52½	51½	51½	— ½
D Explor	7400	245	230	245	— 1
Donalda	1000	29	29	29	+ 1
Dynasty	1125	$13⅞	12¼	12⅜	— 1
East Sull	1580	610	595	595	— 10
Farwest	250	6½	6½	6½	
Fort Reinc	1000	78	77	77	— 2
Frobex	5658	153	152	152	— 1
Gnt Masct	850	290	285	290	+ 10
Goldrim	1100	35	35	35	
Gortdrm	450	480	470	470	
Grandroy	2000	50	50	50	
Granduc	645	990	980	980	
Granisle	200	$14⅜	14½	14¼	— ¼
Green Pat	2400	16½	16½	16½	
Gulf L	6500	9	8	8	— 1
Gunnar	700	150	150	150	
High Bl	100	500	500	500	
Hollinger	210	$29	29	29	
Hmds Bay	195	$85	84½	85	+ ½
Hydra Ex	240	22	22	22	
Int Bibis T	1000	22	22	22	+ ½
IHall e	1200	580	550	570	+ 10
Int Mogul	321	$14¼	14⅜	14¼	
Irish Cop	1900	17	17	17	
Iso	8700	256	247	253	— 1
Jelex	7000	29	27	29	— 2
Joutel	5310	158	157	157	— 3
Kerr Add	170	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
K Amacon	250	57	57	57	
L Dufault	7365	$18½	17⅝	18	+ ½
L Osu	3000	18	18	18	
La Luz	100	$11	11	11	
Leitch	100	270	270	270	+ 3
Louvicrt	1000	17½	17½	17½	— ½
Lytton M	1510	380	370	380	+ 15
Madsen	300	120	120	120	
Man Bar	420	111	110	111	— 1
Mattgmi	6030	$30	29⅞	30	+ ⅛
Maybrun	6500	24½	24	24	
Mc Adam	3500	84	83	84	
Mc Intyre	1103	$148	147	148	+ 2
Mt Wright	600	28	28	28	+ 2
Multi-Mi	2200	80	79	80	
New Bld	2500	5½	5	5	— ½
New Cal	900	30	30	30	+ 1
N Goldvue	2000	6	6	6	
N Imperal	1475	274	271	274	— 1
N Que Ragl	520	$21⅝	21½	21½	— ⅛
N Senator	4160	21	20	20½	— ½
Noble M	390	280	280	280	— 5
Norbeau	2000	25	24	25	+ 1
Norgold	1000	8	8	8	
Norlex	17400	65	62	63	+ 2
N Coldstm	1000	151	151	151	+ 1
Northgat	975	$17¼	17	17¼	+ ¼
Obaska	4000	17	17	17	+ ½
Opemska	820	$13½	13⅜	13⅜	
Osisko	530	42	42	42	
Paramaq	500	7½	7½	7½	
Patino	1031	$47	47	47	— ½
Pce Expl	7300	102	101	102	
Pine Point	248	$38	37⅜	37⅞	
Placer	525	$44	43½	43½	— ½
Prado Exp	700	330	325	330	+ 15
Preston	927	990	990	990	— 5
Pure Silv	2900	320	320	320	
Pyramid	700	50	50	50	
Que Man	500	22½	22½	22½	
QMattgm 1	7550	87	87	87	— 3
Rayrock	1000	200	200	200	— 2
Rio Algom	2173	$18½	18⅛	18½	
Rio Alg c w	100	415	415	415	
Rix Athab	1000	20	20	20	
Roman	645	10½	10⅛	10½	
Ryanr	12900	19	17	17	— 2
St Fabien	1900	20	20	20	
Sherritt	4221	22¾	22⅝	22¾	
Silvrfids	2500	255	255	255	
Sil Miller	1500	10	10	10	
Silvmq	1000	36	36	36	— 1½
Steep R	1350	390	380	390	+
Sullivan	970	660	655	655	— 5
Teck Cor A	760	735	725	730	+ 5
Texmont	1000	68	68	68	+ 1
Tex-Sol	1000	38	38	38	+ 2
Tormont	2142	4	4	4	
Tribag	2000	125	123	125	+ 1
U Mining	640	29½	29½	29½	
U sbestos	200	410	410	410	— 5
Urban Q	1000	15	15	15	
Vespar	3500	38½	37	37	
West Mine	5800	440	430	440	+ 10
Wilco	1000	34	34	34	
Windfall	1000	16	16	16	
Zulapa	4000	13	13	13	—

PETROLES

Alt East G	875	505	500	500	— 5
Altminex	300	575	570	570	
Am Leduc	1000	14	14	14	
Asamera	600	$15⅞	15¾	15⅞	
Banff	109	$11	1	11	+ ⅛
Calvert	750	23	23	23	
CS Pete	150	600	600	600	+ 10
C Ex Gas	400	530	525	525	— 5
C Homestd	800	$14¼	14⅜	14⅜	— ⅜
CLI Pete	1100	100	100	100	— 2
Cdn Sup O	425	$31⅛	31⅝	31⅝	+ ⅛
Cdn Tricnt	100	$11½	11½	11½	— ⅛
Cent Del	425	$13⅛	13⅛	13⅛	
Charter Ol	500	840	840	840	
Chieftan D	400	980	975	975	— 5
Clark Can	1600	255	250	255	— 5
Dynamic	3225	203	196	201	+ 3
French Pt	2215	845	840	840	— 5
Gr Plains	200	$27⅞	27⅞	27⅞	
Gt COilsds	400	500	500	500	
Midcon	z100	60	60	60	
Mill City	2014	235	228	235	+ 5
Nat Pete	460	330	330	330	
N Davies	7200	14	13½	13½	— ½
Northld	500	58	58	58	— 1
Numac	1100	855	855	855	— 5
Okalta	500	32	32	32	+ 2
Permo	4500	113	110	111	+ 1
Peruv	z200	45	45	45	
Petrol	700	145	145	145	
Pinnacle P	1300	116	112	112	— 4
Place G	26050	181	172	175	— 1
Ponder	5000	125	121	124	+ 3
Ranger	300	$10⅛	10	10	
Spooner	3800	285	280	282	— 3
Syracuse	1200	265	260	260	
Triad Oil	9600	505	495	500	— 5
UCanso	250	610	610	610	
Un Reef P	1000	26	26	26	+ 1
Ulster Pet	9900	300	290	298	+ 8
Vandoo	1000	15	15	15	
Voyager P	200	490	490	490	
W Decalta	1125	695	685	685	+ 10
W Decit w	550	340	335	340	

INDUSTRIELLES

Abel Black	800	460	450	460	
Abitibi	9245	$12⅜	12½	12½	
Ackind 2p	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Acres Ltd	625	$18	17¾	17¾	— ¼
A.G.F.M	350	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Agra Vegt	600	$5⅞	5⅝	5⅝	— ⅛
Agratec I	z15	5	5	5	
Aimco Ind	700	$14¾	14⅜	14⅜	— ½
Alta Gas T	z20	$36⅛	36⅛	36⅛	
Algo Cent	500	6	6	6	
Algoma St	1010	$12¼	12	12¼	
Alcan	1434	$28⅛	28⅛	28¼	+ ¼
Alcan pr	25	$30½	30½	30½	+ ⅛
Almin 2p	165	$31	31	31	+ ½
Anglo-c pr	100	$15¼	15¼	15¼	
Anthes C p	z7	$73¼	73¼	73¼	
Aquitaine	570	$22½	22¼	22½	+ ⅛
Argus C pr	125	$10	10	10	o—
Argus C pr	125	$10	10	10	— ¼
Asbestos	200	$26¼	26	26	+ ⅛
Ash Tem B	100	$8½	8½	8½	
Atco Ind	200	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Atl Sugar	4435	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ¼
Atl Sug w	7500	300	285	300	+ 25
Auto El	z25	$6¾	6¾	6¾	
Auto Hard	100	$7¾	7¾	7¾	
BACM Ind	400	$19¾	19⅜	19¾	+ ⅜
Bahama	1600	48	48	48	— 1
Bank Mtl	4258	$15⅝	15½	15⅝	
Bank N S	1500	$21	20¾	21	+ ¼
Bartaco	300	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Beavr Eng	250	$8½	8½	8½	+ ⅛
Beaver L	100	$15½	15½	15½	— ½
Belding L	100	$9½	9½	9½	+ ⅛
Belding w	300	270	270	270	

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.
Var. 17 fév.	—1.03	—1.41	—0.35	—3.87
Clôture 17 fév.	177.69	148.78	111.62	196.09
Haut — 1970	187.18	162.95	118.18	226.50
Haut — 1970	187.18	162.95	118.18	226.50
Bas — 1970	176.18	147.50	111.79	198.11
Haut — 1969	198.77	276.96	122.54	310.73
Bas — 1969	164.25	141.02	97.85	181.54

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Bell Canad	2352	$40¾	40½	40¾	+ ¼
Bell Can rt	2142	1	1	1	
Block Bros	1175	$8⅝	8½	8½	
Bombrdier	225	$19¾	19⅝	19⅝	
Bow Valy	600	$23⅛	23	23	
Bramalea	200	435	435	435	— 5
Brascan	1245	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
BCPh 4½ p	25	$58	58	58	— 2
BullochsA	1000	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Bullochs A	1000	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Cad Dev	3050	$6⅜	6¼	6¼	
CAE Ind	250	56	6	62	
Calgary P	225	$21	20¾	20¾	— ⅜
Campeau	525	470	460	470	— 5
Can Cem	50	$30½	30½	30½	+ ⅛
Can Malt p	100	90	90	90	+ 5
C Packrs	1900	$20	20	20	
Can Perm	850	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
CSL pr	1000	450	445	450	+ 20
Cdn Brew	791	$8⅛	8¼	8⅜	+ ⅛
CB Alum A	100	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
Cdn Can A	275	$5⅝	5⅝	5⅝	
C Chem w	200	2	2	2	+ 1
Cdn Equty	210	$6⅛	6⅛	6⅛	
C Curtis	100	75	75	75	
C Found pr	220	$12	12	12	
CG Invest	21	$63	63	63	
CG Sec A	1360	$11½	11	11½	+ ½
CG Sec B	70	$29	29	29	— 6
C Hydro	300	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
C Imp Bank	2170	$21¼	2	21	— ¼
CGOL	28105	$11⅝	11⅜	11½	
CIL	910	$11½	11½	11½	
C Interurb	140	325	325	335	— 5
C Intrurb p	290	$7¾	7½	7½	
C Marconi	200	460	460	460	
CP Inve pr	700	$29	29	29	— ⅛
CP Inve w	995	7 5	710	715	
CPR	255	$63½	63½	63½	
CPR $3 pr	1701	$9⅛	9	9	— ⅛
CdnTire A	35	$67⅜	67¾	67¾	— ⅛
C Utilities	125	$31	31	31	— ⅛
CWN G 4 pr	z15	$9¾	9¾	9¾	
Canron	200	$15⅞	15⅞	15⅞	
Capit Div	600	285	280	285	+ 5
Cara	100	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Carrier JD	250	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Cassidy A p	200	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
CDRH Ltd	00	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Chemcell	340	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Chem 175 p	500	$24	23½	24	+ ¼
Chrysler	465	$31	30	31	+ 1
CHUM	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
CHUM B	900	$7	7	7	
Clairton	500	78	78	78	— 2
Columbi p	200	$18¼	18¼	18	— ¼
Cominco	580	$31	31	31	
CH oliday I	395	$12	12	12	
C Savings	100	$9¼	9¼	9¼	
Comtech	500	220	2 0	210	— 10
Con Bath	839	$20¼	20	20¼	+ ¼
Con Bath w	200	180	180	180	
C Bath 68 w	z15	860	850	860	
Con Bldg	500	125	125	125	— 5
Con Distro	500	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Cons Ga	2805	$14½	14⅜	14½	
Cornat Ind	650	135	135	135	
Coronatn	300	135	35	135	
Corontn p	300	160	160	160	
Costain R	200	$5	5	5	
Couvret P	100	$7	7	7	
Crain R L	z25	$18⅞	18⅞	18⅞	
Crush Intl	1050	$14	14	14	— ⅛
Cygnus A	2600	$5	495	5	+ 25
Cygnus B	1700	$5	480	5	
Dashld B p	120	$75	75	75	— ¼
Distl Seag	600	$50	49½	49½	— ¼
Dome Pete	370	$80½	79⅝	80	+ ½
D Citrus	800	$6	5⅞	6	
Dofasco	392	$20⅛	20⅛	20⅛	
Dom Glass	z50	$15	15	5	
Dom Lime	100	410	410	410	
Dom Store	3970	$13	13	13	+ ¼
Domtar	2605	$15¾	15½	15¾	+ ¼
D Textile	100	$13¼	13¼	13¼	— ¼
DouglasL	10 0	230	230	230	+ 5
Dupont	z75	$22¾	22¼	22¼	
Dyex Div	00	$7¾	7¼	7¼	— ¼
Dylex D A	z50	$6¾	6¾	6¾	
Eddy Mtch	425	$14½	14½	14½	— 1
E-L Fin	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Emco	z50	$14¼	14¼	14¼	
Erie D	200	$12¾	12⅞	12⅞	— ⅜
Falcon	2926	$17⅜	171	171¼	+ ¼
Fam Play	350	$13½	13⅜	13⅜	— ⅛
F Play w e	600	250	250	250	+ 10
Fed Grain	700	$5¼	5¼	5¼	
Fleet Mfg	600	140	135	135	
Ford Cnda	160	$59¾	58⅞	59¼	+ ¼
F Seasons	100	$11⅝	11⅝	11⅝	— ⅜
GMC	282	$72½	72	72½	+ 1½
GSW Ltd	z16	$14	14	14	
Genstar L	185	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Gnstar L w	100	445	445	445	
Gon Mang	120	10	10	10	+ ¼
Greb Ind	z10	$5½	5½	5½	
GL Paper	z50	$23	23	23	
GL Power	200	$17¼	17¼	17¼	
GN Capital	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
GtWLife 3	05 $1	10	1 0	110	— 1
Gt WSadd	300	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
G Wpg Gas	105	$40	40	40	
Greyhnd	z78	$11⅞	11¾	11¾	
Gulf Can	136	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
Hardee	500	89	89	89	+ 2
Hard Crp A	3200	$ 6¼	16¼	16¾	— ⅛
Harlequin	z75	$6⅞	6⅜	6⅞	
Harveys F	1975	350	340	340	— 20
Hawker S	100	265	265	265	+ 5
Hays Dna	400	$9⅝	9⅝	9⅝	
Home A	5320	$19⅝	19	19⅝	+ ¼
Home B	1000	$19	18¾	19	+ ¼
Horne Pif	100	295	295	295	— 5
H Bramor	z30	440	440	440	
Howdn DH	500	410	410	410	— 5
HB Oil Gas	10	$46½	46¼	46½	+ ½
Hunter D	200	$11½	11½	11½	+ ¼
Huron Eri	900	16	16	16	
Husky Oil	600	$13¾	13¼	13¾	
Husky D w	224	655	655	655	+ 5
Imp Gen w	100	90	90	90	+ 5
Imp Oil	6769	$20⅝	20⅜	20⅝	+ ⅛
Imp Tob	300	$12¾	12½	12¾	+ ⅜
Ind Accept	200	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Inland Gas	285	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Inland G p	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Inter-City	300	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ¼
IBM	196	$380	374	380	
Int Nickel	4752	$45⅝	45⅛	45⅝	+ ⅜
Int Util	915	$23½	23⅜	23⅜	
Int Div	1283	160	145	160	+ 25
Intpr Pipe	250	$20⅞	20⅞	20⅞	
Int Pipe w	700	895	870	895	+ 14?
Inv Grp A	950	$9¼	&¼	&¼	
Inv Grp S p	1100	$23¼	23	23¼	+ ¼
In Ovrseas	800	$34¾	34¾	34¾	— ¼
IOS Ltd	1065	$14	f3⅞	14	+ ¼
Ivaco Ind	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
IWC Ind	2400	410	400	400	— ⅝
Jefferson	200	$13½	⅛⅜¼	⅛⅜¼	+ ⅛
Jockey C	524	460	455	455	— ⅝
Jockey 2 p	100	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Kaiser Re	300	$17⅞	⅛⅞⅛	17⅛	— ¼
Kaps Tran	210	$12⅛	11¼⅝	⅛¼⅝	— ⅛
Keeprite P	125	$12	12	12	
Kelsey H	150	$9⅛	⅛	&⅛	
Kenting	412	$13¾	13⅝	⅛⅜¼	
Koffler	485	$12⅜	12⅜	12⅜	⅛¼⅜
Kotfler	485	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Labatt	586	$29½	29½	29½	— ⅛
Labatt pr	25	$29⅝	29⅝	29⅝	— ⅜
Laidlaw M	1000	8	8	8	
LOnt Cem	300	270	265	270	+ 5
Lau Fin	100	$5	5	5	
Lau F 2.00	125	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Leigh Inst	z25	$20½	¼⅞½	¼⅞½	
Leons Fur	150	$5	5	5	
Lifa Inves	275	$8¾	—¼	—¼	
Lob Co A	1200	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Lob Co B	755	$6¼	6⅜	6⅜	+ ⅛
Lob Co pr	50	$31	31	31	
Lo Groc	10	$130	130	130	+ 3
Locana	500	220	220	220	
Loeb M	210	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Maclean H	100	$14¾	14¾	14¾	— ¾
MB Ltd	310	$30¼	30⅛	30¼	+ ⅛
Magna El	370	$7½	7½	7½	
Magnason	200	$6½	6½	6½	
Magnetcs	2940	160	155	160	
Major H D	100	180	180	180	
M f Gard	25	$26¼	26¼	26¼	— ¾
Mass-Fer	1930	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
McLaghln	3300	$7½	7½	7½	— ⅛
MEPC	350	350	350	350	+10
Melchers	z75	$15½	15½	15½	
Mindustri	100	$7¼	7¼	7¼	— ½
MLW Wor	z20	$11	11	11	
Molson A	425	$17	16¾	16¾	— ¼
Molson B	510	$16½	16½	16½	
Moore	2386	$35½	35¼	35¼	—⅛
Morse A	z25	$11½	11½	11½	
Mrphy pr	100	$21	21	21	
Nat Trust	z30	$21	21	21	
NB Tel	259	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
N Provid D	500	115	115	115	
Nia Wire	z5	$20	20	20	
Nia Wire B	z10	$16½	16½	16½	
Noranda	1300	$34½	34¼	34½	
Nor Ctl G	4570	$12⅜	12	12⅛	+ ¼
Nor Ctl B p	25	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
Nor Ctl w	600	615	615	615	— 5
NS L P	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
NuWest H	350	$5	5	5	+20
Oil Patch	700	$7⅛	7	7⅛	
Okanagan	z60	360	360	360	
OSF Ind	1650	$7	7	7	
Osh A	17875	$18¾	18½	18¾	
Oshawa w	557	300	300	300	
Pac Pete	100	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅜
Peel Elder	173	$16½	16½	16½	—1¾
Pembina	420	$24¼	23¾	24¼	+ 1
Phillips Cb	210	$7¾	7¾	7¾	
Pow Corp	475	$10¼	10⅛	10¼	
Pow C 5 pr	z65	$10¾	10⅝	10⅝	
Price Com	1050	$14¼	14¼	14¼	
Quinte A	200	$20½	20⅜	20⅜	—1⅜
Rank Org	200	$15½	15⅜	15½	— ⅛
Reed Oslr	950	$22⅛	22¼	22⅛	+ ⅛
Reichhold	210	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Revelstk p	100	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Rothman	100	$18¾	18¾	18¾	
Royal Bnk	2905	$21⅜	21¼	21¼	
Royal Trst	50	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅜
Russell H	z70	$19¼	18¼	18¼	
Russl H p	200	$21	21	21	— ½
St Maurice	1000	105	105	105	
Scintrex	z50	$12¾	12¾	12¾	
Scot York	z10	$19½	19½	19½	
Scot Paper	100	$22	22	22	— ½
Scotts	300	$10	10	10	
Seaway M	300	$7¼	7¼	7¼	
Seaway pr	550	410	400	400	
Secur Cap	110	265	265	265	—15
Selkirk A	100	$15	15	15	+ ⅛
Shaw Pipe	300	$12¾	12¾	12¾	+ ⅜
Shell Inv p	1000	$28	27⅞	28	
Shell Inv w	300	$12⅞	12½	12½	— ½

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Shell Can	2146	$28¾	28¼	28¼	— ½
Silverwd A	z30	$21⅝	21⅝	21⅝	
Simpsons	2264	$20½	20¼	20½	+ ¼
Simpson S	50	$25	25	25	— ¼
Skyline H	200	$8¼	8¼	8¼	
Slater Stl	127	$12¼	12¼	12¼	
Slater 6 pr	z10	$15	15	15	
Slate Walk	100	$7¼	7¼	7¼	
Southam	185	$59⅜	58½	58½	+ ¼
St Brodcst	183	$13	13	13	
St Paving	100	$7½	7½	7½	
Steel Can	990	$20⅝	20⅜	20⅜	— ¼
Steinbg A	2050	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅛
Suptst com	100	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Suptest pd	100	$37	37	37	
Teledyne	400	$10	10	10	— ½
Texaco	415	$24	24	24	+ ½
Thom Bnx	100	$9½	9¼	9¼	
Thom Nes	225	$23⅛	23⅛	23⅛	
Tor Dm Bk	695	$21½	21¼	21¼	— ⅛
Trdrs A	10818	$10¾	10½	10½	+ ⅛
Traders B	1025	$11¼	11	11	+ ½
Trader A p	200	$18	18	18	
Trader 65 w	1100	105	100	100	— 5
Trader 66 w	240	220	220	220	
Trader 69 w	250	285	285	285	+ 5
Transair	150	385	385	385	— 5
Tr Can PL	2110	$26⅝	25⅞	26⅛	
Tr Can A pr	23	$51	51	51	
Tr Can P w	250	800	800	800	—10
Trans Mt

TIP TOP TAILOR'S

LIQUIDATION

COMPLETS

Une magnifique collection de complets tout laine à la mode sculptée d'aujourd'hui. Devants droits ou croisés dans une variété de couleurs et de styles. Toutes les tailles.

Ord. $79.95 à $120

1/3–1/2 de rabais

$39.99 et plus

VESTON SPORT

Un choix splendide de styles à deux et trois boutons. Tweeds prononcés, saxons superbes et laines peignées importées.

Ord. $55 à $69.50

1/3–1/2 de rabais

$27.49 et plus

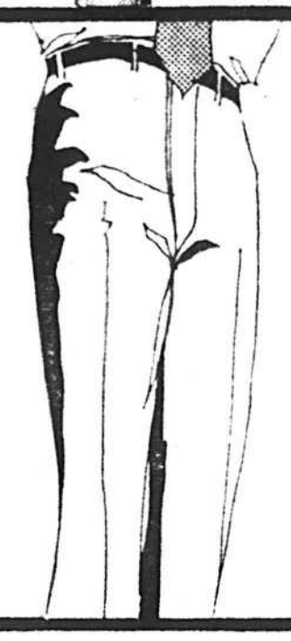

PANTALONS

Chevinttes tout laine, flanelles et tissus vénitiens dans un style évasé ou ordinaire. Poches taillades ou ordinaires dans une variété de couleurs et de tailles.

Ord. $17.95 à $25

1/3–1/2 de rabais

$8.99 et plus

PALETOTS

Une grande variété de tissus, couleurs et coupes. Nouveaux revers larges, styles ajustés et styles traditionnels classiques. Un choix de devants droits ou croisés.

Ord. $79.50 à $120

1/3–1/2 de rabais

$39.99 et plus

RÉDUCTIONS JUSQU'À 50%

CHANDAILS

Presque tout notre stock de tricots, gros ou fins. Cols roulés ou similicols roulés, encolures en V et cardigans. Lainages et mélanges de laines dans tous les styles et motifs.

Ord. $17 à $30

1/3–1/2 de rabais

$8.49 et plus

PANTALONS ET JEANS

Pantalons du type "jean" en velours de coton côtelé. Jambes évasées, poches appliquées, passants de ceinture. En plus d'un groupe de mélanges de laine et de Koratrons dans toutes les couleurs, coupes et tailles.

Ord. $13.95 à $19.95

1/3 de rabais

$9.99 et plus

VÊTEMENTS POUR LE GRAND AIR

Un grand choix de paletots à devant croisé, cols de style édouardien et fentes profondes. En plus de manteaux en cuir, vestes en nylon et melton, duffle-coats, etc.

Ord. $21.50 à $135

1/3–1/2 de rabais

$10.69 et plus

CHEMISES

Un assortiment de chemises chics, sport et tricots par les meilleurs fabricants au Canada. Une variété de styles de cols, couleurs et motifs. Toutes à manches longues.

Ord. $8 à $16

1/3–1/2 de rabais

$3.99 et plus

Aussi à notre section d'accessoires–un choix limité d'articles tels que gants, robes de chambre, pyjamas, foulards, tous réduits de ...

1/3 à 1/2

Les modifications sur toute la marchandise à moitié prix sont supplémentaires.

Et vous pouvez l'inscrire à votre compte.

CHARGEX

TIP TOP TAILORS

DYLEX DIVERSIFIED

488 OUEST, SAINTE-CATHERINE • CENTRE D'ACHATS BOULEVARD • CENTRE D'ACHATS LAVAL • CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW • PLAZA COTE-DES-NEIGES

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 8 / PAGES 89-104 la presse ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 18 FEVRIER 1970 — 86e ANNEE — No 41

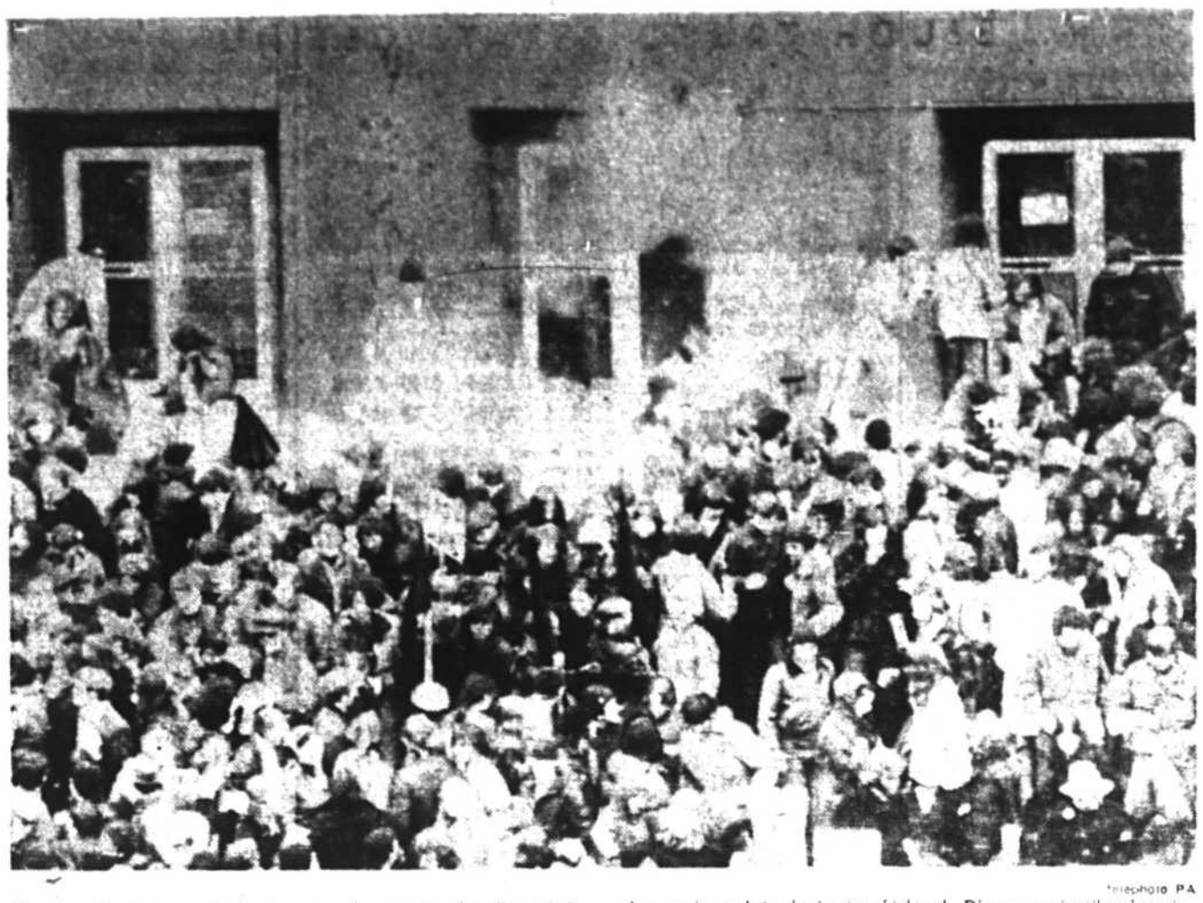

Des manifestants protestant contre le procès des "sept" à Chicago tentent de se protéger contre le gaz lacrymogène utilisé par la police de Seattle à la suite d'un accrochage devant le palais de justice fédéral. Divers projectiles lancés par les manifestants ont fracassé plusieurs vitres.

télephoto PA

Violence à Seattle: des manifestants tentent d'envahir la Cour fédérale

SEATTLE (UPI-PA-AFP)—Après les villes de New York, Berkeley, Stanford, Chicago, St-Louis et San Francisco, la violence a éclaté hier soir à Seattle où un millier de manifestants se sont élancés à l'assaut du palais de justice local en lançant des pierres, des bombes lacrymogènes et des ballons remplis de peinture pour protester contre le procès fait aux sept présumés conspirateurs, à Chicago.

Les manifestants, au nombre desquels se trouvaient sept membres de la secte pacifiste et non violente de Hare Krishna, commencèrent par pendre au mât du palais un drapeau rouge portant l'inscription suivante en lettres blanches: "Mettez un frein à la guerre et libérez les sept", une allusion aux inculpés de Chicago.

Ce fut alors le signal de l'assaut: un barrage de roches, dont quelques-unes fracassèrent des fenêtres jusqu'au 6e étage de l'édifice, suivi du lancement de bombes lacrymogènes à l'intérieur, dont l'une enfuma le puits de l'ascenseur, forçant les fonctionnaires à évacuer en vitesse.

50 arrestations

Les policiers qui avaient été rassemblés tant à l'intérieur du palais de justice qu'en face, dans une bibliothèque publique, passèrent alors rapidement à l'action.

Un premier groupe de 30 protestataires, y compris un certain nombre de femmes parmi la foule, furent arrêtés au début de la manifestation.

Un des manifestants, surpris à l'intérieur par le gaz lacrymogène alors qu'il tentait d'entrer en pourparlers avec le juge fédéral, a déclaré qu'il ne pouvait s'expliquer ce qui arrivait, croyant que la manifestation devait être non violente.

Après que les policiers eurent réussi à disperser la foule, un certain nombre de manifestants se dirigèrent en vitesse vers un édifice fédéral à quelque distance de là et fracassèrent plusieurs fenêtres.

A la suite de ce vandalisme, les policiers ont procédé à 50 autres arrestations.

Le procureur Stan Pinkin a annoncé que tous les manifestants arrêtés seraient accusés de destruction de propriété fédérale; quelques-uns seront aussi accusés d'agression.

Le juge Hoffman menacé

La police, qui a offert une récompense de $5,000 pour ceux qui l'aideraient à trouver les coupables, recherche une vieille camionnette rose qui avait été aperçue dans le voisinage.

Quatre heures après l'explosion, la police a rapporté qu'un canardeur dirigeait le canon de son fusil vers trois policiers dans le palais de justice de la basse-ville, à quelque cinq milles du poste.

Toutefois, avant qu'il ait pu ouvrir le feu, un policier qui se trouvait à l'extérieur et avait observé le manège tira avec son revolver dans leur direction, forçant le canardeur et un compagnon, décrits tous deux comme des blancs de genre "hippies", à prendre la fuite dans une auto.

A Chicago, où le jury de dix femmes et de deux hommes délibère toujours, ne s'étant pas mis d'accord depuis quatre jours, on annonçait hier soir qu'à cause d'une menace "à sa vie", le juge Julius J. Hoffman était maintenant sous la garde de policiers 24 heures par jour.

Le maréchal John C. Meiszner a dit avoir appris du F.B.I. l'existence des menaces de mort proférées contre le juge. Il n'a pas voulu donner d'autres détails que celui de certifier qu'il ne s'agissait pas d'une menace de bombe.

L'officier a précisé que les gardes surveilleraient aussi bien la maison du juge que son bureau au palais de justice.

Nouvelle requête de la défense

Pendant ce temps, le jury a ajourné à six heures sans s'entendre sur la culpabilité ni sur les peines à appliquer aux sept inculpés.

Dans l'après-midi, les défenseurs des accusés, Mes Kuntsler et Weinglass, condamnés comme leurs clients à de lourdes peines d'emprisonnement pour outrage au tribunal durant les 100 jours qu'a duré le procès, ont déposé une requête à l'effet que le jugement soit déclaré entaché d'une erreur de procédure, que le jury de la cour de district soit dissous et qu'un non-lieu soit décrété en faveur des sept accusés.

Attaque contre l'ambassade des USA à Manille

MANILLE (UPI, AFP) — Quelque 30,000 étudiants, syndiqués et paysans, ont tenu aujourd'hui dans cette ville, sous une chaleur accablante, un "meeting d'indignation" au cours duquel ils ont dénoncé le président Ferdinand Maros comme "marionnette des USA" ainsi que "la mainmise sur l'économie du pays par les impérialistes". Ils ont mentionné, en particulier, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon. Par la même occasion, ils ont réclamé la fermeture des bases américaines et la dénonciation du traité économique américano - philippin.

Au moins un millier de participants à ce "Congrès du peuple" ont marché sur l'ambassade des Etats-Unis. Devant l'immeuble, sur le trottoir, un feu de joie a été allumé; puis des pierres, lancées par plusieurs émeutiers, ont volé vers les vitres. Des cocktails Molotov ont explosé. Simultanement, on s'est attaqué à la grille qui donne accès au principal corps du bâtiment. Comme elle résistait, on s'est rabattu sur une grille secondaire qui a été abattue.

Toutes les vitres encore intactes ont volé en éclats. Il appert que c'est le personnel de l'ambassade qui a mis en fuite les manifestants en employant des gaz lacrymogènes. Ce n'est qu'après quarante-cinq minutes que la police serait intervenue pour disperser les derniers contestataires.

Un autre groupe, environ 200 manifestants, s'est massé devant le palais présidentiel. Ils ont renversé un camion chargé de biscuits stationné tout près. Les enfants présents en ont profité pour s'offrir une collation et faire des provisions.

Jusqu'ici on ne rapporte ni morts, ni blessés.

Les pancartes trimbalées dans plusieurs rues portaient des inscriptions telles que "Marcos fasciste", "Révolution, révolution !". Ecoles et administrations avaient fermé leurs portes, la démonstration ayant été prévue. Mais les vitrines de plusieurs établissements commerciaux ont subi une casse en règle.

Tout en maintenant la pression militaire

Israël lance une grande offensive diplomatique

TEL-AVIV (AFP) — Moins d'une semaine après "l'erreur technique" commise par l'Aviation israélienne en bombardant l'usine égyptienne d'Abou Zaabal, le gouvernement de Jerusalem a déclenché une grande offensive diplomatique et militaire.

Mme Golda Meir a tenu à donner à son appel pour un retour au cessez-le-feu avec l'Egypte, qui pourrait être suivi de négociations "entre égaux et dans le plein respect de l'indépendance mutuelle" un caractère aussi solennel que dramatique. Sa déclaration devant la Knesseth (Parlement israélien), totalement imprévue, avait été précédée d'une réunion extraordinaire du cabinet, et surtout, deux heures seulement auparavant, d'une reprise particulièrement spectaculaire des bombardements "en profondeur" sur l'Egypte. Les deux raids sur des sites de missiles soviétiques sol-air S. A. 2, à une vingtaine de milles du Caire, constituent évidemment un échantillon de "l'alternative" qu'offre le premier ministre israélien au président Nasser si, comme chacun d'ailleurs s'y attend à Jerusalem, son offre est rejetée. Au delà du président de la RAU, elle s'adresse évidemment aussi au gouvernement soviétique au lendemain de sa menace d'augmenter le potentiel militaire des pays arabes. L'attaque d'hier tend, en effet, à prouver une fois de plus que ni l'équipement perfectionné fourni par l'URSS ni ses spécialistes ne sont hors de portée des avions israéliens, qui ont la maîtrise du ciel de l'Egypte.

La portée du discours de Mme Meir est renforcée par l'offre lancée à La Haye par son ministre des Affaires étrangères, M. Abba Eban, de réunir une conférence internationale sur le problème des réfugiés palestiniens. Dans son discours, celui-ci a d'ailleurs réaffirmé la position essentielle du gouvernement de Jerusalem: pas question d'un retrait quelconque des troupes israéliennes sans une paix négociée.

Les initiatives diplomatiques, lancées, selon la formule de Mme Meir "sans faiblesse comme sans arrogance, mais avec infiniment de sérieux", répondent apparemment à trois buts principaux.

1—Effacer la fâcheuse impression créée par le raid sanglant sur l'usine métallurgique égyptienne, en montrant qu'Israël entend s'adresser à ses voisins arabes par des propositions concrètes, et pas seulement par des bombes. Il est à noter cependant que le premier ministre israélien n'a fait aucune référence dans son discours à la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre, inséparable, dans l'optique du Caire comme dans celle de Moscou, du retour au cessez-le-feu dénoncé par le président Nasser en mai dernier.

2—Reaffirmer l'unité du gouvernement israélien, après que, selon des informations confirmées, une initiative que souhaitait prendre la semaine dernière M. Abba Eban, ait été repoussée par la majorité de ses collègues. M. Abba Eban aurait souhaité, croit-on savoir, notifier par lettre au secrétaire général de l'ONU, M. Thant ou au président en exercice du Conseil de sécurité, la volonté d'Israël de revenir au cessez-le-feu, en même temps qu'auraient été suspendues unilatéralement les opérations pendant quelques jours du côté israélien. La méthode à laquelle s'est arrêtée Mme Meir, en l'absence de M. Abba Eban, est infiniment plus "musclée" puisqu'elle coïncide au contraire avec une nouvelle escalade des raids israéliens.

3—Dégeler dans le seul cadre du cessez-le-feu la situation sur le front diplomatique, au moment où M. Thant cherche à relancer la mission de son représentant au Moyen-Orient, M. Gunnar Jarring.

Raid égyptien dans la zone de Suez

d'après AFP-UPI-PA

L'aviation égyptienne a effectué ce matin deux raids contre des positions militaires israéliennes dans la zone du canal de Suez.

Selon Le Caire, le premier raid a eu lieu vers 8 heures (locale) contre des concentrations de blindés et des batteries dans la région de Ballah tandis que le deuxième visait des positions israéliennes au sud de Kantara, dans le secteur nord du canal.

Le porte-parole militaire égyptien affirme que les chasseurs bombardiers de la RAU ont touché directement leurs objectifs au cours des deux opérations, alors que le porte-parole israélien précise qu'aucune des deux attaques n'a fait de victimes et que les dégâts sont mineurs.

U Thant songe à renvoyer Jarring au Moyen-Orient

NATIONS-UNIES (PC-AFP-UPI) — M. U Thant, secrétaire général de l'ONU, a laissé entendre hier, lors d'une conférence de presse, que comme le cessez-le-feu était devenu totalement inopérant au Moyen-Orient, il pourrait décider d'y dépêcher son envoyé spécial, le diplomate suédois Gunnar V. Jarring, avec mission d'y promouvoir un règlement pacifique indépendamment des Quatre Grands.

Il a reconnu que la situation s'échauffait dangereusement dans le Moyen-Orient où "seules des mesures très énergiques peuvent éviter la catastrophe".

Il a refusé de préciser les mesures qu'il envisageait, en laissant apparemment l'initiative aux Quatre Grands.

Pour M. Thant, qui rencontre aujourd'hui à Genève M. Jarring, il existe un dénominateur commun, sur plusieurs points, entre les propositions américaines, russes et françaises au sein de la "discussion des Quatre" pour que ceux-ci puissent formuler des directives susceptibles de ranimer la mission de bons offices de M. Jarring, en veilleuse depuis un an.

"C'est particulièrement dans le secteur de Suez que le cessez-le-feu, décidé par le Conseil de sécurité en juin 1967, est totalement inopérant et où les parties annoncent publiquement, fait sans précédent dans l'histoire de l'ONU pour le maintien de la paix, les ruptures du cessez-le-feu qu'elles commettent de leur propre initiative", a dit M. Thant.

Pour ce qui est de la fourniture d'armes, M. Thant a rappelé qu'il était en principe en faveur de la limitation des armements et surtout des armes hautement perfectionnées lorsque la situation est grave comme elle l'est actuellement au Moyen-Orient.

Il a révélé que les ambassadeurs des Quatre Grands (Etats-Unis, URSS, France et Grande-Bretagne), avec qui il est en contact constant, reprendraient demain à New York l'étude de la remise en vigueur du cessez-le-feu au Moyen-Orient et de la limitation des armements, voire même du stationnement d'une force spéciale de l'ONU dans cette zone d'hostilités.

Il a dit espérer qu'ils en viennent à un accord sur au moins deux des questions étudiées, prenant soin de souligner qu'il ne leur imposait pas de date limite pour arriver à un résultat.

Toutefois, tout accord qui pourrait survenir entre les Quatre serait, il en est sûr, d'un grand secours à la mission Jarring.

Peu après, l'ambassadeur d'Israël aux Nations-Unies, M. Yosef Tekoah, donnait l'assurance que son gouvernement coopérerait avec M. Jarring comme il "avait constamment appuyé la mission de pacification" qu'il présidait.

Mais, selon lui, la mission a été paralysée par "l'intransigeance des pays arabes dans leur refus d'entamer des pourparlers de paix avec Israël et les entretiens des Quatre grandes puissances qui ont encouragé cette intransigeance".

U Thant critique la presse européenne

NATIONS-UNIES (AFP, PC) — Le secrétaire général des Nations unies, M. Thant, a fait hier une violente sortie contre la presse d'Europe occidentale qu'il a accusée d'avoir fait preuve de partialité contre lui-même pour son rôle dans l'affaire du Biafra et contre le gouvernement fédéral du Nigeria.

Il a critiqué à la fois la presse européenne, "d'Oslo à Vienne", et celle des Etats-Unis, notamment le New York Times.

"Je maintiens tout ce que j'ai dit concernant la guerre civile au Nigeria", a dit M. Thant, qui a ensuite lu le préambule de la charte de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) dont le but est de maintenir l'intégrité territoriale des Etats africains. "C'est leur bible", a affirmé M. Thant en parlant des pays africains.

Il a ensuite souligné qu'il était intéressant de noter que l'Agence de relations publiques qui avait fait la publicité du chef de l'armée du Biafra, le colonel Ojukwu, était la même que celle qui avait servi M. Moise Tshombé, au Congo-Kinshasa.

La violence des attaques dont il a été l'objet à propos de la guerre civile au Nigeria lui a rappelé celles qu'avait subies son prédécesseur, M. Dag Hammarskjold, lors de l'affaire du Congo.

W. Brandt accepte un sommet interallemand à la mi-mars

BONN (AFP) — Le chancelier Willy Brandt a informé ce matin Berlin-Est qu'il est prêt à rencontrer le premier ministre de la RDA, M. Willy Stoph, à Berlin-Est, dans la deuxième ou la troisième semaine de mars.

La réponse du chef du gouvernement fédéral à l'invitation qui lui avait été transmise le 12 février dernier par M. Stoph a été adressée ce matin par télex à Berlin-Est.

Le texte de la réponse de M. Brandt, qui avait été approuvé dans la matinée par le conseil des ministres, sera publié cet après-midi dès qu'il sera parvenu à M. Stoph.

Un "sommet" à préparer

Le secrétaire d'Etat à l'Information, M. Conrad Ahlers, a néanmoins donné quelques indications sur le sens de la réponse du chancelier. M. Willy Brandt a indiqué à son homologue est-allemand qu'il n'a pu retenir les dates proposées (19 ou 26 février) par Berlin-Est en raison des séances qui se tiennent cette semaine et la semaine prochaine au Bundestag, à Bonn.

La chancelier a donc proposé que le "sommet" interallemand ait lieu dans la deuxième ou la troisième semaine de mars. Il a exprimé en outre l'avis que des fonctionnaires devraient préparer la rencontre dans la semaine du 23 au 27 février.

Selon M. Ahlers, le chef du gouvernement fédéral a estimé que la poursuite de la correspondance entre Berlin-Est et Bonn ne paraît pas opportune, étant donné que l'échange de lettres s'est borné à des exposés unilatéraux des points de vue respectifs. M. Brandt a en outre souligné que le gouvernement de Bonn ne pose pas de conditions préalables aux conversations. M. Ahlers a donné lecture d'une déclaration à la presse, dans laquelle le gouvernement de Bonn, exprime le souhait que l'on mette en avant les possibilités d'accord au lieu de souligner en permanence les désaccords.

Les B-52 américains bombardent au Laos

SAIGON (PA, AFP, Reuter) — Les raids de bombardement des B-52, au Sud-Vietnam, ont été suspendus pour 36 heures, mardi et aujourd'hui, alors que ces bombardiers géants sont entré en action pour la première fois contre les troupes du Nord-Vietnam et du Pathet Lao qui menacent la plaine des Jarres, apprend-t-on de sources bien informées.

Le commandement américain s'est refusé à commenter ce rapport, mais son communiqué ne signale aucun raid des B-52 au Sud-Vietnam au cours d'une période de 36 heures prenant fin à midi.

Certains milieu, habituellement bien renstignés, à Saigon, calculent qu'au cours des derniers 36 heures environ 60 B-52, soit les quatre cinquièmes de la flotte du Strategic Air Command opérant dans l'Asie du Sud-Est, se sont lancés à l'assaut des positions nord-vietnamiennes au Laos. Leur charge totale de bombes atteindrait les 1,800 tonnes. Toutefois, on n'indique pas combien il y a eu de raids contre l'ennemi dans la plaine des Jarres, ni le chiffre des sorties contre les bases frontalières.

On signale, d'autre part, que les chasseurs-bombardiers américains ont attaqué, dimanche dernier, les troupes nord-vietnamiennes, tandis que les B-52 étaient fréquemment utilisés contre les bases d'approvisionnement des forces nord-vietnamiennes, établies plus à l'est au Laos, et qui supportent les opérations militaires, en hommes et en matériel, au Sud-Vietnam.

La plaine des Jarres, comme on le sait, a été reprise par les forces du gouvernement laotien l'été dernier. Cette région est un centre vital de communications situé au sud de Vientiane, capitale du Laos. La semaine dernière, les troupes nord-vietnamiennes et du Pathet Lao ont lancé une violente offensive pour reprendre cette région stratégique. L'attaque a progressé avec succès et plusieurs avant-postes gouvernementaux ont été capturés. Cependant, des rapports émanant de Vientiane signalent que les troupes du gouvernement laotien sont à se regrouper à l'ouest de la plaine, alors que l'avance des forces ennemies est ralentie par les bombardements de l'aviation américaine.

Une erreur de cible

Une nouvelle émanant de Saigon laisse entendre qu'une unité d'artillerie sud-vietnamienne a bombardé par erreur une base aérienne américaine de Bien Hoa et les hameaux environnants, au cours de la nuit. Trois soldats américains auraient été tués, alors que 20 autres étaient blessés ainsi que deux civils vietnamiens. Il s'agirait d'une erreur de coordonnées sur une carte militaire de la région. Toutefois, le commandement américain fait enquête et l'on soupçonne, en haut lieu, la possibilité qu'il s'agisse là d'une intervention du Vietcong qui aurait réussi à connaître le code de tir et s'en serait servit de la façon que l'on sait.

Un communiqué de l'armée américaine annonce que deux civils américains travaillant au Sud-Vietnam sont actuellement détenus par les autorités militaires américaines à la suite de la mort d'un Vietnamien non identifié, le 15 février, à Qui Nhon, dans la province côtière de Binh Dinh.

télephoto PA

L'interrogatoire d'un suspect Vietcong

Un officier des Rangers sud-vietnamiens menace de son revolver un suspect Vietcong afin de lui soutirer des renseignements. La scène se passe non loin de la zone d'atterrissage Baldy, au sud de Danang, où de violents combats se sont déroulés récemment entre les troupes gouvernementales et celles du FNL.

ON DEMANDE ENTREPRENEURS

Un des plus importants fabricants de survêtements au Canada demande des entrepreneurs expérimentés pour travail à l'année. Veuillez communiquer avec M. H. Lonn

S.D. LONN INC.
185 ouest, rue LOUVAIN (514)
384-5152
fabricant des blousons de baseball des **EXPOS**

GERANT DE HAUT CALIBRE, ARTICLES POUR HOMMES, OU GERANT ADJOINT DE PREMIERE CLASSE

Notre groupe de magasins dynamiques de spécialités mode de Montréal planifie actuellement l'accroissement de ses affaires et l'engagement de personnel clé de première classe. Ce poste particulier est pour un gérant ayant fait ses preuves ou pour un adjoint de première classe qui recherche de l'avancement. Il faut être bilingue, aimer prendre des responsabilités, un meneur capable d'inspirer et de diriger un personnel et de viser à un revenu maximum. Si vous avez cette compétence, nous vous offrirons le revenu désiré ainsi que les avantages sociaux de la compagnie et un avenir prometteur avec promotions. Discrétion absolue assurée aux réponses.

CASE 11,100, LA PRESSE, MONTREAL

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions seront reçues pour l'achat d'environ 97,665 peaux crues de vaches (wet salted cattle hides) présentement à bord du S.S. "Joseph H" et dans le hangar No 27 dans le port de Québec.

Pour informations supplémentaires veuillez vous adresser à :

HAYES, STUART & CO. LIMITED
1470, RUE OTTAWA,
MONTREAL 102, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE SALABERRY VALLEYFIELD

ECOLE SECONDAIRE POLYVALENTE: COMPLEXE 1900

DEMANDE DE SOUMISSION

Propriétaire: LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE SALABERRY,
47 rue Perreault, Valleyfield, 371-2000.
Architecte: PIERRE DIONNE,
100 rue Champlain, Valleyfield, 373-5822.
Ingénieurs en charpente: AMYOT, BAHL, DEROME & ASSOCIES.
44 rue Ste-Cecile, Valleyfiled, 373-4300.
Ingénieurs en mécanique et électricité:
DAGENAIS, DUPRAS, GAUTHIER, GENDRON, LEGAULT & ASSOCIES
5585 rue Monkland, Suite 115, Montréal, 487-5100.

Les plans et devis, ainsi que les formules officielles de soumissions pourront être obtenus au bureau de l'architecte ci-haut mentionné, à partir du 23 février 1970, et seules les soumissions faites sur lesdites formules seront acceptées.

Un dépôt en argent ou un chèque visé de ($250.00) sera exigé pour chaque serie de plans et devis. Les entrepreneurs généraux qui le désirent pourront se procurer au coût d'impression (non remboursable) des copies additionnelles des documents de soumission, plus un dépôt remboursable en argent ou un chèque visé de ($250.00) par dossier.

Les sous-traitants des spécialités de MECANIQUE, ELECTRICITE ET CHARPENTE pourront se procurer les documents de soumission de leur spécialité au bureau de l'architecte, moyennant le coût d'impression (non remboursable) plus un dépôt remboursable en argent ou chéque visé de ($50.00) par spécialité.

Le dépôt remboursable sera remis à ceux qui auront fourni une soumission et qui auront retourné les plans et devis dans les quinze (15) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions.

AUCUNE SERIE DES DOCUMENTS PRECITES NE SERA EXPEDIEE PAR VOIE POSTALE.

Les sous-traitants et fournisseurs de matériaux pourront se procurer les documents de soumission aux bureaux des entrepreneurs généraux soumissionnaires, et ils pourront les consulter aux bureaux de :

L'Association de Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal 9, Qué., 739-3317.

Les sous-traitants dont les spécialités sont ci-après mentionnées devront soumettre leur prix au:

Bureau des Soumissions Déposées du Québec,
4970 Place de la Savane, Montréal 9, Qué. 731-2773.

Avant 3:00 heures de l'après-midi, le 23 mars 1970.

Chaque soumissionnaire de ces spécialités doit fournir comme dépôt de cautionnement (dans l'enveloppe destinée au propriétaire), soit un chèque visé, soit un cautionnement de soumission souscrit par une firme autorisée à se porter caution judiciaire et fait à l'ordre de la commission scolaire pour une somme correspondante à chaque poste mentionné ci-après.

Les cautionnements précités seront disponibles pour l'entrepreneur général signataire, lors de la signature du contrat d'entreprise générale.

Le 23 mars 1970, à 8:00 heures de l'après-midi, se tiendra une session des commissaires de la Commission Scolaire Régionale de Salaberry en l'ECOLE SECONDAIRE STE-CECILE, 30 rue St-Thomas, Valleyfield, afin d'ouvrir les soumissions de ces spécialités qui sont:

Spécialités	Montant du cautionnement
Pieux (chap. 2-D)	$11,000
Acier de structure et pontage d'acier (chap. 5-A)	$30,000
Béton préfabriqué (chap. 3-D)	$1,000
Acier d'armature (achat) (chap. 3-C)	$6,000
Maçonnerie (fourniture et pose) (chap. 4-A)	$20,000
Maçonnerie (pose seulement) (chap. 4-A)	$10,000
Couverture, tôlerie, membranes et isolants thermiques (construction), (chap. 7-A et 7-B)	$10,000
Fenêtres (chap. 8-C)	5,000
Peinture (chap. 9-A)	$5,000
Plâtre (chap. 9-E)	$3,500
Recouvrement flexible des planchers (chap. 9-B)	$6,000
Terrazzo, tuiles céramiques et marbre (chap. 9-D)	$3,000
Plafonds en tuiles acoustiques (chap. 9-F)	$5,000
Quincaillerie (chap. 10-A)	$4,000
Equipement et réfrigérations cuisine et cafétéria (chap.12-B, 12-C et 12-D)	$5,000
Ameublement des laboratoires (chap. 12-A)	$6,000
Ameublement des ateliers (chap. 12-E)	$5,000
Plomberie (chap. 15-B)	$17,000
Chauffage (chap. 15-C)	$24,000
Ventilation (chap. 15-D)	$24,000
Isolation thermique (mécanique) (chap. 15-E)	$7,000
Electricité (chap. 16-B)	$34,000
Intercommunication (chap. 16-C)	$2,500

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront faites sur les formules officielles fournies par l'architecte et devront inclure les spécialités plus haut mentionnées. Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque visé ou d'un cautionnement au montant de trois cent mille dollars ($300,000.00) fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale de Salaberry.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe cachetée portant mention: "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE VALLEYFIELD, COMPLEXE 1900".

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues avant 8:00 heures de l'après-midi, le 10 mars 1970, au bureau de la Commission Scolaire Régionale de Salaberry, à l'adresse précitée, aux soins de P. V. Gagné, c.a., secrétaire-trésorier.

Le 30 mars 1970, à 8:00 heures de l'après-midi, se tiendra une session des commissaires de la Commission Scolaire Régionale de Salaberry, en l'école Secondaire Ste-Cécile, 30 rue St-Thomas, Valleyfield, afin d'ouvrir les soumissions reçues conformément à ce qui précède.

Seuls les soumissionnaires ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisés à soumissionner.

La Commission Scolaire Régionale de Salaberry ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Donné à Valleyfield, ce 12 février 1970.

P. V. Gagné, c.a.,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS

Avis est donné que Monsieur Gérard Charland a accepté sous le bénéfice d'inventaire par Acte reçu devant le notaire soussigné en date du 12 janvier 1970, enregistré à Montréal sous le No 218576?, la Succession de son fils, Pierre Charland, médecin, décédé à Montréal, le 14 octobre 1968.

PIERRE GADBOIS, NOTAIRE

LASALLE METROPOLITAN CORPORATION

Avis est par les présentes donné que LASALLE METROPOLITAN CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 12e jour de février 1970.

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Les procureurs pour LASALLE METROPOLITAIN CORPORATION

ORCHARD DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est par les présentes donné que ORCHARD DEVELOPMENT CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 12e jour de février 1970.

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Les procureurs pour ORCHARD DEVELOPMENT CORPORATION

CITE DE LAFLECHE
Province de Québec

AVIS PUBLIC

à tous les propriétaires de la zone IA-2 et à ceux des zones adjacentes

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, E.F. Taillon, Greffier de la Cité de Laflèche.

QUE le Conseil Municipal, à la séance régulière du 13 février 1970, étant rendu à la deuxième ajournement de la séance régulière du 2 février 1970, a adopté un règlement sous le règlement no 361, amendant le règlement de zonage no 140, pour rendre le côté nord-est de la rue Strutner zone RC10 au lieu de IA-2.

Prenez en outre avis qu'une assemblée des électeurs propriétaires sera tenue à 7:00 heures p.m. (heure normale de l'est) le 26 février 1970, dans la salle du Conseil 3350 Grande Allée, Cité de Laflèche, pour l'approbation ou la demande de référendum sur ledit règlement no 361.

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 3350 Grande Allée, Cité de Laflèche, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNE SOUS MON SEING, en la Cité de Laflèche, ce 16ème jour du mois de février 1970.

LE GREFFIER
E. F. TAILLON.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Instructions aux soumissionnaires :

1 — AMENAGEMENT des LOCAUX pour L'INSTALLATION D'UN SYSTEME AUDIOVISUEL

LISTE DES TRAVAUX
ELECTRICITE ET ECLAIRAGE
VENTILATION ET CLIMATISATION
TUYAUTERIE ET CANALISATION
CLOISONNEMENT
TUILE ACOUSTIQUE
PLAFONDS SUSPENDUS
TENTURES
TAPIS
PEINTURE

2 — Le présent appel d'offres s'adresse aux entrepreneurs généraux lesquels choisiront les sous-entrepreneurs qui auront à travailler avec eux.

3 — PLANS ET DEVIS :
Le SOUMISSIONNAIRE peut se procurer moyennant un dépôt de $20, un exemplaire des plans et devis, et ceci à partir du dix-neuvième jour de février 1970 à

L'HOPITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES,
BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL
7300 EST, BOUL. GOUIN
MONTREAL 406, P.Q. — Tél.: (514) 645-4971
ou chez
LES INGENIEURS-CONSEILS
BRUNELLE, LAMBERT ET ASSOCIES
2078, RUE BRANLY
QUEBEC, P.Q. — Tél: 681-783

NOTE : Ce dépôt de $20.00 sera remis au SOUMISSIONNAIRE qui retournera les plans et devis en bon état en dedans de huit (8) jours de calendrier après la date limite de fermeture des soumissions.

4 — Toute communication faite par le SOUMISSIONNAIRE durant le temps de la demande de soumission, le sera par écrit et adressée aux INGENIEURS CONSEILS avec copie au PROPRIETAIRE à l'attention du DIRECTEUR GENERAL.

5 — Les soumissions seront ouvertes au Bureau du DIRECTEUR GENERAL de l'HOPITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES de Montréal immédiatement après l'expiration du délai fixé par la réception desdites soumissions, soit le dixième jour du mois de mars de l'année 1970, à 15:00 heures (heure locale).

Tout entrepreneur qui aura présenté une soumission est invité à assister à la séance d'ouverture des soumissions.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-70-10018

pour 10 h. 30 a.m. heure de Montréal le mardi 10 mars 1970

Poste Thetford (Comté de Mégantic)

FOURNITURE DE CHARPENTES D'ACIER GALVANISE 230 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE, W. E. JOHNSON
Montréal, le 11 février 1970

ARRÊTEZ REGARDEZ CHOISISSEZ . . .

Les pages d'annonces classées contiennent un choix assez abondant de valeurs de toutes sortes que vous trouverez presque tout ce que vous pouvez désirer. Qu'il s'agisse d'une maison ou d'une voiture usagée, d'une machine à coudre ou d'un réfrigérateur, vous les trouverez dans

les annonces classées "LA PRESSE"

AVIS DE REQUETE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que THE TOWER OF PIZZA INC., ayant son bureau chef dans la Cité et district de Montréal, s'adressera au Secrétaire de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner ses Lettres Patentes, à partir de et après la date ci-dessus fixée ou à être déterminée.

DATE à Montréal, ce 17e jour de décembre 1969.

STEIN & STEIN
Procureurs de la Requérante

NEWMAN AVENUE HOLDINGS INC.

Avis est par les présentes donné que NEWMAN AVENUE HOLDINGS INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 12e jour de février 1970.

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Les procureurs pour NEWMAN AVENUE HOLDINGS INC.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

CANADA
Province de Québec
District de Québec

LORNE EDWARD SAJUK, domicilié au 3408 Coolbrooke Avenue, Montréal, P.Q.
Requérant.

PRENEZ AVIS que Lorne Edward Sajuk, domicilié au 3408 Coolbrooke Avenue, Montréal, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour obtenir son changement de nom en celui de Sonny Laurence.

Québec, ce 6 février 1970.

LAZAROVITZ, BERNATCHEZ, MONICOLL & LEVASSEUR
Procureurs du requérant

LASALLE DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est par les présentes donné que LASALLE DEVELOPMENT CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 12e jour de février 1970.

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Les procureurs pour LASALLE DEVELOPMENT CORPORATION

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE

SERVICES FINANCIERS

Division des approvisionnements

APPEL D'OFFRES No 23

La Commission scolaire régionale de l'Estrie, recevra jusqu'à 15:00 heures, le 13 mars 1970, au 740 ouest rue Galt, Sherbrooke, Québec, des offres pour la fourniture du matériel suivant:

EQUIPEMENT DE BUREAU

Ces offres devront:

1. Etre préparées sur le formulaire fourni à cette fin par la Commission scolaire régionale de l'Estrie.

2. Etre accompagnées d'un bon de garantie ou d'un chèque visé, égal ou supérieur à 5% du montant total de l'offre incluant la taxe provinciale de 8%.

3. Etre remises, sous l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission (cette enveloppe devra être scellée).

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers descriptifs, à compter du 18 février 1970, à la Division des Approvisionnements de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, 740 ouest rue Galt, Sherbrooke, Québec.

Les offres seront ouvertes à 15:00 heures, le 13 mars 1970, au bureau de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, 740 ouest rue Galt, Sherbrooke.

La Commission scolaire régionale de l'Estrie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

GUSTAVE LAFONTAINE,
SECRETAIRE GENERAL.
App-176

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE STE-ANNE-DE-VARENNES

SOUMISSIONS

Contrat 164-70-1

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 4:00 P.M., le 9 mars 1970, pour être ouvertes à 8:30 P.M., lors d'une assemblée du Conseil, pour la construction de conduites d'égouts domestiques, d'égouts de surface et d'aqueduc et la construction de macadam sur des rues des terres 67 et 72.

QUANTITES APPROXIMATIVES

Egouts de:
Cl. IV 60", 1040 pi. lin.
Surface:
Cl. III 18", 745 pi. lin.
Cl. III 15", 490 pi. lin.
Macadam:
10350 v.c.
Egouts domestiques:
Cl. III 15", 2065 pi. lin.
Aqueduc
Hyprescon 14", 195 pi. lin.
Tuyau fonte 8"
Cl. 2, 2025 pi. lin.
Tuyau fonte 6"
Cl. 2, 140 pi. lin.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, Lalonde, Girouard & Letendre. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers des charges moyennant un dépôt de cinquante (50) dollars en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils, Lalonde, Girouard & Letendre, 8790, avenue du Parc, Montréal 354.

Ce montant sera remboursé à ceux qui auront soumissionné et retourné les documents dans les six (6) jours qui suivront la rentrée des soumissions. Ce dépôt sera également remis aux entrepreneurs qui ne soumissionneront pas, mais qui auront retourné les documents fournis avant le jour fixe pour la rentrée des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Municipalité de la Paroisse Ste-Anne-de-Varennes pour un montant au moins égal à 10% du montant total de la soumission.

La Municipalité de la Paroisse Ste-Anne-de-Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucune frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

M. Fernand Brodeur
Secrétaire-trésorier
100, rue Youville
Varennes, P.Q.

La doctrine Nixon pour les années '70

Nouvelle stratégie militaire: celle d'"une guerre et demie"

WASHINGTON (AFP) — La politique militaire américaine des années 70 repose, en fait, sur la "stratégie d'une guerre et demie".

Dans son "message sur l'état du monde" remis aujourd'hui au Congrès, le président Nixon souligne que cette doctrine consiste à doter le pays des moyens de faire face à une troisième guerre mondiale ainsi qu'à un conflit localisé secondaire.

Le président substitue ce principe à l'ancienne "stratégie de deux guerres et demie".

Lors de la décennie précédente", — c'est-à-dire sous les administrations John Kennedy et Lyndon Johnson — "les Etats-Unis devaient maintenir en effet des forces destinées à la défense conventionnelle avancée de l'OTAN, à la défense de la Corée ou du Sud-Est asiatique contre une attaque chinoise massive, et à un conflit secondaire, simultanement. De tels niveaux d'effectifs ne furent jamais atteints".

Désormais, ajoute le chef de l'exécutif, il s'agit "d'harmoniser doctrine et capacités. Aussi choisissons-nous ce qu'on ne peut mieux définir que par "stratégie d'une guerre et demie". Dans le cadre de ce principe, nous maintiendrons en temps de paix des forces conventionnelles adéquates pour faire face à une attaque communiste de grande envergure, en Europe ou en Asie, tout en aidant nos alliés face à des menaces non communistes en Asie. Ces forces seront adéquates également pour affronter un conflit possible ailleurs".

Dissuader Moscou et Pékin

M. Nixon expose ensuite les raisons de ce changement de stratégie.

Les capacités nucléaires américaines, dit-il, "dissuadent les Soviets d'attaquer l'Europe de l'OTAN, et les Chinois d'attaquer nos alliés asiatiques".

Toutefois, dans l'éventualité d'une attaque conjointe russo-chinoise, la porte serait ouverte à une riposte atomique des Etats-Unis.

Le président souligne par ailleurs que dans sa "revision fondamentale" de la politique de defense du pays, il a particulièrement veillé à ce que "nos preparatifs militaires n'incitent pas à l'agression ou à la course aux armements".

Le message présidentiel présente, pour une meilleure comprehension de la "doctrine Nixon" en matière militaire, le tableau comparatif du potentiel stratégique des deux grandes puissances nucléaires.

	Juin 1965	Fin 1970
— Fusées intercontinentales:		
Etats-Unis	934	1.054
URSS	224	1.290
— Fusées balistiques larguables de sous-marins		
Etats-Unis	464	656
URSS	107	300

"Le déploiement des missiles soviétiques se poursuit alors que celui de nos missiles a atteint son plafond", fait également ressortir le "message". "Au cours de la décennie actuelle, nous devons nous attendre que la Chine communiste installe des bases de missiles intercontinentaux. Ce facteur compliquera sérieusement plans strategiques et diplomatie".

Le président Nixon en vient à la conclusion qu'il sera necessaire d'élargir le réseau anti-balistique "Sauvegarde", vu le danger réel que présente l'effort actuel des Soviétiques dans le domaine des fusées intercontinentales.

Le "message" prend soin toutefois de rassurer l'opinion en affirmant que le deploiement de nouvelles installations "Sauvegarde" ne con-

Asie: retrait du Vietnam, rôle accru du Japon, rapprochement avec la Chine

WASHINGTON, (AFP) — Le président Nixon a déclaré, dans son "message sur l'état du monde", que la politique asiatique des Etats-Unis dans la décennie qui commence doit s'inspirer des leçons de la décennie précédente, la "doctrine de Guam" fournissant le cadre de cette nouvelle politique.

La liquidation du conflit vietnamien, placé au centre de toutes les préoccupations américaines en Asie, constitue à cet égard le premier pas sur la voie que M. Nixon s'était tracée à l'île de Guam en mai 1969. Le principe de l'Asie aux Asiatiques qu'il avait posé alors et qu'il vient de réitérer dans son message entrainera en effet le désengagement progressif de la présence militaire des Etats-Unis à travers l'Asie, en échange du maintien de l'ombrelle nucléaire américaine et d'un effort accru, de la part de Washington, dans le domaine de la coopération économique.

Le chef de l'exécutif américain conçoit l'Asie des années 70 dans la triple perspective de l'après-Vietnam, d'une participation accrue du Japon dans le développement régional et du retour inévitable de la Chine communiste dans le concert des nations.

A l'heure actuelle, le Vietnam demeure le talon d'Achille de cette nouvelle conception américaine de l'Asie puisque plus de 400,000 GI's y sont encore engagés, mais l'escalade y a été remplacée par un mécanisme de désengagement qui s'appelle "vietnamisation" et que l'Amérique entend poursuivre, quels que soit les progrès de la négociation à Paris.

"La vietnamisation ne remplace pas la négociation, déclare M. Nixon, mais elle y encourage. En renforçant la capacité défensive du peuple et du gouvernement sud-vietnamiens, nous fournissons à Hanoi de solides raisons pour s'engager dès à présent dans la négociation sérieuse".

Avec cet aperçu sur l'après-Vietnam, c'est vers l'Asie tout entière que le chif de l'exécutif tourne ses regards en proclamant que la doctrine de Guam constitue la leçon des sacrifices consentis par l'Amérique depuis la deuxième guerre mondiale.

A cet égard, "le Japon, qui est l'une des grandes nations indústrielles du monde, a un rôle unique et essentiel à jouer dans la construction de l'Asie nouvelle, et sa collaboration avec nous sera la clé du succès de notre doctrine de Guam pour l'Asie", estime M. Nixon.

Mais "le succès de notre politique asiatique ne dépend pas seulement de la vigueur de notre collaboration avec nos alliés asiatiques, signale M. Nixon. Il dépend aussi de l'état de nos relations avec la Chine continentale et avec l'Union soviétique. Nous n'avons nullement l'intention d'imposer nos propres recettes pour l'Asie et nous espérons que les autres grandes puissances agiront dans le même esprit et qu'elles ne chercheront pas l'hégémonie".

Réaliste, le président estime, à propos de la Chine, qu'il est "peu probable que la politique américaine produise à brève échéance un effet quelconque sur le comportement de ce pays. Cependant, tôt ou tard, la Chine communiste sera prête à réintegrer la communauté internationale".

Enfin, déclare le président, "nous nous refusons également à faire partie d'aucun condominium ou coalition de super-puissances qui serait dirigée contre l'un ou l'autre des grands pays communistes".

Europe: la paix par la coopération entre alliés et la négociation avec le bloc soviétique

WASHINGTON, (AFP) — "La paix en Europe est vitale pour la paix du monde". Tel est le thème que le président Richard Nixon développe largement et chaleureusement dans son message au Congrès, trois semaines après la visite à Washington du premier ministre britannique Harold Wilson et moins d'une semaine avant l'arrivée du président de la république française. Ses déclarations sont caractérisées par ce que l'une des hautes personnalités de son entourage appelle "les relations spéciales des Etats-Unis avec l'Europe".

Pour M. Nixon, une paix durable repose sur les trois données suivantes : une association sincère entre les Etats-Unis et les alliés européens; une harmonisation des politiques de défense; une volonté de négocier en vue de réduire sérieusement la tension entre l'Est et l'Ouest.

En résumé, le président Richard Nixon énonce les cinq grands sujets que les Etats-Unis et l'Europe doivent à l'avenir traiter ensemble :

"1) L'évolution d'une association mûrie reflétant la vitalité et l'indépendance des nations de l'Europe occidentale.

"2) La poursuite d'une consultation honnête avec nos alliés sur la nature des menaces contre la sécurité de l'alliance, sur le maintient d'une stratégie commune qui inspire confiance et sur un niveau approprié et supportable des forces militaires.

"3) La poursuite de consultations sincères avec nos alliés sur les intérêts mutuels affectés par les conversations américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques.

"4) Le développement d'une compréhenssion américano-européenne de nos buts communs et de nos rôles respectifs en vue d'assurer un ordre pacifique et durable dans toute l'Europe.

"5) Le développement de la coopération entre alliés et à l'échelon mondial pour faire face aux défis sociaux et humains des sociétés modernes."

Tout progrès dans la voie de la paix et du progres en Europe ne relève pas seulement des Etats-Unis et de leurs alliés, ajoute M. Nixon, mais aussi de l'Union soviétique et de ses alliés est-européens. "En fin de compte, dit-il, un système de sécurité viable embrassant l'Europe toute entière exigera une volonté de la part de l'URSS de normaliser ses relations avec l'Europe de l'Est, de dissiper sa crainte anachronique de l'Allemagne et de reconnaître que sa propre sécurité et que la stabilité de l'Europe centrale doivent en fin de compte relever de l'imposition d'une infrastructure de réconciliation. Ce n'est qu'alors qu'une ère de négociation en Europe pourra déboucher sur une ère de paix."

Moyen-Orient: reproche à Moscou et aide à Israël

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a annoncé que les Etats-Unis ne feraient pas de nouvelles propositions de paix au Moyen-Orient et réaffirme son intention de fournir des armes à Israël "en cas de besoin".

Dans la partie de son message sur "l'état du monde" consacrée au Moyen-Orient, le président s'est déclaré déçu par le peu de progrès accompli dans la "concertation" avec les autres grandes puissances et inquiet des efforts faits par l'Union Soviétique pour "exploiter" la situation à son profit.

"Les Etats-Unis considéreraient tout effort de l'Union Soviétique pour rechercher une position prédominante au Moyen-Orient comme une cause de grave préoccupation", a-t-il dit en ajoutant que "tout effort fait par une puissance extérieure pour exploiter un conflit local à son avantage... serait contraire aux objectifs" du gouvernement américain.

Armes à Israël "au besoin"

M. Nixon a fait allusion à de nouvelles fournitures d'armes par les Etats-Unis à Israël après avoir rappelé qu'il avait vainement proposé à l'Union Soviétique la limitation de ces livraisons à tous les pays du Moyen-Orient. "Je réaffirme aujourd'hui notre intention déclarée, d'observer soigneusement l'équilibre des forces militaires et de fournir des armes à des pays amis en cas de besoin", a-t-il dit.

Le président Nixon a par ailleurs indiqué que les Etats-Unis ne prendraient pas de nouvelles initiatives pour rechercher une solution pacifique du problème israélo-arabe.

"On ne peut attendre des Etats-Unis qu'ils endossent seuls la responsabilité de formuler les conditions de la paix ou de les garantir... mais nous continuerons à participer au dialogue aussi longtemps que nous pourrons y apporter une contribution."

Surmonter peur et méfiance

M. Nixon a constaté qu'aucune formule de règlement n'aura de chance de succès tant que les pays du Moyen-Orient n'auront pas surmonté leur "héritage de peur et de méfiance". Mais il a souligné que les grandes puissances ont néanmoins la responsabilité de ne pas laisser leurs rivalités et leurs intérêts aggraver la situation.

Fin de la domination des USA en Amérique latine

WASHINGTON, (AFP) — Les Etats-Unis sont décidés à abandonner leur domination de l'Amérique latine en faveur d'une politique de "responsabilités partagées" avec les autres nations de l'hémisphère.

Telle est la signification du message du président Nixon sur la "Nouvelle stratégie de paix" que les Etats-Unis comptent appliquer à l'égard de l'amérique latine pendant les années 1970.

Cette partie du message présidentiel évoque les profonds changements intervenus dans le monde depuis la deuxième guerre mondiale. "Ces changements ont modifié le caractère de nos relations avec l'Amérique Latine, ainsi que les espérances et les obligations qui en découlent", déclare le président.

Dans son ensemble, le chapitre du message consacré aux relations de Washington avec les pays latino-américains réitère les vues exposées par M. Nixon en octobre 1969 devant la Société interaméricaine de presse (SIP).

Basée en grande partie sur les recommandations du rapport Rockefeller, la politique interamericaine de l'administration Nixon sera caractérisée par un pragmatisme politique et économique et s'appuiera de plus en plus sur les organismes interaméricains.

On remarque toutefois, que, dans cette dernière formulation de son "programme d'action", la version nixonienne de l'Alliance pour le progrès, le président des Etats-Unis ne parle plus de la possibilité d'adopter un système régional de préférences tarifaires dans le cas ou un système préférentiel généralisé, appliqué par les nations industrialisées à tous les pays en voie de développement, ne pourrait être réalisé dans un proche avenir.

M. Nixon en arrive aux conclusions suivantes:

Les Etats-Unis maintiendront leurs "relations spéciales" avec l'Amérique Latine, tout en les plaçant sur de nouvelles bases dont le but sera de "créer une communauté d'Etats indépendants et ayant confiance en eux-mêmes, unis par une association vitale et utile". Les Etats-Unis "contribueront" a cette association mais ne la domineront plus car "nous seuls ne pouvons assumer la responsabilité du développement économique et social d'autres nations".

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Don à la Croix-Rouge

La première gagnante d'un concours organisé par la compagnie de cigarettes Mark Ten, Mlle Joceline Gaudreau, de Montréal, a choisi que la tranche de $1,000 destinée à une organisation de charité aille à la Croix-Rouge, parce que, dit-elle, "cette oeuvre est venue en aide gratuitement à une famille voisine il y a environ un an et j'en ai été impressionnée". Avec les $1,000 qui lui reviennent, elle ira faire du ski en Europe. Elle est ici accompagnée de M. Oscar Primeau, vice-président des ventes de la société Benson and Hedges et du président de la section de Montréal de la Croix-Rouge, M. Paul Girouard.

Les Communes discutent du projet de télédiffuser leurs débats

OTTAWA (PC) — L'idée de télédiffuser les débats de la Chambre des communes a de nouveau été discutée, lors de la poursuite du débat sur une motion du président du Conseil privé, M. Donald MacDonald.

M. Stanley Knowles, NPD, Winnipeg-Nord-Centre, un vieux routier de la politique, s'est montré très enthousiaste devant cette possibilité.

Quant à M. Jack Horner, PC, Crowfoot, il a exprimé une opinion tout à fait contraire, soutenant qu'une telle initiative ne servirait en bonne partie qu'à mousser la publicité de certains membres des Communes et donnerait au Parlement l'aspect d'une salle de spectacle.

Entre ces deux extrêmes, le député libéral de Lafontaine, M. Georges Lachance, tout en se prononçant en faveur du principe de la motion, a exprimé certaines réserves sur les effets de la télédiffusion des débats.

Il vaudrait la peine, a précisé M. Lachance, de tenter l'expérience en consacrant une période limitée des débats sur certains projets de loi importants, au début, pour ensuite évaluer les résultats avant de poursuivre.

L'un des principaux arguments de M. Knowles est que la population canadienne a le droit de savoir exactement ce qui se passe aux Communes, "que nous aimions ça ou non".

"S'il est important que les gens assistent, par le truchement de la télévision, aux finales de la coupe Stanley ou de la coupe Grey, il est aussi important qu'ils assistent aux débats de ceux qu'ils ont élus", a-t-il poursuivi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a reconnu qu'une telle initiative entrainerait des difficultés, mais ceci ne devrait pas empêcher sa réalisation.

Il a soutenu que la télévision aux Communes changerait l'allure des débats et que les députés perdraient moins de temps à des discussions souvent inutiles.

"Dans ce monde de l'électronique, il nous faut progresser et être au centre de la vie canadienne et occuper de nouveau une place importante. Pour ma part, je ne crains pas la télévision", a dit M. Knowles.

L'intervention de M. Lachance a été beaucoup plus nuancée que celle de son prédécesseur.

M. Lachance ne croit pas que les Canadiens porteront autant d'intérêt à écouter les débats de la Chambre à la télévision que les matches de hockey ou de football.

M. Lachance estimé à $100 millions le coût d'une telle entreprise, ce qui constitue, selon lui, une difficulté sérieuse à la réalisation du projet.

D'autre part, le député libéral de Lafontaine partage l'avis de son confrère conservateur de Crowfoot sur la "ruée" des députés à poser des questions, en présence des caméras de télévision.

M. Lachance a proposé que, pour la phase expérimentale au moins, les débats ne soient pas reproduits en direct, mais enregistrés pour être ensuite retransmis sur les ondes vers la fin de la soirée.

Le débat sur cette motion du gouvernement de confier au comité parlementaire des procédures le soin d'étudier cette idée se poursuivra plus tard.

D'ici là, les citoyens désireux de voir à l'oeuvre leurs députés devront se rendre au Parlement.

Brock: l'opinion publique peut seule combattre un système fiscal abusif

QUEBEC (PC) — M. Stanley E. Brock, président de l'Industrielle, compagnie d'assurance sur la vie, a déclaré, hier, que les négociations de sa compagnie avec le gouvernement fédéral, au cours des dernières années, en vue d'établir une base raisonnable d'imposition, ont été une expérience frustrante.

S'adressant aux détenteurs de polices d'assurance, réunis en assemblée annuelle à Québec, M. Brock a fait appel à l'opinion publique éclairée comme guide efficace pour exercer une influence restrictive sur le gouvernement.

"Le rôle de l'industrie de l'assurance-vie comme source majeure de placement à long terme des capitaux si essentiels à notre pays a été reconnu et nos opérations ont été encouragées par les gouvernements successifs pendant de nombreuses années.

Maintenant le balancier oscille dans une direction tout à fait opposée. On nous impose un système fiscal excessivement onéreux", d'expliquer le conférencier, ajoutant que "le gouvernement est bien placé pour rejeter simplement nos arguments en prétendant qu'ils représentent la voix d'intérêts acquis."

Selon M. Brock, seul le grand public — qui paiera à la longue cette nouvelle taxe indirecte — peut lutter contre un gouvernement soit abusif, soit trop puissant. "Malheureusement la plupart des gens sont pressés et préoccupés par leurs propres problèmes. Les jeunes qui ont des préoccupations économiques limitées semblent être les plus efficaces quand il s'agit d'exprimer des protestations auxquelles on prête attention."

Prêt de $100 millions du Japon à la Banque mondiale

La Banque du Japon et la Banque Mondiale ont signé récemment à Tokyo un accord relatif à un prêt de 36,000,000,000 de yens (équivalant $100,000,000 E.-U.) accordé à la Banque Mondiale. Ce prêt, qui porte un intérêt de 7.14 p. 100 l'an, sera remboursé en cinq tranches égales de février 1973 à février 1975.

La Banque du Japon, en annonçant son prêt à la Banque Mondiale, a déclaré: "Compte tenu de l'évolution récente de la balance des paiements du Japon, la Banque du Japon a décidé d'accorder le prêt susmentionné à la Banque Mondiale qui, pendant de longues années, a grandement contribué au développement de l'économie japonaise, afin d'appuyer les activités de la Banque Mondiale et de renforcer ainsi la coopération monétaire internationale".

En commentant la transaction, M. Robert S McNamara, président de la Banque Mondiale, a observé:

"Je suis particulièrement heureux de ce premier emprunt en yens du Japon, pays avec lequel nous lie une longue association dans le processus du développement. C'est une grande satisfaction de constater qu'à son niveau actuel de développement économique le Japon soit à la fois en mesure de mettre ses ressources à la disposition de ce processus du développement et disposé à le faire. "J'aimerais également remercier chaleureusement le Gouvernement du Japon et la Banque du Japon, qui nous ont aidés avec tant de générosité à mener à bien cette transaction."

Québec songerait à accorder le droit de vote à 18 ans aux élections municipales

par Claude Masson

Le gouvernement de l'Union nationale est disposé à changer son "fusil d'épaule" en permettant le droit de vote à 18 ans aux élections municipales plutôt qu'à 21 ans comme c'est le cas présentement à l'exception de la ville de Québec.

Dans une entrevue accordée à Evelyn Dumas, du Star, le ministre Robert Lussier déclare que le projet de faire voter les citoyens dès qu'ils atteignent 18 ans au lieu d'attendre qu'ils aient la majorité, c'est-à-dire 21 ans, est présentement à l'étude.

Cette nouvelle attitude du gouvernement de l'Union nationale fait nettement contraste avec l'opinion exprimée par le ministre des Affaires municipales il y a à peine 14 mois.

En effet, lors de l'étude du bill no 285 modifiant largement la Loi des cités et villes, M. Robert Lussier s'était opposé à une demande de l'opposition d'admettre les jeunes de 18 ans au bureau de scrutin lors des élections municipales.

C'est le leader de l'opposition en Chambre et aussi ancien ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, qui avait demandé que le suffrage universel soit accordé dès l'âge de 18 ans.

Par la même occasion, le gouvernement avait aussi refusé d'étendre le droit de vote aux résidants qui ne possèdent pas leur citoyenneté canadienne.

Comité d'études

Si le gouvernement profite, par exemple, de la période électorale qui approche au niveau provincial pour recommander à la population du Québec le droit de vote à 18 ans, comme c'est déjà le cas au scrutin provincial, ce sera de sa propre initiative.

En effet, le comité de refonte de la partie de la Loi des cités et villes qui a trait aux élections municipales a recommandé, lui, le maintien du droit de vote à 21 ans.

Ce comité, présidé par M. François Drouin, président des élections générales au Québec, a soumis son rapport au ministre des Affaires municipales, lequel rapport est actuellement scruté par les hauts fonctionnaires du ministère. Ce comité d'études opte pour 21 ans plutôt que 18 ans au palier municipal.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ARCHAMBAULT (Germaine) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 58 ans, est décédée Germaine Cardinal, épouse de Georges Archambault. Elle laisse 3 filles, Lise, Diane et Francine; demeurant rue Joffre. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Gérard) — A Montréal, le 15 février 1970, à l'âge de 50 ans, est décédé Gérard Baril, arbitre de balle molle pour le district de Montréal, époux de Marie-Ange Lemarbre, père de France, demeurant boul. Lapointe. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Rose-Anna) — A St-Jérôme, le 18 février 1970, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bédard, née Rose-Anna Beaudry, demeurant rue Gauthier; mère de MM. René Bédard, marchand, André, acheteur à la compagnie Trans-Canada, Lucien, Jean-Paul, employé au Canadien National, Bernard, bibliothécaire à l'Université de Montréal, et Roger. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pilon, Therrien et Desrosiers Inc.,
470, boul. Labelle, St-Jérôme,
pour se rendre à l'église Ste-Marcelle, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Annie) — A Montréal, le 15 février à l'âge de 76 ans est décédée Annie Des Fosses, épouse de Charles-Eugène Bélanger. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835, est av. Laurier,
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Alfred) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Alfred Bélanger, ex-assistant directeur de la police municipale, époux de feu Fleurestine Cuierrier. Les funérailles auront lieu lundi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue Saint-Hubert
à 9 h 40, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Chute à Blondeau, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BELISLE (Roland) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Roland Bélisle, employé à la Cie Familex, époux de Madeleine Theoret. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6...0, rue St-Denis,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Juliette) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Romeo Bissonnette, née Juliette Bureau, demeurant 1741 Bourbonnière. Elle laisse dans le deuil 15 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3670, rue Adam,
pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Aldana) — A Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 75 ans est décédée Mme Omer Bourdeau, née Aldana Lauzon, demeurant à 2668 Manufacturers. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Limitée,
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Charles; où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGET (Edgar) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edgar Bourget, propriétaire de la ferronnerie A.D. Leblanc Enrg, époux de Florida Brouillard; demeurant rue Ste-Catherine est; père de Madeleine (Mme Maurice Cusson) et Thérèse (Mme Jean-Jacques Messier). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier
3502, rue Papineau
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGET (Eva) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 82 ans 4 mois, est décédée Mme veuve Alfred Bourget née Eva Larochelle. Elle laisse dans le deuil; 11 enfants: 3 fils: Rosaire, Roland, Lauréat, 8 filles: Mme Antonin Bédard (Alfreda), Mme J.C. St-Laurent (Juliette), Mme Charles Verret (Blanche), Mme Roméo Lortie (Laurette), Mme Kent Pipe (Annette), Mme Lucien Dupéré (Cécile), Mme Robert Asling (Adrienne). Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delorimier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHALIFOUR (Henri) — A Ville de Laval, le 16 février 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Chalifour, ex-employé du Canadien Pacifique; époux de Marie-Rose Bouvrette; demeurant 668 boul. Ste-Rose, Laval-Ouest, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr et Valiquette,
1919, boul. des Laurentides,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Elzéar, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Amilia) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Samuel Champagne, née Amilia Girard, demeurant à 230 boul. Marie-Victorin, Longueuil. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8h45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs.et de là au cimetière de Henryville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Germaine) — A Outremont, le 17 février 1970 est décédée Germaine Lévesque, épouse de Maurice Dagenais; elle laisse dans le deuil sa fille Suzanne (Mme André Leclair), ses deux petits-fils, Richard et Daniel; sa soeur, Mme B. M. Grossman (Emilia) ses deux frères Adrien et Henri ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
Outremont
à 10 h 15 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE (Joseph) — A Pointe St-Charles, le 15 février 1970, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Joseph Daigle, époux de Eva Handerson; demeurant 2649 rue Ryde; père de Ronald. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Gabriel, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'ANDREA (Frank) — Soudainement, à sa résidence, le dimanche 15 février 1970, est décédé Frank D'Andréa, époux de Rose Desgranges, père de Raymond, Mme D. Morrison (Norma), la révo-soeur Mary-Rose Francis (Gloria), Ronald et Claire. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Clarke,
5580, rue Sherbrooke ouest
pour se rendre à l'église St-Ignace-de-Loyola, où le service sera célébré à 11 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Des GROSEILLERS (Léon) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Léon Des Groseillers, époux de feu Rose-Alba Laurin; père bien-aimé de Germaine, Simone (Mme T. J. Kedkiers), Fernande (Mme R. J. Walker), Fleurette et 1 fils, M. Mme Lionel Des Groseillers, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2445, est, boulevard Henri-Bourassa
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Joseph-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (François) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 73 ans, est décédé M. François Desjardins, époux de Germaine Leblanc; demeurant 159, 61e Ave, St-Eustache. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIONNE (Emmanuel) — A Montréal-Nord, le 16 février 1970, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Emmanuel Dionne, époux de Alice Caron, demeurant 10770 Drapeau, Montréal-Nord; père de Nicole (Mme André Forget), Rachel, Jonanne, Serge et Claude. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11,130, boul. Pie IX
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Joséphine) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Alphonse Dorais, née Joséphine Blanchard, demeurant à 10361 Bruchesy. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul Henri-Bourassa est
à 9 h 15, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Georges Aimé) — A Varennes, le 16 février 1970 à l'âge de 57 ans, est décédé Georges-Aimé Dubois, célibataire; demeurant 1443 Rivière-aux-Pins. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin,
277, rue St-Anne de Varennes,
pour se rendre à l'église St-Anne où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRAS (Rosario) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 67 ans, est décédé M. Rosario Dupras, époux de feu Thérèse Perreault; pensionnaire des Shop Angus. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Juliette) — A Montréal, le 15 février 1970, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Wilfrid Fournier, née Juliette Dandurand, demeurant à 240 Delinelle, mère de Normand et de M. l'abbé Claude Fournier, de la paroisse St-Grégoire-le-Grand et soeur de Cécile. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFROY (Thérèse) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 41 ans, est décédée Mlle Thérèse Geoffroy, fille de feu Armand Geoffroy, et de feu Florida Falardeau; demeurant 3344A, 35e rue St-Michel-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8860, boul. St-Michel
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEORGES (Antonio) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Antonio Georges, épicier-restaurateur à 8451 Saint-André; époux d'Hélène Lespérance. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église Saint-Stanislas-de Kostka, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière Sainte-Monique-de-Deux-Montagnes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Louis) — A Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 77 ans est décédé M. Louis Germain, époux de Aurore Terreault; père bien-aimé de Jacques Germain et son épouse Cécile, Jeannine (Mme B. Matioli). Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
5805, rue Bolleau
angle Lacordaire
à 1 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Louis-Philippe) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Louis-Philippe Gravel, époux de Jeannine Latour; demeurant 4270 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Georges Godin Enrg.,
518 est, rue Rachel,
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

LABELLE (Jean-René) — 8 ans se sont écoulés, le temps passe, mais ton souvenir reste. Ta mère et tes soeurs.

GRAVEL (Alice) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Henri Gravel née Alice Tanguay; demeurant à 4671 Dumas; mère de Maurice, Marcel, Mme Jean-Jacques Guay (Jeannine). Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENEAULT (Théophylus) — A Montréal, le 15 février 1970 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Théophylus Héneault, époux de Yvonne Gadoury; demeurant 364 Ste-Marguerite. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue ouest, Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Thomas d'Aquin, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Berthier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUBERDEAU (Mathieu) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Mathieu Huberdeau, époux de Thérèse Gauthier, demeurant à 8753 Foucher, fils de feu Maxime Huberdeau et de Marie-Anne Picard. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 est, rue Crémazie
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Sainte-Philomène, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUSSAUNE (Adélard) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Adélard Jussaune époux de feu Aldina Tremblay; demeurant 9677 Durham, père de Roméo. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, est boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Victor) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Victor Lafrance, époux de Germaine Boisvert, autrefois de la paroisse de St-Stanislas, demeurant 635 Coursol, Chomedey, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est
à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X, Ville de Laval où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Maurice) — A Verchères, le 16 février 1970, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Maurice Larose, époux de feu Rose-Anna Lamarre. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gérard Jodoin,
4, rue St-André à Verchères,
pour se rendre à l'église paroissiale de Verchères, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Ernest) — A Cartierville, le 17 février 1970, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ernest Laurin, ex-boucher, époux de Virginie Therrien, père de Cécile (Mme Marcel Lachance), Roméo, Roger, Florence (Mme Aimé Picard), Alice, Rollande (Mme Roland Plouffe) et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Beaudrias et Cormier Ltée,
816, boul. Ste-Croix, St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges de Cartierville, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZIER (Yvonne) — A Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Lauzier, née Yvonne Boucher; demeurant 318 rue Théodore. Elle laisse dans le deuil 9 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J.A. Gauthier, Enrg.,
2521, rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBOEUF (André) — A Montréal, le 14 février 1970, à l'âge de 38 ans, est décédé M. André Leboeuf, pharmacien, époux de dame Suzanne Duval, fils de M. et Mme J. Emilien Leboeuf (Cécile Létourneau); père de Normand et Annick; frère de Marcel, Lucille (Mme Louis M. Ouellet), Jacques, de Duvernay et Guy; demeurant 338 boul. Simonneau, Asbestos, Co. Richmond. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Arthur Cloutier et Fils Ltée,
46 ouest, boul. St-Cyrille,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Laurette) — A Longueuil, le 16 février 1970, à l'âge de 45 ans, est décédée Laurette Roussel, épouse de Marcel Leduc, demeurant au 2114, chemin Chambly, Longueuil, mère de Marie-Paule, Ghislaine, André, Thérèse, Isabelle, Mario, Johanne, Normand. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly, Longueuil
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 2 h. p.m. et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'HEUREUX (Germaine) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Roméo L'Heureux, née Germaine Champagne; demeurant 10,884 Audoin, Montréal-Nord; mère de Diane (Mme Jean-Jacques Liard). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Norbert Co. de Berthier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

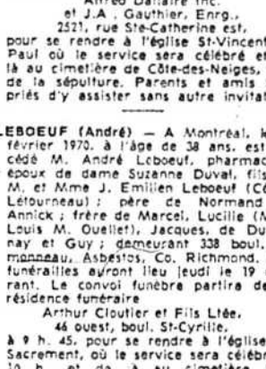

M. Horace Montpetit

A Montréal, le 15 février 1970, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Horace Montpetit (Conseiller municipal de Montréal depuis 1954), époux de Jeannette Langevin, demeurant à 6675, 12e Ave, Rosemont. Père de Gilles et Michelline (Mme Claude Bilodeau). Il laisse dans le deuil sa bru Lise Côté, ses frères et soeurs Desneiges (Mme vve A. Bédard), Marguerite (Mme E. Villeneuve), Jeanne (Mme A. Breault), Rhea (Mme J. Breault), Roger, Phillippe et Jean et leurs épouses, Mme vve Hercule Montpetit, ses beaux-frères et belles-soeurs, Grand-père de Danielle, Pierre, Johanne, Louise Montpetit, Alain, Chantal, Marie-Claude Bilodeau.

Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254 rue Bellechasse angle boul. St-Michel à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Eugène de Rosemont où le service sera chanté à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. —

Messe anniversaire

LEGAULT (Georgianna) — Messe anniversaire pour Mme Louis Legault (Georgianna Bélanger) sera célébrée en l'église de Beauharnois le 22 février à 5 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister.

MAGNAN (Clara) — A Sorel le 6 février est décédée subitement Clara Fellowes, épouse de Albert Magnan, de Ville de Tracy. Outre son époux, elle laisse dans le deuil: une fille Madame Viateur Wersley, de Ste-Anne-de-Bellevue, deux petits enfants: Soeur Sandra Wersley des Soeurs Ste-Croix et Richard Wersley de Ste-Anne-de-Bellevue, aussi un beau-frère et une belle soeur M. et Mme Emile Magnan de Fort Lauderdale, Fla. Les funérailles ont eu lieu à l'église de l'Enfant-Jésus de Tracy et la sépulture au cimetière de Sorel.

MAHER (Roland) — A Montréal, à l'âge de 55 ans, est décédé Roland Maher, ébéniste, époux de Alice Dufault. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier,
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitation.

MAINVILLE (Alice) — A Longueuil, le 17 février 1970, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Maurice Mainville, née Alice Hubert; autrefois de Avenue Orléans, Rosemont, mère de Annette (Mme L. Séguin), Jacqueline, Juliette (Mme A. Robillard), Réjeanne (Mme A. Létourneau), Raymond, époux de L. Boisjoly, Lise (Mme F. Dubé). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gilbault Inc.
5359, boul. St-Michel, Rosemont
à 9 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le service sera chanté par M. le curé Romuald Mainville, neveu de la défunte, de Marsoui Gaspé.

MANZO (Concetta) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Ernesto Manzo, née Concetta Ciamarra; mère de Pasquale, Mme Donato Di Iorio (Maria), Mme Pasquale Brunetti (Giulietta), Mme Gina Busiglieta, Mme Giuseppina Manzo, Amerino. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Lucienne) — A Montréal, le 18 février 1970, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme veuve Emile Martin, née Lucienne Lavigne, mère de Gilles, Rene et Rita. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, boul. St-Michel, Rosemont,
à 9 h 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

la presse

Montréal, mercredi 18 février 1970, 86e année, no 41, 104 pages, 8 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 10¢

Postes: Ottawa s'apprêterait à voter une loi d'urgence

par Pierre VENNAT

Le gouvernement fédéral s'apprêterait à passer une loi d'urgence au Parlement, pour enlever à G. Lapalme Inc., le service postal dans la région de Montréal et le confier à d'autres entrepreneurs jusqu'au 1er avril.

A la demande de l'opposition, les res pour débattre la question des Postes.

Ce geste, que le ministre Kierans avait menacé de poser, hier, aurait été rendu nécessaire par l'attitude des chauffeurs, membres du Syndicat national du transport postal (CSN) qui, loin de se laisser intimider par les menaces de M. Kierans ou le fait que 30 mandats d'arrêt ont été levés contre eux ce midi au Nouveau palais de justice, ont réussi à paralyser 15 camions postaux aujourd'hui, en les remplissant de leur chargement et en s'enfuyant avec les clefs, privant autant d'endroits de la région métropolitaine de leur approvisionnement en courrier.

Un porte-parole du ministère a déclaré que ce geste qui a empêché "15 camions chargés de sortir", force le ministère à agir.

"Mais une loi doit être passée auparavant en Chambre probablement demain. Il doit y avoir auparavant une reunion du cabinet, a déclaré le porte-parole du ministère".

Loin se de régler, le conflit des Postes dans la région métropolitaine est en voie de devenir un conflit à l'échelle nationale.

Les événements se sont multipliés ces dernières heures, et en voici les grandes lignes :

Le ministre des Postes, M. Eric Kierans, dans une lettre déposée aux Communes hier après-midi et destinée au secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Raymond Parent, a affirmé :

A moins que les services ne reviennent à la normale immédiatement, nous n'aurons d'autre choix que celui de révoquer le contrat de G. Lapalme Inc. L'intérêt du public, en particulier celui de la population de Montréal, exigerait un tel geste."

Les menaces de M. Eric Kierans contre le Syndicat national des employés du transport postal (CSN), n'ont pas porté fruit.

Voir POSTES en page 6

Mandat d'arrêt contre des employés des Postes

— page 6

Télephoto PC

Je quitte la politique annonce Wagner

par Léopold LIZOTTE

Sans claquer les portes, mais en tournant vivement le dos à tous les compromis qu'on lui avait apparemment suggérés, l'ancien ministre de la Justice du Québec, Me Claude Wagner, a annoncé formellement son intention, cet après-midi, de se retirer de la politique . . . pour le moment.

C'est au terme d'un bref entretien avec le nouveau chef libéral, M. Robert Bourassa, que le député de Verdun, qui fera parvenir sa lettre de démission au président de l'Assemblée nationale dans quelques jours, a mis fin au suspense qui durait depuis plus d'un mois, et qui a fait naître toutes les conjectures imaginables.

Tout en n'écartant pas, par l'emploi des mots "pour le moment", la possibilité d'un retour éventuel, Me Wagner a souligné qu'après des semaines de réflexion, qui auront probablement été les plus pénibles de toute sa carrière, sa décision devait tenir compte d'un désir bien légitime, après avoir servi sa province pendant dix ans, de goûter à la paix de la vie privée et de travailler au bonheur et à la sécurité des siens.

"Mais cela, tout en prenant en considération les efforts et les services incalculables de centaines de personnes qui ont donné le meilleur de leur temps et de leur énergie à promouvoir la cause, dit-il, qui nous tenait tous à coeur."

L'ancien ministre, qui avait connu une ascension vraiment météorique dans le ciel politique québécois, ces derniers dix ans, avant sa défaite "controversée" du 17 janvier dernier, a alors ajouté:

"Le jeu de la politique peut devenir extrêmement cruel et implacable, mais il ne peut exiger d'un homme qu'il renonce aux principes pour lesquels il s'est battu avec détermination durant tant d'années.

"Depuis quelque temps, le mot "compromis" semble être devenu synonyme et gage de succès, en politique.

"Mais, personnellement, je continue à croire que la population exige davantage de ses représentants élus, et que le compromis ne doit jamais remplacer le respect de soi-même, quelles que soient les pressions, et d'où qu'elles viennent."

Et celui qui, selon certains sondages d'après congrès, a toujours la cote d'amour d'une forte proportion de l'électorat québécois de déclarer :

"A la suite des réflexions de ces dernières semaines, j'en suis donc arrivé à une décision fondée sur le réalisme, le bon sens et le respect de ma propre conscience.

"Après dix années de dévouement sincère à l'égard de mes concitoyens, sans rien demander en retour, je me retire pour le moment de la politique.

"Dans quelques jours, je ferai parvenir au président de l'Assemblée nationale une lettre l'avisant de mon intention de quitter le siège de la circonscription électorale de Verdun."

Et l'ancien procureur de la couronne devenu successivement juge, solliciteur général, procureur général et aspirant leader du parti libéral de mettre fin à sa carrière en déclarant: "Le chef du parti libéral a été personnellement informé de cette décision."

Claude Wagner

Bertrand réunit ses ministres pour étudier le refus d'Ottawa

par Claude BEAUCHAMP

envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Rentrant à Québec "profondément déçu" de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, le chef du gouvernement québécois, M. Jean-Jacques Bertrand, saisira, aujourd'hui, le conseil des ministres de l'étude "des mesures qu'il faut maintenant prendre à la suite du refus opposé par Ottawa à toutes nos demandes fiscales".

C'est un homme fatigué et tendu que les journalistes ont réussi à rejoindre dans le couloir qui relie au Château Laurier l'ancienne gare désaffectée, transformée depuis 1967 en "Maison du Centenaire" et où se tiennent maintenant toutes les réunions fédérales-provinciales importantes.

M. Bertrand avait en effet quitté précipitamment, avec toute sa délégation, la salle de conférence et seuls quelques journalistes l'ont vu enfiler le corridor.

L'homme politique paraissait effectivement très déçu et on aurait dit qu'il a espéré jusqu'à la dernière minute, en dépit des refus répétés depuis un an à cette même demande, fléchir l'attitude fédérale en ce qui concerne les $200 millions provenant de la taxe imposée par Ottawa depuis le 1er janvier 1969.

La conférence des premiers ministres, la première depuis 1965 qui ne portait pas spécifiquement sur des questions d'ordre constitutionnel, a débuté lundi sur une mise en garde, sur une menace brandie par le chef du gouvernement québécois.

Il semble bien que, cette fois, Québec soit acculé à mettre en pratique ses menaces car il a exercé tous ses moyens de pression. J'ai compris la prière : nous avons absolument besoin

Voir BERTRAND en page 6

• *Autres informations sur la conférence*

— pages 2 et 53

Bertrand "profondément déçu"

Assailli par les journalistes à l'issue de la conférence fédérale-provinciale de deux jours qui s'est terminée, hier, à Ottawa, M. Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec, a déclaré qu'il était "profondément déçu" de ce que le gouvernement fédéral ait refusé de lui remettre les $200 millions que les citoyens de la province ont versés au plan Medicare sans en avoir retiré les bénéfices.

Montréal aurait un port semi-autonome

par Denis MASSE

C'est dans deux mois environ que le nouveau concept d'administration pour le port de Montréal sera connu. Tout indique cependant que le port de la métropole du Canada deviendra semi-autonome.

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a laissé entendre qu'il sera assez souple sur la question de la participation locale à la gestion des ports nationaux.

Mais il a aussi rappelé qu'en ce qui concerne Montréal, l'administration municipale ne cherche pas à jouer un rôle majeur dans le port. Du point de vue municipal, tous les moyens de transport qui desservent la métropole ont un rôle à jouer dans l'économie de la région et aucun système ne doit être placé dans une position privilégiée par rapport à l'autre.

M. Jamieson, qui, incidemment, s'adresse ce soir aux membres du Grunt Club, à Montréal, estime que tous les ports canadiens peuvent être placés sur un plan concurrentiel tout en prévoyant des mécanismes qui préviendront une excroissance en particulier.

En annonçant son plan de restructuration du ministère des Transports,

voir MONTREAL en page 6

Sommaire

Annonces classées / 84 à 87, 90 à 100
Arts et Spectacles / 29 à 31
Bandes dessinées / 78
Cinéma / 30
Décès, naissances, etc. / 101
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 85
Finance / 80 à 83
Horoscope / 44
Informations étrangères / 89
Informations nationales / 2
Les secrets de polichinelle / 40
Loisirs et récréation / 78
Mots croisés / 85
"Mot-mystère" / 78
Radio et télévision / 34
Sciences / 34
Sports / 69 à 74
Tribunaux / 57 et 60
Vie féminine / 37 à 44
Vie mondaine / 38

spec

DEMAIN

- *Geneviève Bujold : "Je ferai ce qu'il faut pour l'avoir, cet Oscar".*
- *La France a permis à Jean-Pierre Ferland de découvrir l'Amérique.*
- *Le succès ramène Céline Lamez à l'école.*

AUJOURD'HUI

- Construction : situation grave — *page 80*
- Massacre à Fort Bragg — *page 3*
- Laberge : la culture, c'est du luxe — *page 80*
- La Ronde sous la neige — *page 77*
- Les Expos à l'entraînement en Floride — *page 70*
- Hockey-Canada fait peau neuve — *page 73*

Les États-Unis renoncent au rôle de "gendarme du monde"

WASHINGTON (AFP) — Dans une initiative "présidentielle" sans précédent, le chef d'Etat américain a présenté hier un message sur "l'état du monde" vu dans l'optique des Etats-Unis.

Document de 119 pages, ce message formule la politique étrangère des Etats-Unis pour les années 1970. Cette politique que les observateurs qualifient déjà de "doctrine Nixon" est fondée sur les axiomes suivants :

- l'ère de la guerre froide est révolue après un quart de siècle de confrontation entre deux philosophies.
- l'ère des grandes négociations avec un monde communiste qui a perdu son caractère monolithique s'ouvre maintenant dans des conditions relativement favorables.

Le document souligne que le monde a connu durant ces dernières années une révolution technologique dans le domaine des armements nucléaires qui appelle aujourd'hui des négociations d'égal à égal dans le but de freiner une spirale dangereuse et d'éviter une troisième guerre mondiale.

M. Nixon veut mettre fin à la tradition "interventionniste" des gouvernements américains précédents.

Aussi bien en Asie, en Europe, en Afrique qu'en Amérique latine, la "doctrine Nixon" prévoit que les Etats-Unis continuent à participer à la défense et au développement économique de leurs alliés et amis mais qu'ils renoncent, par contre, à "concevoir tous les plans, mettre au point tous les programmes, exécuter toutes les décisions et assurer l'ensemble des programmes de défense de tel ou tel pays du monde libre.

Fini le rôle de "gendarme du monde"

L'Amérique n'offrira son assistance qu'en cas de nécessité majeure et si elle considère que cette aide est conforme à ses propres intérêts. En fait, l'actuelle administration renonce à "mettre les poitrines de ses GI" au service d'un pays qui se défend contre la subversion. Elle ne s'ingérera plus désormais dans les affaires d'autrui.

Son rôle de "gendarme du monde" est à tout jamais terminé.

Voir ETATS-UNIS en page 6

- *Les droits de tirage, la monnaie internationale* — page 80
- *La doctrine Nixon pour la décennie 70* — page 100

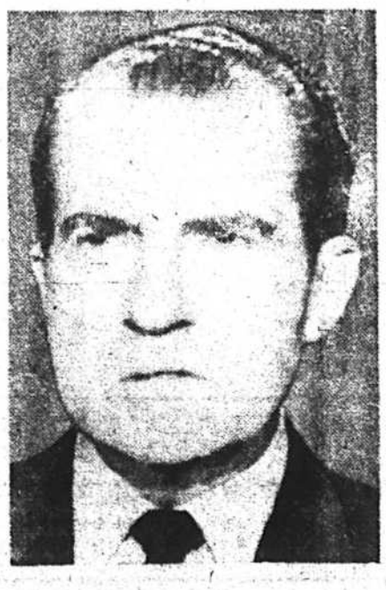

Le président Nixon

meteo

Moins froid aujourd'hui. Vents du sud de 20 milles avec rafales. Demain, température de saison.

Max. 35°, Min. 25° • Détails en page 6

Une autre bonne idée de Mark Ten

Une occasion de partager votre bonheur avec les autres.

Hôpital Bellechasse: enquête du Collège des médecins — *page 3*

la presse

MONTREAL, MERCREDI 18 FEVRIER 1970 — 86e ANNEE — No 41 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 /3

Enquête du Collège des médecins à l'hôpital Bellechasse

par Claire DUTRISAC

Le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec va entreprendre incessamment une enquête à l'hôpital Bellechasse. Le Collège se prévaut de l'article 61 de la loi médicale qui lui donne un droit de regard sur l'acte médical, dans les hôpitaux comme dans le cabinet privé du médecin, en ce qui a trait à "la déontologie médicale, la discipline de ses membres ou l'honneur et la dignité de la profession".

Le Dr Yves Leboeuf, attaché au Collège, sera chargé de cette enquête et il pourra s'adjoindre des assistants. Rappelons qu'à la fin du mois dernier, LA PRESSE publiait une série d'articles où elle exposait les conditions étranges qui prévalent dans cet hôpital privé.

A la suite de cette série d'articles, les médecins de Bellechasse, au cours d'une conférence de presse donnée le 31 janvier, confirmaient par la voix du président exécutif élu du Conseil des médecins, les allégations de LA PRESSE et réclamaient eux-mêmes une enquête publique.

Pas de réponse, des délégués

Le ministère n'a pas donné suite à cette demande mais il a délégué trois représentants: le ministre d'Etat à la Santé, le Dr Roch Boivin, Me Gilles Corbeil et Me Bruno Meloche, afin de "négocier" une entente qui aurait dû mettre fin à cette situation irrégulière.

Après quinze heures d'affilée de "discussions", et ce hors la présence de leur conseiller juridique, le comité exécutif était amené à signer deux communiqués de presse. Dans l'un, le président, le Dr Gilles Paquin, affirmait qu'il n'avait jamais mis en cause l'intégrité des administrateurs. Dans le second, les parties en cause, les médecins d'une part et l'Administration d'autre part, faisaient etat d'une entente.

On n'a jamais su la teneur de cette entente qui, sauf erreur, ne fut que verbale. Cependant, des rumeurs couraient voulant que les médecins ne soient pas satisfaits de "l'entente" et encore moins de la façon dont les choses se sont déroulées.

Aussi, au cours d'une assemblée du Conseil, le 13 février dernier, les médecins donnaient mandat à leur comité exécutif ainsi qu'à leur conseiller juridique, Me Roger David, de poursuivre ses démarches afin de régler vraiment le litige et de crever cet abcès. Le Collège enquêtera donc sur la pratique médicale à l'hôpital Bellechasse.

Restent les aspects administratifs qui sont loin d'être négligeables et qui intéressent le contribuable au plus haut point. Soulignons que l'hôpital Bellechasse est un hôpital privé, à but lucratif. Contrairement aux hôpitaux publics, Bellechasse garde la totalité de l'argent perçu pour les chambres privées et semi-privées; les hôpitaux publics doivent en remettre 40 pour cent au Service de l'Assurance-hospitalisation. En principe, tous les revenus d'un hôpital sont déduits du budget autorisé par le SAH. Le contrôle de ces revenus, dans un hôpital privé, est extrêmement difficile. Bellechasse est le seul hôpital privé qui jouisse d'un per diem (coût moyen d'exploitation par jour versé par l'Assurance-hospitalisation) aussi élevé que $41.05.

Ce montant, $41.05, s'applique à l'exercice financier de 1970.

Si on le compare à celui d'un hôpital public à peu près du même calibre, l'hôpital Saint-Michel par exemple, on a la surprise d'apprendre que cette dernière institution publique recevait, en 1969, un per diem de $38.85. Ce montant a dû augmenter pour 1970.

Cependant, le ministère ne semble pas du tout vouloir d'une enquête publique.

Le capitaine Jeffrey MacDonald, 26 ans, sa femme Colette, enceinte de 6 mois, 26 ans, et leurs deux fillettes, Kimberley, 8 ans (à droite) et Kirsten Jean, 2 ans, ont été poignardés dans leur appartement de Fort Bragg, en Caroline du Nord. Seul le jeune médecin a survécu au massacre.

Téléphoto UPI

Massacre d'une famille ressemblant à celui dont furent victimes Sharon Tate et ses amis

FORT BRAGG, N.C. (UPI-AFP-PA) — Le capitaine Jeffrey MacDonnald, 26 ans, un jeune médecin de l'armée américaine, a raconté hier à la police comment trois hommes et une femme qui tenait une chandelle, ont poignardé à mort, tôt mardi matin, sa femme, enceinte de 6 mois, et ses deux fillettes, dans leur appartement, à la base de Fort Bragg, en Caroline du Nord. Il a lui-même été blessé au bras, à la poitrine et à l'estomac, mais a survécu au massacre.

C'est de l'hôpital militaire de Womack où il a été transporté que le capitaine MacDonald, médecin spécialisé dans les narcotiques, a raconté les circonstances dans lesquelles sa femme Colette, 26 ans, ses deux filles, Kimberley, 8 ans et Kristen Jean, 2 ans, ont été assassinées et lui-même blessé.

Le jeune médecin a déposé qu'il s'était endormi en lisant, sur le divan du salon. Vers 4 h. du matin, il a soudainement été réveillé par un cri qui provenait de sa chambre. Arrivé dans la chambre, plongée dans une demi-obscurité, quelqu'un s'est rué sur lui et l'a poignardé et battu.

Saignant abondamment, le Dr MacDonald a pu se rendre jusqu'au téléphone et communiquer avec la téléphoniste de Fayetteville et lui marmonner : "J'ai besoin de la police militaire et d'une ambulance. J'ai été poignardé". La téléphoniste a dû lui demander son adresse. Il s'est par après dirigé vers sa chambre et s'est écroulé près de sa femme.

Dans sa déposition, il a précisé que les assassins étaient au nombre de quatre: deux Blancs, un Noir et une Blanche qui tenait une chandelle. Elle criait: "Le LSD (Acid) est formidable ! Tuez les porcs ! " La fille, a dit le Dr MacDonald, était blonde, portait un chapeau mou et des bottes boueuses. L'un des Noirs portait un veston avec des galons de sergent de l'armée.

En arrivant sur les lieux du massacre, les policiers ont trouvé la porte d'entrée verrouillée et celle d'en arrière, ouverte. Ils ont retrouvé les corps des deux fillettes dans une chambre où il n'y avait aucune trace de lutte, et ceux des parents, dans leur chambre. Tout indiquait que là, il y avait eu bataille. Le mot "porcs" avait été griffonné avec du sang sur la tête du lit. Près de la porte arrière, se trouvaient deux armes ensanglantées, un couteau et un pic à glace, ainsi qu'un morceau de bois de 18" de long, par 2" d'épaisseur. Des empreintes de pied faites dans le sang, couvraient les planchers, un peu partout.

Rien n'indique pour le moment qu'il y a eu torture ou viol sur l'une ou l'autre des victimes.

D'après la police, l'attaque a duré à peine 5 minutes. Ce qui laisse supposer que les tueurs connaissaient les lieux. Ils auraient été, présume-t-elle, pendant un "voyage LSD".

Le colonel Robert J. Kriwanek, de la base de Fort Bragg, a déclaré qu'en qualité de spécialiste en narcotiques, le Dr MacDonald avait affaire à des gens qui ont des problèmes au sujet de la drogue. Il a plusieurs malades qui en sont victimes.

Le col. Kriwanek a par ailleurs précisé que les problèmes soulevés par l'usage des narcotiques aux quartiers généraux de Fort Bragg étaient devenus critiques, que les autorités militaires et civiles avaient cru bon de former récemment une escouade conjointe pour les enrayer.

Il a tenu à ajouter que le Dr MacDonald, qui est respecté de tout son entourage, n'est nullement suspect.

Trois hommes et une femme ont été questionnés hier et ont été relâchés. Une enquête serrée sera d'autre part menée auprès des malades du Dr MacDonald.

Par ailleurs, en arrivant sur les lieux les policiers ont été frappés par la similitude de ce massacre avec celui dont ont été victimes l'actrice Sharon Tate et ses amis, le 8 août dernier, à Los Angeles. Comme on le sait, cinq accusés subiront sous peu leur procès dans ces cas.

Toutefois, aucun indice ne permet de supposer qu'un rite a été mis en pratique au cours des assassinats de Fort Bragg.

Tentative de meurtre suivie d'une tentative de suicide

Une dispute entre un père et son fils s'est réglée dans le sang, peu après 1 h cet après-midi, alors que le fils a tiré une balle dans le dos de son père pour ensuite se loger une balle dans le ventre.

Le père, qui a été transporté à l'hôpital Général de Montréal serait présentement dans un état satisfaisant alors que son fils est entre la vie et la mort à l'hôpital Royal Victoria.

Le drame s'est déroulée à l'intérieur d'une petite épicerie, au 365, rue Congrégation, dans le quartier de la Pointe-Saint-Charles.

Au cours d'une discussion, dont on ignore actuellement le sujet, le fils, âgé de 22 ans, s'est emparé d'une carabine de calibre .22 pour tirer son père au dos. Ce dernier a immédiatement quitte les lieux pour se rendre à un restaurant voisin, au 353 rue Congrégatoin, à l'intersection de la rue Lebert.

En arrivant au restaurant, la victime s'est effondrée sur le plancher et la serveuse a alerté la police.

A l'arrivée des policiers, la serveuse aurait dit: "Son fils est dans la maison et il veut se tuer."

Les policiers ont cerné la petite épicerie et les sergents-détectives André Campeau et Normand Trudeau, de la section des enquêtes criminelles, ont enfoncé la porte de l'établissement pour retrouver le fils gisant sur le plancher, grièvement blessé à l'abdomen.

Dans la piece, les enquêteurs ont retrouvé la carabine qui a servi à la fois pour la tentative de meurtre et la tentative de suicide.

L'identite des victimes n'a pas encore été dévoilée par la police, les parents n'ayant pas encore été avertis.

Meurtre: la police soupçonne un règlement de compte

La section des enquêtes criminelles de la police de Montréal tente d'élucider un meurtre perpétré la nuit dernière, dans une maison située au 1447, rue Moreau, dans l'est de la métropole.

Un jeune homme de 20 à 25 ans, libéré sous caution dernièrement, a été trouvé sans vie, dans son lit, le corps troué de deux balles qui se sont logées, l'une dans la tête, et l'autre dans la région du coeur.

Le sergent-détective André Charette n'écarte pas la possibilité d'un règlement de compte.

Les coups de feu auraient été tirés durant la nuit et personne dans le voisinage ne semble les avoir entendus. Les policiers ont découvert le corps vers 8 h. ce matin, après avoir reçu un appel téléphonique.

Les balles proviendraient d'un revolver de petit calibre.

Nouveau débrayage des médecins résidents jeudi?

par Pierre VENNAT

● Les médecins résidents du Québec débraieront probablement de nouveau jeudi soir et refuseront, à compter de vendredi, à nouveau, de faire la garde le soir et les fins de semaine.

● Par ailleurs, le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a convoqué pour vendredi les représentants du Collège des médecins, de l'Association des hôpitaux et des quatre facultés de médecine du Québec pour discuter des implications du nouveau statut du médecin résident et des internes, adopté conjointement par les résidents internes et les médecins, vendredi dernier.

C'est le Dr. Georges-Etienne Cartier, président de la Fédération des résidents et internes qui a déclaré que les médecins songeaient à nouveau à faire la grève, hier soir, après que la reprise des négociations entre les résidents et l'Association des hôpitaux ainsi que le gouvernement provincial, eurent abouti à une impasse.

Quant à la réunion de vendredi, à Québec, elle a été convoquée, somme toute, parce que le gouvernement refuse la définition du nouveau statut des médecins résidents ou du moins voudraient y faire d'importants "ajoutés".

Les résidents ont été convoqués hier après-midi pour des négociations qui ont débuté avec une demi-heure de retard.

Malheureusement, aucune offre salariale n'a été faite.

Les négociations se sont donc rompues là-dessus et bien qu'une autre séance soit prévue pour mardi prochain, le Dr Cartier, persuadé qu'on ne le leur fera pas plus, mardi prochain, une offre raisonnable, a déclaré que jeudi des réunions auront lieu à Québec et à Montréal et que l'on demandera alors aux membres, qui selon lui accepteront, de refuser de faire les gardes, tant et aussi longtemps qu'une offre monétaire raisonnable ne leur aura été faite.

Un camion plonge dans le fleuve

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un camionneur s'est noyé dans le fleuve, en face de l'intersection Mercier et Bellerive, dans l'est de la ville, lorsque son camion a basculé alors qu'il s'apprêtait à déverser sa charge de neige dans le fleuve, vers 10 h 20 ce matin. La victime, âgée d'environ 50 ans et dont l'identité n'a pas encore été dévoilée, n'a pas eu le temps de quitter la cabine du camion et elle fut entraînée en même temps que le véhicule dans quelque 20 pieds d'eau. Les plongeurs Jacques Hogues et Yves Gagnon ont travaillé pendant près de deux heures pour dégager le corps du malheureux et le ramener à quai.

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
Régulièrement $34.95
2 PAIRES SPECIAL $18.95
1 PAIRE POUR LA TOILETTE
1 PAIRE POUR LE TRAVAIL
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
STATIONNEMENT GRATUIT
PHARMACIE MONTREAL
Jean P. DUQUET L.Ph.
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

POUR VOS REUNIONS, RECEPTIONS ET BANQUETS
PEGROID VOUS OFFRE
SANDWICHES PREPARÉS DE MAIN DE MAÎTRE
• TRIANGLES
• ROUES A FUSEAUX
• RUBANS DOUBLES
ETC...
GARNIS DE
• TRANCHES DE JAMBON
• DINDE
• SALADE DE POULET
• SALADE D'OEUFS
Nous livrons partout à Montréal
PEGROID'S LTD.
Fraîcheur et qualité font notre renommée
4075, Saint-Denis
48 sandwiches cocktails, c'est suffisant pour 6 à 8 personnes : $3.25
844-3901

LIQUIDATION
La CORTINA "G.T"
FORD SPORT ANGLAISE
seulement $2,200.
plus transport et préparation $50
AUTO FLAMBANT NEUVE
Votre vendeur de confiance du centre de Montréal
Lanthier & Lalonde AUTOMOBILE INC.
4411, AVENUE PAPINEAU près Mont-Royal 526-4411

Complétez votre toilette printanière avec un soulier
La Vallée
Modele en nouveau cuir verni froissé, noir, champagne ou cognac. Nouveau talon confortable, nouvelle forme élégante. ...
$20.95
Pointures et largeur courantes
A deux pas de la sortie du métro Jean-Talon ou Mont-Royal
Louis Deslauriers Ltée
M. Giroux et Fils Inc.
6914, rue Saint-Hubert — 1500 est, rue Mont-Royal
4029 est, rue Ontario

Mandats d'arrêt contre des employés des Postes

par L[illegible] LIZOTTE

Une trentaine de mandats d'arrêt sont présentement en voie de rédaction au greffe du nouveau palais de justice en marge des troubles qui sévissent présentement dans les services de la poste à Montréal.

A midi, aucun de ces mandats qui sont dirigés contre autant d'employés de la compagnie G. Lapalme n'avait toutefois encore été assermenté par les officiers de la police fédérale qui sont en charge d'une vaste enquête sur les multiples incidents qui se sont produits ces derniers jours dans divers quartiers de la métropole.

Enfin, c'est depuis hier après-midi que les premières démarches ont été entreprises pour amener l'arrestation de ce nombre important de camionneurs qui auraient utilisé les moyens les plus divers ces derniers jours pour entraver le service du courrier.

Hier après-midi, on le sait, trois premiers employés de la compagnie G. Lapalme ont comparu devant le juge Rhéal Brunet sous cette accusation précise, à savoir, d'entraver la distribution du courrier et ont été libérés sous des dépôts de $200 chacun en attendant leur enquête.

Selon la rumeur, il se pourrait que ces trois individus soient à nouveau ramenés en cour sous une accusation qui serait à la fois différente et collective.

De toute façon, à midi, 30 dossiers avaient bel et bien été "ouverts" en correctionnelle sur cette affaire qui se détériore d'heure en heure.

Le secrétaire général de la CSN, Raymond Parent,a déclaré que sa centrale ne désire faire aucun commentaire pour le moment.

Hanoï veut déloger les Canadiens

OTTAWA (PC) — Le Nord-Vietnam a demandé que la délégation canadienne à la Commission internationale de contrôle se retire des deux maisons qu'elle occupe à Hanoi, annonce aujourd'hui un porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures.

Il a précisé que cette requête a été formulée à la fin de 1969 mais que les Canadiens n'ont pas encore évacué les lieux.

"Ils veulent que nous quittions ces maisons et emménagions dans un hôtel, mais nous leur avons dit que nous en avons besoin pour notre résidence et nos bureaux", a déclaré le porte-parole. Les deux parties restent sur leur position, pour l'instant."

La délégation canadienne groupe normalement trois représentants à Hanoi, mais elle est fréquemment visitée par les envoyés canadiens à Saigon et a donc besoin de cet espace, a ajouté le porte-parole.

POSTES

SUITE DE LA PAGE 1

Malgré tout, c'était toujours G. Lapalme Inc., qui était en charge du courrier ce matin et on ignorait toujours quand le ministre mettra sa menace à exécution, s'il le fait. Par ailleurs, ce matin, la CSN a demandé formellement l'intervention du ministre fédéral Bryce Mackasey, titulaire du ministère du Travail, comme conciliateur spécial dans le conflit.

La Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux se sont mis d'accord sur la constitution d'un front commun des syndicats impliqués dans le conflit des postes à Montréal. La première réunion de ce front commun, à laquelle assisteront MM. Marcel Pepin, président de la CSN, et Louis Laberge, président de la FTQ, aura lieu vendredi.

M. Robert Stanfield a exigé un débat d'urgence, qui aura peut-être lieu aujourd'hui, pour résoudre le problème.

Le président de l'Union des postiers, M. William Houle, a déclaré que si jamais M. Kierans avait l'intention de mettre à exécution sa menace de transférer à Toronto le centre de distribution du courrier international, ce n'est pas à 450 syndiqués qu'il aura affaire, "mais à un conflit en trois dimensions".

Pas de Société de la Couronne

Le ministre affirme clairement qu'il n'est pas possible de mettre sur pied une Société de la Couronne uniquement pour les chauffeurs de Montréal, et qu'il n'est pas non plus possible de nommer un administrateur des postes pour surveiller les opérations à Montréal.

M. Marcel Pepin, président de la CSN, a déclaré pour sa part que "si M. Kierans est prêt à mettre 450 employés dans la rue sans égard à leurs droits acquis, et sans égard à la diminution du service qui en découlera inévitablement, c'est qu'il existe sûrement de très puissants intérêts cachés derrière lui. Ce sont des intérêts d'argent sans aucun doute, car les intérêts d'argent ne respectent jamais les hommes".

Quant au président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, il a rappelé au ministre Kierans, lors de sa causerie d'hier midi devant la Chambre de commerce de Montréal, qu'il n'est plus président de la Bourse "et qu'il ne traite plus avec des dollars ou avec des bouts de papiers, mais bien avec des êtres humains qui ont droit d'être traités comme tels."

D'autre part, au sujet de la déclaration de M. Houle qui demandait au ministre des Postes de "mettre la pédale douce", M. Hector Cormier, maître de poste de Montréal, a déclaré que "nous ne nous proposons pas de raper le bureau de poste de Montréal de la liste des centres de distribution. Toutefois, à cause de la période d'urgence actuelle, il est devenu nécessaire comme mesure entièrement temporaire d'éviter d'expédier sur Montréal le courrier adressé pour livraison à l'est et à l'ouest de Montréal".

ETATS-UNIS

SUITE DE LA PAGE 1

Ceci ne signifie cependant pas le repli à l'intérieur de la "forteresse Amérique". Les Etats-Unis demeurent prêts à accorder à leurs amis un soutien financier et logistique et, bien entendu, à leur fournir une ombrelle nucléaire en cas de menace directe de la part d'une puissance détentrice d'un arsenal atomique.

Dans le préambule de son "monumental" message, le président Nixon définit sa version de la paix mondiale: une paix qui doit être basée sur la coopération, la force, la volonté de négocier et la protection des intérêts nationaux. Ce sont là, dit-il, des conditions indispensables au règlement des querelles internationales.

L'Europe

Ces conditions d'une paix mondiale, Nixon les juge évidemment nécessaires à la paix "européenne". Et c'est sur ce continent que la "doctrine Nixon" semble avoir les plus fortes chances de succès et qu'elle rencontre le moins de difficultés.

Amérique latine

"Là, précise le document, nous cherchons à consolider les relations spéciales que nous entretenons avec nos républiques soeurs grâce à un nouveau programme d'action pour le progrès dans le cadre duquel toutes les voix pourront se faire entendre sans qu'aucune d'elle ne soit prédominante".

Asie

"Notre coopération avec les nations d'Asie prendra de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que ces nations coopèrent entre elles et accélèrent le développement d'institutions régionales".

Vietnam

"Nous recherchons un règlement équitable qui soit acceptable tant aux Américains qu'à tous ceux qui participent à cette guerre. Nous sommes en train d'aider les Sud-Vietnamiens à assurer leur propre défense. A mesure que le Sud-Vietnam se renforcera, l'autre camp, nous l'espérons, se rendra bientôt compte qu'il est de son intérêt de participer à la négociation d'une paix juste".

Moyen-Orient

"Nous continuerons d'oeuvrer avec d'autres afin de jeter les bases d'un accord dans le cadre duquel les parties en cause pourront régler des problèmes délicats et complexes." M. Nixon souligne cependant qu'un règlement entraînera c'est évident, des sacrifices et de la retenue de part et d'autre.

Afrique

Les liens historiques du continent noir avec tant de citoyens américains expliquent l'importance de l'aide des USA aux nations en voie de développement. Cette aide se poursuivra et, ajoute M. Nixon, "nous sommes prêts à les aider à développer l'immense potentiel que représente ce continent".

Dans le domaine de l'économie mondiale, la politique étrangère américaine favorisera l'afflux de capitaux et de biens entre les nations.

Enfin, le message présidentiel préconise la formulation d'une nouvelle forme de coopération internationale, révision devenue indispensable, quand l'on constate "les progrès sans précédents accomplis dans les domaines de la science et de la technologie, l'explosion démographique et les moyens de communications modernes.

Le président Nixon engage son administration à continuer de soutenir financièrement les Nations unies, symbole de cette coopération internationale.

MONTREAL

SUITE DE LA PAGE 1

M. Jamieson a donné deux mois à tous les organismes intéressés pour étudier l'organigramme qu'il a préparé et émettre leurs opinions. C'est ce qui lui a fait dire qu'il aurait tout probablement une proposition intéressante à faire au sujet du port de Montréal dans deux mois.

Il y a environ une semaine, à la suite de la publication du rapport Smith, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a fait remarquer que "le port de Montréal avait tout de même une vocation à la fois nationale et internationale", rejetant du même coup la formule d'administration en vase clos.

De son côté, le Conseil du port de Montréal se déclare entièrement satisfait de la réorganisation préconisée par le ministre des Transports.

Le secrétaire exécutif de cet organisme, M. Jean-C. Bourguignon, rappelle que l'organigramme proposé par le ministre répond en somme au mémoire présenté par le Conseil du port le 5 novembre dernier.

Le Conseil se réjouit de la décision de rationaliser l'utilisation des élévateurs à grain de Montréal selon le principe que les usagers doivent payer le service qu'ils reçoivent.

Le ministre a décidé que la Commission des grains du Canada devrait défrayer le coût de l'utilisation des élévateurs à grain de Montréal qui, jusqu'ici, et au cours des dix dernières années, ont accusé des déficits allant de un à trois millions de dollars par année.

Cette décision pourra induire le Canadian Wheat Board (connu également sous le nom de "commission des blés du Canada") à utiliser plus souvent et à plein rendement nos élévateurs à grain, étant donné que dorénavant l'agence de la Couronne devra payer pour l'entretien et l'exploitation des élévateurs à grain de Montréal.

BERTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

de ces $200 millions, a dit, lundi, M. Bertrand"), et Ottawa n'a laissé aucun espoir.

Quelles sont ces mesures

Mais M. Bertrand s'est fait très avare de commentaires et a refusé une fois de plus de préciser la menace qu'il avait faite dès l'ouverture de la conférence, à savoir que son gouvernement prendra "très bientôt les mesures qui s'imposent".

"Très bientôt" ne devait pas être aujourd'hui cependant, selon ce que le premier ministre a répondu, hier, aux questions des journalistes qui l'ont accompagné jusqu'à l'ascenseur de l'hôtel où il logeait.

"Le gouvernement fédéral, a dit M. Bertrand, a refusé par la voix de son premier ministre Pierre Elliott Trudeau notre demande de transfert direct ou indirect de cette somme de $200 millions. Nous verrons quelles mesures nous allons prendre.

"Aucune décision ne sera prise ici, a-t-il lancé aux journalistes qui le pressaient de question. Ça regarde le Québec seul et c'est au conseil des ministres que ça se discutera."

Le premier ministre a précisé qu'il n'y aurait pas de décision d'annoncer aujourd'hui et a laissé entendre qu'il n'y aurait pas de décision d'annoncée prise avant le retour du ministre des Finances, M. Mario Beaulieu.

M. Beaulieu a quitté Ottawa, hier, en direction de Londres où il est allé négocier un autre emprunt du gouvernement du Québec sur le marché européen. Boudé par le marché canadien et ayant utilisé tout son pouvoir d'emprunt sur le marché américain, le Québec fait de plus en plus appel aux sources de financement européennes.

On ne sait pas au juste quand reviendra M. Beaulieu.

Rien de changé ... pour le moment

Les observateurs politiques se perdent toujours en conjectures sur le sens des mesures que le gouvernement de l'Union nationale s'apprête à prendre.

Certains lui prêtent encore l'intention d'imposer la double taxation dans le but de forcer le retrait du gouvernement fédéral.

Cependant, le ton énigmatique, sans doute volontairement énigmatique de M. Bertrand quand les journalistes lui ont demandé si ses projets électoraux pourraient être modifiés à la suite des résultats négatifs de la conférence, a redonné vie à l'hypothèse d'élections hâtives.

"Le projet des assises générales de l'UN pour avril n'est pas changé à l'heure actuelle, a-t-il répondu à une question précise. A l'heure actuelle, devait-il insister."

Il n'est pas question non plus que le gouvernement québécois reporte à plus tard la mise en application au Québec de l'assurance-santé. "Ce sera une des premières lois à être soumises aux députés à l'ouverture de la session, a précisé M. Bertrand."

Le chef du gouvernement québécois, pour la première fois hier, a confessé qu'il commençait à douter de l'utilité des conférences fédérales-provinciales de ce genre.

"L'inutilité de telles conférences en ce qui concerne la fiscalité, a dit M. Bertrand, me paraît maintenant évidente même si sous certains autres aspects elles peuvent encore avoir une certaine utilité."

M. Bertrand a déploré une fois de plus ce qu'il a appelé "l'attitude rigide" d'Ottawa.

"Même si toutes les provinces sont d'accord pour réclamer la réouverture des accords fiscaux actuels entre Ottawa et les provinces, le gouvernement fédéral n'en tient pas compte, a-t-il affirmé."

"Je connais les raisons derrière lesquelles Ottawa se retranche pour nous refuser le transfert du $200 millions qui pourtant sont tirés de la poche des Québécois, a repris M. Bertrand. Mais je ne puis les accepter.

"On a beau nous dire qu'Ottawa conserve son surplus budgétaire pour lutter contre l'inflation mais il reste que la taxe dite de progrès social est une prime déguisée pour payer l'assurance-santé. Or ces $200 millions perçus au Québec depuis janvier 1969 appartiennent aux Québécois puisqu'ils n'ont eu aucun service additionnel en retour."

le TEMPS qu'il fera

Maximum aujourd'hui : 35°
Minimum la nuit prochaine : 25°

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Région de Témiscamingue, région des Laurentides, Ottawa et région, Montréal et région, Cantons de l'Est, Ville de Québec et région : quelques nuages ce matin se dissipant graduellement pour faire place à un ciel généralement dégagé. Vents modérés du nord-ouest. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Témiscamingue, 10 et 15 ; Sainte-Agathe, 20 et 30 ; Ottawa, 25 et 35 ; Montréal et Sherbrooke, 15 et 25 ; Ville de Québec, 10 et 20.

Fête : office férial

ISOLANT
MOUSSE SYNTHETIQUE AU RENDEMENT EFFICACE
1" x 4' x 8'
$2.09

ENCORE NOUS...

FAUX PLANCHER
PANNEAU AGGLOMERE HAUTE DENSITE
EXTRA SPECIAL — UNE SEMAINE SEULEMENT
MAC MILLAN — La marque canadienne de qualité
5/8" 4' x 8' K3
$4.25

PEINTURE
EMAIL, SEMI-LUSTRE, MAT.
3 GAL. $10.00
GRATUIT: ensemble 1 auget et 1 rouleau avec tout achat de 3 gallons et plus.

PANNEAUX PRÉFINIS
Sur planche de bois — Rainure en "V", 4' x 8'
Acajou classique $2.99 ch.
Acajou africain $2.99 ch.
Corail $3.99 ch.
Mandarin doré $3.99 ch.
Immense choix en montre sur le plancher pour toutes les bourses
GRATUIT: 1 boîte de clous de couleur assortie avec achat de 10 panneaux et plus.

TUILES A PLAFOND
garanties lavables — Finies vinyle
CHOIX DE 3 COULEURS
4' x 4'
— Blanc pur — Galaxie — Travertine
$2.85

PARQUETERIE
CHENE RUSTIQUE
REG. 30c p.c.
SPECIAL
3/8" 19" x 19" sur treillis de coton
.23 p.c.

BIBLIOTHEQUE
PRE-ASSEMBLEE
CADEAU PRATIQUE
72" de long, 60" de haut, 12" de profondeur. Montants en chêne pouvant être peints, teints ou huilés.
Etagère en bois naturel pressé. Prend la peinture, le flecto, etc ...
$19.95

TUILES A PLANCHER
1ère QUALITE
12" x 12" VINYLE AMIANTE
.15

CEDRE AROMATIQUE
40' POUR GARDE-ROBE
une protection à vie contre l'action destructive des mites.
$11.95

EPINETTE
1x2 .02 p.l.
1x3 .03 p.l.
2x3 .05 p.l.
2x4 .07 p.l.

PIN BLANC
1x6 .12 p.l.
1x8 .16 p.l.
1x10 .18 p.l.
1x12 .19 p.l.

BOIS D'EBENISTERIE
4' x 8' x 11/16" TIAMA
Pour la finition de cabinet de cuisine — Grand luxe à prix modique —
$10.99

DES SPECIAUX ! Nous en avons toujours, même s'ils ne sont pas annoncés. Venez nous visiter !

WOODHAVEN

ECONOMISEZ SUR TOUS NOS AUTRES PRODUITS.
Gyproc, laine, ciment, clôture, cèdre, tuiles à plancher, arborite, moulures, ferronnerie, teintures, peinture, aspenite, bibliothèque, portes intérieures, tuiles à plafond, miroirs, portes de douche, coupe-froid, bardeaux, fibre de verre, clous, colle, etc. ...

CASH AND CARRY
MATERIAUX de CONSTRUCTION
CHARGEX
TRADERS
HOMEPLAN
PLAN FONCIER

4630 Ch. CHAMBLY, St-Hubert - 676 0347 - 861-8125
près du terrain d'aviation
HEURES D'AFFAIRES : LUNDI à MERCREDI 8.30 a.m. à 6 p.m. — JEUDI et VENDREDI 8.30 a.m. à 9 p.m. — SAMEDI 8.30 a.m. à 5 p.m.

• Financement sur les lieux 1er paiement : juin 1970
• Livraison disponible
• Stationnement gratuit
• Menuisiers compétents
• Estimation gratuite

DIRECTION MONTREAL
DIRECTION LOUIS-H. LAFONTAINE

les tribunaux

Tombée aux mains des Devil's Disciples, une adolescente déclare avoir été violée à la ronde, volée et brutalisée

par Leopold LIZOTTE

Une jeune fille, aujourd'hui âgée de 18 ans, qui était "tombée" momentanément dans le groupe des Devil's Disciples, après avoir quitté le domicile de ses parents à 15 ans, a raconté devant un jury des Assises, hier après-midi comment elle avait payé chèrement cette brève incursion dans un milieu qu'elle avait cru fascinant, à l'époque.

Au procès pour vol, viol, conspiration et assaut avec lésions corporelles qu'ont commencé de subir, devant le juge Roger Ouimet, Jacques "Coco" Mercier, son épouse Huguette, Luc Desmarais, Yvan Thibault et Gilles Forget, la fort jolie brunette a relaté qu'avant sa terrible aventure du 12 mars dernier, elle avait cohabité avec les Mercier pendant un mois et demi.

C'était à l'époque des Fêtes, en décembre et janvier.

Puis, apparemment dégoûtée de ce qui se passait dans ce milieu où l'on consommait incidemment toutes les drogues imaginables, elle a dit avoir quitté le groupe de façon définitive, avec l'intention très nette de refaire sa vie d'une autre façon. Et ailleurs.

Interrogée par le procureur de la Couronne, Me Gérard Girouard, la jeune fille soutient toutefois que c'est le 12 mars que, pour la première fois après son départ, elle revit des membres des Devil's.

Elle travaillait alors au restaurant Pierre et Paul, angle des rues Rachel et Iberville.

Dans la soirée, selon ses dires, Forget était venu une première fois, seul, à ce restaurant, puis avec un autre jeune homme pour lui demander de partir avec eux.

Pour seule explication, ils lui auraient alors dit: "L'Américain te veut".

Mais elle avait catégoriquement refusé.

Frappée, brulée, piquée

En quittant son travail, un peu avant 4h du matin, toutefois, et alors qu'elle traversait l'intersection Rachel - Frontenac pour monter dans un taxi, les deux mêmes individus l'interpelèrent, et la firent monter au deuxième étage d'une maison de rapport, dans le voisinage.

Là, onla fit asseoir, en attendant ... les autres.

Peu après, une demi-douzaine de jeunes gens et trois jeunes femmes étaient dans la place, et, "Coco", après lui avoir dit un furtif "bonsoir", lui ordonnait de se déshabiller.

Et pour ponctuer son ordre, il retirait la grosse ceinture de l'un de ses compagnons et lui en assénait un coup sur la tête.

"Je savais d'avance, de dire la jeune fille, que je ne pouvais rien faire, étant donné leurs habitudes, et, à ce moment-là, je sus encore mieux ce qui m'attendait si je refusais d'obéir à un seul de leurs désirs."

Et elle raconte alors comment, pendant cinq heures d'affilée, on la soumit à toutes les avanies possibles, pour la forcer à se plier aux exigences de tous et de ... chacune des trois autres femmes présentes.

On lui brûla le dos et la poitrine avec des mégots de cigarettes, on multiplia les coups de ceinture, les coups de pied et les coups de poing, et on lui planta même des aiguilles dans les pieds pour l'amener à toutes les complaisances, si l'on peut dire.

Puis avant que la bande ne se sépare, on renversa son sac-à-main sur le parquet, et chacun y prit l'article de son choix.

Tout y passa.

Les treize dollars qu'elle avait gagnés dans la soirée précédente, ses cigarettes, son briquet, ses verres fumés, etc.

Avant de partir, pour sa part, Mercier vint la rejoindre dans la salle de bain et lui dit:

"J'avais décidé de te vendre"

"J'avais décidé de te vendre, mais j'ai réfléchi et je veux profiter de toi auparavant. D'ici lundi, tu continueras à travailler chez Pierre et Paul, mais dès lundi, tu vas te trouver du travail comme danseuse."

Il l'aurait, par ailleurs, mise en garde contre toute velléité de raconter à la police ce qui venait de se passer, et l'un de ses compagnons lui déclara qu'elle serait tout simplement "enterré" si elle disait quoi que ce soit.

A son arrivée à son domicile, toutefois, elle raconta tout à l'amie chez qui elle demeurait, et, deux jours plus tard, le père de cette dernière l'amenait à tout déclarer aux autorités policières.

Mercier qui, au début de l'instruction, était défendu par Me Pierre Cloutier, se défend maintenant seul, Me Cloutier ayant trouvé intolérable d'être appelé à chaque moment près du box des prévenus pour se faire suggérer des questions aux témoins.

Un juré ayant lui-même remarqué que ce va-et-vient était suprêmement agaçant, le juge Ouimet fit rapidement droit à la requête de Me Cloutier de se retirer du dossier de "Coco", tout en restant en défense pour l'épouse de ce dernier et un autre prévenu.

Avant la fin de la séance d'après-midi, toutefois, l'accusé avait déjà trouvé que les objections à ses questions venaient rapidement, et fort nombreuses.

Le tribunal lui fit alors remarquer que c'était la rançon d'une telle tentative de se défendre seul, lorsqu'on ne connaît pas et la loi et le droit.

Mais le prévenu qui a déjà tout un dossier de dressé devant lui, et qui prend force notes, depuis hier matin, rétorqua qu'il était des maintenant prêt à payer le prix de cette rançon.

Quatre inculpés reçoivent des verdicts différents dans une même cause de viol

Un incident sans précédent s'est produit en deuxième division des Assises criminelles, hier après-midi, lorsqu'un jury que présidait le juge Guy Mathieu a rendu quatre verdicts différents contre quatre jeunes gens qui étaient tous accusés d'un même crime: un viol.

Le plus étonnant de tout, cependant, c'est qu'aucun des prévenus n'a été trouvé coupable de ce délit, mais bien d'accusations réduites ou totalement différentes.

Qu'on en juge.

Raymond Guérin, apparemment le principal protagoniste de cette affaire qui s'était déroulé boulevard Pie-IX, a été déclaré coupable de ... tentative de viol.

Donat Guay, qui avait succédé au prévenu dans les "assauts" contre la jeune victime, a pour sa part été déclaré coupable d'attentat à la pudeur.

René Bouchard, qui lui avait donné un coup de pied bien appliqué lorsqu'elle avait résisté à ses avances, a pour sa part été declaré coupable de voies de faits.

Finalement, Yvon Chaput, qui avait assisté comme simple spectateur aux efforts des autres, a été tout simplement acquitté.

Dans tous les cas, le procureur de la Couronne, Me Paul-Emile Lejours, avait évidemment réclamé un verdict de viol, de par le jeu de la non intervention, équivalant à de la complicité, même chez ceux qui n'avaient pas effectivement commis le délit que l'on qualifie généralement de substantif.

Pour la défense, Me Auguste Choquette, qui représentait tous les prévenus, avait longuement argumenté pour soutenir que le viol, dans les circonstances où il avait été commis, était tout simplement une impossibilité.

Incidemment, le procès s'est terminé en fin d'après-midi, après un mois et deux jours d'instruction, instruction qui avait par ailleurs été marquée d'une visite effectuée sur les lieux par les jurés, les juges, les accusés, leurs procureurs et les divers officiers de cour.

C'était également la première fois qu'un tel déplacement avait lieu dans une cause de cette nature, évidemment.

Le juge Fabien libère Chartrand et Gravel

par Daniel MARSOLAIS

Réginald "Reggie" Chartrand et Laurier Gravel, tous deux accusés d'avoir participé à une émeute dans la soirée du 10 septembre dernier à Saint-Léonard, ont été libérés, hier, des accusations portées contre eux par le juge en chef André Fabien parce que la Couronne n'était pas prête à procéder.

Le fondateur des Chevaliers de l'Indépendance et le bras droit de Raymond Lemieux faisaient face à trois chefs d'accusation différents, soit: d'avoir participé à une émeute; d'avoir omis de se disperser après la proclamation de la loi de l'émeute; et d'avoir entravé un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.

Reggie Chartrand en était à sa quatorzième présence en cour en rapport avec cette affaire, soit depuis le 16 septembre, et l'enquête préliminaire n'avait pas encore débuté.

Raymond Lemieux, président de la Ligue pour l'intégration scolaire, avait été libéré plus tôt, la semaine dernière, ayant fait face à des accusation similaires au cours de son enquête devant le juge Jacques Anctil.

Le président de la LIS avait aussi été libéré des trois accusations de sédition portées contre lui par la police de Saint-Léonard:

Ce matin, toutefois, le juge René Drouin, de la Cour des sessions de la paix, a émis de nouvelles sommations de comparaître à l'endroit de Laurier Gravel et Raymond Lemieux.

Ces sommations comportent substantiellement les mêmes accusations que celles dont les deux prévenus viennent d'être libérés et elles ont été émises à la demande de la police de Saint-Léonard, encore une fois.

Hier, à l'ouverture de l'enquête des deux accusés, le procureur de la ville de Saint-Léonard, Me Claude Simard, a déclaré qu'il n'avait pas de témoins à faire entendre et a ajouté qu'il n'était pas prêt à procéder.

Le juge Fabien, devant qui avait finalement rebondi l'affaire, a rappelé au procureur de la municipalité qu'il avait été entendu, conjointement par la Couronne et la défense, que l'instruction devait débuter le 17 février et qu'une salle d'audience avait été mise à la disposition des deux parties pour entendre la cause.

"A moins d'une raison majeure" a dit le juge en chef, je vais être oblige de libérer les accusés".

Me Simard a renchéri en disant qu'il avait fait quarante enquêtes relativement à cette affaire et qu'il avait l'intention de porter des accusations conjointes sous toutes les charges.

Pour sa part, Me Auguste Choquette, procureur de Réginald Chartrand et procureur "ad hoc" de Laurier Gravel, a déclaré qu'il était dans l'obligation de rejeter le blâme de la situation sur les épaules de la poursuite. Il a rappelé que "Reggie" Chartrand s'était lui-même livré à la police le 16 septembre 1969 et que, depuis ce temps, il s'était promené environ quatorze fois d'une cour à l'autre sans que son enquête préliminaire ne démarre une fois pour toutes. Il a aussi relaté l'obstruction systématique faite par la poursuite en certaines occasions, alors qu'il était prêt à renoncer à l'enquête préliminaire.

"La façon dont s'est comportée la poursuite dans cette affaire", a dit Me Choquette, "est une caricature de la Justice". Et, il a poursuivi en demandant que le juge Fabien demande au ministère de la Justice de retirer les accusations portées contre ses clients.

Le juge en chef, après avoir entendu les deux procureurs, a fait savoir à l'avocat de la défense qu'il ne ferait pas une telle demande auprès du ministère parce qu'il ne lui appartient pas de le faire, mais il s'est quand même rendu à la demande de Me Choquette en libérant les deux accusés.

Tout indique cependant que la poursuite, portera les mêmes accusations contre Réginald Chartrand, Laurier Gravel, et Raymond Lemieux, mais, cette fois, dans un dossier conjoint.

L'affaire de Saint-Léonard: Guy D'Arcy est envoyé à son procès aux Assises

Le directeur de la station radiophonique montréalaise CKLM, M. Guy D'Arcy, a été envoyé à son procès aux prochains termes des Assises, hier, par le juge Paul Hurteau de la Cour des Sessions de la paix de Montréal.

M. D'Arcy est accusé d'avoir refusé d'obtempérer à un ordre de la cour transmis au moyen d'un mandat de perquisition et aussi d'avoir entravé le travail d'un agent de police dans l'exercice de ses fonctions, en faisant obstruction à une saisie légale.

On se souviendra que le 17 septembre dernier, deux policiers porteurs d'un mandat de perquisition s'étaient amenés à la station radiophonique afin de se faire remettre des bandes sonores enregistrées à l'occasion des incidents de Saint-Léonard, une semaine plus tôt.

Le jour précédant cette visite de la police, soit le 16 septembre les mêmes policiers auraient obtenu la promesse que les documents sonores en question seraient copiés et remis à qui de droit.

Toutefois, le lendemain, M. D'Arcy, qui répondait toujours aux policiers, leur aurait dit qu'il ne pouvait leur remettre les bandes sonores puisqu'une loi fédérale l'en empêchait. Et, il aurait ajouté que les dits documents avaient été remis, le matin même, au Conseil canadien de la radio et de la télévision (CCRT).

Par la même occasion, alors que de nombreux journalistes étaient présents dans les locaux de la station radiophonique, M. D'Arcy aurait déclaré qu'il ne se plierait pas à l'ordre de la Cour, et ce, même de force, parce que selon lui cette façon de procéder créait un dangereux précédent. Il aurait même ajouté à cette occasion qu'il s'élevait contre ces "méthodes de Gestapo" et qu'il refusait de devenir l'instrument d'un régime de terreur.

Hier, le juge Hurteau, qui a cité le prévenu à son procès, a repoussé du même souffle la requête de M. D'Arcy visant à faire rejeter l'accusation qui pèse contre lui.

Sir George Williams : 41 témoins entendus au procès des dix étudiants noirs

Le procès des dix étudiants noirs accusés de conspiration dans la mise à sac du centre d'informatique de l'université Sir George Williams tire à sa fin.

En effet, une importante étape a été franchie hier, lorsque le procureur spécial de la Couronne, Me Fred Kaufmann, a fait savoir que sa preuve était close. Ceci près d'un mois après l'ouverture du procès qui s'est instruit le 19 janvier dernier.

Au total, 41 témoins ont été entendus, dont de nombreux policiers de Montréal appelés à se rendre sur les lieux de l'occupation, qui s'est terminée le 12 février 1969.

Hier, la poursuite a terminé sa preuve en faisant voir aux membres du jury un film tourné sur ruban magnétoscopique, au cours de l'occupation du centre d'informatique par les étudiants.

Le juge Kenneth Mackay qui préside l'instruction des dix étudiants originaires de Trinidad-Tobago a accordé un délai d'un jour aux procureurs de la défense pour leur permettre d'aiguiser leurs lames. Dès jeudi matin, Mes Robert Lemieux, Juanita Westmoreland et Bernard Mergler devront jeter les dés et tout laisse deviner qu'ils présenteront une motion de verdict dirigé, demandant l'acquittement de leurs clients.

Si cette requête est rejetée, ils devront alors faire option, c'est-à-dire présenter ou non une défense.

RECHERCHEZ CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

SEMINAIRE DE LA SAINTE-TRINITE
(Institution privée dirigée par les Pères Trinitaires)
COURS SECONDAIRE
(OPTION CLASSIQUE)
PENSIONNAT — EXTERNAT
(GARÇONS SEULEMENT)
EXAMENS D'ADMISSION
à 2.30 heures p.m.
les dimanches 22 février, 8 mars, 5 avril
POUR RENSEIGNEMENTS:
Séminaire Sainte-Trinité
Saint-Bruno
Co. Verchères
Tél.: 653-2409 — 653-4765

CKAC
Du lundi au vendredi écoutez
Les informations de 11h00 et 15h00
Un hommage de
HYDRO-QUEBEC

À CKAC HIER EST LOIN ET AUJOURD'HUI C'EST DÉJA DEMAIN

la presse
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
PUBLICITÉ
Grandes annonces : 874-7259
Grandes annonces : 874-7235
Carrières et professions : 874-7245
Annonces encadrées : 874-7246
Annonces classées : 874-7111
PROMOTION
Service de la promotion : 874-7100 / 874-7294
TIRAGE
Livraison à domicile : 874-6911
8 a.m. à 8 p.m. du lundi au vendredi
8 a.m. à 5 p.m. le samedi
COMPTABILITÉ
Grandes annonces : 874-6892
Annonces classées : 874-6900
PERSONNEL
Jour, soir, samedi, Service du personnel : 874-7383
dimanche : 874-7272
Communications
Relations publiques 874-6800
RÉDACTION
le jour du lundi au vendredi
Pupitre : 874-7061
Sports : 874-7008
Spec Télé-Presse : 874-7029
Finance : 874-7016
Arts et lettres : 874-7014
Vie féminine : 874-7023
Nuit (en tout temps) : 874-7061
INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

IGA
ÉPARGNEZ AVEC LES MARQUES IGA
LIQUEURS DOUCES 5 BOUT. 30 OZ 1.00
IGA — SAVEURS VARIEES, BOUT. NON RETOURNABLES
CATSUP IGA BAS PRIX 2 BOUT. 11 OZ 43¢
APPRET A SALADES IGA POT 16 OZ 35¢
BAS PRIX
JUS RECONSTITUÉS IGA BTE 48 OZ 43¢
MELANGES, ORANGE, PAMPLEMOUSSE
PECHES EN DEMIES IGA DE CHOIX BTE 19 OZ 39¢
COCKTAIL DE FRUITS IGA BOITE 28 OZ 49¢
DE CHOIX — BAS PRIX
TOMATES DE CHOIX 3 BTES 28 OZ 1.00
IGA — BAS PRIX
PAPIER CIRÉ IGA ROUL. 100 PIEDS 39¢
BAS PRIX
SPECIAUX AYLMER
POIS VERTS NON CLASSÉS — BLE D'INDE CRÈME
FÈVES JAUNES COUPÉES — FÈVES VERTES COUPÉES
POIS ET CAROTTES
DE FANTAISIE AYLMER 7 btes 10 oz 1.00
COCTAIL DE FRUITS AYLMER FANTAISIE BAS PRIX 2 BOITES 14 OZ 67¢
FÈVES VERTES ENTIÈRES FANTAISIE BLUE LAKE AYLMER 2 BOITES 14 OZ 57¢
FÈVES JAUNES ASSAISONNÉES AYLMER FANTAISIE 2 BOITES 14 OZ 53¢
SPÉCIAUX PRODUITS DE BEAUTÉ ET SANTÉ
RINCE-BOUCHE LAVORIS BAS PRIX FORMAT 8 ONCES 79¢
FIXATIF ALBERTO VO-5 BAS PRIX FORMAT 8½ OZ 1.59
LAMES DE RASOIR GILLETTE ACIER INOXYDABLE RABAIS 39¢ 15 LAMES 1.29
DÉSODORISANT RIGHT GUARD GILLETTE FORMAT 6 ONCES 1.39
SPÉCIAUX PRODUITS CONGELÉS
PÂTÉS À LA VIANDE YORK CONGELES ÉPARGNEZ 10¢ 3 PATES 8 OZ 79¢
GÂTEAU CHOCOLAT SARA LEE CONGELE ÉPARGNEZ 10¢ 14 OZ 69¢
FRAISES CONGELÉES FRASER VALE ÉPARGNEZ 10¢ PAQUET 15 OZ 49¢
BÂTONNETS D'AIGLEFIN CONGELES — BLUE WATER ÉPARGNEZ 17¢ 3 PQTS 8 OZ 1.00
HUILE VÉGÉTALE MONARCH BAS PRIX FORMAT 128 oz 2.49
POUDINGS VARIÉS ROYAL SAVEURS VARIEES RABAIS 4¢ — BAS PRIX 2 PQTS REG. 29¢
SACS DE THÉ TENDER LEAF BAS PRIX PAQUET 60 SACS 83¢
DÉTERSIF ARCTIC POWER POUR LA LESSIVE RABAIS 25¢ KING SIZE 1.64
EAU DE JAVELLE PARISIENNE BAS PRIX FORMAT 128 OZ 55¢
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — RIZ FRIT DAINTY INSTANTANÉ — ORDINAIRE — BOEUF POULET TOMATES — BOITES 12 ONCES 41¢ — Valable jusqu'au 21 février 1970
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — EAU MINÉRALE NATURELLE CAMILLE FORMAT 32 ONCES 49¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT POT DE 9 OU 24 OZ — GELÉE DE POMMES OKA — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT POT 24 OZ — MIEL LIQUIDE OU CRÈMEUX KRAFT — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — SAUCE ESTA HOT CHICKEN 2 BOITES 14 OZ 43¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — POULET ESTA DÉSOSSÉ POT 7 ONCES 67¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — SPAGHETTI HEINZ PRET A SERVIR 2 BOITES 19 OZ 53¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — BETTERAVES TRANCHÉES LIBBY 2 BOITES 19 OZ 47¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — FARINE ROBIN HOOD INSTANTANEE 5 LIVRES SAC 75¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — MARGARINE MONARCH RABAIS 4¢ 2 POTS 1 LB (QUARTIERS) 69¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT PAQUET 2 ROUL. — ESSUIE-TOUT SCOTT COULEURS VARIEES OU DECORATIFS — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT L'UN OU L'AUTRE — PAPIER REYNOLDS ALUMINIUM RABAIS 3¢ — 12" LARGE ROULEAU, 25 PIEDS 12" LARGE — ROUL. 150' — Val. jusqu'au 21 fév. 70
50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — NETTOYEUR À FOURS JIFOAM FORMAT 7 ONCES 98¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — SAVON DE BEAUTÉ COLGATE 3 PAINS BAIN 37¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT — GAINES BURGERS BOEUF, POULET ou FOIE PAQUET 36 ONCES 95¢ — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT 2 BOITES REG. NOURRITURE POUR CHIENS SOCIETY MORCEAUX BOEUF FOIE RAGOUT BOEUF OU MORCEAUX POULET — Val. jusqu'au 21 fév. 70
25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC COUPON ET ACHAT L'UN OU L'AUTRE BISCUITS CHRISTIE FIGUES NEWTON PAQUET 1 LIVRE OU BISCUITS GRAHAM PAQUET 13½ ONCES — Val. jusqu'au 21 fév. 70

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Acme Gas	1000	14	14	14	
Advocate	383	210	210	210	
Agnico	600	85	85	85	+ 4
Aiken	600	55	55	55	— 2
Allied Mng	26	69	69	69	
Am Larder	5500	90	86	86	— 4
Ang Ruyn	2200	88	88	88	
Ang U Dev	1600	74	74	74	— 1
Area A	1300	275	260	270	+ 15
Armore	9000	13½	15	15	
Asoc Porc	1000	34	34	34	— 3
Att C Cop	2016	55	54	55	+ 1
Aunor	300	215	215	215	+ 4
Bnkno	24210	650	600	610	— 45
Bankfield	2900	8	8	8	
Barex	800	44	44	44	+ 1
B Dou	1000	19	19	19	+ ½
Belletere	1000	14	14	14	— ½
Bethlm	2202	$19¼	19	19¾	+ ¾
Big Nama	3000	26	26	26	— 1
Bl bay	32000	12½	11½	12	+ ½
Bl Hawk	1000	43	42	43	
Bounty Ex	1076	16	16	16	
Bral Can F	1700	350	350	350	+ 5
Brameda	2300	775	750	750	— 25
Brunswk	1600	270	255	270	+ 10
Bunker H	6000	14	12	14	
Cadillac M	7025	13	12	13	+ 1
Cam Mine	1663	32½	32	32	— 1
Camflo	100	305	305	305	+ 5
Cam Chib	400	$11¾	11¾	11¾	
Camp RL	250	$17½	17½	17½	
C Tung	8900	194	180	191	+ 3
C Jamieso	3100	161	155	155	— 1
C Lencourt	9000	24	23	24	
C Malart	2000	42	40	42	+ 2
Candore	2500	12	11½	11½	— ½
Cassiar	168	$17½	17½	17½	
Cent Pat	1400	250	250	250	— 5
Chmly	16925	275	276	281	+ 3
Chestervle	2150	20½	20½	20½	— ½
Chim	15800	195	190	192	+ 3
Coch Will	1000	54	54	54	— 2
Coin Lake	500	19	19	19	
Col Met	16100	75	70	73	— 2
Coniagas	2100	45	45	45	— 2
Conigo	4000	26	25½	26	— ½
C Callinan	950	97½	97½	97½	— 1½
Con Pardv	9600	220	210	220	+ 10
CG Arrow	1000	18½	18½	18½	— 1
C Marben	500	510	510	510	
C Mrsn	15149	300	295	297	— 3
Con Negus	3000	16	16	16	
C Rambler	3300	100	99	99	
C Red P	10242	12½	12	12½	+ ½
C Rexspar	500	100	100	100	
Conwest	1450	$13	12¾	13	+ ½
Copr corp	1500	44	44	44	
Cop Fields	3866	163	160	160	— 3
Cop Man	4000	18	17½	18	
Coulee	2000	30	30	30	— ½
Craigmt	830	$12½	12½	12½	
Crowbank	3000	18	18	18	— 1
D Aragon	2000	29	29	29	
Deer Horn	3300	13½	13½	13½	— ½
D'Eldona	5400	80	77	79	+ 1
Denison	1455	39	38	39	+ 1
Dicknsn	210	222	220	220	+ 5
Discovry	1000	136	135	136	— 1
Dome	1000	$52½	51½	51½	— ½
D Explo	17200	260	230	255	+ 9
Donalda	9000	29½	29	29½	+ 1½
Dynasty	9500	$13¼	12¾	12¾	— ¾
East Sull	1580	610	595	595	— 10
Endako	575	15	15	15	— ¼
Farwest	250	6½	6½	6½	
Fort Reinc	1700	28	27	27	— 2
Fronex	8518	154	152	153	
Gnt Mascot	1805	240	285	290	+ 10
Gateway	600	175	175	175	
Gldrim	1100	35	35	35	
Goldfarm	1600	460	460	460	— 10
Grandroy	8200	50	50	50	
Granduc	1565	995	990	990	
Graniste	300	01¼	14½	14½	— ½
Green Pnt	5990	19	18	19	+ 1
Gulf L	6500	9	8	8	— 1
Gunnar	1805	155	150	152	— 2
Headway	1000	10½	10½	10½	+ 2
High-Bl	100	500	500	500	
Hollinger	135	$28½	28½	28½	— ¾
Huds Bay	1720	$85	84¾	84¾	
Hu-Pam	2500	17	17	17	+ 1
Hydra Ex	1540	27	27	27	
Int Bibis T	1500	22	22	22	— ½
Intall e	4020	620	550	620	+ 60
Int Mogul	621	15	14¾	15	+ ¼
Iron Bay T	1050	295	295	295	— 3
Irish Cop	5000	17	16½	16½	— ½
Iso	12350	258	247	258	— 6
Jerex	2000	29	27	29	+ 2
Joliet	1000	29½	29½	29½	+ 1½
Jonsmith	1100	13	13	13	
Joutel	7010	160	152	159	— 1
Jowsey	500	49	49	49	+ 1
Kenn Hold	3500	30	30	30	
Kerr Add	2010	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
K Anacon	250	57	57	57	
Kirk Min	1200	11	11	11	
Kirk Twns	2200	55	55	55	+ 4
Lab Min	235	$26½	26½	26½	
L Duf	10485	$18¾	17¾	18	— ¾
Lakehead	2000	29	28	28	— 2
L Osu	5000	18	18	18	
L Shore	200	345	345	345	+ 10
La Luz	100	$11	11	11	
Leitch	1700	270	263	265	— 2
LL Lac	1000	217	217	217	— 8
Louvicrt	1000	17½	17½	17½	— ½
Lytton M	6222	385	370	375	+ 10
Madeline	600	505	505	505	
Madsen	300	120	120	120	
Malartic	1009	90	90	90	
Man Bar	620	111	110	111	— 1
Marchant	2250	47	47	47	
Match	1000	18	18	18	+ 1
Mattgmi	7145	030¼	29¾	295	
Maybrn	14000	24½	23½	23½	— ½
Mc Adam	4400	85	83	85	+ 1
Mc Intyre	1803	0148	147	148	+ 2
McWat	3800	52	51	52	+ 1
Mentor	700	45	45	45	
Midrim	500	37	37	37	— 1
Mt Wright	900	28	28	28	+ 2
Multi-Mi	2200	80	79	80	
New Bld	5500	5½	5	5	— ½
N Cal	11400	30	29½	29½	— ½
N Goldvue	2000	6	6	36	
N Imperal	3225	274	271	271	— 4
Newlund	1000	19	19	19	— ½
Newnor	4000	6½	6½	6½	
N Que Ragl	1320	$21¾	21¾	21¾	— ¼
N Sen	16160	21	20	20½	— ½
Nick Rim	4500	14	14	14	
Noble M	300	280	280	280	— 5
Norbeau	2500	25	23	23	— 1
Norgold	2000	9	8	8	
Norlex	44350	65	61	61	
Northcal	1500	12½	12½	12½	— ½
N Coldstm	1200	151	151	151	+ 1
Northgat	2775	$17½	17	17	— ¾
Obaska	39500	18	17	17½	+ 1
Opemska	1720	$13½	13¾	13¾	
Orchan	400	395	395	395	
Osisko	1500	42	42	42	
Pamour	239	205	205	205	
Paramaq	500	7½	7½	7½	
Patino	1039	$47	47	47	+ ½
Pce Exp	13500	105	101	105	+ 3
Pine Point	791	$37½	37¼	37¼	— ¾
Placer	750	$44	42½	44	
Prado Exp	1050	335	325	335	+ 20
Preston	927	990	990	990	— 5
Pure Sltv	3995	320	320	320	
Pyramid	2600	50	50	50	
Que Man	600	22½	22½	22½	
Q Mattgmi	8050	87	86	86	— 4
Radiore	2500	42	41	41	— 1
Rayrock	1700	202	200	200	— 2
Reeves	200	330	330	330	+ 20
Rio Algom	583	$18¾	18½	18½	+ ¼
Rio Alg c w	210	415	410	410	— 5
Rix Athab	2000	20	20	20	
Roman	2105	$10½	10¾	10½	
Ryanr	20000	19	17	17	— 2
St Fabien	1000	20	20	20	
Satellite	2500	20	20	20	
Sherritt	8376	$22¾	22½	22¾	
Silvertids	2600	260	255	260	+ 5
Sil Miller	1500	10	10	10	
Sil vmq	4700	36	36	36	— 1½
Sisco	1037	295	293	295	+ 5
Sep R	1700	390	360	390	
Syd Cont	2500	30½	30	30	
Sullivan	2339	670	655	670	+ 10
Teck Cor A	1330	735	725	725	
Texmont	4500	68	68	68	+ 1
Tex-Sol	3000	38	36	36	
Tombill	2625	130	129	130	+ 3
Tormont	2142	4	4	4	
Tribag	5000	125	120	123	— 1
Trin Chib	1000	29	29	29	+ 1
Tundra	1000	15	15	15	— 1
U Mining	640	29½	29½	29½	
U sbestos	200	410	410	410	— 5
Un Keno	119	690	690	690	— 10
U Mindam	1000	26½	26½	26½	— 1½
Upp Can	2700	230	218	225	
Urban Q	2600	15	15	15	
Vespar	2500	38½	37	37	
W Min	27700	455	430	435	+ 5
Wilco	1000	34	34	34	
Willroy	1900	103	101	101	— 2
Windfall	1000	16	16	16	
Yk Bear	800	720	680	720	+ 40
Young HG	1000	6½	6½	6½	
Yukon C	500	181	181	181	— 9
Zulapa	4500	13	13	13	

PETROLES

Alt East G	7075	510	500	500	— 5
Alminex	2675	575	520	525	— 45
Am Leduc	2000	14	14	14	
Asamera	7100	$17¾	15¾	17	+ 1½
Banff	1417	$11½	11	11¾	+ ½
Bralsa	400	315	310	310	
Calvert	4750	23	23	23	
CS Pete	4150	640	580	620	+ 30
CS Pete w	300	400	380	400	+ 5
C Dehi	500	400	400	400	
C Ex Gas	7000	600	520	580	+ 50
C Gridoil	600	$11½	11½	11½	+ 1
C Homestd	1700	$15½	14¾	15	+ ¼
C Homest p	100	$31	31	31	+ 4
C LI Pet	2100	100	100	100	— 2
Cdn Sup O	500	$31¾	31½	31½	+ ½
Cdn Trlcnt	100	$11½	11½	11½	— ¼
Cent Del	1530	$13½	13½	13¾	+ ¼
Charter Oi	800	850	840	850	+ 10
Chieftan D	900	980	975	975	— 5
Clark Can	4900	255	250	250	— 10
Dynam	10025	205	196	196	— 2
Ensign Oil	400	300	300	300	
French Pt	9515	895	840	890	+ 45
Gr Plains	675	$28¼	27½	28	+ ½
Gt COilsds	400	500	500	500	
Inf Helium	1000	45	43	45	+ 2
Midcon	1800	59	58	59	+ 1
Mill City	4214	240	228	240	+ 10
Nat Pete	950	330	320	330	
N Cont	935	191	190	191	+ 1
N Dav	12700	14	13	13	— 1
NC Oils	100	800	800	800	+ 75
NCO pr	220	$35	35	35	
Northld	5200	59	56	57	— 2
Numac	9960	890	850	890	+ 40
Okalta	1500	32	30	30	
Permo	8700	111	110	113	+ 3
Peruv	700	44	44	44	— 3
Petrol	2500	155	144	155	+ 10

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Pinnacle P	4950	118	112	114	— 2
Place G	48250	185	172	182	+ 6
Ponder	20600	126	121	125	+ 4
Ranger	1900	$10½	10	10¼	+ ¼
Scurry Rn	490	$25½	25¼	25½	+ ⅜
Spoonyr	6100	283	275	275	— 10
Syracuse	5300	275	260	270	+ 10
Triad	18100	510	495	510	+ 5
U Canso	250	610	610	610	
Un Reef P	1000	26	26	26	+ 1
Ulster P	60349	330	290	320	+ 30
Vandoo	4800	15	14	15	
Voyager P	800	490	490	490	
Wespac	1000	27	27	27	
Wcoast P	100	$10¾	10¾	10¾	
W Decalta	9525	725	685	715	+ 40

INDUSTRIELLES

Abel Black	1000	460	450	450	— 10
Abitibi	26350	$12⅞	12½	12¾	+ ⅛
Acklands	200	$8¾	8¼	8¼	
Acklnd 2p	101	$12¾	12¾	12¼	+ ¼
Acres Ltd	825	$18	17¾	17¾	— ¼
A G F M	475	$8½	8¼	8½	+ ⅛
Agra Vegt	1200	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Agratec I	1340	$5¾	5	5	— ¼
Aimco Ind	2350	$14¾	14⅝	14⅞	— ¼
Alta Gas T	2585	$37	36¾	37	+ ¼
Algo Cent	600	$6	6	6	
Algoma St	2345	$12¼	12	12¼	
Alcan	3502	$28¾	28¼	28⅜	+ ⅛
Alcan pr	125	$30½	30¼	30¼	— ¼
Allarco Dv	200	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Almin 2p	315	$31	31	31	— ½
Anglo-can	100	$6½	6½	6½	
Anglo-c pr	100	$15¼	15¼	15¼	
Anthes C p	27	$23¼	23¼	23¼	
Aquitaine	6215	$23¼	22¼	23¼	+ ⅞
Args 250 p	40	$34½	34½	34½	+ ¼
Argus B pr	40	$37	37	37	+ 2½
Argus C pr	675	$10¼	10	10¼	
Asbestos	219	$26¼	26	26	+ ⅛
Ash Tem B	100	$8½	8½	8½	
Atco Ind	475	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Atl Sug	20331	$8½	7¾	8½	+ ⅜
Atl S w	11400	320	285	320	+ 45
Auto El	775	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Auto Hard	200	$7¾	7¾	7¾	
BACM Ind	9025	$22½	19⅜	22¼	+ 2⅞
Bahama	9543	48	46	46	— 3
Bank Mtl	7236	$15⅝	15½	15½	— ¼
Bank N S	4138	$21	20¼	21	— ¼
Bartaco	525	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Beavr Eng	350	$8½	8½	8½	+ ⅛
Beaver L	100	$15½	15½	15½	— ½
Belding L	200	$9½	9½	9½	+ ⅛
Belding w	300	270	270	270	
Bell Canad	9429	$40⅞	40½	40⅝	+ ⅜
Bell Can rt	2294		1	1	
Block Bros	7660	$5¾	5½	5⅝	
Bombrdier	355	$19¼	19¼	19¼	— ¼
Bow Valy	2320	$24¼	23	23¼	+ ¼
Bramalea	1000	435	430	435	— 5
Brascan	2211	$15¼	15	15	
BC Sugar	150	$17½	17½	17½	— ⅛
BC Sugar p	25	$14¾	14¾	14¾	
BC Phone	213	$67¼	66½	67¼	
BCPh 4½ p	50	$58	58	58	— 2
BCPh 5 p	91	$75½	75½	75½	— ½
Brinco	3792	485	475	485	— 5
Bullocks A	1000	55	5¼	5¼	— ⅛
Burns Eds	852	$25	24½	25	+ ½
Cad Dev	3785	$6⅛	6¼	6¼	
Cad Dev b p	230	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
CAE Ind	450	56	56	56	
Cal Pow	10830	521	20¼	20¾	— ⅛
Calgry P p	215	$65	65	65	
Calvrt Dre	1000	85	85	85	
Campeau	650	475	460	475	
CD Sugar	148	$35	34½	35	+ ⅛
Can Cem	210	$30½	30	30½	— ¼
Can Malt	600	$21¼	21¼	21¼	
Can Malt p	100	90	90	90	— 5
C Nor Aust	300	295	295	295	— 10
C Packers	2910	520	20	20	
Can Perm	2590	$10¾	10⅝	10¾	— ⅛
CSL pr 1	1020	453	445	453	— 20
Cdn Brew	3000	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
C Brew Ap	300	$30½	30½	30½	+ ½
CB Alum A	545	$19¾	19¾	19½	— ¼
Cdn Can A	302	$5¾	5¾	5¾	— ¼
C Chem w	1500	2	1	1	
CC Manag	25	$53½	53½	53½	
Cdn Equity	610	$6½	6⅜	6½	
C Curtis	500	80	75	80	+ 5
C Found pr	220	12	12	12	
CG Invest	301	$62	61¼	61¼	+ ¼
CG Sec A	2265	$11¼	11	11⅜	+ ⅛
CG Sec B	70	$29	29	29	— 6
C Goldie	400	$6½	6½	6½	
C Hydro	600	$15¾	15¾	15½	
C Imp Ban9	3800	$21¾	21	21¼	— ⅛
CGOL	35507	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅜
CIL	1510	$11½	11½	11½	
C Interurb	240	335	335	335	— 5
C Intrurb p	490	$7¼	7½	7½	
C Marconi	300	460	460	460	
C Pinve pr	2950	$29¼	29	29	— ⅛
C Pinve w	3420	725	710	715	
CPR	1445	$64	63½	64	+ ½
CPR $3. pr	1701	$9⅛	9	9	— ⅛
CP RU KP	225	$6¾	6¾	6¾	
C Refract	400	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
Cdn Tire	115	$71¼	71	71	— ½
Cdn Tire A	210	$67½	67⅛	67½	+ ⅜
C Utilties	175	$31¼	31	31¼	
C Util w	210	585	585	585	
CWN G 4 p r	215	$9¾	9¾	9¾	
Canron	325	$15⅛	15⅛	15¼	
Capif Div	1480	295	280	295	+ 15
Car a	225	$7¼	7¼	7¼	
Carrier JD	250	$11¼	11⅛	11⅛	+ ⅛
Cassidy L	100	400	400	400	
Casidy A p	325	$8¾	8⅜	8⅜	
CDRH Ltd	415	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Chemcell	740	$8⅜	8¼	8¼	
Chem 175 p	500	$24	23½	24	+ 1¼
Chrysler	490	$31	30	31	+ 1
CHUM	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
CHUM B	2125	$7⅛	7	7	
Clairton	500	78	78	78	+ 2
Codville A	100	405	405	405	— 10
Columbia	125	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Columbi p	225	$18¼	18¼	18¼	— ¼
Cominco	3055	$31	30¼	30¼	— ¾
C Holiday I	395	$12	12	12	
C Savings	800	$9¼	9¼	9¼	
Compr Ap	100	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Comtech	1775	220	200	220	
Conduits	100	435	435	435	
Con Bath	1249	$20⅜	20	20⅜	+ ⅜
Con Bath w	600	180	170	170	— 10
CBath 68 w	215	860	850	860	
Con Bldg	1000	125	125	125	— 5
Con Distrb	9700	$19¼	19	19	
Cons Ga	5640	$14⅝	14⅜	14⅝	+ ⅛
Control F	1550	330	325	330	
Corby vt	60	$26⅜	26⅜	26⅜	
Cornat Ind	650	135	135	135	
Coronatn	500	135	135	135	
Corontn p	800	160	160	160	
Costain R	200	$5	5	5	
Couvre 1P	300	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
Crain R L	175	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Crestbrk	200	$10	9¾	9¾	— ⅛
Crush Intl	3900	$14	14	14	
Cygnus A	8000	$5¼	490	5¼	+ ⅛
Cygnus B	2650	$5¾	480	5¾	+ 62
Dale-R pr	280	$6¾	6¾	6¾	
Debhld B p	120	$75	75	75	— ⅛
Delta Elec	100	200	200	200	
Disti Seag	1156	$50¼	49½	50¼	+ ⅜
Dale-R	240	$16¾	16¾	16¾	
Dome Pete	570	$82¾	79⅜	82¾	+ 3¼
D Bridge	177	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅜
D Citrus	850	6	6	6	
Dofasco	2272	$20¼	20⅛	20⅛	— ⅛
Dofasco p	40	$70¼	70¼	70¼	+ ¼
Dom Glass	200	$15	15	15	— 1
Dom Lime	100	410	410	410	
Dom Store	4120	13	13	13	+ ¼
Domfar	19943	$16	15½	16	+ ½
Domfar pr	100	$14¾	14¾	14¾	
D Textile	800	$13⅜	13¼	13⅜	— ⅛
Donlee M	100	$12	12	12	+ ½
Douglas L	100	230	230	230	+ 5
Dupont	335	$22¾	22⅜	22⅜	+ ⅛
Dylex Div	202	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Dylex D A	306	$6½	6½	6½	— ¼
Eddy Mtch	550	$14½	14½	14½	— ¼
E-L Fin	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Electro Ild	100	$34	33⅝	33⅝	— ⅜
Emco	450	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Erie D	300	$12¼	12	12	— ½
Erie D A	100	$12	12	12	— ⅜
Exquisite	450	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Falcon	4386	$172	171	172	+ 1
Fam Play	1100	$13½	13¼	13⅜	— ⅛
Fed Farm	200	265	265	265	— 5
Fed Grain	1000	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Finning T	100	$12¾	12¾	12¾	
Fleet Mfg	700	140	135	135	
Ford Cnda	525	$59½	58⅞	59½	+ ½
F Seasons	100	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
FPE Pn pr	25	$44¼	44¼	44¼	— 3⅜
Freiman	100	$5¾	5¾	5¾	
Gen Baker	100	490	490	490	— 10
Gen Distrb	400	12	11⅞	12	
GMC	419	573	72	73	+ 2
GSW Ltd	216	$14	14	14	
Genstar L	2064	$13½	13¼	13⅜	+ ¼
Gnstar L w	520	460	445	460	+ 15
Gdn Mang	130	$10	10	10	+ ¼
Goodyer	10	$122	122	122	— 8
G Mckay B	2100	$18½	18	18½	
Greb Ind	210	$5½	5½	5½	
GL Paper	260	$23	23	23	
GL Power	200	$17¼	17¼	17¼	
GN Capital	300	$6⅛	6	6	— ⅛
Gt W Life	305	$110	110	110	— 1
Gt WSadd	1100	$5⅝	5⅜	5⅝	+ ⅜
G Wpg Gas	137	$40	40	40	
Greyhnd	700	$11¼	11¼	11¼	— ½
Guar Trst	115	$9¾	9¾	9¾	+ ⅜
Gulf Can	3166	$18½	18½	18¾	
Halifax D	400	180	180	180	— 20
Hardee	1100	89	87	88	+ 1
Hard Crp A	3300	$16⅞	16⅝	16⅝	— ¼
Harlequin	1705	$7⅛	7	7	+ ⅛
Harveys F	5875	350	335	335	— 25
Hawker S	200	265	265	265	+ 5
Hawker pr	140	$53	52⅛	53	+ 1
Hays Dna	785	$9⅝	9½	9½	— ⅛
Ho OA	12852	$20⅞	19	20⅞	+ 1½
Home B	1670	$19¾	18¾	19¾	+ 1
Horne Pif	100	295	295	295	— 5
H Bramor	330	475	475	475	+ 25
Howdn DH	500	410	410	410	— 5
H Bay Co	525	$20½	20½	20½	— ⅛
HB Oil Gas	151	$46½	46¼	46¼	+ ¼
Hunter D	200	$11½	11½	11½	+ ¼
Huron Eri	2000	16	16	16	
Husky Oil	1973	$13¾	13¼	13⅜	+ ⅜
Husky D w	664	655	620	620	— 30
Imp Gen	100	310	3 0	310	— 5
Imp Gen w	100	90	90	90	+ 5
Imp Life	10	$158	158	158	+ 3
Imp O	37322	$21½	20⅜	21	+ ½
Imp Tob	1380	$12¾	12½	12⅝	+ ¼
Imp Tob pr	500	430	430	430	
Indal Can	250	$8½	8½	8½	
Ind Accept	1520	$ 5	14⅜	14¾	
In Acc	1320	470	460	470	+ 20
Ingersol	225	$7¾	7¾	7¾	
Inglis	135	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Inland Gas	335	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Inland G p	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Inter-City	300	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ¼
Intr City pr	500	$15¼	5¼	15¼	
IBM	200	$380	374	380	
Int Nickel	9218	$45⅞	45½	45⅞	+ ⅜
Int Util	2988	$23½	23⅜	23⅜	
Int Div	2583	170	145	170	+ 35

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Intpr Pipe	1905	$20⅞	20⅛	20⅜	
Int Pipe w	1600	895	870	875	
Intpr Steel	950	$5¾	5⅝	5¾	
W Decff w	5700	375	330	370	+ 30
Inv Grp A	3100	$9⅜	9¼	9¼	
Inv Grp S p	1300	$23½	23	23½	+ ½
In Ovrseas	1050	$35	34¾	35	
IOS Ltd	1615	$14	13¾	13¾	
Irjin Toy	300	$12½	12½	12½	+ ⅛
ITL Ind	520	$8½	8½	8½	— ⅛
Ivaco Ind	150	$5⅛

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Don à la Croix-Rouge

La première gagnante d'un concours organisé par la compagnie de cigarettes Mark Ten, Mlle Joceline Gaudreau, de Montréal, a choisi que la tranche de $1,000 destinée à une organisation de charité aille à la Croix-Rouge, parce que, dit-elle, "cette oeuvre est venue en aide gratuitement à une famille voisine il y a environ un an et j'en ai été impressionnée". Avec les $1,000 qui lui reviennent, elle ira faire du ski en Europe. Elle est ici accompagnée de M. Oscar Primeau, vice-président des ventes de la société Benson and Hedges et du président de la section de Montréal de la Croix-Rouge, M. Paul Girouard.

Les Communes discutent du projet de télédiffuser leurs débats

OTTAWA. (PC) — L'idée de télédiffuser les débats de la Chambre des communes a de nouveau été discutée, lors de la poursuite du débat sur une motion du président du Conseil privé, M. Donald MacDonald.

M. Stanley Knowles, NPD, Winnipeg-Nord-Centre, un vieux routier de la politique, s'est montré très enthousiaste devant cette possibilité.

Quant à M. Jack Horner, PC, Crowfoot, il a exprimé une opinion tout à fait contraire, soutenant qu'une telle initiative ne servirait en bonne partie qu'à mousser la publicité de certains membres des Communes et donnerait au Parlement l'aspect d'une salle de spectacle.

Entre ces deux extrêmes, le député libéral de Lafontaine, M. Georges Lachance, tout en se prononçant en faveur du principe de la motion, a exprimé certaines réserves sur les effets de la télédiffusion des débats.

Il vaudrait la peine, a précisé M. Lachance, de tenter l'expérience en consacrant une période limitée des débats sur certains projets de loi importants, au début, pour ensuite évaluer les résultats avant de poursuivre.

L'un des principaux arguments de M. Knowles est que la population canadienne a le droit de savoir exactement ce qui se passe aux Communes, "que nous aimions ça ou non".

"S'il est important que les gens assistent, par le truchement de la télévision, aux finales de la coupe Stanley ou de la coupe Grey, il est aussi important qu'ils assistent aux débats de ceux qu'ils ont élus", a-t-il poursuivi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a reconnu qu'une telle initiative entraînerait des difficultés, mais ceci ne devrait pas empêcher sa réalisation.

Il a soutenu que la télévision aux Communes changerait l'allure des débats et que les députés perdraient moins de temps à des discussions souvent inutiles.

"Dans ce monde de l'électronique, il nous faut progresser et être au centre de la vie canadienne et occuper de nouveau une place importante. Pour ma part, je ne crains pas la télévision", a dit M. Knowles.

L'intervention de M. Lachance a été beaucoup plus nuancée que celle de son prédécesseur.

M. Lachance ne croit pas que les Canadiens porteront autant d'intérêt à écouter les débats de la Chambre à la télévision que les matches de hockey ou de football.

M. Lachance estimé à $100 millions le coût d'une telle entreprise, ce qui constitue, selon lui, une difficulté sérieuse à la réalisation du projet.

D'autre part, le député libéral de Lafontaine partage l'avis de son confrère conservateur de Crowfoot sur la "ruée" des députés à poser des questions, en présence des caméras de télévision.

M. Lachance a proposé que, pour la phase expérimentale au moins, les débats ne soient pas reproduits en direct, mais enregistrés pour être ensuite retransmis sur les ondes vers la fin de la soirée.

Le débat sur cette motion du gouvernement de confier au comité parlementaire des procédures le soin d'étudier cette idée se poursuivra plus tard.

D'ici là, les citoyens désireux de voir à l'oeuvre leurs députés devront se rendre au Parlement.

Brock: l'opinion publique peut seule combattre un système fiscal abusif

QUEBEC (PC) — M. Stanley E. Brock, président de l'Industrielle, compagnie d'assurance sur la vie, a déclaré, hier, que les négociations de sa compagnie avec le gouvernement fédéral, au cours des dernières années, en vue d'établir une base raisonnable d'imposition, ont été une expérience frustrante.

S'adressant aux détenteurs de polices d'assurance, réunis en assemblée annuelle à Québec, M. Brock a fait appel à l'opinion publique éclairée comme guide efficace pour exercer une influence restrictive sur le gouvernement.

"Le rôle de l'industrie de l'assurance-vie comme source majeure de placement à long terme des capitaux si essentiels à notre pays a été reconnu et nos opérations ont été encouragées par les gouvernements successifs pendant de nombreuses années.

Maintenant le balancier oscille dans une direction tout à fait opposée. On nous impose un système fiscal excessivement onéreux", d'expliquer le conférencier, ajoutant que "le gouvernement est bien placé pour rejeter simplement nos arguments en prétendant qu'ils représentent la voix d'intérêts acquis."

Selon M. Brock, seul le grand public — qui paiera à la longue cette nouvelle taxe indirecte — peut lutter contre un gouvernement soit abusif, soit trop puissant. "Malheureusement la plupart des gens sont pressés et préoccupés par leurs propres problèmes. Les jeunes qui ont des préoccupations économiques limitées semblent être les plus efficaces quand il s'agit d'exprimer des protestations auxquelles on prête attention."

Prêt de $100 millions du Japon à la Banque mondiale

La Banque du Japon et la Banque Mondiale ont signé récemment à Tokyo un accord relatif à un prêt de 36,000,000,000 de yens (équivalant $100,000,000 E.-U.) accordé à la Banque Mondiale. Ce prêt, qui porte un intérêt de 7.14 p. 100 l'an, sera remboursé en cinq tranches égales de février 1973 à février 1975.

La Banque du Japon, en annonçant son prêt à la Banque Mondiale, a déclaré: "Compte tenu de l'évolution récente de la balance des paiements du Japon, la Banque du Japon a décidé d'accorder le prêt susmentionné à la Banque Mondiale qui, pendant de longues années, a grandement contribué au développement de l'économie japonaise, afin d'appuyer les activités de la Banque Mondiale et de renforcer ainsi la coopération monétaire internationale".

En commentant la transaction, M. Robert S McNamara, président de la Banque Mondiale, a observé:

"Je suis particulièrement heureux de ce premier emprunt en yens du Japon, pays avec lequel nous lie une longue association dans le processus du développement. C'est une grande satisfaction de constater qu'à son niveau actuel de développement économique le Japon soit à la fois en mesure de mettre ses ressources à la disposition de ce processus du développement et disposé à le faire. "J'aimerais également remercier chaleureusement le Gouvernement du Japon et la Banque du Japon, qui nous ont aidés avec tant de générosité à mener à bien cette transaction."

Les cols bleus prendront connaissance des dernières offres de Montréal samedi

par André BEAUVAIS

C'est samedi que les quelque 7,000 employés manuels de la Ville de Montréal prendront connaissance des offres finales de Montréal; ils décideront alors d'accepter ces nouvelles conditions de travail ou tout simplement de les rejeter ce qui entraînera un arrêt de travail qui prendra effet à minuit et une minute, dimanche matin.

Les séances de conciliation ont repris lundi et doivent se poursuivre toute la semaine, à moins que les dirigeants syndicaux jugent acceptables des offres qui pourraient être faites d'ici samedi. M. Roger Lampron, président du Local 301 de l'Union canadienne des employés des services publics, représente les travailleurs à ces séances de conciliation qui se déroulent en présence de M. Yvon Dansereau du bureau de la conciliation du ministère du Travail.

M. René Gravel, directeur du personnel de la Ville de Montréal, M. Gérard Perron, son adjoint, et M. Marcel Crépeau, préposé aux relations de travail, au service du personnel, négocient au nom de la Ville.

Du côté syndical, la priorité va à la sécurité d'emploi. Contre les 4,800 employés manuels permanents, il y en a plus de 2,500 qui ne sont qu'auxiliaires, c'est-à-dire qui effectuent un travail saisonnier. Actuellement, un employé auxiliaire doit travailler pendant 175 jours sans arrêt pour avoir droit à sa permanence.

Ces auxiliaires qui sont appelés à travailler sur le déblaiement de la neige ou encore sur des travaux divers à compter du printemps jusqu'à l'automne peuvent gagner, en général, entre $2,000 et $4,000 selon le nombre de mois qu'ils travailleront pour la Ville.

Quelques points inscrits à la nouvelle convention suggérée par la partie syndicale ont trait à la Communauté urbaine de Montréal. Les cols bleus de la métropole veulent s'assurer d'une sécurité entière, de ce côté-là, s'ils devaient être appelés à travailler pour le compte de ce nouvel organisme régional.

Au chapitre des salaires, les employés manuels demandent des augmentations, selon les 18 catégories d'employés, allant de 35 cents à 53 cents l'heure pour l'année 1970. La Ville de son côté offre une augmentation maximum de 47 cents à être accordée en 1970 et 1971.

C'est un volumineux dossier qu'étudient actuellement les participants à ces séances de conciliation, et il semble bien que tous aient à lutter contre la montre.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ARCHAMBAULT (Germaine) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 38 ans, est décédée Germaine Cardinal, épouse de Georges Archambault. Elle laisse 3 filles, Lise, Diane et Francine; demeurant rue Joffre. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Gérard) — A Montréal, le 15 février 1970, à l'âge de 50 ans, est décédé Gérard Baril, arbitre de balle molle pour le district de Montréal, époux de Marie-Ange Lemarbre, père de France, demeurant boul. Lapointe. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga

à 9 h 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Rose-Anna) — A St-Jérôme, le 18 février 1970, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bédard, née Rose-Anna Beaudry; demeurant rue Gauthier; mère de MM. René Bédard, marchand, André, acheteur à la compagnie Trans-Canada; Lucien, Jean-Paul, employé au Canadien National, Bernard, bibliothécaire à l'Université de Montréal, et Roger. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Pilon, Therrien et Desrosiers Inc.,
470, boul. Labelle, St-Jérôme,

pour se rendre à l'église Ste-Marcelle, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Annie) — A Montréal, le 16 février à l'âge de 76 ans, est décédée Annie Des Fossés, épouse de Charles-Eugène Bélanger. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul et Fortin,
835, est av. Laurier,

pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Alfred) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Alfred Bélanger, ex-assistant directeur de la police municipale, époux de feu Fleurestine Culerrier. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu
7766, rue Saint-Hubert

à 9 h 40, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Chute à Blondeau, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BELISLE (Roland) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Roland Bélisle, employé à la Cie Familex, époux de Madeleine Théoret. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6570, rue St-Denis

à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Juliette) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Roméo Bissonnette, née Juliette Bureille, demeurant 1741 Bourbonnière. Elle laisse dans le deuil 15 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3675 rue Adam

pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Aldana) — A Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 75 ans est décédée Mme Omer Bourdeau, née Aldana Lauzon, demeurant à 2668 Manufacturers. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Limitée,
2630, rue Notre-Dame ouest

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Charles, où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGET (Edgar) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Edgar Bourget, propriétaire de la ferronnerie A.D. Lebfanc Enrg, époux de Florida Brouillard; demeurant rue Ste-Catherine est; père de Madeleine (Mme Maurice Cusson) et Thérèse (Mme Jean-Jacques Messier). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos et Bonnier
3503, rue Papineau

à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGET (Eva) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 82 ans 4 mois, est décédée Mme veuve Alfred Bourget née Eva Larochelle. Elle laisse dans le deuil; 11 enfants; 3 fils; Rosaire, Roland, Lauréat, 8 filles; Mme Antonin Bédard (Alfreda), Mme J.C. St-Laurent (Juliette), Mme Charles Verret (Blanche), Mme Roméo Lortie (Laurette), Mme Kent Pipe (Annette), Mme Lucien Dupéré (Cécile), Mme Robert Asling (Adrienne). Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delorimier

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHALIFOUR (Henri) — A Ville de Laval, le 16 février 1970, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Henri Chalifour, ex-employé du Canadien Pacifique; époux de Marie-Rose Bouvrette; demeurant 668 boul. Ste-Rose, Laval-Ouest, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Cyr et Valiquette,
1919, boul. des Laurentides,

à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Elzéar, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Amilia) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Samuel Champagne, née Amilia Girard, demeurant à 230 boul. Marie-Victorin, Longueuil. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos & Bonnier,

à 8h45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Henryville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Germaine) — A Outremont, le 17 février 1970 est décédée Germaine Lévesque, épouse de Maurice Dagenais; elle laisse dans le deuil sa fille Suzanne (Mme André Leclair), ses deux petits-fils, Richard et Daniel; sa soeur, Mme B. M. Grossman (Emilia) ses deux frères Adrien et Henri ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
Outremont

à 10 h 15 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE (Joseph) — A Pointe St-Charles, le 15 février 1970, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Joseph Daigle, époux de Eva Handerson; demeurant 2649 rue Ryde; père de Ronald. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire.

L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Gabriel, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'ANDREA (Frank) — Soudainement, à sa résidence, le dimanche 15 février 1970, est décédé Frank D'Andréa, époux de Rose Desgranges, père de Raymond, Mme D. Morrison (Norma), la révsoeur Mary-Rose-Francis (Gloria), Ronald et Claire. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Clarke,
5580, rue Sherbrooke ouest

pour se rendre à l'église St-Ignace-de-Loyola, où le service sera célébré à 11 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Des GROSEILLERS (Léon) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Léon Des Groseillers, époux de feu Rose-Alba Laurin; père bien-aimé de Germaine, Simone (Mme T. J. Kedxiers), Fernande (Mme R. J. Walker), Fleurette et 1 fils, M. Mme Lionel Des Groseillers, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
2645 est, boulevard Henri-Bourassa

à 9 h. 50, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Joseph-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (François) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 73 ans, est décédé M. François Desjardins, époux de Germaine Leblanc, demeurant 109, 64e Ave. St-Eustache. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIONNE (Emmanuel) — A Montréal-Nord, le 16 février 1970, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Emmanuel Dionne, époux de Alice Caron, demeurant 10773 Drapeau, Montréal-Nord; père de Nicole (Mme André Forget), Rachel, Johanne, Serge et Claude. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie IX

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORAIS (Joséphine) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Alphonse Dorais, née Joséphine Blanchard, demeurant à 10361 Bruchesy. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, boul Henri-Bourassa est

à 9 h 15, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Georges Aimé) — A Varennes, le 16 février 1970 à l'âge de 57 ans, est décédé Georges-Aimé Dubois, célibataire; demeurant 1443 Rivière-aux-Pins. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Normand Jodoin,
277, rue St-Anne de Varennes,

pour se rendre à l'église St-Anne où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRAS (Rosario) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 67 ans, est décédé M. Rosario Dupras, époux de feu Thérèse Perreault; pensionnaire des Shop Angus. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Juliette) — A Montréal, le 15 février 1970, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Wilfrid Fournier, née Juliette Dandurand, demeurant à 240 Delinelle, mère de Normand et de M. l'abbé Claude Fournier, de la paroisse St-Grégoire-le-Grand et soeur de Cécile. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFROY (Thérèse) — A Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 41 ans, est décédée Mlle Thérèse Geoffroy, fille de feu Armand Geoffroy, et de feu Florida Falardeau; demeurant 3344A, 35e rue St-Michel-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEORGES (Antonio) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Antonio Georges, épicier-restaurateur à 8451 Saint-André; époux d'Hélène Lespérance. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier

pour se rendre à l'église Saint-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière Sainte-Monique-de-Deux-Montagnes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Louis) — A Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 77 ans est décédé M. Louis Germain, époux de Aurore Terreault; père bien-aimé de Jacques Germain et son épouse Cécile, Jeannine (Mme B. Matioli). Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
5805, rue Boileau
angle Lacordaire

à 1 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Louis-Philippe) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Louis-Philippe Gravel, époux de Jeannine Latour; demeurant 4270 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,

Georges Godin Erg.,
518 est, rue Rachel,

à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

LABELLE (Jean-René) — 8 ans se sont écoulés, le temps passe, mais ton souvenir reste. Ta mère et tes soeurs.

GRAVEL (Alice) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Henri Gravel née Alice Tanguay; demeurant à 4675 Dumas; mère de Maurice, Marcel, Mme Jean-Jacques Guay (Jeannine). Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENEAULT (Théophylus) — A Montréal, le 15 février 1970 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Théophylus Héneault, époux de Yvonne Gadoury; demeurant 364 Ste-Marguerite. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue ouest, Notre-Dame,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Thomas d'Aquin, ou le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Berthier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUBERDEAU (Mathieu) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Mathieu Huberdeau, époux de Thérèse Gauthier, demeurant à 8753 Foucher; fils de feu Maxime Huberdeau et de Marie-Anne Picard. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 est, rue Crémazie

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Sainte-Philomène, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUSSAUNE (Adélard) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Adélard Jussaune époux de feu Aldina Tremblay; demeurant 9677 Durham, père de Roméo. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, est boul. Henri-Bourassa,

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Victor) — A Montréal, le 16 février 1970, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Victor Lafrance, époux de Germaine Boisvert, autrefois de la paroisse de St-Stanislas, demeurant 635 Coursol, Chomedey, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est

à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X, Ville de Laval où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Maurice) — A Verchères, le 16 février 1970, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Maurice Larose, époux de feu Rose-Anna Lamarre. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Gérard Jodoin,
4, rue St-André à Verchères,

pour se rendre à l'église paroissiale de Verchères, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Ernest) — A Cartierville, le 17 février 1970, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ernest Laurin, ex-boucher, époux de Virginie Therrien; père de Cécile (Mme Marcel Lachance), Roméo, Roger, Florence (Mme Aimé Picard), Alice Rollande (Mme Roland Plouffe) et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Boudrias et Cormier Ltée,
816, boul. Ste-Croix, St-Laurent,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges de Cartierville, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZIER (Yvonne) — A Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Lauzier, née Yvonne Boucher; demeurant 518 rue Théodore. Elle laisse dans le deuil 9 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
et J.A. Gauthier, Enrg.,
2521, rue Ste-Catherine est,

pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBOEUF (André) — A Montréal, le 14 février 1970, à l'âge de 38 ans, est décédé M. André Leboeuf, pharmacien, époux de dame Suzanne Duval, fils de M. et Mme J. Emilien Leboeuf (Cécile Létourneau); père de Normand et Annick; frère de Marcel, Lucille (Mme Louis M. Ouellet), Jacques, de Duvernay et Guy; demeurant 338 boul. Simonneau, Asbestos, Co. Richmond. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Arthur Cloutier et Fils Ltée,
46 ouest, boul. St-Cyrille,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Laurette) — A Longueuil, le 16 février 1970, à l'âge de 45 ans, est décédée Laurette Rousseau, épouse de Marcel Leduc, demeurant au 2114, chemin Chambly, Longueuil, mère de Marie-Paule, Ghislaine, André, Thérèse, Isabelle, Mario, Johanne, Normand. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Ed. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly, Longueuil

à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 2 h. p.m. et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'HEUREUX (Germaine) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Roméo L'Heureux, née Germaine Champagne; demeurant 10,684 Audoin, Montréal-Nord; mère de Diane (Mme Jean-Jacques Llard). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Norbert Co. de Berthier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

M. Horace Montpetit

A Montréal, le 15 février 1970, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Horace Montpetit (Conseiller municipal de Montréal depuis 1954), époux de Jeannette Langevin, demeurant à 6675, 12e Ave, Rosemont. Père de Gilles et Micheline (Mme Claude Bilodeau). Il laisse dans le deuil sa bru Lise Côté, ses frères et soeurs Desneiges (Mme vve A. Bédard), Marguerite (Mme E. Villeneuve), Jeanne (Mme A. Breault), Rhea (Mme J. Breault), Roger, Phillippe et Jean et leurs épouses; Mme vve Hercule Montpetit, ses beaux-frères et belles-soeurs, Grand-père de Danielle, Pierre, Johanne, Louise Montpetit, Alain, Chantal, Marie-Claude Bilodeau.

Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254 rue Bellechasse angle boul. St-Michel à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Eugène de Rosemont où le service sera chanté à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGNAN (Clara) — A Sorel le 6 février est décédée subitement Clara Fellowes, épouse de Albert Magnan, de Ville de Tracy. Outre son époux, elle laisse dans le deuil: une fille Madame Vietta Wereley, de Ste-Anne-de-Bellevue, deux petits enfants: Soeur Sandra Wereley des Soeurs Ste-Croix et Richard Wereley de Ste-Anne-de-Bellevue, aussi un beau-frère et une belle soeur M. et Mme Emile Magnan de Fort Lauderdale, Fla. Les funérailles ont eu lieu à l'église de l'Enfant-Jésus de Tracy et la sépulture au cimetière de Sorel.

MAHER (Roland) — A Montréal, à l'âge de 55 ans, est décédé Roland Maher, ébéniste, époux de Alice Dufault. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier,

pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitation.

MAINVILLE (Alice) — A Longueuil, le 17 février 1970, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Maurice Mainville, née Alice Hubert, autrefois de Avenue Orléans, Rosemont, mère de Annette (Mme L. Séguin), Jacqueline, Juliette (Mme A. Robillard), Réjeanne (Mme A. Létourneau), Raymond, époux de L. Boisjoly, Lise (Mme F. Dubé). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Gilbault Inc.
5359, boul. St-Michel, Rosemont

à 9 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, ou le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le service sera chanté par M. le curé Romuald Mainville, neveu de la défunte, de Marsoui, Gaspé.

MANZO (Concetta) — A Montréal, le 17 février 1970, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Ernesto Manzo, née Concetta Ciamarra; mère de Pasquale, Mme Donato Di Iorio (Maria), Mme Pasquale Brunetti (Giulietta), Mme Gina Busiglieta, Mme Giuseppina Manzo, Amerino. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la Défense, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEAU (Fernand) — A Outremont, le 17 février 1970, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Fernand Marteau, époux de feu Ghislaine Beaulieu, demeurant à 258 Chemin de la Côte Ste-Catherine; père d'Andrée, il laisse son gendre, Me Pierre-A. Champagne C.R.; ses petits-enfants: Alain, Eric, Nathalie; 1 soeur, Mlle Nellida Marteau; 1 belle-soeur, Mme veuve J.-A. Marteau, plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vend